



COMMUNE LE BRASSUS

CONCOURS CASINO DU BRASSUS

Transformation et assainissement du Casino du Brassus

Concours de projet d'architecture, organisé en procédure ouverte à un degré selon le règlement SIA 142, édition 2009



RAPPORT DU JURY

27 NOVEMBRE 2025



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	7
2. CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE.....	8
2.1 Maître de l'ouvrage	8
2.2 Organisateur et secrétariat du concours	8
2.3 Genre de concours et type de procédure	8
2.4 Conditions de participation	8
2.5 Prix, mentions et indemnités	8
2.6 Droit d'auteur	9
2.7 Budget	9
2.8 Litiges	9
2.9 Composition du Jury	10
2.10 Calendrier du concours	10
2.11 Critères d'appréciation	11
2.12 Planification intentionnelle	11
2.13 Certificat SIA	11
3. CAHIER DES CHARGES (RÉSUMÉ).....	12
3.1 Le site.....	12
3.2 Le Casino du Brassus	12
3.3 Espaces extérieurs	16
3.4 Contraintes du site, règlement	16
3.5 Durabilité	16
3.6 Production d'énergie	17
4. PROGRAMME DES LOCAUX.....	18
5. JUGEMENT.....	20
5.1 Réception des projets	20
5.2 Conformité des projets	21
5.3 Séances de jury	22
5.4 Acceptation des projets au jugement	22
5.5 1 ^{er} tour d'évaluation	22
5.6 2 ^e tour d'élimination	23
5.7 3 ^e tour d'élimination	24
5.8 Expertise	24
5.9 Tour de repêchage	24
5.10 Classement des projets	24
5.11 Attribution des prix	25
5.12 Recommandations du jury	25
5.13 Remerciements	26
6. APPROBATION DU JURY	27
7. LEVÉE DE L'ANONYMAT	28
7.1 Projets classés	28
7.2 Projets non classés	29
8. PROJETS CLASSÉS ET CRITIQUES	33
9. AUTRES PROJETS RENDUS.....	71



MOT DE LA PRESIDENTE

À l'occasion du vernissage du concours, le 12.12.2025

Mesdames et Messieurs représentants des autorités et de la population,
Chers citoyens du village du Brassus,
Chers participants au concours du Casino du Brassus,
Chers collègues membres et experts du jury,
Chers invités,

Soyez les bienvenus à cette journée de fête pour le vernissage du concours d'architecture pour la rénovation du Casino du Brassus.

Le programme du concours mentionnait que Le Casino du Brassus est un *équipement culturel structurant* au service de l'ensemble de la Vallée de Joux.

- › Équipement: action de doter un pays, une région, un secteur de l'activité économique de l'infrastructure nécessaire à son développement, au développement d'une activité donnée.
- › Culturel: qui concerne l'acquisition et possession par l'esprit des connaissances qui enrichissent. Ou encore, qui est relatif à un mode de culture traditionnel dans une société donnée, consistant en un ensemble de connaissances et de valeurs partagées.
- › Structurant: partie d'un ensemble complexe construit, qui donne à cet ensemble sa cohérence, son aspect spécifique et, généralement, sa résistance.

Définitions tirées du cnrtl

Mais qu'entendons-nous par ces mots très denses? Quelle est l'importance d'un lieu comme celui-ci?

Cet endroit est un lieu de mémoire. Combien d'enfants du village devenus grands ont ressenti un jour des frissons en montant sur cette scène? Combien de jeunes ont assisté pour la première fois de leur vie à un spectacle dans cette salle? Combien ont reçu pour Noël un billet pour venir ici? Combien l'utilisent régulièrement pour se réunir en société? Combien passent devant chaque jour dans leur trajet quotidien, comme un petit marqueur dans le paysage... «avant le Casino, ...après le Casino». Peut-être y a-t-il parmi nous encore des membres de la Société de Gym du Brassus, fondée en 1890 et qui aurait utilisé cette Salle dans sa configuration originale de Salle de Gymnastique? Chacun des habitants de cette Vallée a un lien personnel avec ce LIEU. Cette mémoire collective fait partie du patrimoine partagé qui soude une population. Qui la rend forte et importante. Ce LIEU des Brasse-Cutiers, s'adresse à tous les Combiers.

Transformé en salle de spectacle dans les années 60, le Casino est devenu aussi un lieu de culture où les gens se rassemblent: un conteneur d'histoires, de rencontres, d'émerveillement, une petite boîte à miracles, une machine à nous transporter dans le temps ou dans l'espace, vers d'autres réalités, ou les mêmes, à regarder depuis d'autres perspectives, une fenêtre vers le *tout est possible*.

Et tout ça ici, concentré, comme une petite boîte de pandore prête à décoiffer l'assemblée. Une fée le soir de spectacle, mais aussi une maison d'accueil pour les sociétés locales: un lieu ouvert à toutes les envies de partage, de musique, de dance, de gym, le tricot!

Un petit peu d'histoire :

Extrait du procès-verbal de l'assemblée de fondation de la Société de Gym, le 6 mars 1890:

Café du Pont, à 8 heures du soir.

«Quelques jeunes gens ayant pris l'initiative de fonder une société de gymnastique se réunissent ce soir-là. Les discussions sont ouvertes et il est décidé de convoquer une assemblée générale comprenant tous les jeunes gens désirant faire partie de la société ainsi que les personnes s'intéressant à ce projet. Un comité provisoire est nommé afin de rechercher tous les engins nécessaires et pouvant rester de l'ancienne société et est chargé de chercher un local pour commencer les leçons et une place pour l'été. Chacun donne sa parole pour la fondation d'une Société de gymnastique au Brassus. Lecture est faite des statuts du Sentier, puis la discussion est ouverte.»

C'est avec cet élan que la salle fut construite en 1905 à l'initiative de la Société de Gym, de l'Instrum, et de la Chorale. Aujourd'hui la population du Brassus souhaite poursuivre l'aventure de cet endroit. Elle a donné à ses élus la mission d'organiser ce concours, ouvert, qui a permis à 42 équipes, venues même de l'international, d'apporter des réflexions riches et variées. Les différentes propositions ont permis au jury, au fil des réflexions et des délibérations de préciser les enjeux décisifs pour s'orienter vers la meilleure solution. Certains ont testé le retour de la Salle, d'autres la descendre d'un étage. Il y en a qui ont proposé un nouveau volume à l'entrée ou carrément un emballage total du bâtiment, d'autres qui ont creusé sous le parvis... Le programme est ambitieux pour un bâtiment pas si grand. Avec le respect et l'ambition nécessaire, le projet lauréat a réussi à manier présence, mémoire, programme et simplicité.

Mais ce n'est qu'un début, celui qui a permis de choisir un partenaire qui a su, par sa sensibilité et sa pertinence, s'approcher au plus près d'une solution souhaitable. Pour l'instant c'est une promesse, pleine de potentiel. À partir de là, le projet va se développer, se préciser, devenir encore plus pertinent, encore plus beau! Il nécessitera d'être porté par tous, à vous la population qui l'avez cherché, le voilà. Il aura besoin de votre ambition pour devenir réel. Population, politiciens, services communaux et cantonaux, tireront tous à la même corde. Cette promesse continuera sa croisade à travers de nouvelles contraintes souvent normatives; toujours plus exigeantes et des fois, elles aussi, contradictoires.

Permettez-moi de remercier tous les membres du jury pour les riches discussions, tous les experts pour leur regard affuté, et toutes les personnes ayant participé à l'organisation de ce concours mené de main de maître. À vous tous aussi, merci pour votre gentillesse.

Pour finir, un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à chacun des projets, 42 rendus qui représentent entre 300 et 500 heures de travail chacun, toutes réalisées avec enthousiasme.

Dans ces jours qui s'approchent de Noël, il ne me reste plus qu'à souhaiter à cette région qui confère à ses habitants une identité géographique si importante et un fabuleux sens de l'accueil, l'avènement d'un magnifique Casino dans la même empathie, résilience et sérendipité qui l'ont porté jusque-là.

Bon Noël à toutes et à tous,

Maria Saiz, Présidente du jury



1. INTRODUCTION

Le Village du Brassus à la Vallée de Joux est une fraction de la Commune vaudoise du Chenit. Avec ses quelques 1400 habitants, il est aujourd’hui en plein essor, grâce notamment à la manufacture horlogère Audemars Piguet, dont la première fabrique a été fondée en 1875.

Le Conseil exécutif de la fraction de Commune du Brassus est en charge de l’entretien ou de l’extension des bâtiments appartenant au Village. Il a organisé ce concours d’architecture pour la transformation et l’assainissement du Casino du Brassus, construit en 1903 par l’architecte lausannois Charles Borgeaud.

La salle de spectacles du Casino du Brassus a un impact régional et affiche un programme culturel riche. Il accueille régulièrement des spectacles avec une capacité de 250 places, dans une salle en gradins. Afin d’élargir ses possibilités d’exploitation, le Village souhaitait aussi pouvoir utiliser la salle en configuration plate pour organiser d’autres événements (mariages, loto, etc.). Ces transformations vont s’accompagner d’une mise aux normes actuelles et d’un assainissement de l’enveloppe en regard des enjeux climatiques et environnementaux.



2. CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE

2.1 MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Le Maître de l'ouvrage est la Fraction de Commune Le Brassus

Fraction de Commune Le Brassus
Route des Sagnes 3
1348 Le Brassus

2.2 ORGANISATEUR ET SECRÉTARIAT DU CONCOURS

L'organisation du concours était assurée par le bureau dettling péléraux architectes à Lausanne, mandaté par la Fraction de Commune Le Brassus.

2.3 GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours était un concours de projets d'architecture organisé en procédure ouverte, en conformité avec le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009) et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

Le concours était anonyme et à un degré.

2.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation doivent être remplies au moment de l'inscription et jusqu'à la fin du présent concours.

Le concours était ouvert à tou·tes les architectes ou groupements d'architectes établi·es en Suisse ou dans un État signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui offre la réciprocité aux mandataires suisses.

Le concours était ouvert aux architectes uniquement.

Les architectes doivent répondre à l'une des deux conditions suivantes :

- › Être porteur·euse d'un diplôme universitaire (EPF, IAUG/EAUG, AAM, UNI) ou des Hautes écoles Spécialisées (HES / ETS) ;
- › Être inscrit·es au Registre suisse REG A ou B des architectes*

2.5 PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS

La somme globale des prix et mentions s'est élevée à CHF 125 000.- hors taxe. Elle a été définie selon le règlement SIA 142 et sur la base des lignes directrices de la commission SIA 142 édition mars 2007, révisées en juin 2015.

Le cahier des charges prévoyait l'attribution de 4 à 8 prix et mentions. Selon l'art. 17.3 du règlement SIA 142, des mentions peuvent être attribuées pour 40% au maximum de la somme globale des prix et mentions.

Le jury s'est réservé le droit d'attribuer une indemnité à l'ensemble des projets remis dans les délais et acceptés au jugement, s'il a estimé que les conditions étaient réunies pour le faire.

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury pouvait classer au 1^{er} rang un projet faisant l'objet d'une mention et le recommander pour une poursuite du travail, à condition que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le Maître de l'ouvrage.

2.6 DROIT D'AUTEUR

L'auteur·e du projet reste propriétaire exclusif·ve des droits d'auteur. Les documents des projets primés sont devenus propriété du Maître de l'ouvrage. Une publication des projets a été réalisée par le Maître de l'ouvrage, avec la mention du nom des auteur·es. Les auteur·es n'ont pas forcément été consulté·es préalablement à une publication.

2.7 BUDGET

Sur la base du programme des locaux du présent concours et d'une étude de faisabilité, le Maître de l'ouvrage a estimé le coût de la transformation et de la mise aux normes de la salle de spectacle à CHF 6 500 000.- TTC (CFC 1 à 6, indice 10-2024, TVA 8.1%). Certains éléments étaient encore inconnus lors de cette estimation (projet, structure de l'existant, scénographie, amianté, etc.). Le développement du projet issu de la procédure de concours déterminera un budget plus précis.

L'économie générale du projet a été prise en compte comme un des critères de jugement lors de l'analyse des projets.

2.8 LITIGES

Les décisions du jury sur des questions d'appréciation étaient sans appel.

La décision du Maître de l'ouvrage concernant l'attribution du mandat au lauréat a été publiée sur le site www.simap.ch et dans la Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud. Seules les décisions du Maître de l'ouvrage ont été susceptibles d'un recours auprès de la Cour de Droit Administratif et Public du Tribunal cantonal. Le for était au lieu de l'ouvrage.

Les litiges éventuels relatifs au concours ont été réglés en suivant l'art. 28 du règlement SIA 142, édition 2009.



2.9 COMPOSITION DU JURY

Le jury, désigné par le Maître de l'ouvrage, était composé des personnes suivantes :

Présidente du jury / membre professionnelle

Maria Saiz Architecte ETSAM FAS, Vevey

Membres de la thématique / non professionnel·les

Marc Meylan Membre du Conseil exécutif de la Fraction de commune du Brassus

Stéphanie Moret Membre du Conseil exécutif de la Fraction de commune du Brassus

Autres membres professionnel·les

Estelle Lépine Architecte EPFL, D^e ès sciences, Le Chenit

Marion Zahnd Architecte EPFL SIA, Montreux

Suppléant de la thématique / non professionnel

Patrick Viquerat Président du Conseil exécutif de la Fraction de commune du Brassus

Suppléant professionnel

Christophe Joud Architecte EPFL FAS SIA, Lausanne

Spécialistes-conseils

Géza Vadas Scénographe, La Chaux-de-Fonds

Bertrand Clavel Conservateur des Monuments et des sites, Canton de Vaud

Michel Richard Expert en protection incendie AEAI, Richard Conseils & Associés SA, Givisiez

Depuis la publication du concours le 04.06.2025, la composition des spécialistes-conseils est restée identique.

2.10 CALENDRIER DU CONCOURS

Concours de projet

Ouverture du concours sur www.simap.ch	04.06.2025
Visite du Casino du Brassus	24.06.2025
Délai pour poser les questions sur www.simap.ch	30.06.2025
Réponses aux questions sur www.simap.ch	14.07.2025
Délai d'inscription (logistique)	15.10.2025
Jugement du concours	novembre 2025
Vernissage et exposition des projets	12 décembre 2025, à 18h

2.11 CRITÈRES D'APPRECIATION

Les propositions ont été jugées principalement sur la base des critères suivants :

- › adéquation de la proposition dans le respect et la mise en valeur des qualités architecturales et historiques du Casino existant;
- › qualités architecturales, spatiales et fonctionnelles;
- › respect et compréhension du programme;
- › qualité scénographique de la proposition (différentes configurations scéniques);
- › qualité du concept d'intervention sur l'enveloppe;
- › pertinence de la stratégie environnementale du projet;
- › économie globale du projet.

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas à un ordre de priorité.

2.12 PLANIFICATION INTENTIONNELLE

Mandat d'architecte début 2026

Mise en service 2029

2.13 CERTIFICAT SIA

La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il a été jugé conforme au règlement du concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009 et compatible avec l'édition 2025.



3. CAHIER DES CHARGES (RÉSUMÉ)

3.1 LE SITE

Regroupés en village-rue, les bâtiments qui se déploient le long de la rue principale (rue de la Gare et route de France) constituent le noyau du village et sont pour la plupart recensées au Patrimoine. Le Casino, en note 4, est situé au cœur du Village du Brassus, en contiguïté avec l'hôtel de la Lande (1837, note 4). Il borde le chemin d'accès au Temple du Brassus (1837, note 2) et sa façade d'entrée sud-est, en retrait de la rue, dégage un parvis qui fait face à la Cure (1840, note 3). De nouvelles constructions de grande échelle avaient été réalisées récemment, comme l'hôtel des Horlogers au sud-ouest et la manufacture Audemars Piguet en face de la gare CFF.

Afin de préserver et renforcer la valeur patrimoniale du village, une attention particulière devait être portée à la transformation et à l'assainissement du Casino. En cas de découverte ultérieure d'éléments cachés à valeur patrimoniale, le lauréat devra développer son projet en conséquence, en concertation avec la Direction des monuments et des sites du canton de Vaud.

3.2 LE CASINO DU BRASSUS

3.2.1 Histoire

C'est l'architecte et homme politique lausannois Charles Borgeaud (1852-1925) qui a conçu le bâtiment, à l'origine salle de gymnastique et polyvalente. Les plans du projet et certains détails d'exécution retrouvés aux archives cantonales datent de 1903. Charles Borgeaud était un spécialiste de construction d'écoles rurales et de grandes salles communales polyvalentes (Casino de Vallorbe par ex.). (Cf. serveur académique lausannois de l'Unil)

La salle s'est vue transformée en salle de spectacle et de cinéma en 1966 (adjonction d'une cage d'escalier, fermeture des baies, installation de gradins, etc.). En 2013, le Casino a été entièrement transformé afin de pouvoir accueillir le spectacle de la Compagnie du Clédar. Les banquettes de cinéma ont été enlevées et des gradins profonds fixes en bois ont été aménagés pour 250 places assises avec des chaises mobiles.

3.2.2 Patrimoine

La Direction des Monuments et Sites a émis les constatations et recommandations suivantes :

L'intérieur du bâtiment ne présente plus de substance patrimoniale et pourrait être entièrement modifié. Le maintien de certains éléments du hall d'entrée, complètement transformé dans les années 1960, est bien évidemment possible au regard de leur qualité (la deuxième porte d'entrée en bois, par exemple).

Un accent tout particulier devrait en revanche être mis sur les extérieurs qui ont, eux, conservé leur caractère et leur substance. Ainsi, leur mise en valeur (choix de fenêtres en bois reprenant les divisons originelles, par exemple) est vivement recommandée et tout éventuel nouveau percement devrait être proscrit. Les fenêtres obstruées pourraient être restituées au besoin.

L'annexe des années 1960 située à l'arrière pourrait, au besoin, être détruite afin de redonner au bâtiment sa forme originelle, mais sans obligation. Une extension de

l'annexe est possible d'un point de vue patrimonial pour autant que son intégration (volumétrie, matériaux, teinte, traitement des revêtements, etc.) soit qualitative vis-à-vis du bâtiment mais également de son site.

3.2.3 Le futur Casino

La fonction première du futur Casino sera celle d'une salle de spectacle, conçue comme un équipement culturel structurant au service de l'ensemble de la Vallée de Joux. Il est souhaité que cette salle dispose d'une capacité minimale de 200 places assises, seuil jugé nécessaire pour assurer un équilibre économique durable de son fonctionnement dans le contexte régional.

Le parcours d'entrée et l'accès à la salle étaient à repenser et à mettre en valeur, tant pour leur fonctionnalité que pour leur dimension d'accueil.

Selon les orientations scénographiques, certains espaces annexes pouvaient être aménagés dans les locaux disponibles de l'Hôtel de la Lande, bâtiment adjacent. La liaison entre les deux bâtiments, via l'ancienne galerie, devait être renforcée au rez-de-chaussée supérieur; la salle Audemars Piguet, récemment rénovée et pouvant accueillir jusqu'à 90 personnes avec service de buffet, pourrait occasionnellement être mobilisée pour proposer une offre de petite restauration avant et après les représentations.

D'après les utilisateurs, l'acoustique actuelle de la salle est jugée très satisfaisante. Les faux-plafonds installés dans les années 1960, intégrant éclairage et ventilation, était en principe à conserver pour des raisons économiques et environnementales. Toutefois, si une solution alternative pertinente était proposée en réponse aux enjeux du projet, leur démontage pouvait être envisagé, sous réserve d'une reconfiguration acoustique adaptée.

Les gradins fixes existants étaient à remplacer par des gradins rétractables, afin de permettre une utilisation polyvalente de l'espace en configuration horizontale (banquets, fêtes, etc.).

En complément, une salle destinée aux sociétés locales et aux répétitions devait être intégrée au programme. Ses dimensions devaient être proches de celles de la scène actuelle et elle devait pouvoir fonctionner simultanément et de manière autonome par rapport à la salle principale.

La nouvelle configuration du Casino devra permettre :

- D'accueillir une grande diversité d'événements (spectacles, assemblées, tournois de bridge, foires aux livres, etc.), avec une billetterie mobile à l'entrée ;
- De garantir une qualité acoustique optimale pour la salle de spectacle ;
- D'offrir une salle indépendante dédiée aux sociétés locales (répétitions musicales, activités associatives, cours de yoga, etc.) ;
- D'assurer une isolation phonique efficace pour permettre une utilisation simultanée des espaces (scène, répétitions, autres activités) ;
- De garantir l'accessibilité de l'ensemble des locaux aux personnes à mobilité réduite ;
- De permettre une offre de rafraîchissements et légers en-cas lors des manifestations (hors salle Audemars Piguet) ;



- › De réhabiliter les installations techniques (raccordement au chauffage à distance, remplacement des monoblocs, réseau de chauffage et de ventilation) ;
- › De renouveler les équipements scéno-techniques (supports d'accroche, machinerie, éclairage et plancher scéniques, audio-visuel, draperies, etc) ;
- › Les concurrents accorderont une attention particulière au respect des directives AEAI 2015. Les schémas exigés à cet effet seront soumis au contrôle d'un expert AEAI ;
- › De redonner au bâtiment une expression architecturale cohérente, respectueuse de sa valeur patrimoniale, en réhabilitant notamment ses ouvertures vers l'extérieur.

Enveloppe architecturale et intégration

Un soin particulier devait être porté au traitement des façades. Les faces nord et sud sont en pierres cimentées, tandis que les deux autres sont revêtues de tuiles de type préfabriqué et d'un crépi en soubassement. Dans le cadre de la réflexion sur la rénovation énergétique de l'enveloppe, les nouvelles façades devaient à la fois s'harmoniser avec leur environnement immédiat et affirmer l'identité culturelle du bâtiment. Le Casino, repère apprécié dans le tissu villageois, devait bénéficier d'une expression architecturale singulière, à la hauteur de son rôle symbolique.

3.2.4 Organisation scénographique

Le scénographe expert-conseil a émis les constatations et recommandations suivantes :

Plans d'archives

Les plans d'archives ont apporté quelques informations, dont :

- › La salle principale est dite de «gymnastique» ;
- › Le rapport scène-salle frontal représenté s'inspire maladroitement des codes classiques du théâtre à l'italienne ; le cadre de scène est «surjoué» ;
- › Pour parvenir à une jauge de 300 places, la configuration dessinée dispose les spectateurs à plat, au sol de la salle, 17 places par rang, combinant chaises, bancs et chaises pliantes. L'espace entre rangées est de 73 cm, l'entraxe des chaises de 50 cm, les couloirs latéraux réduits à 75 cm.
- › La scène, en plan horizontal, est surélevée de 110 cm par rapport au sol de la salle ;
- › Une avant-scène arrondie est pourvue d'un «trou du souffleur». Des emplacements de poteaux semblent indiquer la possibilité d'agrandissement de l'avant-scène ;
- › 3 grandes fenêtres de chaque côté de la salle et 3 autres dans les murs de la cage de scène, dont l'une est une porte-fenêtre ;
- › Sous la scène, une salle dite «des Jeux nationaux» ;
- › Un escalier de service entre la scène et le niveau inférieur ;

- › Un local matériel au niveau inférieur, communicant avec la salle par une trappe pour le déplacement des nombreux agrès de gymnastique ;
- › Une salle des sociétés placée en galerie, séparée de la grande salle par une cloison mobile.

Fonctionnement

Les plus importantes réflexions des architectes devaient être axées sur les circulations pour trouver la meilleure organisation possible des espaces.

Les points d'attention suivants ont été relevés :

- › Dégager au maximum la surface et le volume de la scène ; pour y parvenir, prévoir des parcours périphériques ;
- › Préserver des espaces de dégagement, essentiellement latéraux (coulisses), qui peuvent être moins hauts ;
- › Tirer un profit maximum de l'enveloppe et des volumes internes existants ;
- › Disposer d'espaces «privés» pour les artistes et techniciens : loges, petit foyer, sanitaires, avec accès depuis l'extérieur et communication intérieure vers l'espace du public ;
- › Les groupes plus importants tels que les orchestres, les chœurs, les fanfares, les enfants, etc. peuvent utiliser des «vestiaires» sans douches, ni postes de maquillage ;
- › Éviter les différences de niveaux de sol, au moins les limiter le plus possible, pour une manutention aisée de chariots roulants opérables par un personnel réduit, parfois une seule personne. La manutention concernera les livraisons depuis et vers l'extérieur, ainsi que le brassage du matériel entre les dépôts, la scène et la salle ;
- › Mettre à profit la lumière naturelle tout en permettant un obscurcissement parfait et rapide ;
- › Porter attention aux interférences phoniques entre locaux et avec l'extérieur ;
- › Prendre en compte les moyens alloués au fonctionnement en ne livrant pas un outil dont la complexité échapperait aux utilisateurs faute de personnel et de compétences locales.

Scénographie, équipements scéno-techniques

- › En spectacle dans cette salle, priorité au rapport frontal pour 200 spectateurs au minimum, avec pour chacun la meilleure visibilité possible sur la scène et une acoustique autorisant la voix parlée nue ainsi que l'amplification ;
- › Les équipements scéno-techniques (machinerie, structures d'accroche, praticables, tapis et draperies, etc.) doivent être modernisés et complétés pour correspondre à l'usage contemporain ;
- › Le parc d'appareils scéniques (éclairage, son, vidéo, etc.) est fortement lié à l'évolution technologique et de ce fait sujet au risque d'une obsolescence rapide. Sans renoncer à un appareillage performant, une trop grande sophistication peut conduire à un risque de sous-utilisation par un personnel non professionnel ;



- › Dans une situation comme Le Brassus, il s'agit de mettre d'abord l'accent sur les potentialités. C'est autant une mesure économique que prospective, avec une vision de développement évolutif.

3.3 ESPACES EXTÉRIEURS

Afin de revaloriser les abords du bâtiment, différentes interventions étaient aussi à prévoir. Compte tenu du peu d'espace sur la parcelle de part et d'autre du Casino, de faibles modifications mais faites avec justesse, pouvaient permettre de mettre en valeur l'espace public et le parvis d'entrée.

Actuellement, 4 places de stationnement se trouvent sur un côté du parvis d'entrée côté route. Il était demandé aux concurrents de les supprimer et repenser cette place comme un parvis d'entrée et lieu de rencontres et d'échanges devant la salle.

Selon les normes VSS, le parking à l'arrière du Casino, utilisé également pour le temple, ne dispose pas de suffisamment de places de stationnements. Afin d'optimiser le nombre de places de parking à créer, une mutualisation avec le parking couvert des ateliers Audemars Piguet est autorisée sur demande, et le parking du téléski (parcelle 2801) est à disposition. Toutefois, une extension devait être prévue sur les parcelles 2222 et 2221, pour un total de 30 à 40 places (dont 2 PMR et 8 pour l'hôtel). La livraison par camion à l'hôtel et au Casino devait être garantie

- › Prise en compte du cycle de vie et des frais d'exploitation dès la conception (matérialisation, usage des matériaux, mise en œuvre simple, durabilité, circuits courts, etc.) ;
- › Economie circulaire et matériaux locaux peu énergivores: matériaux biosourcés ou recyclés, réutilisables ou réutilisés ; limitation des polluants ; bois local ou Propre Bois (www.proprebois.ch) ; utilisation du bois massif ;
- › Approche low-tech / no-tech : énergie grise minimale, exploitation simple et rationnelle, priorisation de la ventilation naturelle et de la lumière naturelle, inertie thermique, mesures architecturales pour la gestion de la surchauffe estivale, assainissements alternatifs ;
- › Toitures productrices d'énergie solaire ;
- › Logistique bioclimatique : lutte contre les îlots de chaleur en tenant compte de la végétalisation, gestion des eaux et utilisation de revêtement de façades et de surfaces piétonnes de couleur claire (revêtements à albedo élevé), maîtrise des masques solaires et ombres portées ;
- › Valorisation de la biodiversité : plantation d'espèces végétales indigènes et climatiquement adaptées, culture valorisée et liens entre nature, aménagements et espaces de jeux.

3.4 CONTRAINTES DU SITE, RÈGLEMENT

3.4.1 Patrimoine

L'article 8c de la Loi de Protection du Patrimoine Culturel Immobilier (LPrPCI) était à prendre en considération.

3.4.2 Règlement de construction

Le règlement sur le plan d'extension et la police des construction de la Commune du Chenit du 26.10.1983 faisait foi, ainsi qu'un nouveau règlement sur le plan d'affectation communal et sur les constructions de la Commune du Chenit en cours de validation.

Pour toute construction annexe en dehors du volume existant, les concurrents devaient respecter les règles de construction des 2 règlements, en prenant les contraintes les plus restrictives.

3.5 DURABILITÉ

Le projet de transformation du Casino du Brassus et ses espaces extérieurs devait répondre aux enjeux climatiques et environnementaux actuels. Il se devait d'être exemplaire en termes de construction durable, en visant les objectifs suivants en matière de constructions :

- › Définition d'un concept environnemental et social tenant compte des aspects liés à l'énergie, au climat et à la biodiversité: rationalité et adaptabilité à l'évolution d'usage et partage des infrastructures – affectation souple / mutualisation ;

La durabilité passe également par l'économie financière tant en phase d'exécution que d'exploitation.

Les normes SIA 112/1 «construction durable», SIA 390/1 «La voie du climat – Bilan des gaz à effet de serre sur le cycle de vie des bâtiments» et les outils et recommandations édités par l'association ECO-BAU pouvaient notamment servir de guide.

3.6 PRODUCTION D'ÉNERGIE

L'assainissement du Casino prévoit le raccordement au chauffage à distance CAD.



4. PROGRAMME DES LOCAUX

	Désignation	État des lieux	Nbre	Surface unitaire m ²	Surface totale m ²	Programme des locaux futurs Description
PUBLIC / SALLE						
100	FOY	Foyer	Entrée principale Actuellement liaison directe à la salle de spectacle impossible	1 env. 130	env. 130	Pouvant accueillir les spectateurs avant le début du spectacle Entrée principale, peut être réparti dans plusieurs espaces, pas forcément sur le même niveau Liaison directe à la salle de spectacle Accès PMR Billetterie mobile envisageable
101	SAL	Grande salle	Existant : 250 places assises Gradins en bois fixes	1	Selon projet	Espace flexible pour utilisation à plat / utilisation avec gradins Gradins rétractables Privilégier l'utilisation en salle de spectacle Optimisation du nombre de places assises La bonne visibilité prime sur le nombre de places (courbe de visibilité) 200 places assises minimum sans la régie, de bon confort, soit un espace min. de 90x51 cm par place Accès et places pour PMR Lumière naturelle et vue souhaitée avec système d'obscurcissement
102	RG	Régie		1	Selon projet	Régie mobile
103	SCN	Scène	72 m ² Coulisses succintes Passerelle technique en coulisse	1	Selon projet	Hauteur: environ 6 mètres Cage de scène min. 72 m ² , y c. coulisses Avant-scène selon projet Assurer une liaison PMR scène / salle Assurer une liaison privée scène / loges
104	OFF	Office	Au rez	1	Selon projet	Situation selon projet De plain-pied avec la salle en version plate Peut être utilisé comme petite buvette en version spectacle ou comme branchements traiteur en version banquet Prévoir au minimum l'aménagement d'une petite cuisine fixe de 3 modules avec point d'eau et raccordement
105	VES	Vestiaires non surveillés	Actuellement dans le bar du foyer	1	Selon projet	Accessibles depuis le foyer Selon projet, peut se situer au sous-sol Liaison avec le foyer et la salle des sociétés
106	PMR	WC PMR	Inexistant	1	3	Dimensions minimales 165 x 180 cm
107	WC	WC pour le public	Femmes et hommes, actuellement insuffisant en nombre et inaccessible à tous	1	Selon projet	WC non genrés 8 cabines et espace lavabos
108	RSCN	Rangement de matériel scénique	Inexistant	1	20	Espace rangement matériel technique de fonctionnement de la salle de spectacle Proche de la scène
109	RSAL	Rangement matériel de la salle	Inexistant	1	25	Espace de rangement matériel praticables, tables et chaises version plate Proche de la salle
ARTISTES						
110	INL	Entrée livraisons	Actuellement entrée artistes et technique confondue	1	Selon projet	Entrée technique et entrée des artistes, séparée ou non Indépendante de celle du public Accès livraisons et livraisons scène
111	INA	Entrée artistes				Séparée du public, peut être mutualisé avec l'entrée des livraisons
112	VES	Vestiaire de groupes	La salle de sociétés / répétition a aujourd'hui cette fonction	1	60-70	Espace polyvalent pour vestiaire de groupes, stockage provisoire d'instruments, etc. Accès direct à la scène
113	LOG	Loges	Inexistantes	2	15	Deux locaux indépendants sont à prévoir, dont une loge équipée d'une cuisinette avec bouilloire, machine à café, frigo et point d'eau Prévoir, dans les deux espaces loges : rangements et installations pour les artistes (table de maquillage, miroir, etc.) Assurer liaison privée loges / scène
114	DWC	Douche / WC	Inexistant	1	Selon projet	Une douche comprenant un espace pour se changer Deux WC et lavabo dimensionnés PMR Accessible pour les artistes exclusivement À proximité immédiate des loges

	Désignation	État des lieux	Nbre	Surface unitaire m ²	Surface totale m ²	Programme des locaux futurs Description
SOCIÉTÉS						
120	INS	Entrée sociétés				Selon projet, peut être mutualisé avec le foyer
121	SOC	Salle de sociétés / salle de répétitions	Utilisée pour les répétitions des sociétés locales, musique, chant	1	70	Hauteur de 3 mètres minimum Salle indépendante servant comme salle de répétition et salle de sociétés Dimentions au plus proche de celles de la scène Ne doit pas interférer avec le fonctionnement de la salle (accès, phonique) pour une exploitation simultanée
122	RSOC	Rangements sociétés	Actuellement les sociétés se partagent des armoires et locaux entiers pour leur archives et rangement de matériel et instruments	25	25	Environ 25 m ² Surface pouvant être répartie en plusieurs locaux et / ou armoires pour les sociétés selon projet À proximité du local société SOC
TECHNIQUE						
130	MC	Monte-charge ou plateforme élévatrice	Inexistant, seule une porte-fenêtre sur le palier des coulisses permet d'amener du matériel par l'extérieur		Selon projet	Système de levage pour l'accès à la scène et à la grande salle de toute sorte de matériel (praticables 200x100 cm, spectacle, théâtre, instrument volumineux, équipement pour fêtes, etc.) Accès livraisons / rez inférieur / scène
131	AS	Ascenseur PMR		1		Dimensions minimales gaine 160x175 cm Prévoir un ascenseur reliant tous les niveaux Seul élément pouvant être partagé entre artistes et public selon projet
132	TSCN	Local de commande de scène	Inexistant	1	5	Local de commande scénique Pas de lien visuel avec la scène
133	TELE	Local électrique		1	5	Local technique électrique
134	TVEN	Local de ventilation		1	25	Espace pour : 1x monobloc salle de spectacle 1x monobloc autres locaux En fonction du projet
135	TGAI	Gaines verticales			Selon projet	Distribution verticale, ventilation à chaque étage
136	TBAT	Local technique du bâtiment	Actuellement divers locaux techniques accueillant chaudière, monobloc de ventilation, cave à mazout - à désaffecter	1	12	Local technique comprenant l'arrivée du raccordement avec le chauffage à distance, le boiler d'eau chaude sanitaire et le tableau électrique Position et distribution en fonction des gaines techniques et du projet
ESPACES EXTÉRIEURS						
201	PAR	Parvis d'entrée	Occupé par quatre places de parc			Prévoir une redéfinition de la place d'entrée comme un vrai parvis du Casino, comme lieu de rencontre et entrée de la salle de spectacle Supprimer les places de parking
202	PMR	Accès PMR	Inexistant		Selon projet	Selon norme en vigueur Une place dépose PMR à proximité de l'entrée
203	LIV	Livraisons				L'accès pour les livraisons à l'arrière du Casino et à l'Hôtel de la Lande doit être garanti (cf doc. C2)
204	PKG	Parking voitures	Actuellement parking public existant insuffisant	30-40	30-40	Optimisation du parking sur l'arrière du Casino (y compris les huit places pour l'hôtel) sur les parcelles 2222 et 2221, dont deux places PMR L'extension du parking doit être prévue en revêtement perméable, engazonné, permettant une autre utilisation en dehors des manifestations
		Parking vélo	Aucun	-	-	Le parking à vélo est déjà prévu en face du parvis du Casino de l'autre côté de la Rue de France



5. JUGEMENT

5.1 RÉCEPTION DES PROJETS

42 dossiers ont été enregistrés. Ils ont été numérotés comme suit:

- 1 chapeau
- 2 finette
- 3 LE JEU CONTINUE
- 4 Le cinquième acte
- 5 LA SALLE SUR DEMANDE
- 6 ORPHÉE
- 7 Résonance
- 8 Connexions
- 9 OCULUS
- 10 *LE PETIT DERNIER*
- 11 «Brassus, bras dessous»
- 12 *MISE EN SCÈNE*
- 13 ISLANDS
- 14 Deuxième acte
- 15 VICE VERSA
- 16 LEVER DE RIDEAU
- 17 PARTERRE
- 18 Bravade
- 19 UNISSON
- 20 OH BALCON!
- 21 Entre ombre et lumière, un théâtre de possibles
- 22 EN ATTENDANT LE-DUC
- 23 CASINO LOYAL
- 24 HECATE
- 25 BOÎTES À MIRACLES
- 26 entre temps
- 27 Sur cour, côté cour
- 28 COEUR DE LA VALLÉE
- 29 FLUX ET VOIX
- 30 Zoom Out
- 31 MARIE-THERÈSE

- 32 LUSTRATIO
- 33 ICI, ON JOUE PARTOUT!
- 34 Derrière le rideau
- 35 The Punk
- 36 JANUS
- 37 *Rocade_*
- 38 POLYSCÈNE
- 39 À L'ENVERS DU DÉCOR
- 40 TOURBILLON
- 41 balancier
- 42 Le théâtre à sa place

5.2 CONFORMITÉ DES PROJETS

Les projets ont été réceptionnés par l'organisateur du concours.

Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Cet examen a été effectué sans jugement de valeur par le bureau dettling péléraux architectes qui assistait le Maître de l'ouvrage dans l'organisation du concours. L'examen préalable a pris en compte le règlement programme ainsi que les réponses aux questions. Les résultats de ces contrôles ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury.

L'analyse a porté sur les points suivants :

- › Respect des conditions de rendu (anonymat et délais) ;
- › Conformité des documents remis ;
- › Conformité des exigences du programme et du périmètre du concours.

5.2.1 Documents demandés / anonymat

Les projets sont complets dans leurs parties essentielles. Certains manquements ne portent pas sur des éléments déterminants pour leur appréciation. Le projet n°30 est lacunaire par rapport au détail des locaux demandés, mais néamoins compréhensible dans ses grandes lignes. L'anonymat des candidat·es a été garanti.

5.2.2 Règlement de construction / périmètre du concours

Les projets n°1, 4, 10, 11, 13, 17, 18, 22, 30, 34 et 37 ne respectent pas soit la limite de hauteur du règlement des constructions, soit le périmètre de construction ou encore le maintien de la cuisine du restaurant (limitation en coupe).

5.2.3 Programme des locaux / fonctionnement

Le programme des locaux a été vérifié. Les données statistiques des surfaces témoignent que le programme est respecté dans la plupart des projets (différence < +/- 10%).



Salle de spectacle

Les plans du projet n°10 affichent seulement 195 places, mais la largeur des sièges est supérieure au minimum exigé.

Le projet n°11 n'a pas de gradins rétractables, mais offre une salle plate à l'étage.

Le nombre de places du projets n°30 n'est pas contrôlable.

5.3 SÉANCES DE JURY

Le jury s'est réuni pendant trois journées les 06, 07 et 27 novembre à la salle Audemars Piguet à l'Hôtel de Lande au Brassus. Il a visité le site à plusieurs reprises, lors de la séance de préparation du concours, puis pendant le jugement.

5.4 ACCEPTATION DES PROJETS AU JUGEMENT

Exclusion du jugement

Conformément aux points 2.21 et 2.23 du doc. A1_Règlement-programme, à l'art. 1 SIA 142 et à l'art. 9 SIA 142, le jury a pris la décision d'admettre les 42 projets au jugement.

Exclusion de la répartition des prix

Dans les premiers tours de jugement, le jury a décidé de ne pas déterminer précisément quels projets sont à exclure des prix, mais de se prononcer avant le classement sur les derniers projets en lice.

5.5 1^{ER} TOUR D'ÉVALUATION

Chaque membre et suppléant du jury a d'abord pris connaissance individuellement des projets. Le jury a ensuite examiné en plenum l'ensemble des projets. Il en ressort des familles variées de projets, notamment par la disposition de la scène (salle inversée ou en contrebas) et la disposition des zones de foyer. Les projets ont été analysés de manière globale, par comparaison et plus précisément en référence aux critères de jugement suivants :

- › Adéquation de la proposition dans le respect et la mise en valeur des qualités architecturales et historiques du Casino existant;
- › Qualités architecturales, spatiales et fonctionnelles;
- › Respect et compréhension du programme.

Sur cette base, le jury a décidé à l'unanimité d'éliminer les 19 projets suivants qui présentaient des lacunes ou des défauts en regard des critères annoncés :

- 1 chapeau
- 5 LA SALLE SUR DEMANDE
- 10 LE PETIT DERNIER
- 11 «Brassus, bras dessous»
- 12 MISE EN SCÈNE

- 15 VICE VERSA
- 16 LEVER DE RIDEAU
- 17 PARTERRE
- 19 UNISSON
- 20 OH BALCON!
- 21 Entre ombre et lumière, un théâtre de possibles
- 23 CASINO LOYAL
- 25 BOÎTES À MIRACLES
- 29 FLUX ET VOIX
- 30 Zoom Out
- 32 LUSTRATIO
- 37 *Rocade* –
- 39 À L'ENVERS DU DÉCOR
- 42 Le théâtre à sa place

5.6 2^E TOUR D'ÉLIMINATION

Le jury a procédé à un examen plus approfondi des projets restants, en prenant en compte l'ensemble des critères. Il a décidé d'écartier 14 projets, principalement pour des questions de fonctionnement, de qualité spatiale et scénographique : la salle et son foyer, la séparation des flux artistes, sociétés et public, l'accès à la scène.

Les projets de salle avec gradins inversés ne répondent pas de manière satisfaisante à la position urbaine d'un bâtiment public en front de rue.

Les projets baissant la salle au niveau inférieur ne dégagent pas de réel avantage par rapport aux moyens mis en œuvre.

Les projets éliminés au second tour sont les suivants :

- 2 finette
- 3 LE JEU CONTINUE
- 4 Le cinquième acte
- 6 ORPHÉE
- 14 Deuxième acte
- 18 Bravade
- 27 Sur cour, côté cour
- 28 COEUR DE LA VALLÉE
- 33 ICI, ON JOUE PARTOUT!
- 35 The Punk
- 36 JANUS



- 38 POLYSCÈNE
- 40 TOURBILLON
- 41 balancier

5.7 3^e TOUR D'ÉLIMINATION

En procédant par comparaison, le jury a réexaminé les 9 projets en lice, sur la base des critères de jugement. De ces réflexions, les constatations suivantes sont relevées :

- › La position d'un nouveau foyer latéralement à la salle apporte une bonne qualité;
- › Une extension sur toute la largeur de la façade nord-est et l'occupation de la galerie de liaison facilitent le fonctionnement général et la séparation des flux.

Toutes ces constatations n'ont pu se faire que grâce à la comparaison de projets avec des partiarchitecturaux différents et de qualité.

Suite à ces constatations, le jury décide à l'unanimité d'écartier au troisième tour les trois projets suivants :

- 22 EN ATTENDANT LE-DUC
- 24 HECATE
- 26 entre temps

5.8 EXPERTISE

Le jury a décidé de faire analyser les projets encore en lice par les experts nommés dans le document *A1_Règlement-programme*. Il a pris connaissance de l'ensemble des expertises.

5.9 TOUR DE REPÈCHAGE

Conformément à l'art. 21.2 du règlement SIA 142, le jury a passé en revue encore une fois l'ensemble des projets. À la suite de cet examen, il a confirmé à l'unanimité les tours d'éliminations du 1^{er}, 2^e et 3^e tour. Ainsi 6 projets sont promus au classement.

5.10 CLASSEMENT DES PROJETS

Après délibération et une ultime comparaison des projets, considérant l'ensemble des critiques relevées, qui sont reportées dans les critiques des projets au chapitre 7, le jury a décidé à l'unanimité de classer les projets dans l'ordre suivant :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| 1 ^{er} rang | 31 - MARIE-THERESE |
| 2 ^{er} rang | 9 - OCULUS |
| 3 ^{er} rang | 7 - Résonance |
| 4 ^{er} rang | 13 - ISLANDS |
| 5 ^{er} rang | 34 - Derrière le rideau |
| 6 ^{er} rang | 8 - Connexions |

5.11 ATTRIBUTION DES PRIX

Pour l'ensemble des prix et mentions, le jury disposait d'un montant total de CHF 125 000.- HT. Il a attribué à l'unanimité les prix comme suit :

Rang	n° et devise	Prix / Mention	Montant
1 ^{er} rang	31 - MARIE-THERESE	1 ^e prix	40 000.-
2 ^{er} rang	9 - OCULUS	2 ^e prix	30 000.-
3 ^{er} rang	7 - Résonance	3 ^e prix	18 000.-
4 ^{er} rang	13 - ISLANDS	1 ^{re} mention	15 000.-
5 ^{er} rang	34 - Derrière le rideau	2 ^e mention	12 000.-
6 ^{er} rang	8 - Connexions	4 ^e prix	10 000.-

5.12 RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury recommande au Maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et d'exécution aux auteurs du projet classé au 1^{er} rang, 1^e prix n°31 - MARIE-THERESE, sous réserve de la décision des autorités compétentes.

Il relève et salue les qualités du projet relevées dans la critique (chapitre 7) qui devront être conservées dans le développement du projet.

Le jury souhaite certaines améliorations lors du développement du projet. Il recommande au lauréat et au Maître de l'ouvrage de prendre en compte les recommandations suivantes :

- › Développer le projet de scénographie, notamment :
 - Étudier et analyser différentes variantes (configuration scène, salle, régie, etc.)
 - Privilégier les solutions facilement préhensibles et compréhensibles pour l'exploitation
 - Revoir la configuration des gradins
- › Optimiser le noyau de circulation scénique, notamment :
 - Déplacer le rangement pour dégager la coulisse côté cour
 - Assurer un accès PMR sur scène
- › Assurer une utilisation simultanée :
 - Garantir une isolation phonique maximale, tant pour les bruits solidiens qu'aériens entre le local sociétés et la scène



5.13 REMERCIEMENTS

Le jury, ainsi que le Maître de l'ouvrage, tiennent à exprimer toute leur reconnaissance aux 42 participants qui ont engagé leur réflexion et leur créativité à chercher et à proposer des solutions intéressantes tant du point de vue de l'insertion dans le site, de l'architecture du fonctionnement que de la réponse aux considérations climatiques. La diversité des propositions présentées lui a permis de faire le choix de la meilleure réponse au cahier des charges du concours.



6. APPROBATION DU JURY

Président·e du jury / membre professionnelle :

Maria Saiz

Membres de la thématique / non professionnel·e·s :

Marc Meylan

Stéphanie Moret

Autres membres professionnel·le·s :

Estelle Lépine

Marion Zahnd

Suppléant de la thématique / non professionnel :

Patrick Viquerat

Suppléant professionnel :

Christophe Joud



7. LEVÉE DE L'ANONYMAT

7.1 PROJETS CLASSÉS

31 - MARIE-THERESE	1^{er} rang	1^{er} prix
Architecte	ERBAT SA	CH - La Sarraz
9 - OCULUS	2^e rang	2^e prix
Architecte	Aviolat Chaperon Escobar Sàrl	CH - Neuchâtel
7 - Résonance	3^e rang	3^e prix
Architecte	Adolfo Zanetti architetto	IT - Venezia
13 - ISLANDS	4^e rang	1^{re} mention
Architecte	Jonas Altorfer Architecture	CH - Bienne
34 - Derrière le rideau	5^e rang	2^e mention
Architecte	Oïkos Atelier d'architecture Sàrl	CH - Les Acacias
8 - Connexions	6^e rang	4^e prix
Architecte	Ludovic Gaffarel Ingénieur civil architecte	BE - Bruxelles

7.2 PROJETS NON CLASSÉS

1 - chapeau	Architecte	GIANO - Gianellini e Notari	CH - Lugano
2 - finette	Architecte	Personeni Raffaele Architectes Sàrl	CH - Lausanne
3 - LE JEU CONTINUE	Architecte	graf + rouault architectes	CH - Lausanne
4 - Le cinquième acte	Architecte	Tanari Architectes + Urbanistes Sàrl	CH - Thônex
5 - LA SALLE SUR DEMANDE	Architecte	Minder Patrick Architectes Sàrl	CH - Yverdon-les-Bains
6 - ORPHÉE	Architecte	Nicholson Nahmani (société simple)	CH - Bâle
10 - LE PETIT DERNIER	Architecte	Atelier Oppliger Sàrl	CH - Cernier
11 - « Brassus, bras dessous »	Architecte	LVPH Architectes Sàrl	CH - Pampigny
12 - MISE EN SCÈNE	Architecte	Redowa Sàrl	CH - Crissier
14 - Deuxième acte	Architecte	FAZ Architectes	CH - Genève
15 - VICE VERSA	Architecte	Studio Jaermann	CH - Lausanne
16 - LEVER DE RIDEAU	Architecte	Dietiker Henri	CH - Bern



17 - PARTERRE

Architecte JFL architectes Sàrl CH - Genève

18 - Bravade

Architecte Atelier Prati Zwartbol CH - Zürich

19 - UNISSON

Architecte ATELIER CIRCULAIRE - Séverin de Courten CH - Zürich

20 - OH BALCON !

Architecte Montalba Architects Sàrl CH - Lausanne

21 - Entre ombre et lumière, un théâtre de possibles

Architecte M+R Architecture & DT Sàrl CH - Gland

22 - EN ATTENDANT LE-DUC

Architecte atelier mora gomez et laura millan architecte CH - Genève

23 - CASINO LOYAL

Architecte LARCO architectures Sàrl CH - Les Acacias

24 - HECATE

Architecte emixi architectes, Philipinne Radat Sàrl CH - Lausanne

25 - BOÎTES À MIRACLE

Architecte Ateliergroupe / Agences architecture CH - Vessy

26 - entre temps

Architecte tangram design Sàrl CH - Lausanne

27 - Sur cour, côté cour

Architecte ATELIER TRACES ARCHITECTURES CH - Les Acacias

28 - COEUR DE LA VALLÉE

Architecte DISERENS MAUREL ARCHITECTES CH - Lausanne

29 - FLUX ET VOIX

Architecte Ageron Laurice Architecte CH - Lausanne

30 - Zoom Out

Architecte Kezia - Architectes & Énergies CH - Neuchâtel

32 - LUSTRATIO

Architecte Voisard Antoine CH - Porrentruy

33 - ICI, ON JOUE PARTOUT !

Architecte STUDIOLO - Pinto Rui Filipe CH - Zürich
c/o Jacob Höppner

35 - The Punk

Architecte Kouros Azar-Pey, CH - Chêne-Bougeries
Azar-Pey Architecture

36 - JANUS

Architecte Atelier B29 architectes SA CH - Genève

37 - Rocade

Architecte Atelier d'architecture de St-Nicolas SA CH - Neuchâtel

38 - POLYSCÈNE

Architecte ADVA SA CH - Carouge

39 - À L'ENVERS DU DÉCOR

Architecte Cabaret + Lavorel + Meier CH - Lausanne

40 - TOURBILLON

Architecte Atelier 16.2 CH - Zürich
c/o Matthias Burkhalter

41 - balancier

Architecte soft Architektur GmbH CH - Bern

42 - Le théâtre à sa place

Architecte atelier oï SA CH - Le Neuveville



8. PROJETS CLASSÉS ET CRITIQUES



31 - MARIE-THERESE

1^{er} rang 1^{er} prix

Architecte

ERBAT SA
Amélie Hautier

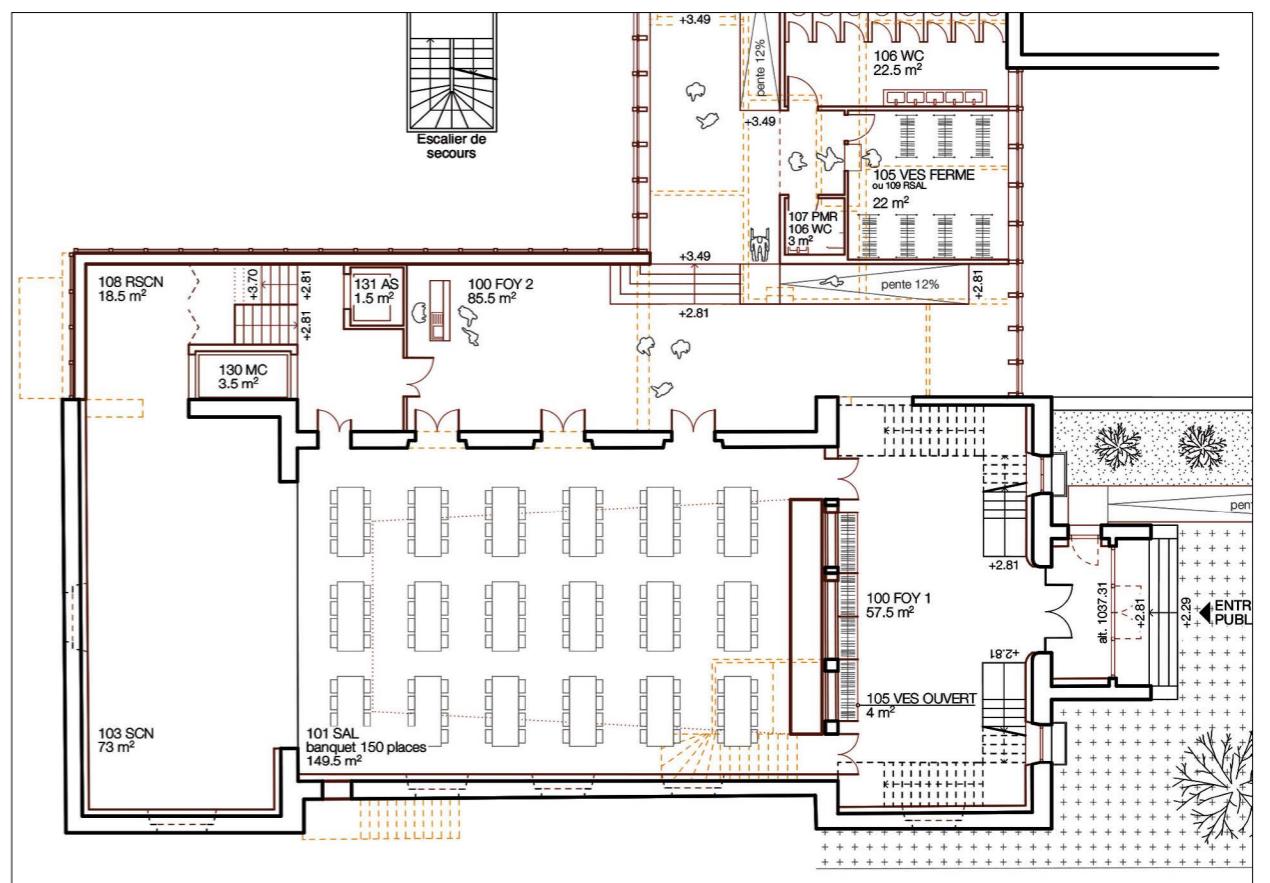
CH - La Sarraz

Collaborateur·ices

Fabien Roy
Fabio Da Costa
Stéphane Nicod
Sylver Francfort
Valentino Berton

Consultant·es

RGP Concepts Sàrl





Le projet MARIE-THERESE restitue la matérialité et les ouvertures des façades d'origine du Casino et propose une nouvelle extension sur toute la longueur de la façade Nord-Est. Ce nouveau volume génère un espace d'accueil de grande qualité spatiale et architecturale, mettant en valeur la façade historique. Il relie le foyer d'entrée existant au nouveau noyau de distribution scénique et permet au public et aux artistes d'accéder latéralement à la salle, respectivement à la scène.

Le projet organise l'ensemble des espaces accessibles au public au niveau du rez-de-chaussée supérieur. L'entrée principale est maintenue et complétée par une rampe permettant un accès sans seuil. L'actuel appartement est transformé en zone de vestiaires et sanitaires, placée de manière stratégique entre le Casino et la salle Audemars Piguet et permettant ainsi des synergies d'utilisation intéressantes. L'offre est complétée par un espace pouvant servir de bureau ou de salle de réunion.

Le rez-de-chaussée inférieur – accessible via le parvis de l'église actuellement trop impacté par les places de parcs – accueille la salle de société située sous la scène, les espaces dédiés aux artistes ainsi que les locaux de rangement et techniques. Le principe des accès indépendants est apprécié de même que l'organisation des livraisons ainsi que l'acheminement du matériel en salle et sur scène. La transformation du monte-chARGE en ascenseur de grande dimension, utilisable non seulement pour le matériel mais aussi pour le transport de personnes, permettrait d'optimiser le noyau de distribution vertical et d'assurer l'indispensable accès PMR sur scène.

À l'intérieur de la salle, la scène est conservée à sa hauteur existante mais raccourcie par la suppression de l'avant-scène. Cette diminution en surface n'est pas pertinente au niveau du fonctionnement scénique qui devra d'avantage offrir de possibilités de modularité de la scène et de la salle. Le jury relève l'intérêt du dégagement latéral de la scène sur l'espace de distribution qui pourra fonctionner comme coulisse pour autant qu'il ne soit pas encombré par du stockage de matériel.

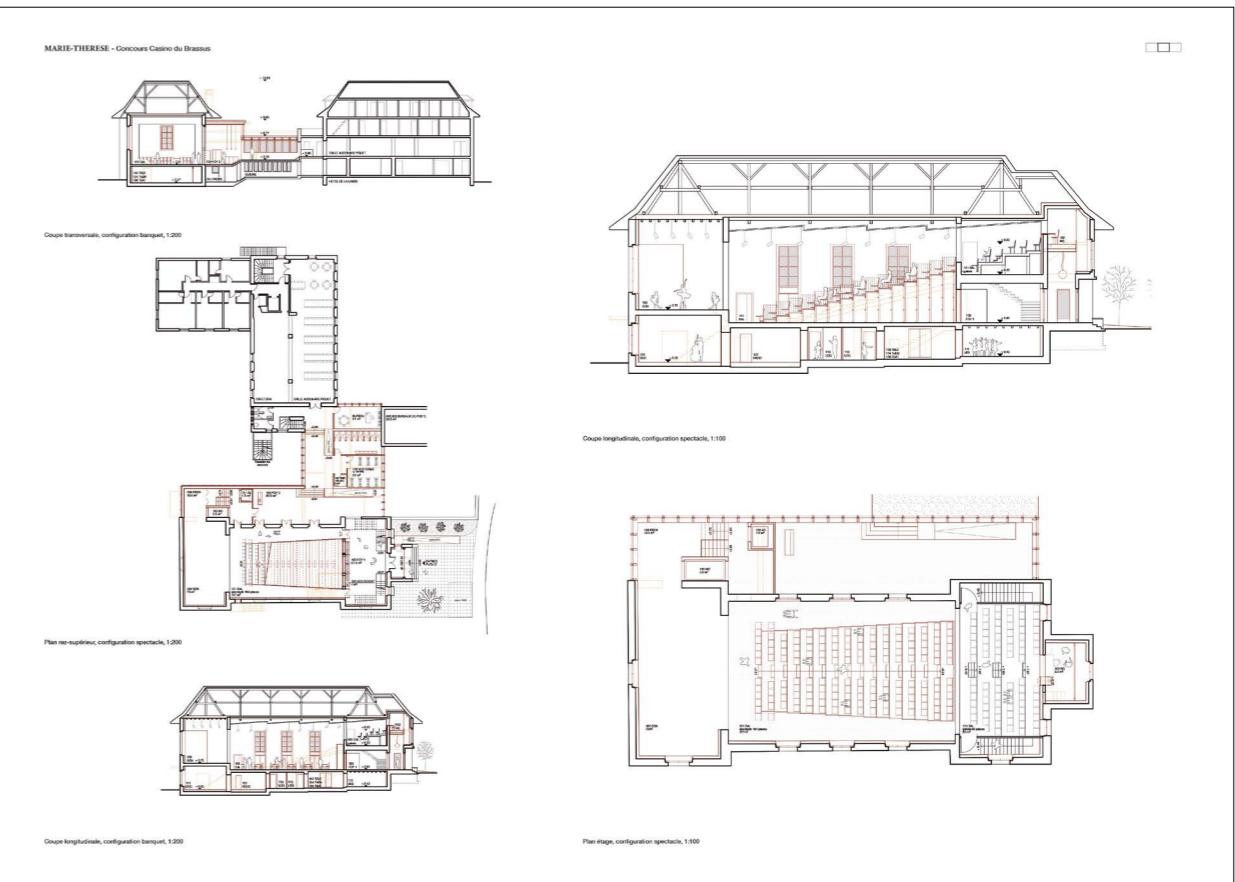
Une nouvelle tribune escamotable – dont la configuration trapézoïdale et la distribution centrale sont à revoir – permet de moduler le parterre de la salle sur la longueur comprise entre la zone de rangement du gradin et le nez de scène. Le projet offre une jauge intéressante en rapport frontal moyennant la conservation des gradins existants sur le balcon. Les avantages et la faisabilité de la conservation en l'état de ces gradins dans le cadre d'une rénovation globale de la salle restent à prouver.

Le concept proposé visant une récupération maximale de la substance est apprécié dans une démarche d'économie des ressources, même si la pertinence et la faisabilité resteront à confirmer pour certains éléments par une analyse approfondie de l'état de conservation et de conformité. L'utilisation de ressources locales est saluée et devra être concrétisée en cohérence avec la matérialité présente.

Le traitement de l'enveloppe est en adéquation avec le site et son héritage patrimonial: les anciennes façades « redécouvertes », sont isolées par l'intérieur, avec une ossature en bois. La matérialisation intérieure de la salle devra être affinée en prenant en compte les contraintes scéniques et acoustiques.

Le vocabulaire constructif de la nouvelle annexe en bois avec son socle massif s'inspire formellement de l'ancienne galerie, aujourd'hui disparue. La nouvelle façade en bois, bien rythmée, s'intègre de manière soignée dans le contexte villageois et affirme son rôle comme élément de liaison entre le Casino du Brassus et l'Hôtel de la Lande.

Le projet réussit l'exercice d'une valorisation patrimoniale du Casino du Brassus tout en affirmant la présence de la nouvelle annexe vers l'extérieur. Ainsi, sans rivaliser avec le bâtiment principal, le nouveau foyer rayonne et devient un repère visible aussi bien depuis la rue que depuis la place de la Lande et la cour arrière. La clarté et l'efficacité de l'organisation ainsi que la pertinence de l'expression architecturale font de MARIE-THERESE une proposition de belle qualité. Moyennant une optimisation des équipements scéniques, le projet réunira tous les atouts pour offrir un outil à la hauteur des ambitions des exploitants ainsi que des attentes du village et des spectateurs.





9 - OCULUS

2^e rang 2^e prix

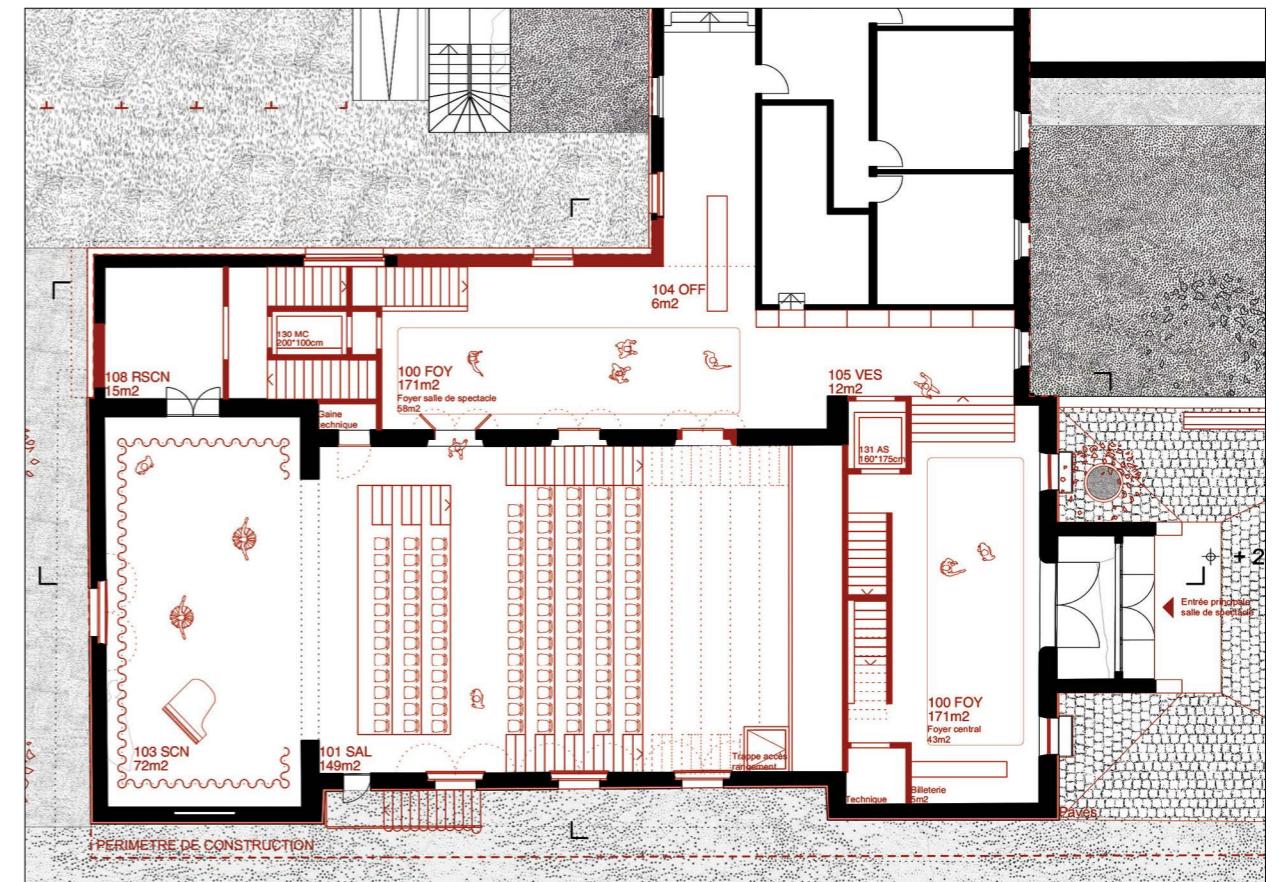
Architecte

Aviolat Chaperon Escobar Sàrl
André Escobar

CH - Neuchâtel

Collaborateur·ices

Guillaume Voisard
Sarah Niepielko
Aurélie Lecoq





Le projet OCULUS fait le choix d'intervenir spécifiquement sur le volume de l'annexe existante à l'Est, afin d'augmenter la générosité des espaces dédiés au public et clarifier les parcours. Il met en relation l'annexe avec le foyer actuel et offre une nouvelle galerie d'accueil disposée en «L», autour de la salle de spectacle, qui assure deux entrées publiques interconnectées, en faisant l'économie d'investir l'appartement du tenancier de l'hôtel.

D'une part, l'entrée principale est maintenue depuis le parvis Sud, dont l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été corrigée par l'aménagement d'un sol minéral en pente légère et exempt de voitures. D'autre part, une entrée publique secondaire est ouverte, côté parking, grâce à un escalier et un monte-chARGE qui donnent judicieusement accès au nouveau foyer latéral, sans croiser le chemin des artistes, tout en laissant la possibilité d'une rencontre entre les deux mondes. L'aménagement du parking a aussi été revu pour requalifier les entrées arrière en restaurant, face au Temple, une nouvelle zone de rencontre avec une mise à distance du trafic.

L'entrée au monde des artistes est organisée depuis le fond de cour, sous un porche mutualisé avec l'accès à la cuisine de l'hôtel et aux livraisons des décors, et selon une distribution bien gérée. Si la position des loges au dernier niveau de l'annexe permet de les mettre habilement en lien visuel avec la salle, le jury regrette néanmoins que la relation avec le vestiaire commun, relégué au sous-sol, reste contrainte. Les troupes ou les groupes qui utilisent le vestiaire doivent remonter systématiquement au niveau le plus haut pour accéder à des sanitaires artistes, supprimant toutes synergies d'usage avec les loges. Par ailleurs, leur entrée sur la scène n'est pas possible au travers du local de rangement, qui devrait trouver une autre position.

À l'intérieur de la salle, le projet opère un changement radical du niveau de référence du sol en généralisant un plancher technique à hauteur de l'actuelle scène. Il offre un plateau relativement flexible et polyvalent, avec l'intégration d'une fosse d'avant-scène utile pour la diversité des configurations et la redéfinition d'un nez de scène, mais qui impose une réduction non négligeable de la hauteur libre de la salle. Côté parvis, ce rehaussement génère également des difficultés : la salle se voit coupée d'une relation directe avec le foyer d'entrée qui, hormis la billetterie, reste cantonné à une zone de passage – les entrées s'effectuant plutôt depuis le foyer latéral. L'espace d'accueil du public se retrouve à cheval sur deux altitudes de sol différentes que l'on franchit soit par des emmarchements de côté, soit par l'ascenseur principal, péjorant la fluidité des parcours.

En termes d'équipement scénographique, un gradin rétractable est conçu de pleine largeur afin de garantir la jauge de places, sans occuper l'étage du fond de salle. Ceci libère un troisième foyer d'étage, ouvert en mezzanine et potentiellement qualitatif, mais dont le réel usage et la relation fonctionnelle à l'office du rez-de-chaussée serait encore à préciser. Une fois le gradin déplié, un seul des trois accès à la salle reste utilisable et, en version replié, le coffre du gradin tend à réduire l'emprise du plateau, mettant en doute la juste position de l'escalier de liaison situé au fond du foyer d'entrée. Au sous-sol, la salle de société disposée sous la scène trouve quant-à-elle un accès autonome et un emplacement cohérent – sous réserve d'une vérification acoustique lorsqu'il y a simultanéité d'usages.

Enfin, l'expression de l'annexe est jugée sobre et légère sans concurrencer le bâtiment principal, malgré son volume plus important et des affinements nécessaires quant aux raccords en toiture. Ainsi, le jury salue les atouts relationnels et spatiaux apportés par l'extension de l'annexe et la création d'un foyer latéral connecté aux différentes entrées. Cependant le projet subit des déséquilibres fonctionnels dus notamment au rehaussement du sol de la salle et à l'aménagement proposé dans l'avant-corps du Casino.





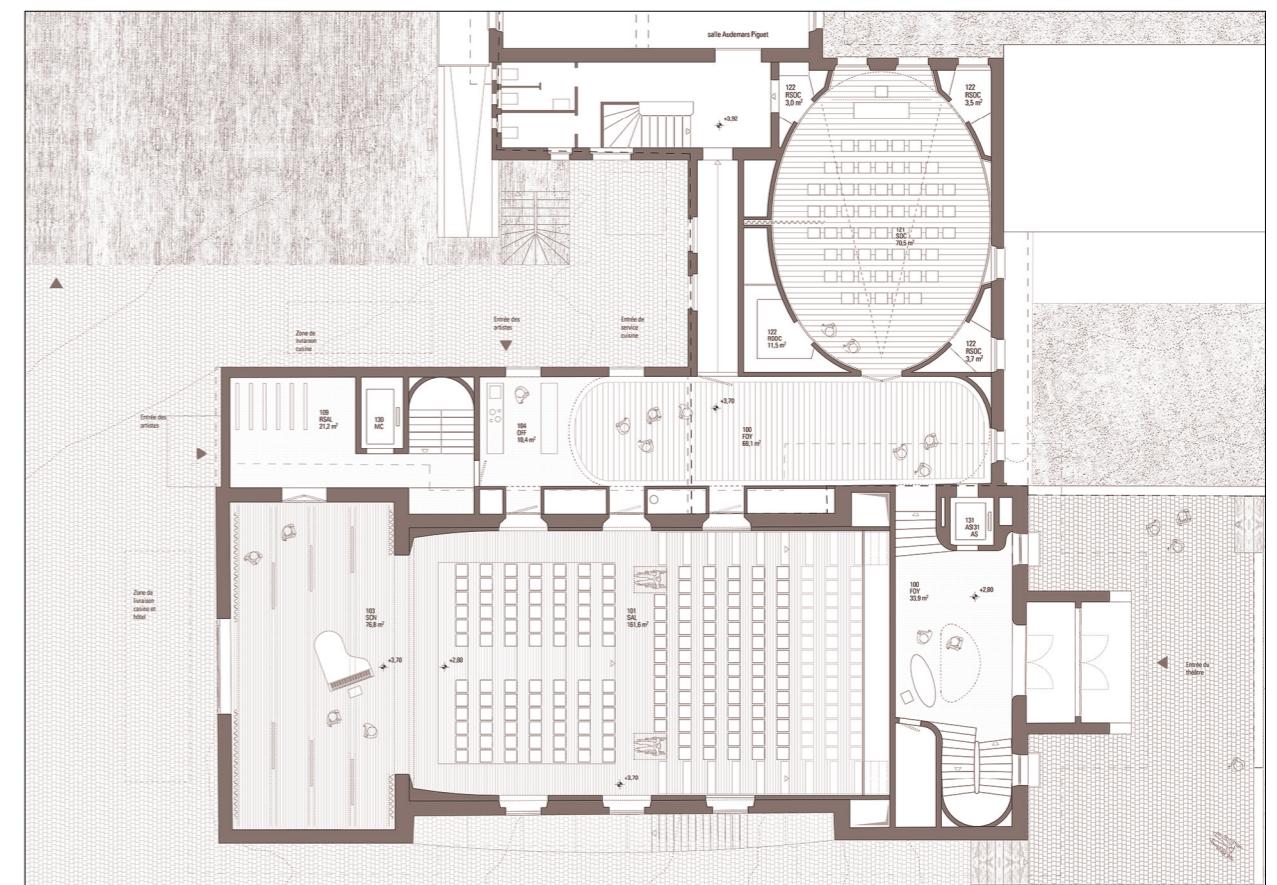
7 - Résonance

Architecte

Adolfo Zanetti architetto

3^e rang 3^e prix

IT - Venezia





Le projet Résonance prend un parti pris radical, celui de rehausser et d'unifier le niveau de sol de référence à celui actuel de la scène, lui permettant de développer un vrai concept de flexibilité de la salle de spectacle. Le projet ne se contente pas de penser l'intérieur mais offre une réflexion urbaine en requalifiant l'espace du parvis du Casino en lien avec celui du Temple proposant des espaces extérieurs utilisables pour différents évènements culturels, formulant une réflexion à l'attention du village.

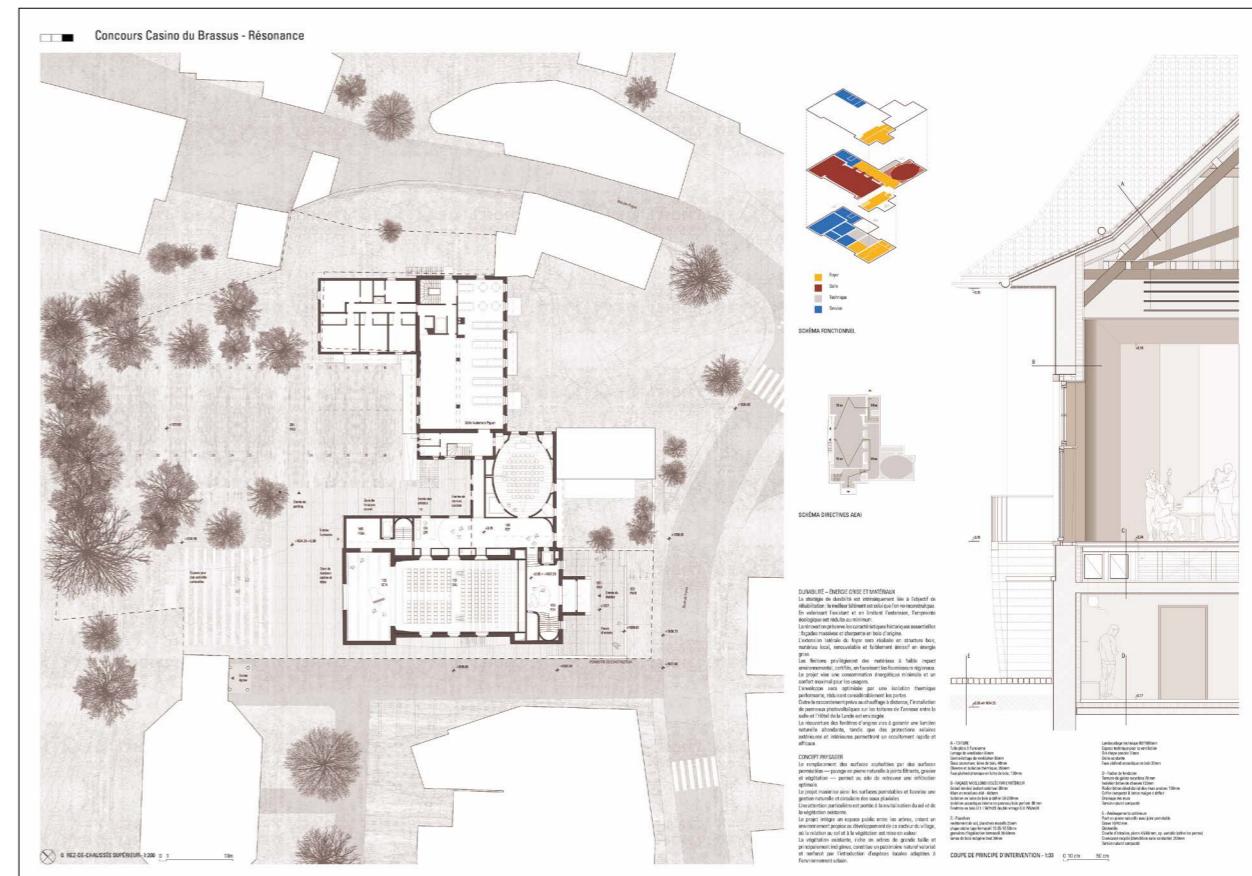
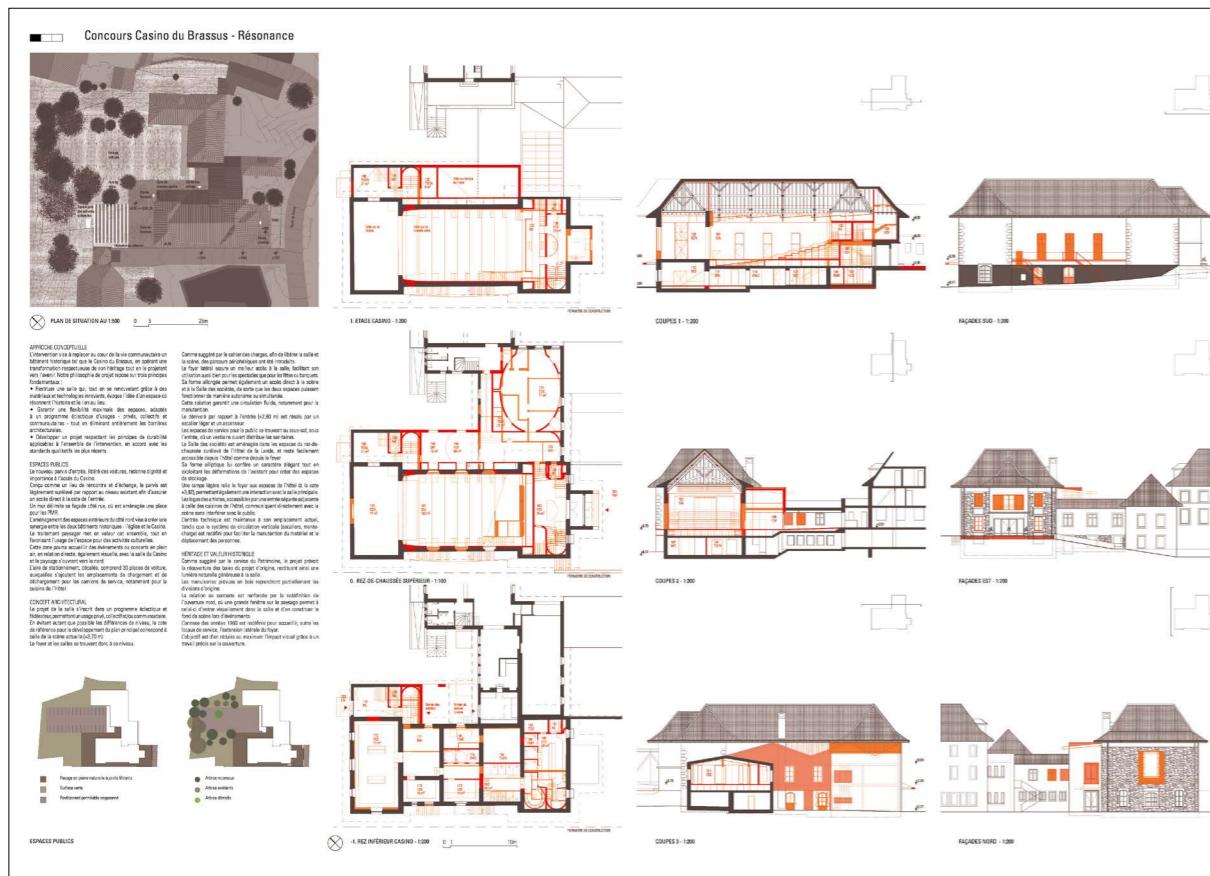
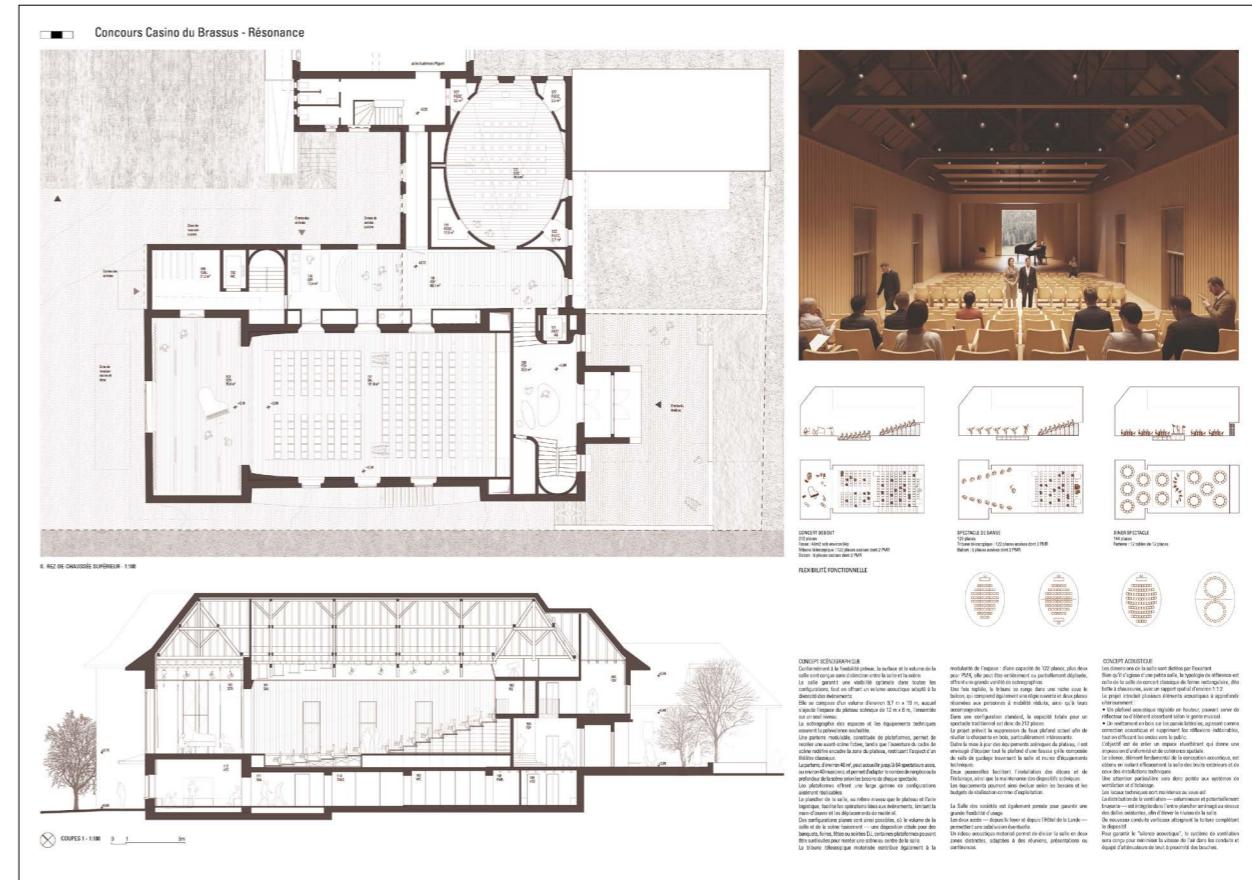
Le travail sur le niveau de la salle de spectacle permet de mettre en place un jeu de fosse pour recréer un front de scène ou développer des plateformes flexibles offrant une multitude de dispositions pour les spectacles et pour les réceptions. Combinée au système de gradins rétractables et à une restructuration complète de la salle (rehaussement du plafond actuel, matérialité et ouvertures), ce geste permet de mettre en valeur le point fort de ce projet: la qualité de la salle de spectacle en tant qu'espace. En revanche, la réflexion scénographique n'est pas suffisante pour permettre une exploitation efficace, d'un point de vue dimensionnel, technique ou distributif. L'installation des gradins a un impact important sur la structure initiale de la partie avant du Casino, allant jusqu'à remettre en question la statique du bâtiment. Le rangement des gradins a également un impact préjudiciable sur la dimension du foyer d'entrée. Celui-ci souffre d'une profondeur réduite malgré une volonté de travail en coupe prometteuse pour la relation spatiale avec le foyer supérieur.

Le passage au foyer latéral, donnant ensuite l'accès exclusif à la salle, est le seul élément qui pourrait remettre en doute la volonté de travail sur les niveaux. En effet, le couple malencontreux formé par l'escalier et l'ascenseur affecte la perception de la possible qualité d'espace qui pourrait être tirée du rapport entre ses deux espaces d'accueil également distribution des salles principales.

La conception de cet espace est une belle promesse en plan tant d'un point de vue distributif, spatial, fonctionnel que dimensionnel. Il promet un véritable atout central pour le projet, au cœur des espaces dédiés au public. En revanche, la qualité planimétrique est effacée dans l'analyse architecturale de cette extension. Le volume extérieur et le traitement de façade n'ont aucun lien avec l'existant et ne démontrent ni un rapport contrasté, ni mimétique avec l'existant. Ce foyer aurait pu avoir un potentiel rapport à la rue, renforçant l'idée urbaine, amorcé par l'utilisation de la fenêtre existante, mais le formalisme volumétrique général révoque le résultat.

La formalité distillée à travers plusieurs points du projet fait perdre la compréhension et la force des propositions. Par exemple, la salle de société préconise un possible emploi fractionné qui est une proposition prometteuse et retenue. Sa forme quant à elle, pose des questions sur l'efficacité acoustique de son utilisation. Il en est de même pour la distribution complexifiée par des formes faisant perdre la lecture nécessaire de la structure générale efficace du projet. De même, la réflexion sur les ouvertures est judicieuse et cohérente, mais le résultat formel n'est pas en mesure de respecter le bâtiment existant tout en proposant une solution attrayante.

Ce projet démontre d'une réponse efficace par la radicalisation de l'emploi d'un nouveau niveau de référence, celui de la scène. L'organisation générale du projet dans la résolution notamment des accès, de l'exploitation et des distributions non croisées entre public, technique et artiste démontre d'une réflexion et d'une solution prometteuse. Aux regrets du jury, qui a noté des potentiels spatiaux et fonctionnels, l'aboutissement des décisions architecturales ne sont pas à la hauteur du geste radical de modifier le niveau de référence pour une qualité scénographique irréprochable.





13 - ISLANDS

4^e rang 1^{re} mention

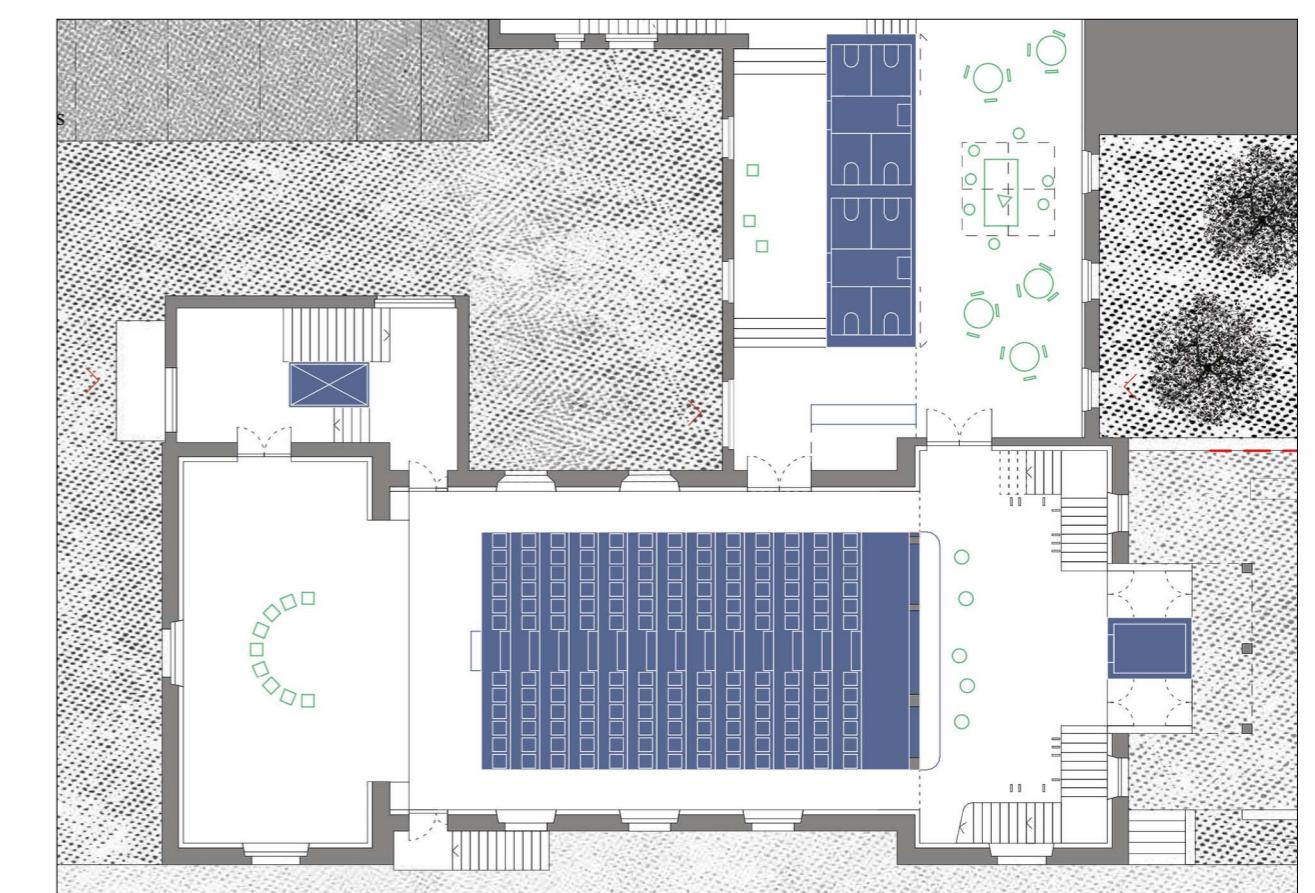
Architecte

Jonas Altorfer Architecture

CH - Bienna

Consultant·es

edms, A. Sonney
Energys, D. Montagnier





Le projet ISLANDS conserve la volumétrie héritée du Casino et de son annexe à l'Est, en focalisant la transformation sur la séquence d'entrée et le parvis d'accueil. Le parvis est vu comme l'opportunité d'une extension en sous-terrain qui permet à la fois de redéfinir en surface un lieu de rencontre sécurisé et adapté aux accès à mobilité réduite, mais aussi d'offrir en sous-sol une salle dédiée aux sociétés, favorable par son éloignement aux simultanéités d'usages.

Dans la nouvelle séquence d'entrée, le foyer existant est ouvert en direct sur la salle de spectacle par le percement de deux passages latéraux de plain-pied. En configuration banquet, cela génère une enfilade qualitative des espaces, de l'extérieur vers l'intérieur, du parvis public en belvédère jusqu'à la salle. Un second foyer sur le côté vient remplacer l'appartement du tenancier et élargit l'accueil du public, offrant une entrée supplémentaire à la salle latéralement. Ce foyer comprend l'office et les sanitaires, avec l'avantage d'ouvrir une percée visuelle transversale vers l'hôtel et la place publique, laissant transparaître l'animation du Casino sur l'extérieur. Le jury regrette néanmoins le traitement spatial du double sas d'entrée et le choix de placer l'ascenseur axé en façade, qui apparaît contradictoire avec l'idée de transparence et d'ouverture. L'expression du nouveau porche, avec sa colonnade monumentale, est jugée peu compatible avec celle du Casino et manquant d'intemporalité, pour justifier la démolition du couvert existant.

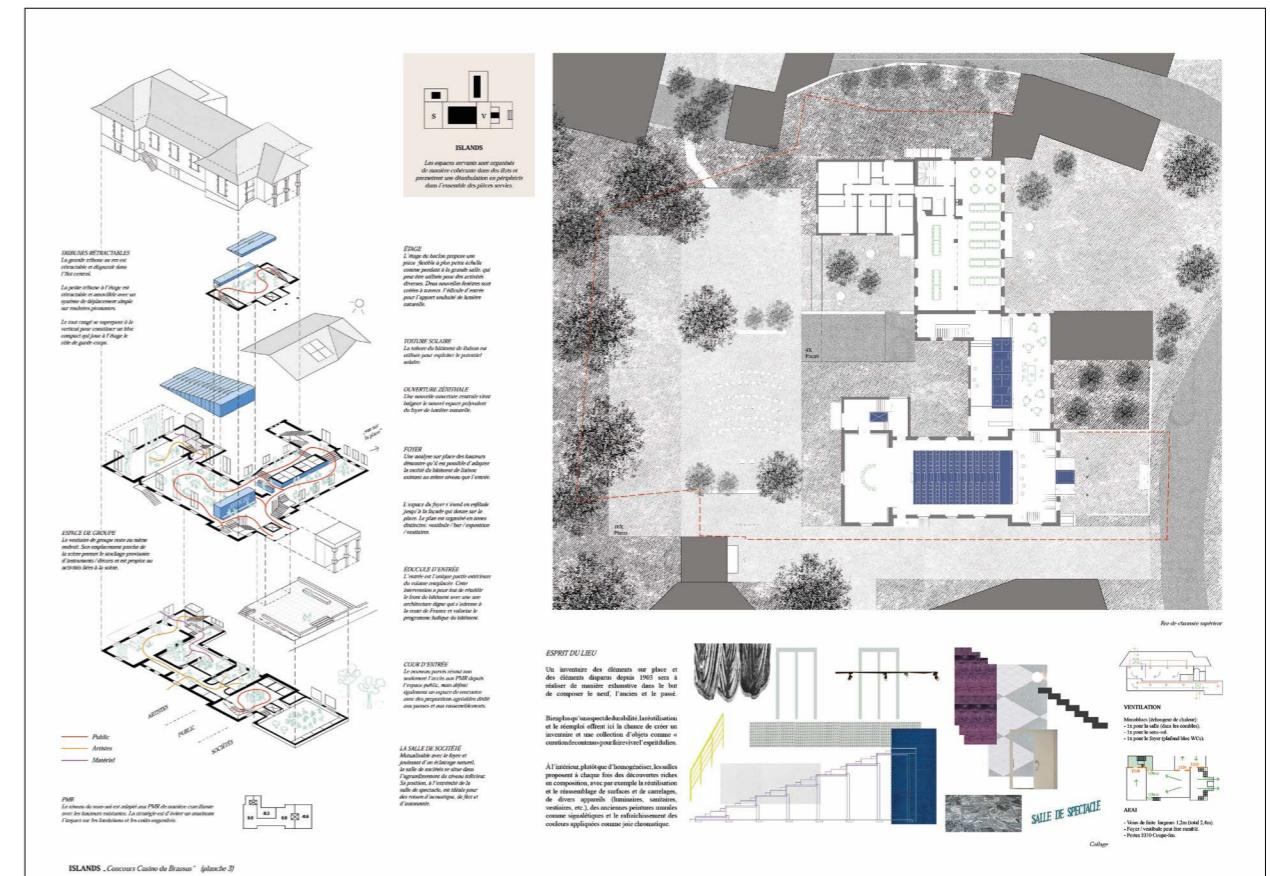
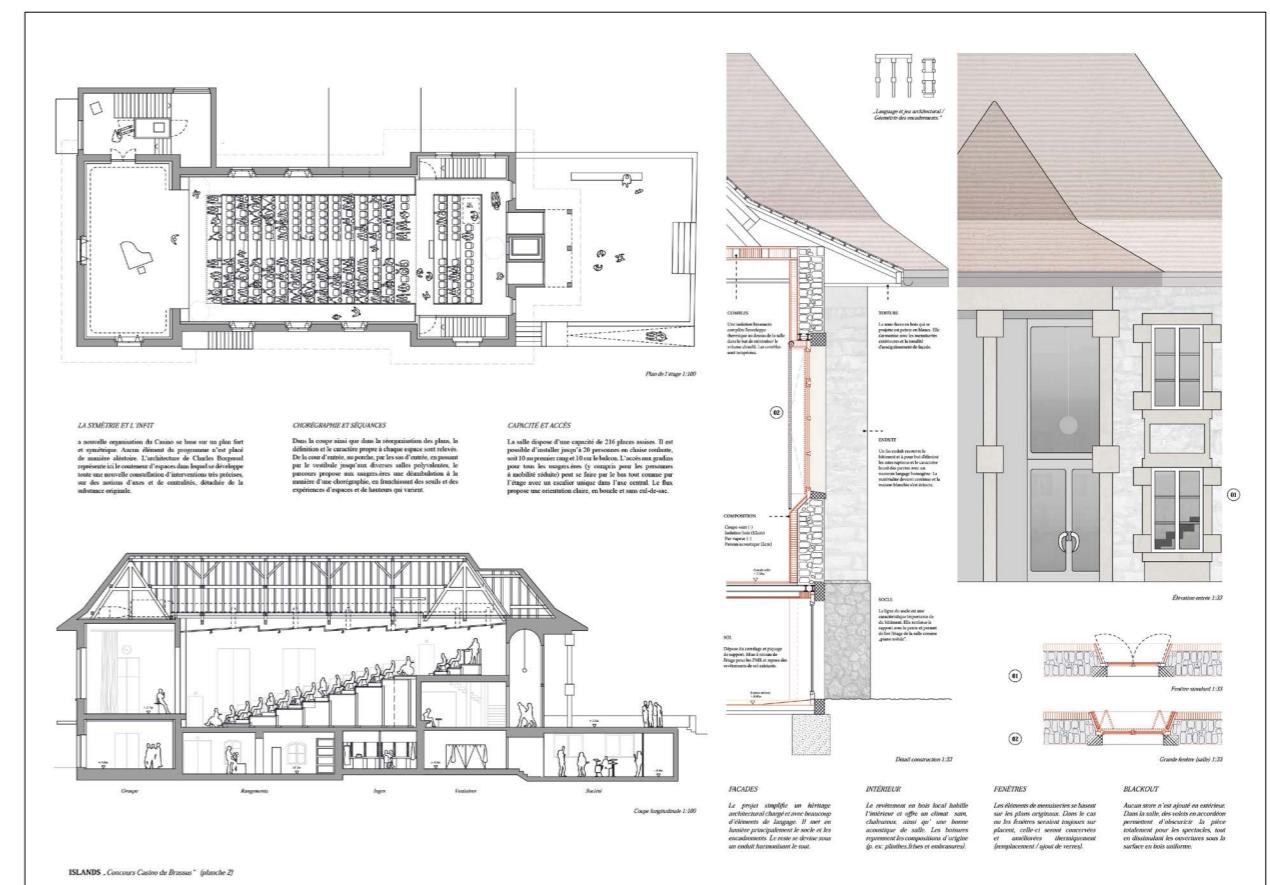
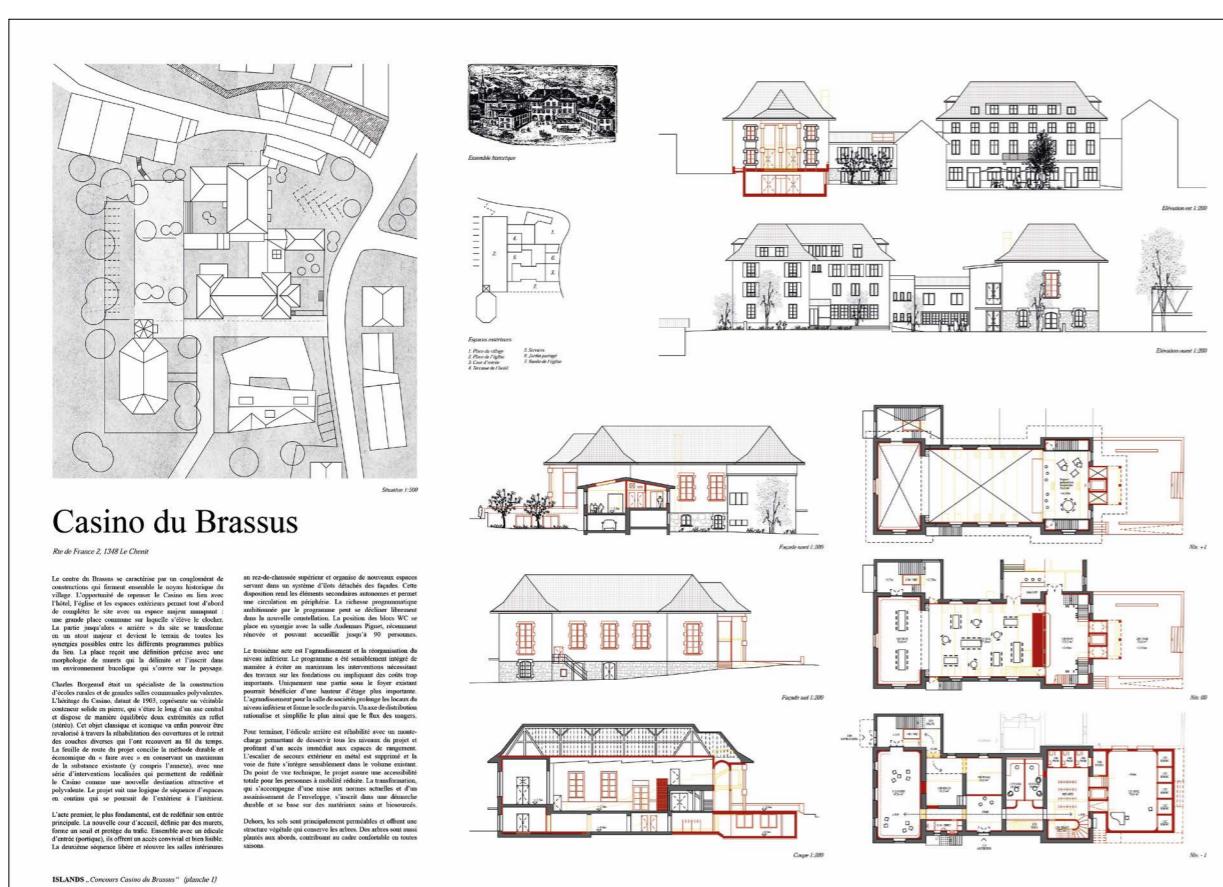
Le monde du public se poursuit en sous-sol grâce à l'adjonction dans le foyer d'une nouvelle volée d'escalier donnant accès à la zone des vestiaires et à des sanitaires supplémentaires. La salle de société creusée au-devant fonctionne aisément avec une mutualisation des mêmes services et trouve des ouvertures sur le jardin voisin en contrebas. Cette «relation de voisinage» apportée par la salle des sociétés permettrait, à terme, d'envisager une requalification du jardin en un espace plus public. Néanmoins, elle pose des questions architecturales: d'une part, la hauteur libre nécessaire à la salle implique un abaissement du radier et donc la position délicate de l'ascenseur en façade, pour la desservir avec la compatibilité PMR; d'autre part, les fenêtres sur le jardin restent relativement contraintes dans leur taille pour bien éclairer la profondeur de l'espace.

La salle de spectacle, quant à elle, est réaménagée avec un gradin rétractable à plateaux doubles peu efficace car trop étroit en raison des deux passages libérés sur les bords. Son escalier central est aussi peu opportun puisqu'il supprime les meilleures places pour le public et le choix de l'équiper avec des chaises rapportées pose la question de leur manutention à chaque changement de configuration. En contrepartie, une deuxième tribune amovible est proposée à l'étage mais celle-ci engendre un problème de visibilité au premier rang et son rangement sous la forme d'un meuble superposé au gradin d'en bas, bien qu'astucieux, représente une résolution technologique difficile à réaliser, dont il conviendrait de vérifier la sécurité. Dans la salle, l'emprise que prend le gradin une fois replié, avec sa largeur de plateau plus importante, tend aussi à réduire la surface utilisable en version banquet.

Enfin, le monde des artistes est traité en autonomie des parcours du public au sous-sol du Casino. Leur entrée s'effectue en façade Ouest et les différents espaces se déplient jusque sous la scène, où prend place le grand vestiaire bénéficiant de la belle hauteur libre. Malgré la clarté de ces aménagements, le parcours entre les loges et les douches nécessite d'emprunter un couloir et de traverser le foyer des artistes au détriment du confort d'usage. L'annexe technique existante est maintenue en l'état et intègre simplement un monte-chARGE dont la réelle faisabilité avec le maintien de l'escalier existant est à vérifier. Sans

reconfiguration des escaliers et des paliers, l'espace d'attente avant l'entrée en scène est également très restreint pour servir à la fois de coulisse et de plateforme de manutention de décors.

Le jury souligne la simplicité et l'efficience des parcours publics aménagés au rez ainsi que l'intérêt de l'intervention sous le parvis, mais le projet ne convainc pas complètement quant à l'expression donnée à la nouvelle entrée du Casino et à la plurifonctionnalité de la salle de spectacle.





34 - Derrière le rideau

5^e rang 2^e mention

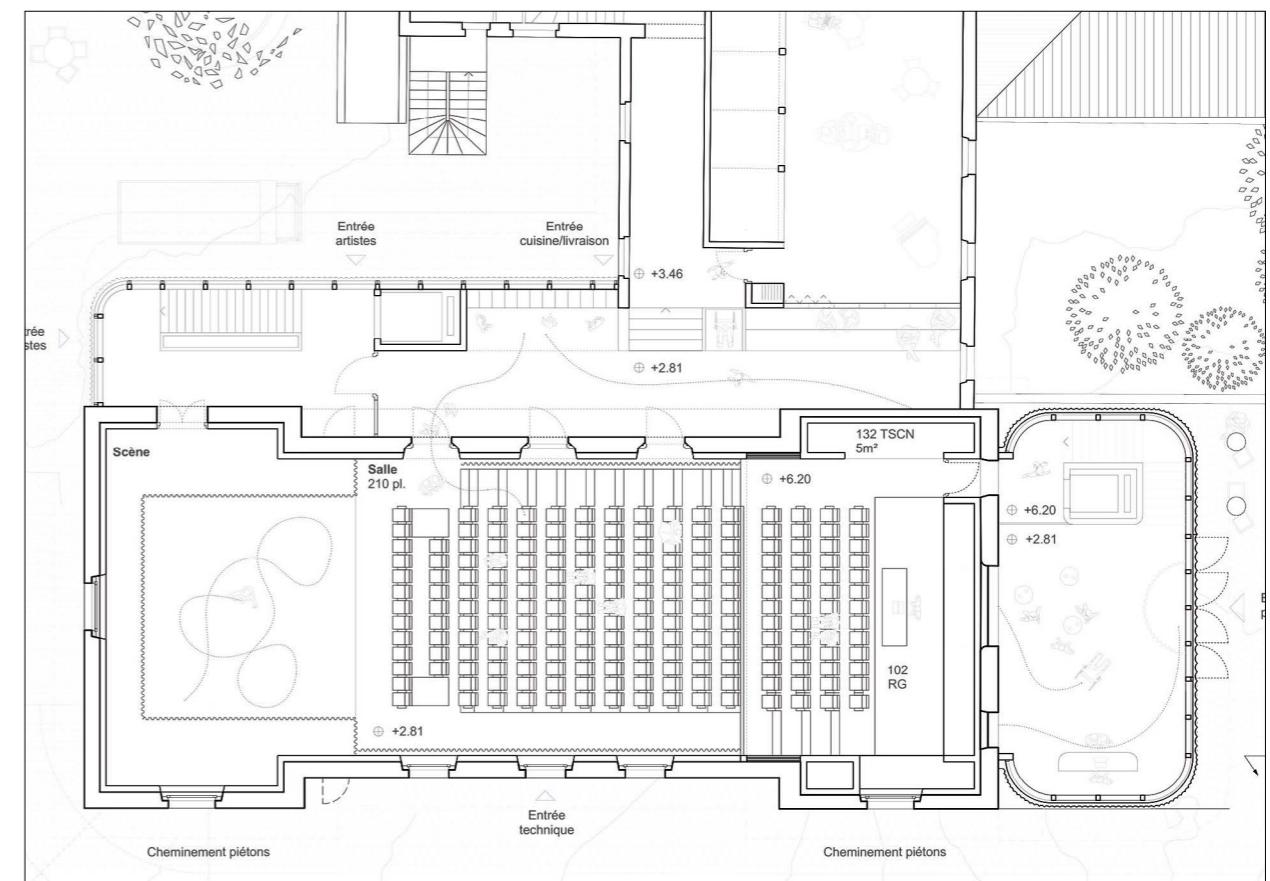
Architecte

Oïkos Atelier d'architecture Sàrl
Renaud Pithion

CH - Les Acacias

Collaborateur·ices

Benoit Séraphin
Louise Plasard
Almir Delfieu





Le projet *Derrière le rideau* propose l'addition de deux nouveaux volumes au bâtiment existant.

Le premier, positionné au niveau de l'entrée principale, redessine le parvis et renouvelle l'image du Casino du Brassus. Il génère une surface supplémentaire et offre ainsi un foyer généreux et ouvert. La qualité spatiale du nouveau foyer a été néanmoins jugée peu qualitative, notamment par l'impact du noyau de circulation latéral avec accès étiqueté à la galerie en balcon. De plus, la surface gagnée au foyer se fait au détriment du parvis extérieur considérablement réduit; la proximité immédiate de la route risque ainsi de poser problème les jours d'affluence.

Le second volume s'étire le long de la façade est, où se trouvent l'accès des artistes et les zones de livraison implantées un niveau plus bas. L'accès à la cuisine de l'hôtel qui devait être garanti a été, en revanche, quelque peu délaissée.

Les deux ajouts sont reliés au rez supérieur par un espace distributif qui organise de manière claire l'accès à la salle et au local pour les sociétés (située à l'endroit du logement). Par un geste simple et maîtrisé, l'ensemble des flux se trouve efficacement résolu. La liaison directe entre le foyer et les espaces dédiés aux artistes constitue un point particulièrement réussi. L'utilisation simultanée de la salle et du local pour les sociétés serait par contre plus simple avec des accès indépendants.

La scène est abaissée et offre une continuité de plain-pied avec la salle. Cette configuration autorise une grande polyvalence d'usages et augmente la surface utile d'une salle désormais plane. Les gradins, repliables, sont intégrés dans un coffre arrière tout en maintenant un accès discret depuis le foyer. L'entrée principale de la salle se fait désormais latéralement. À l'étage, la galerie est également équipée de gradins repliables et peut fonctionner comme un espace indépendant. L'abaissement de la scène, bien que pertinent, s'avère incompatible avec le maintien des ouvertures existantes en façade au rez-inférieur; aucune solution n'est proposée pour résoudre cette difficulté.

Le sous-sol fait l'objet d'une reconfiguration complète, permettant l'aménagement d'un niveau intégralement de plain-pied. L'organisation programmatique y est particulièrement soignée, garantissant une séparation efficace entre les circulations du public et celles du personnel artistique.

Le projet a été jugé très intéressant du point de vue de la protection incendie.

Du point de vue scénique, c'est un bon projet pour la pratique du spectacle vivant, ainsi que pour les autres activités souhaitées. En rasant la scène physique actuelle pour la mettre à niveau avec la salle, le projet crée un volume unique et s'affranchit d'un cadre de scène fixe, souvent obstacle à franchir. Il offre ainsi de réelles possibilités scénographiques, notamment pour des spectacles contemporains avec des dispositifs éclatés, laissant entendre que pour les occasions nécessitant une scène surélevée l'utilisateur fera recours à des praticables de location.

Le candidat propose un renouveau d'image à travers une nouvelle manière de travailler la pierre locale en façade. Le parvis, délicatement travaillé, confère au bâtiment une identité plus épurée et contemporaine. Toutefois, du point de vue patrimonial, l'expression a été jugée trop massive pour une annexe et peu intégrée (bords arrondis notamment) qui tranche complètement avec celle de Casino jusqu'à en effacer sa mémoire.

De par l'augmentation du volume à disposition, le projet bénéficie d'une plus grande facilité pour organiser le programme ambitieux. Cette double extension et toute la reprise du rez inférieur en sousœuvre rendront cependant les travaux particulièrement onéreux.

Le jury remercie l'équipe pour leurs réflexions pertinentes et la qualité de leur travail. Il salue la bonne qualité scénique et le très bon fonctionnement du programme, qui ont permis à ce projet d'être retenu pour la distribution des prix.



The figure contains several architectural drawings:

- Derrière le rideau**: A series of six cross-sections showing the internal layout of different rooms: Café, Théâtre, Danse, Mezzanine indépendante, Reception, and Volume maximal. Each section highlights a specific area in green.
- Concours Casino du Brassus**: A detailed floor plan of the building. Key features include:
 - Entree articles** (Article entrance) and **Entree technique** (Technical entrance).
 - Salle 210 p.** (210-seat hall) with a capacity of 210 p.
 - 102 SCN** (102 seats) and **102 RG** (102 seats).
 - Cheminée pilotes** (Pilot chimney).
 - Entree principale** (Main entrance) and **Porte en plantes permises** (Permitted plant door).
 - Dimensions** such as +2.81, +4.20, and +6.20.
 - Site plan** showing the building's location relative to a road, a railway line, and a river.
- Plan Rez-Sup 1:100**: A detailed cross-section of the building's structure, showing the internal framework, stairs, and seating areas.
- Coupe Longitudinale 1:100**: A longitudinal section of the building, showing the height of the structure and the arrangement of rooms along the axis.

The image contains a collection of architectural drawings for the Casino du Brassus project, organized into several sections:

- Derrière le rideau**: Includes a detailed site plan (Plan Masse 1500) showing the building's footprint relative to its surroundings, including roads, property lines, and natural features like a stream and trees.
- Concours Casino du Brassus**: A large-scale site plan showing the building's location within a larger urban context, with labels for 'Nord', 'Est', 'Sud', and 'Ouest'.
- Coupe Longitudinale 1200**: A longitudinal section showing the building's height and internal structure across its length.
- Coupe Transversale 1200**: A transverse section showing the building's height and internal structure across its width.
- Offrir du volume pour appuyer une flexibilité fonctionnelle et une diversité d'usages**: A text box explaining the project's design philosophy, focusing on creating volume to support functional flexibility and diverse uses. It mentions the use of large volumes of stone, a high roofline, and a mix of materials like stone, wood, and glass.
- Plans et Sections**: Detailed floor plans and sections for different levels:
 - Plan Masse 1500
 - Plan Rez-Inf 1:200
 - Plan Rez-sup 1:200
 - Plan Etage 1:200
 - Coupe Longitudinale 1:200
 - Coupe Transversale 1:200
 - Section Nord-Est 1:200
 - Section Sud-Ouest 1:200
 - Section Sud-Est 1:200
- Exterior Elevation Drawings**: Detailed drawings of the building's exterior facades, showing different views and materials used in the construction.



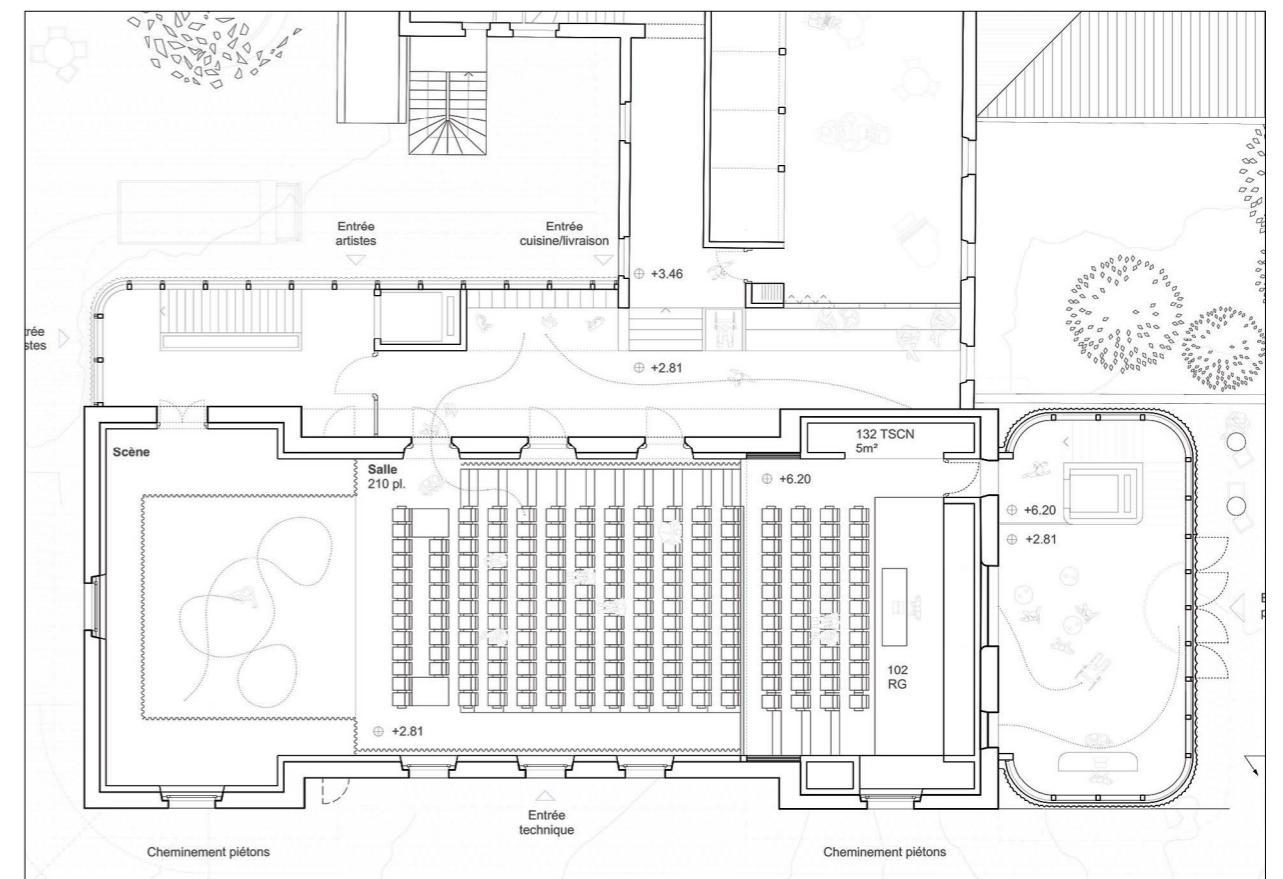
8 - Connexions

Architecte

Ludovic Gaffarel
Ingénieur civil architecte

6^e rang 4^e prix

BE - Bruxelles





Le projet Connexions prend le parti de travailler avec et pour l'existant, en mettant au centre de la réflexion une intervention minimale et de réemploi dans un souci de préservation du patrimoine et d'une économie de moyens.

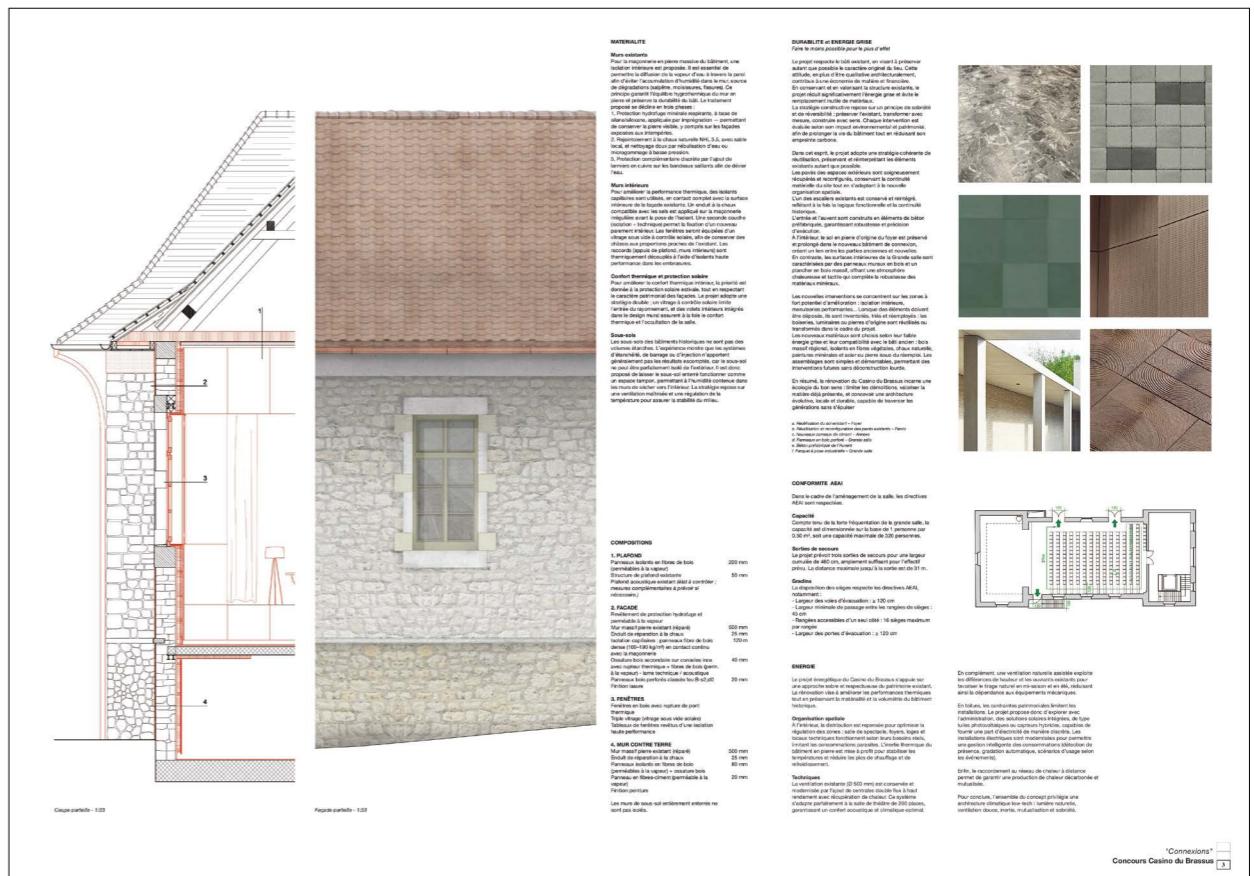
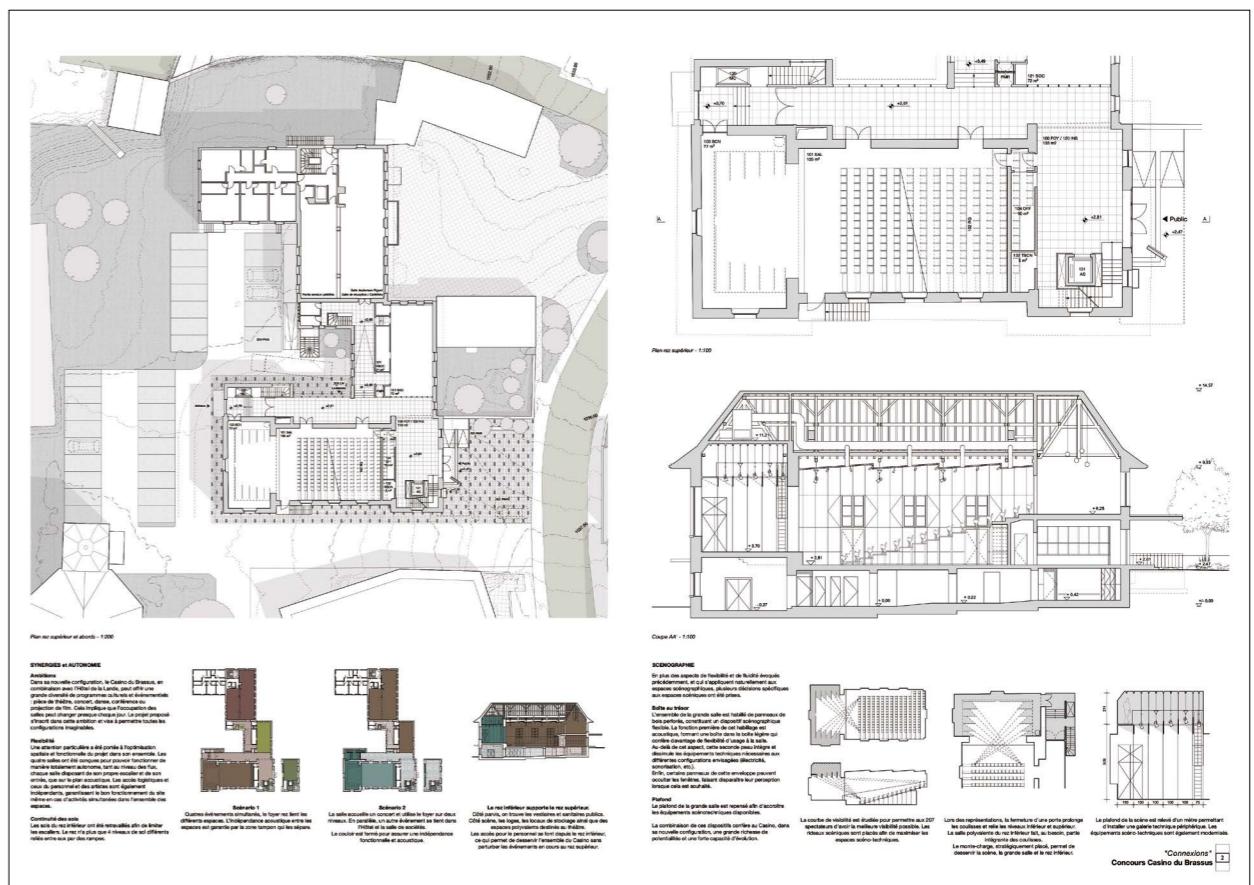
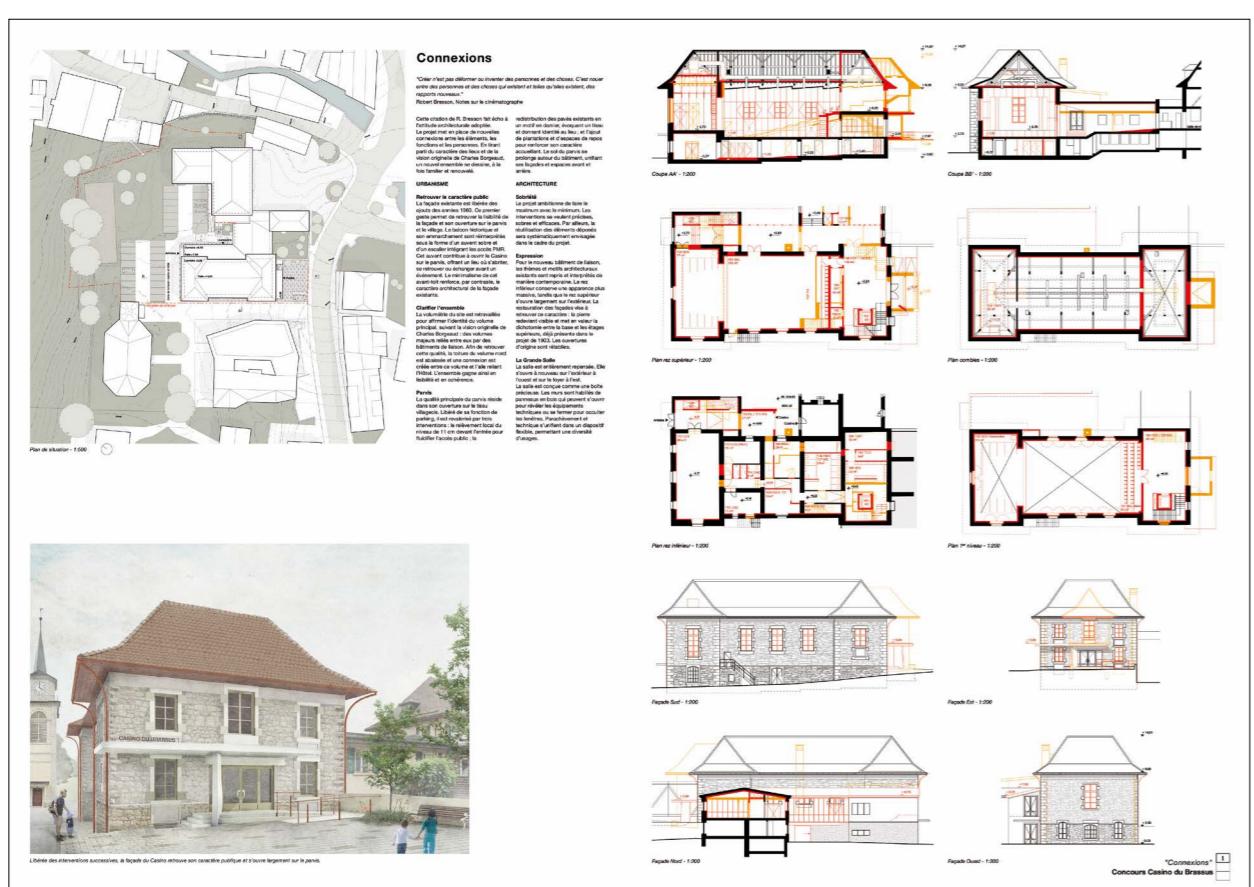
La façade principale est épurée des ajouts des années 1960 pour redéfinir la qualité urbaine du parvis du Casino, comme une véritable entrée, un lieu de rencontre publique. Le nouvel auvent de ligne simple associé à un travail sur le revêtement du sol est la proposition d'un nouvel espace urbain. Il permet de développer un accès aux personnes à mobilité réduite. La rénovation des façades passe par une recherche d'expression originale simple en pierre, complétée par le formalisme des descentes d'eau pour une réinterprétation des berceaux originaux. La figurante simplicité proposée des interventions extérieures ne garantissent pas, en l'état, la préservation esthétique du patrimoine que représente le Casino pour le village du Brassus.

L'organisation interne des espaces recherche une flexibilité et une simultanéité dans l'utilisation des salles que l'on ne peut que remarquer. La construction de l'extension en continuité de l'annexe réemployée permet une connexion entre les différentes parties artistes, salle de spectacle et salle des sociétés qui fonctionne grâce à ses dimensions généreuses et ses connexions en plans mais également grâce au compartimentage possible lors des évènements simultanés. Cette utilisation concomitante est démontrée mais illustre également les difficultés que le projet expose quant à la fragmentation par étages et en plan de l'exploitation des espaces. La proportion entre le volume des espaces scéniques et publiques ne sont pas équilibrés et ne garantissent pas l'exploitation de la salle de spectacle, accentuée par une distribution peu efficace d'un point de vue de la manutention.

Les entrées séparées sont bien gérées. Les artistes bénéficient d'une entrée à l'arrière par l'annexe, donnant accès sous la scène au sous-sol et aux espaces qui leur sont dédiés. La difficulté à gérer les différences de niveau afin de rendre accessible tous les locaux ne définit pas nettement la séparation physique entre artiste, technique et public. L'accès à la salle de spectacle est également à clarifier, en effet son dédoublement, soit latéral par la nouvelle extension ou direct depuis le foyer par une porte de dimension restreinte, complique la lecture des accès et l'utilisation future. En revanche, cette solution offre un accès généreux à la salle des sociétés. Si la simultanéité théorique de l'utilisation des espaces est convaincante, l'efficacité de la distribution n'est pas assez franche et manque de définition pour être vraiment fonctionnelle.

À l'intérieur de la salle, le projet minimalise les interventions sur l'espace gardant les niveaux initiaux de la salle et de la scène répondant à la demande d'utilisation flexible sans offrir d'autres possibilités que la configuration actuelle d'un point de vue scénographique. Le gradin rétractable est conçu pour exploiter un maximum la largeur de la salle mais offre juste le nombre de places demandées. Si la hauteur de scène est retravaillée pour offrir un espace à la technique, ceux de coulisse et d'accès à la scène (personnes et matériel) ne sont pas généreux et n'ont pas de qualité fonctionnelle. La réflexion faite sur la scénographie n'est pas à la hauteur des annonces architecturales de rénovation pour éléver le niveau du Casino à celui d'une salle de spectacle.

Les atouts spatiaux de la solution proposée d'une possible utilisation simultanée des espaces et la volonté d'une intervention architecturale simple en respect du patrimoine, ne peuvent faire oublier le manque de fonctionnalité scénique du projet de rénovation qui ne répond pas suffisamment à une résolution des problèmes d'exploitation actuels.





9. AUTRES PROJETS RENDUS

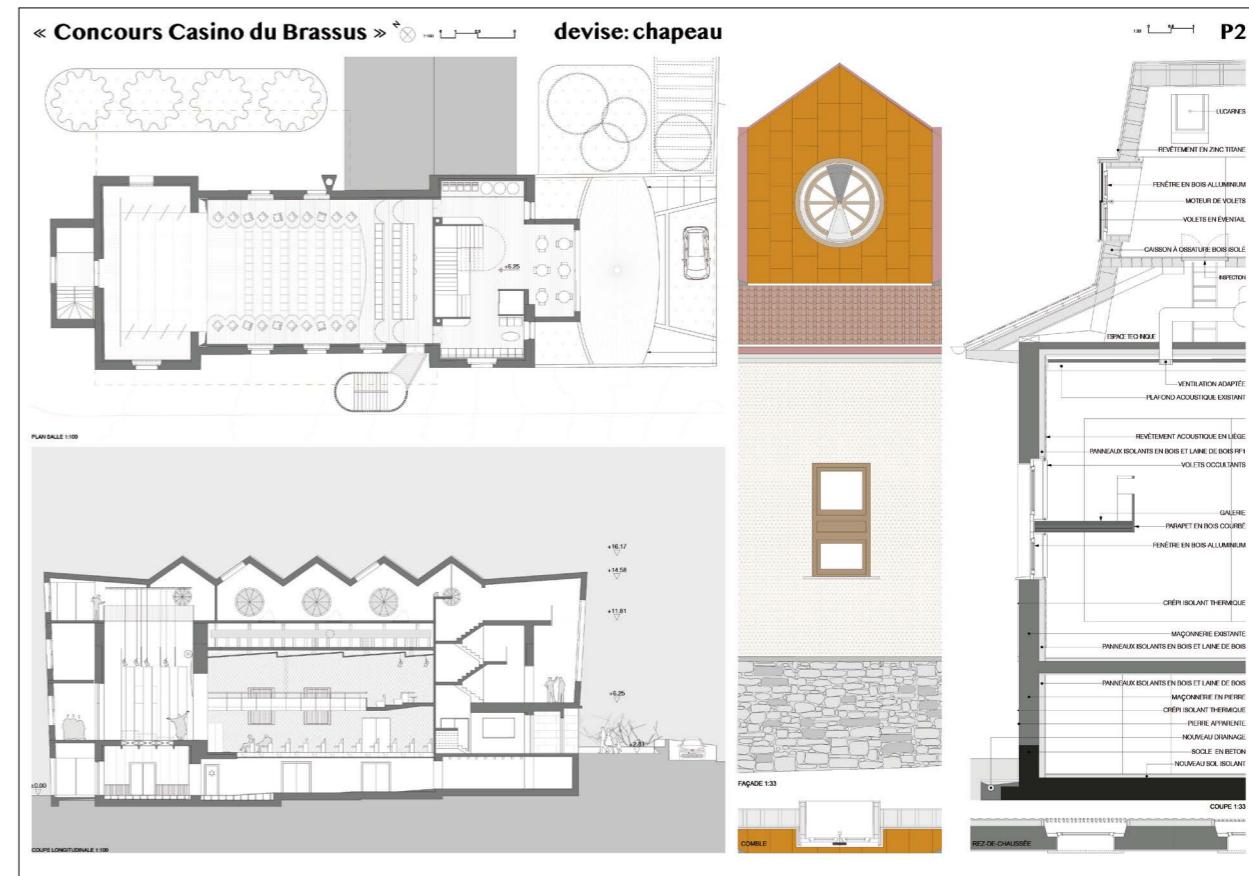
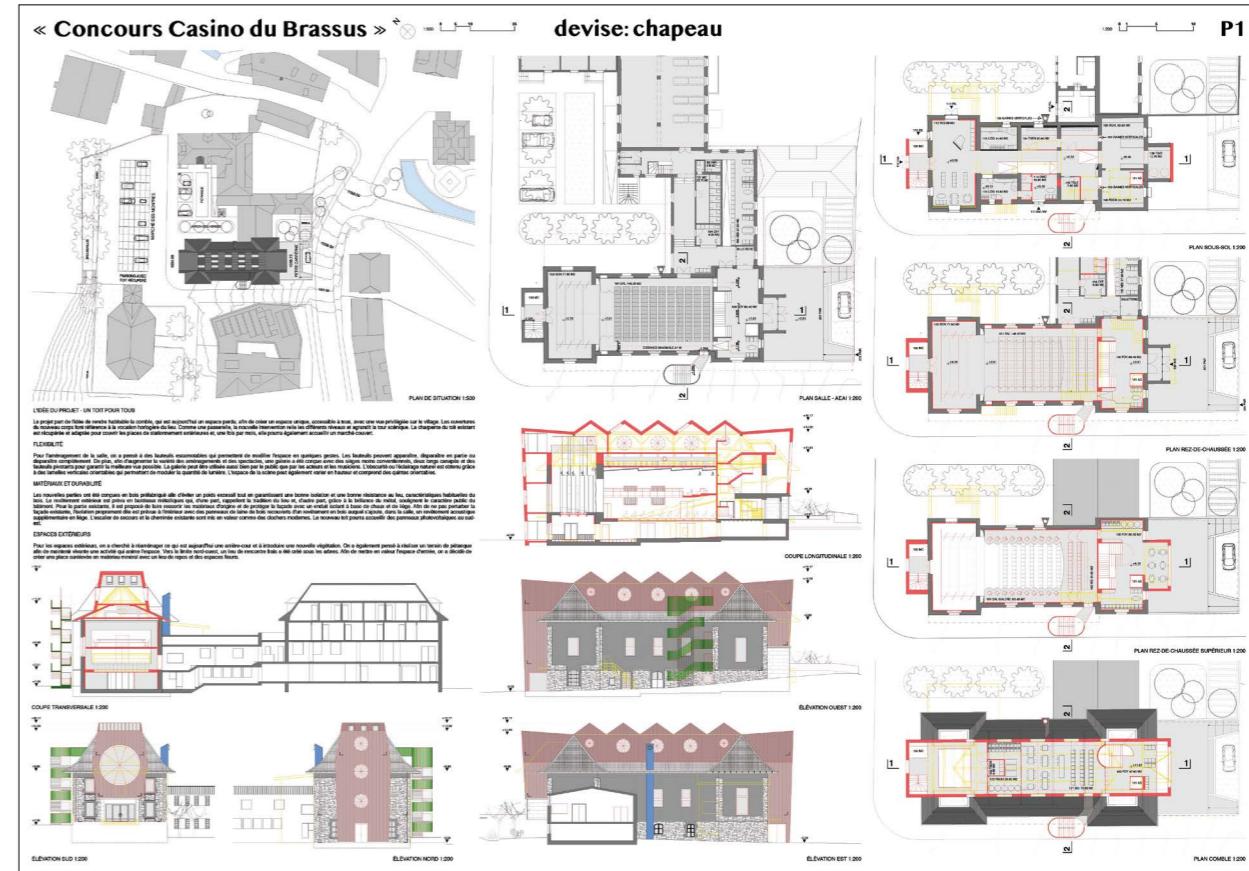


1 - chapeau

Architecte

GIANO - Gianellini e Notari
Laura Gianellini

CH - Lugano





2 - finette

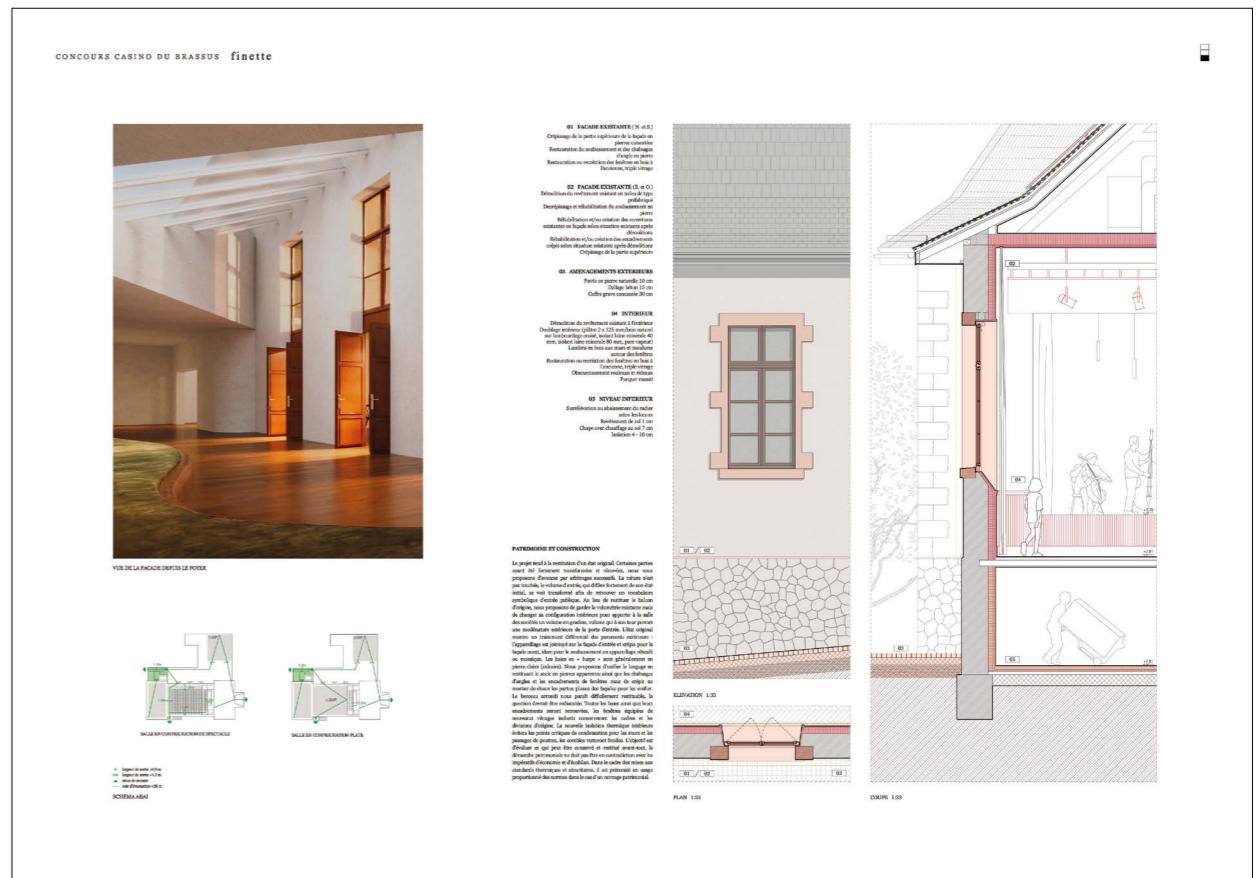
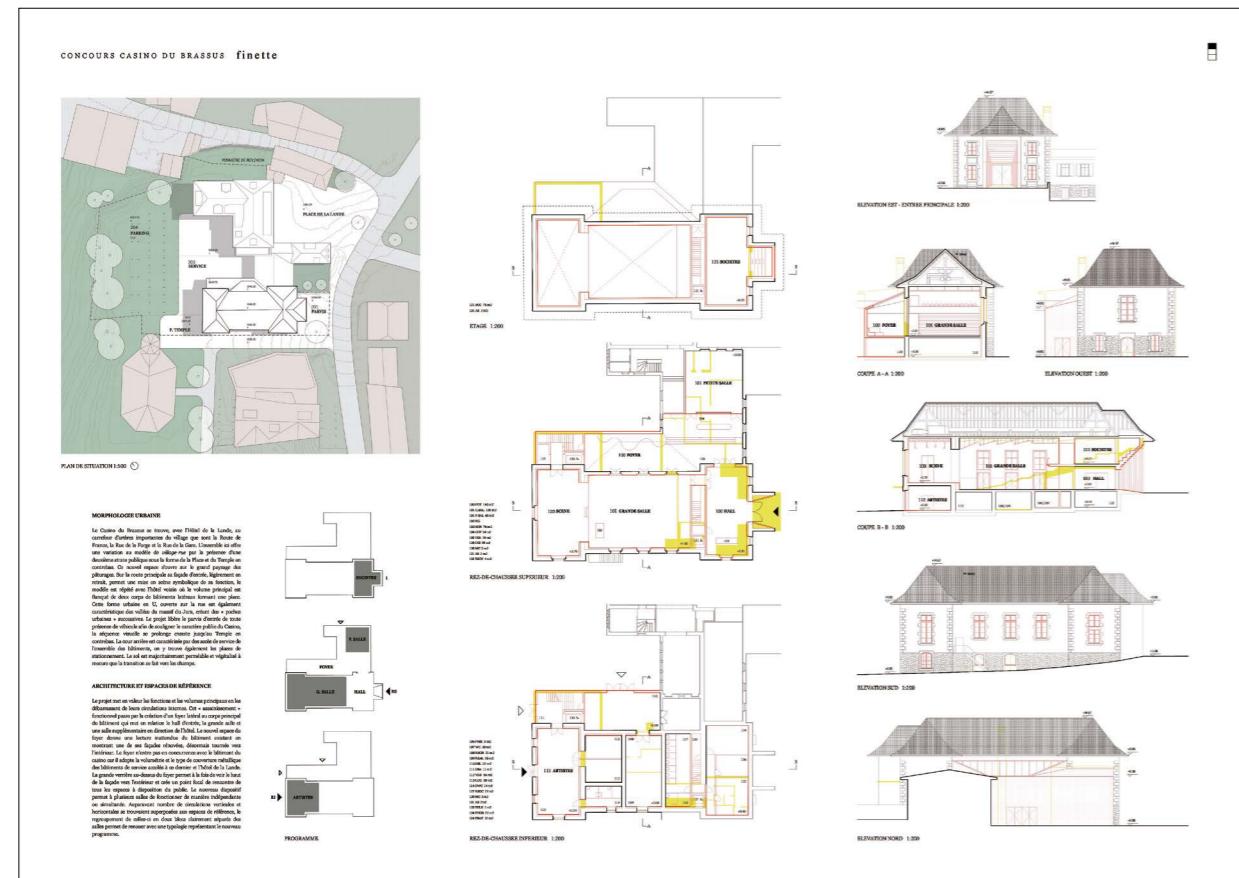
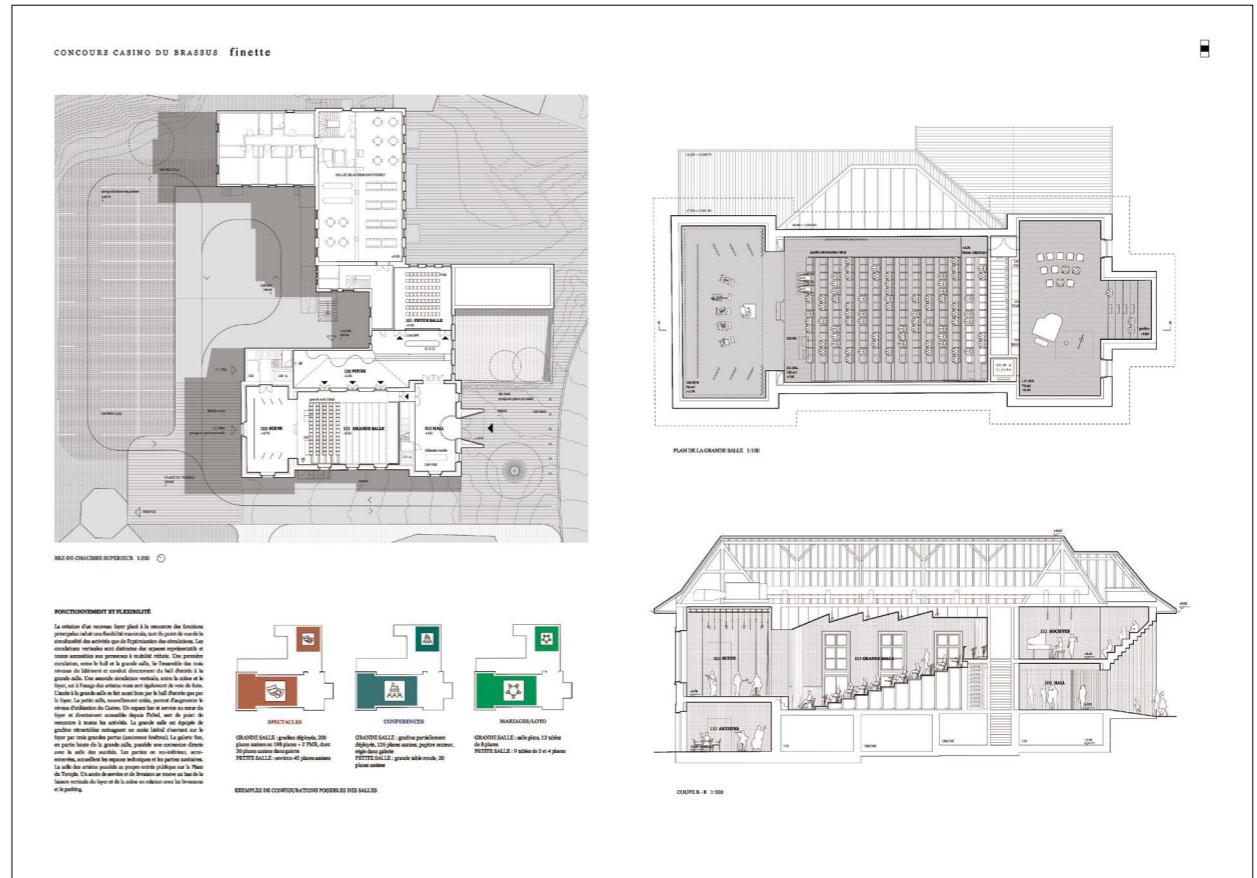
Architecte

Personeni Raffaele Architectes Sàrl
Fabrizio Raffaele

CH - Lausanne

Collaborateur·ices

Colette Raffaele
Spela Glavac Prieto
Rita Pires
Adriana Sowa





3 - LE JEU CONTINUE

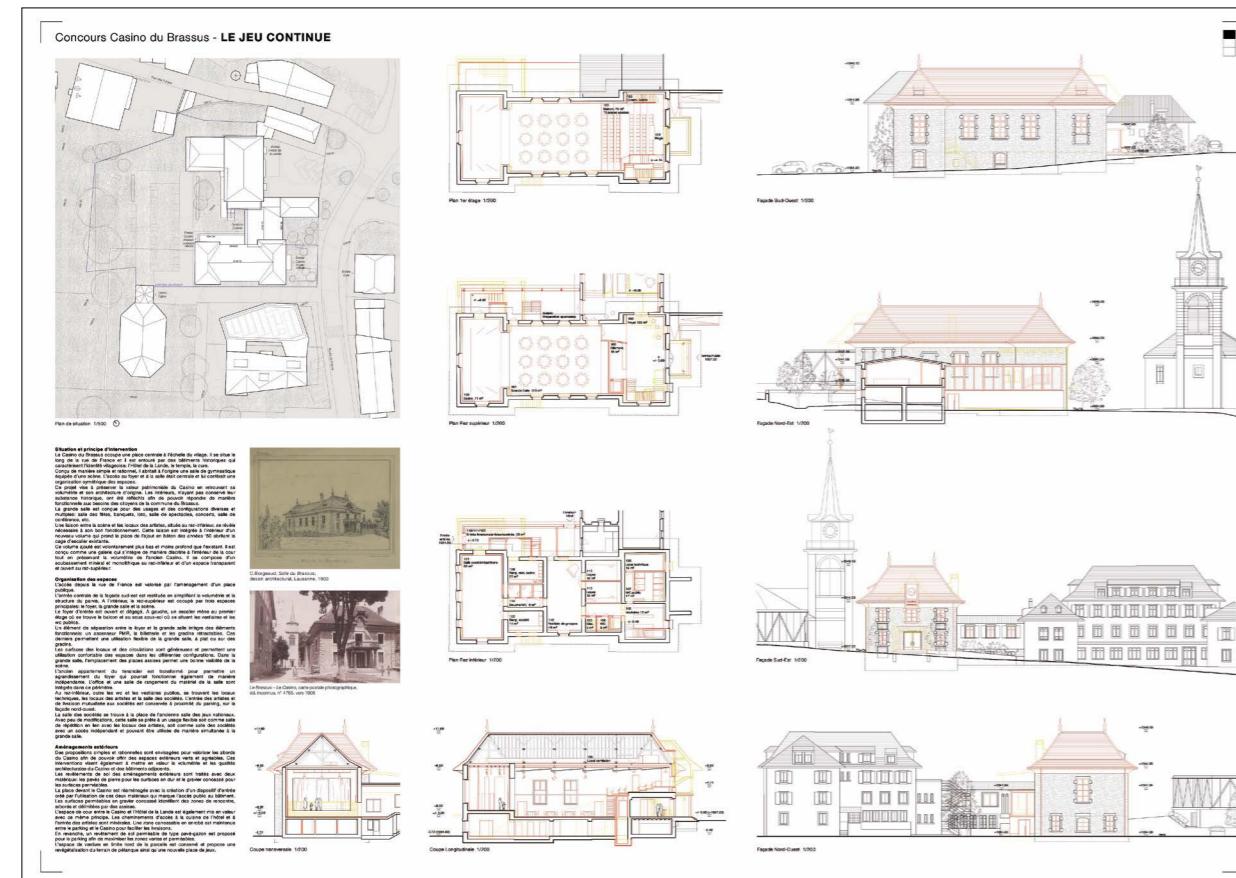
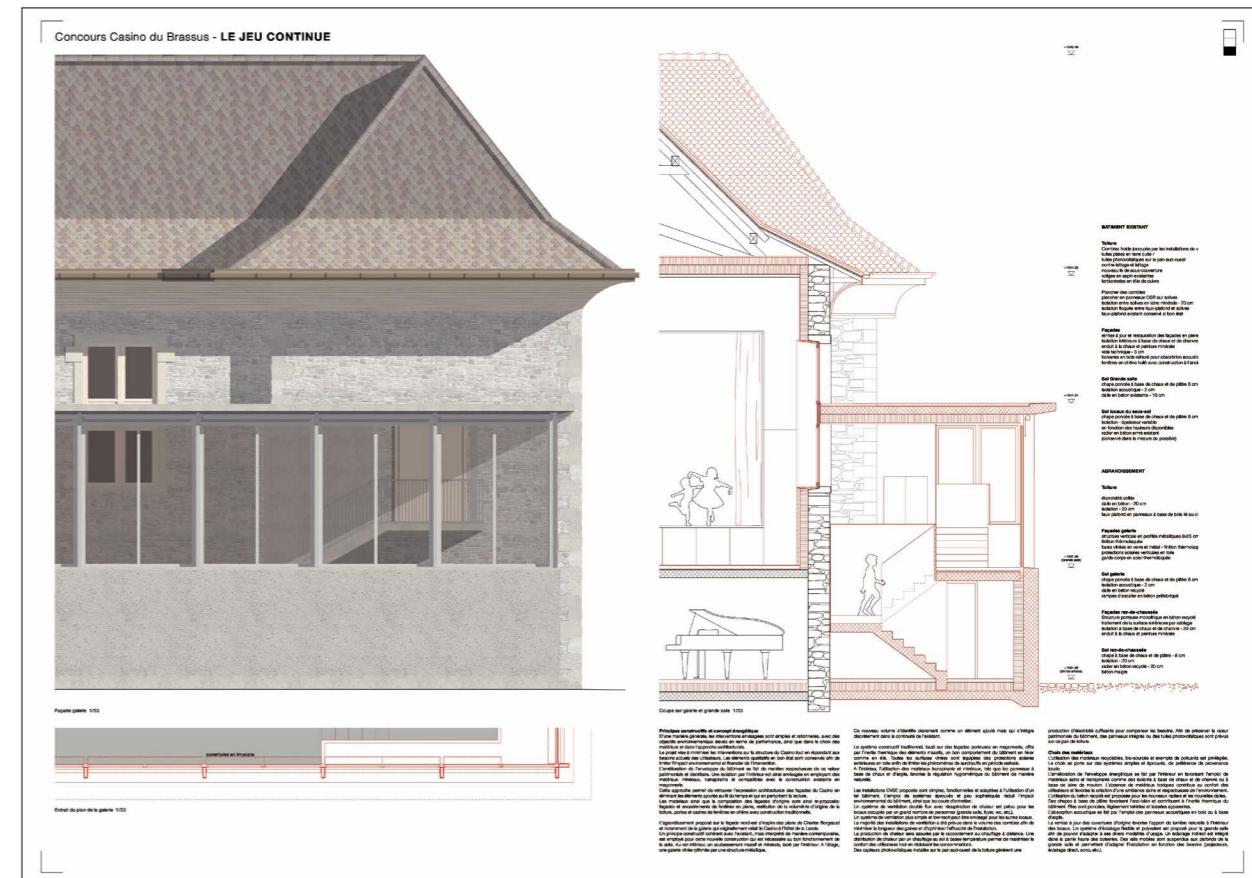
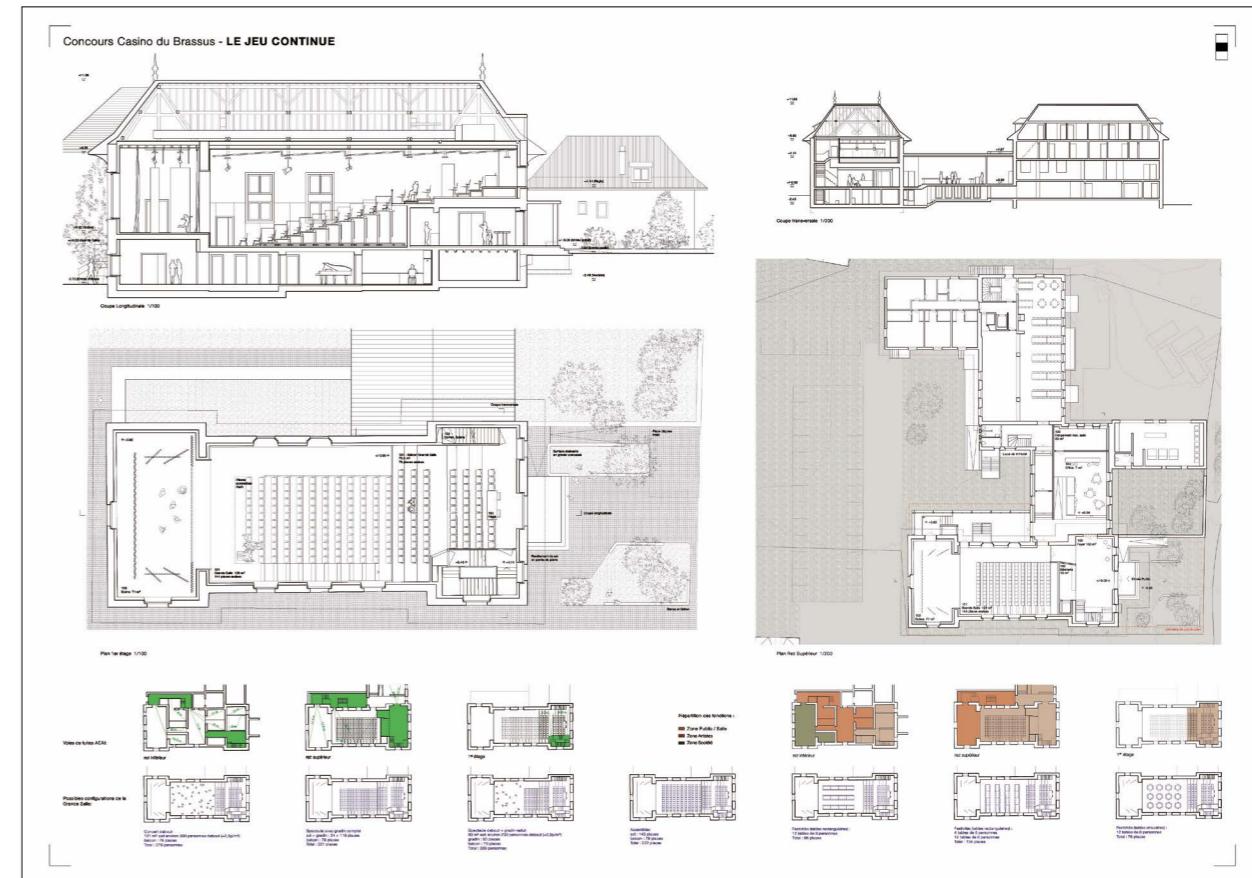
Architecte

graf + rouault architectes
Pierre Rouault
Antoine Graf

CH - Lausanne

Collaborateur·ices

Michele Capatori
Diana Desbois
Romian Odier
Marie-Loriane Lascha





4 - Le cinquième acte

Architecte

Tanari Architectes + Urbanistes Sàrl
Pascal Tanari

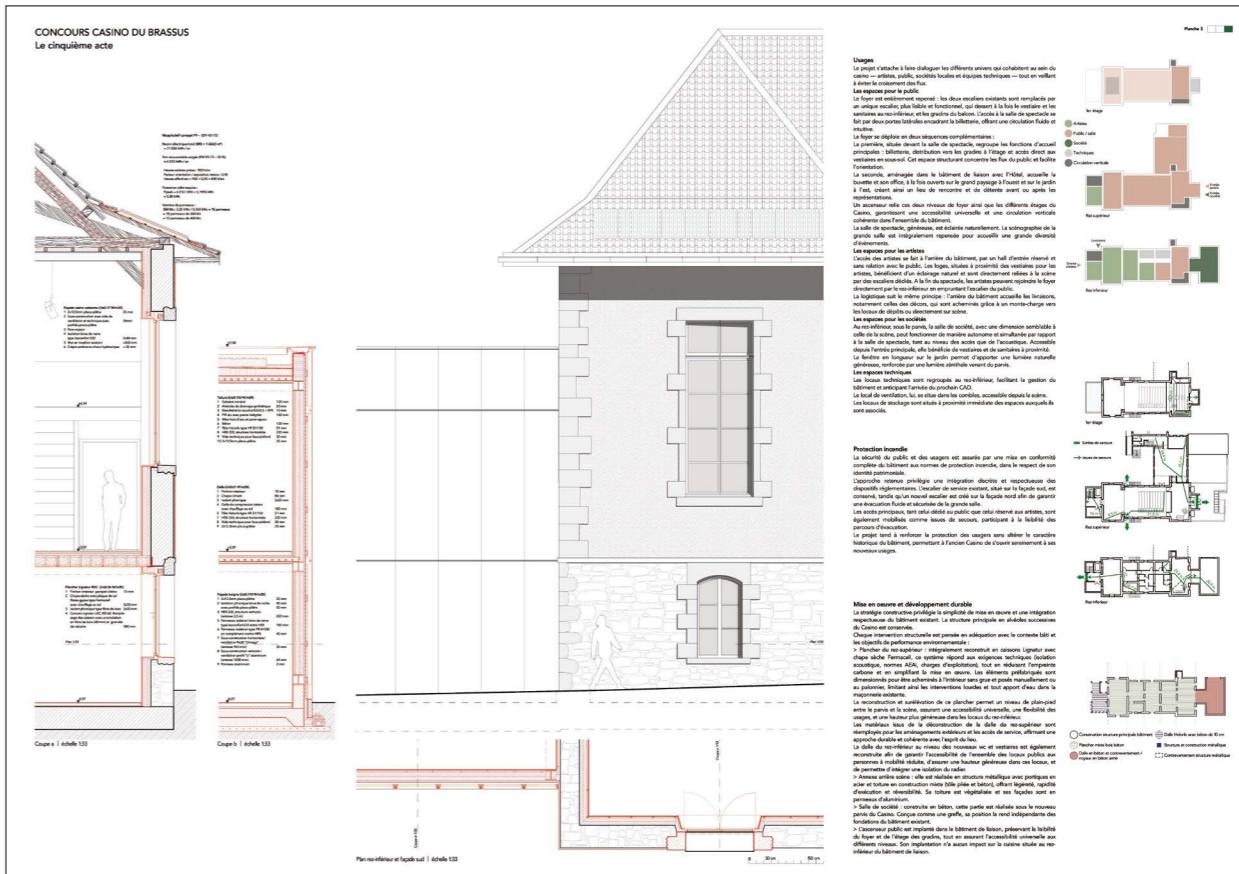
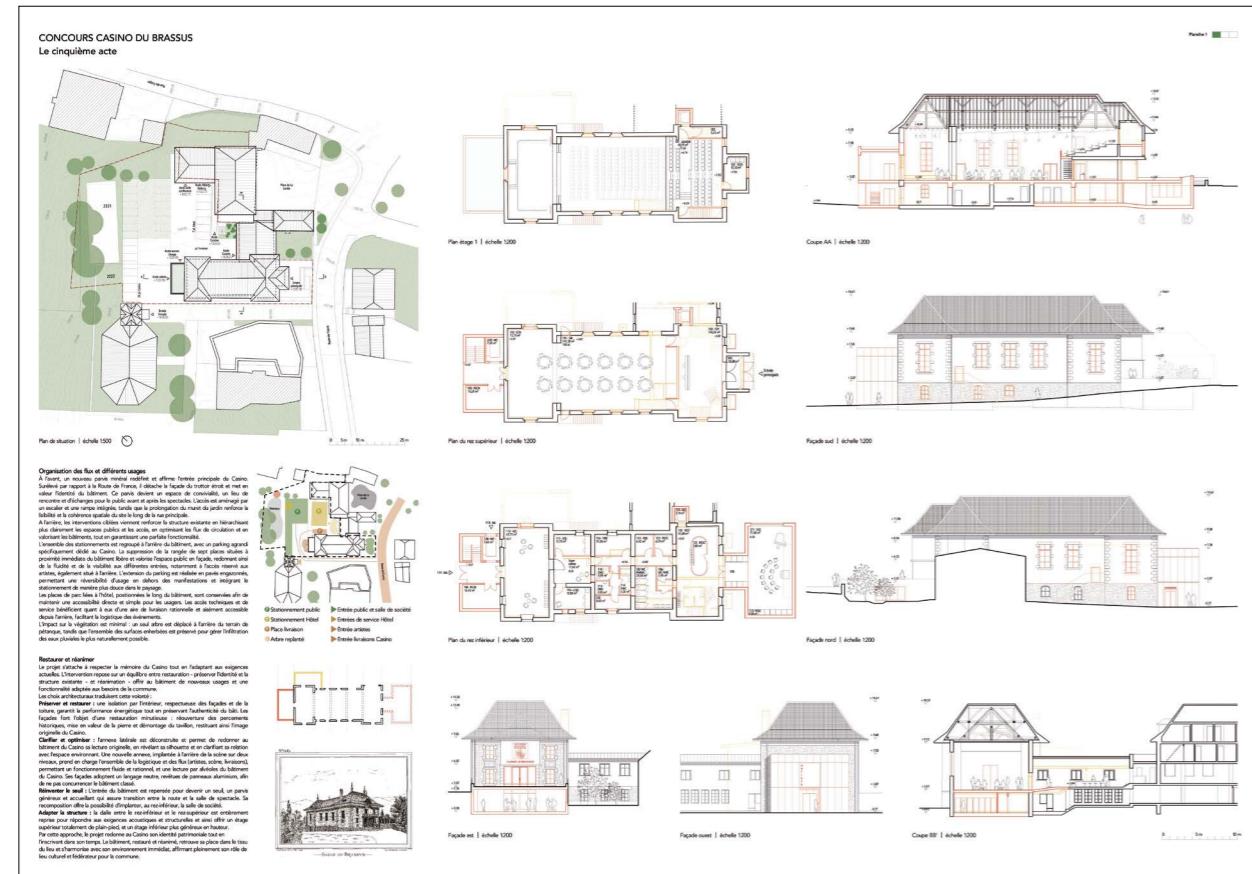
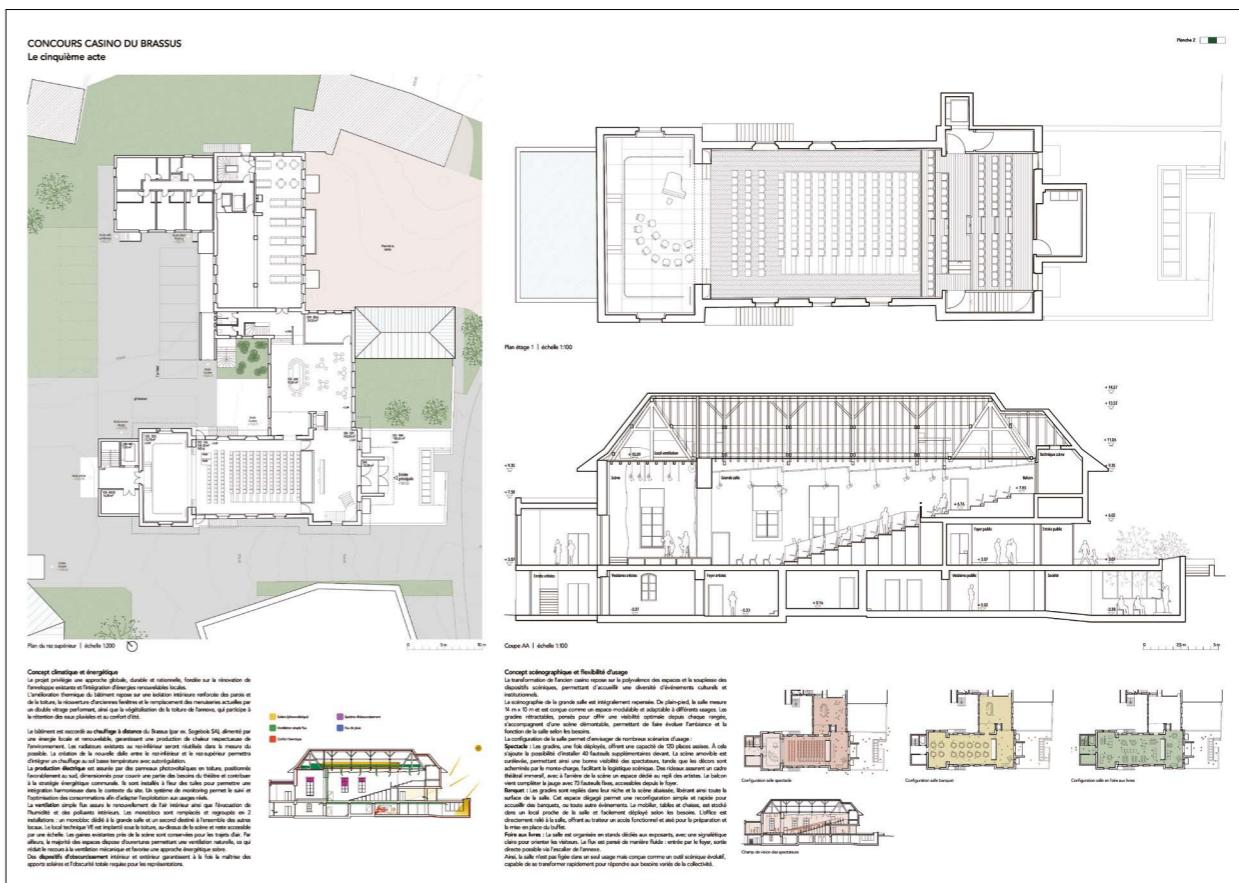
CH - Thônex

Collaborateur·ices

Emma Bouti
Guillaume Chardonnens

Consultant·es

DS ingénierie Sàrl
Daniel Starrenberger
Adrien Starrenberger





5 - LA SALLE SUR DEMANDE

Architecte

Minder Patrick Architectes
Patrick Minder

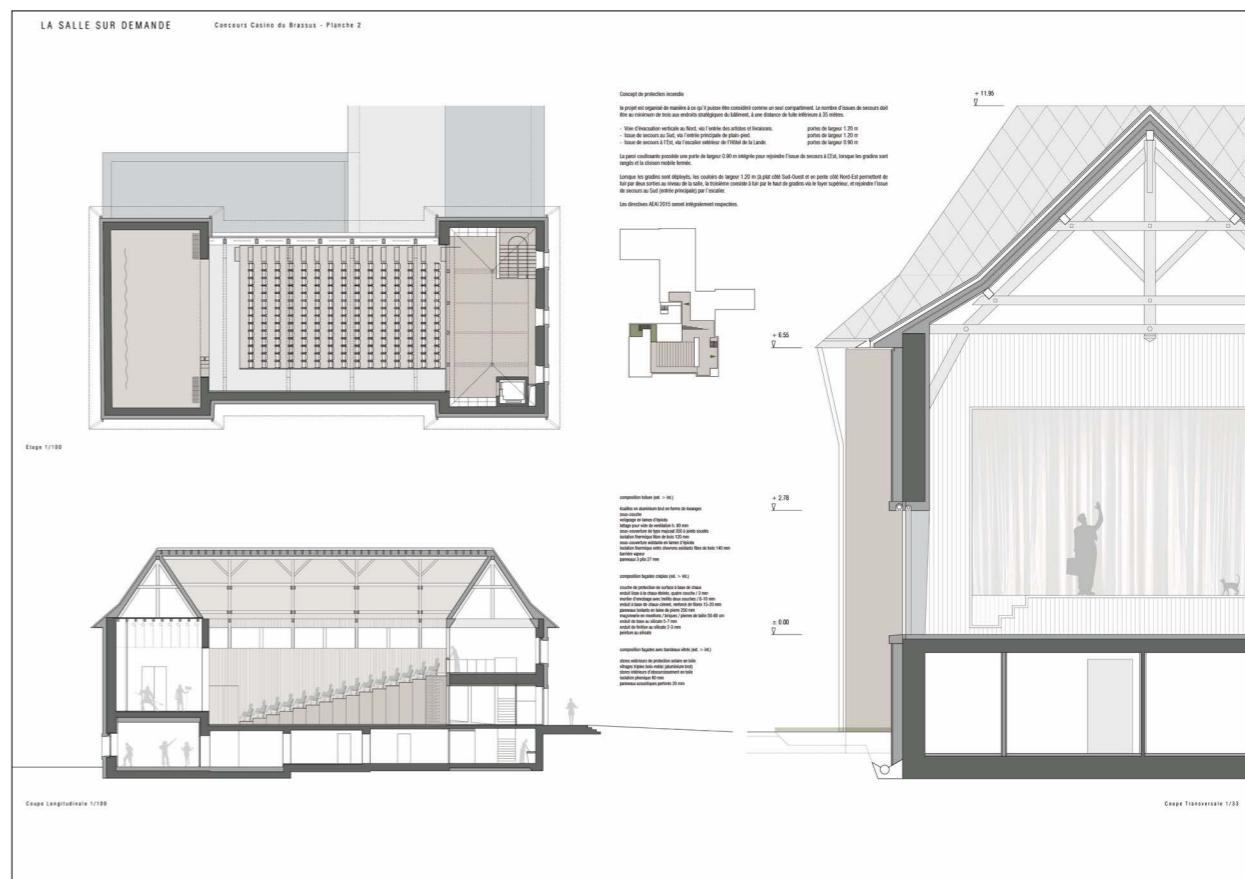
CH - Yverdon-les-Bains

Collaborateur·ices

Mélanie Jerot

Consultant·es

Batismart, conception protection incendie
Neslon Fuentes





6 - ORPHÉE

Architecte

Nicholson Nahmani (société simple)
Julia Nahmani

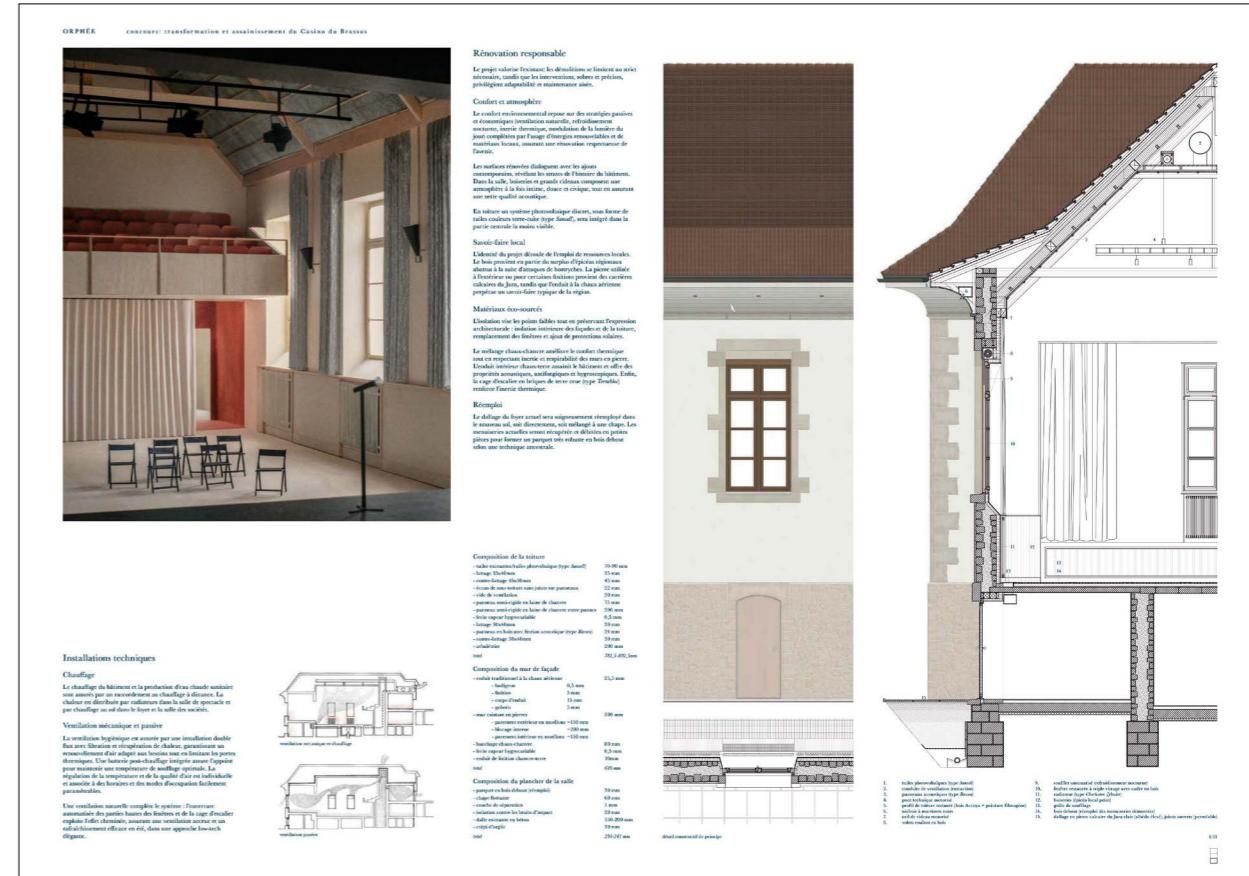
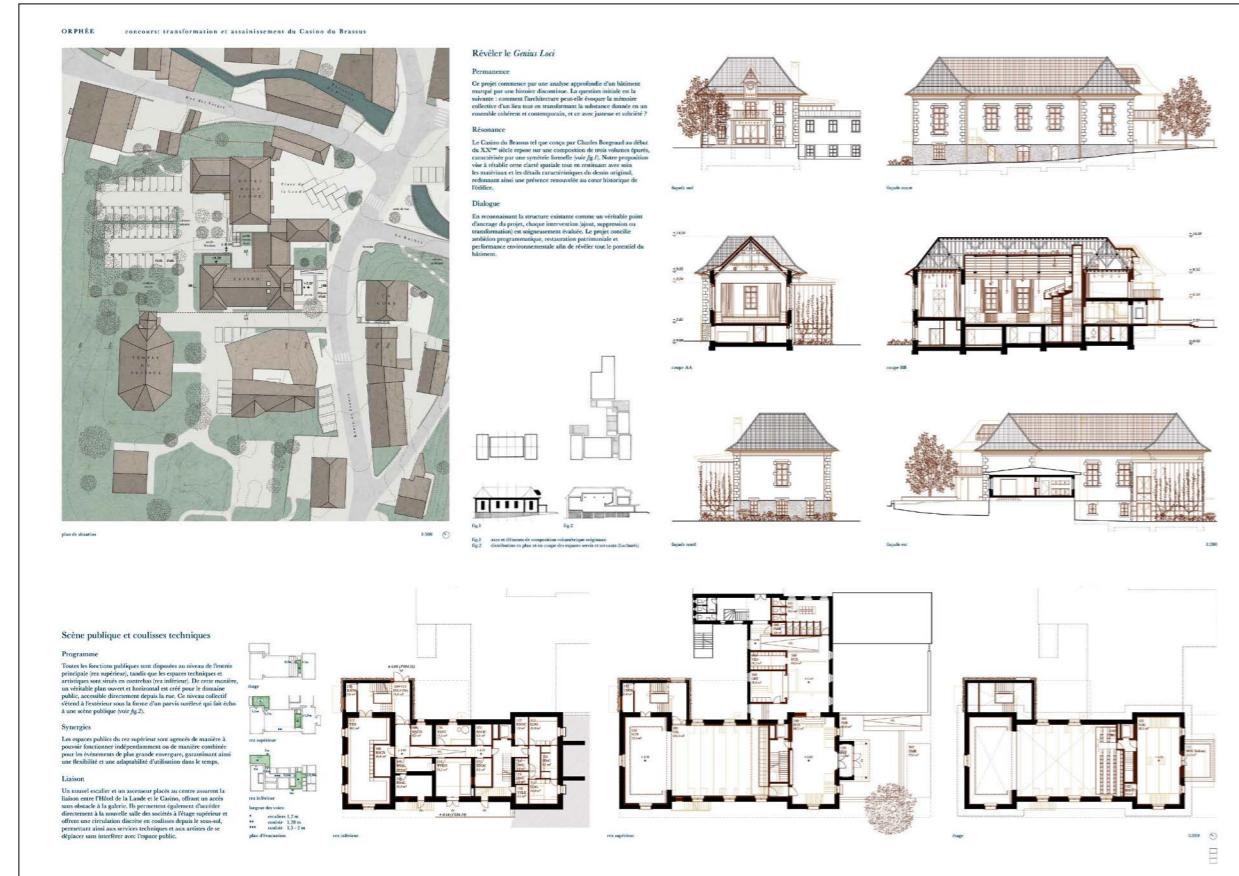
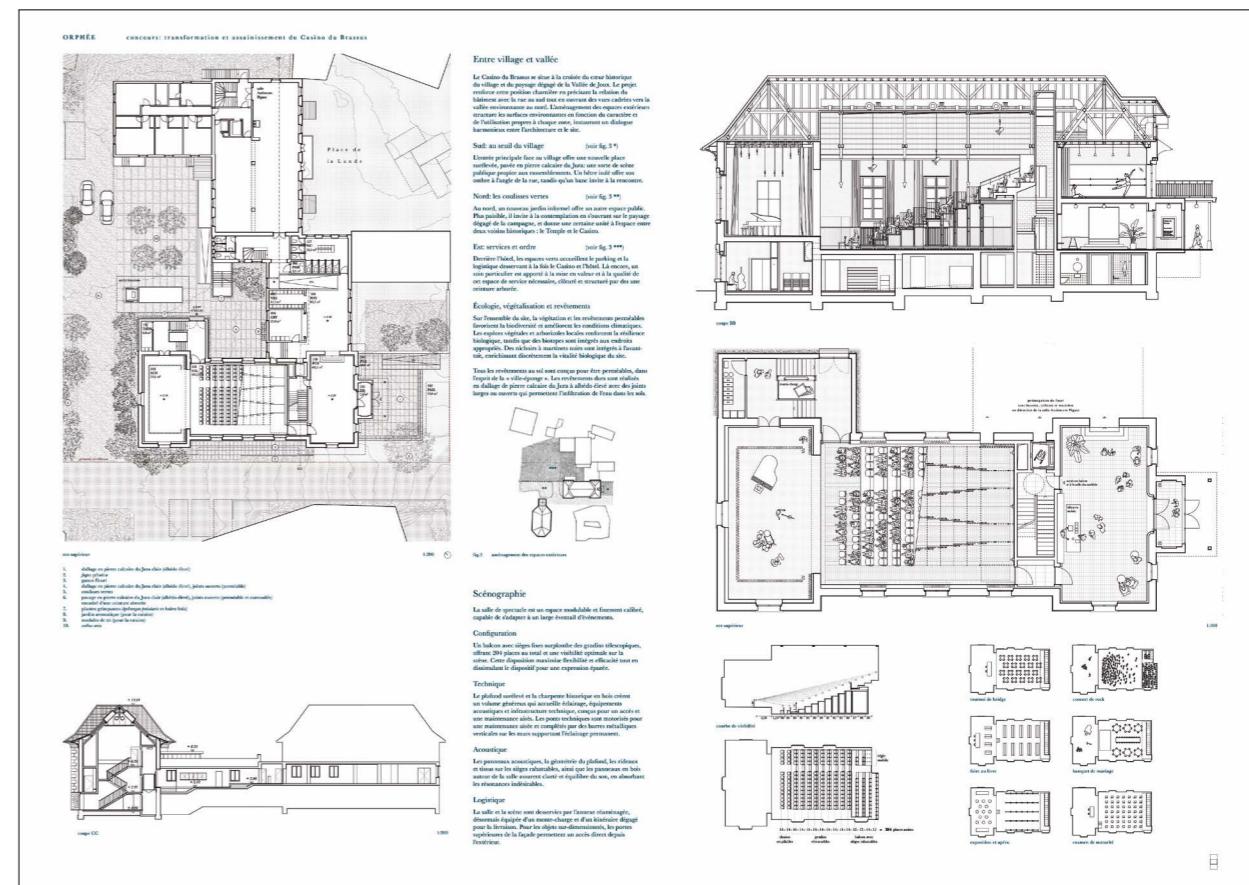
CH - Bâle

Collaborateur·ices

Edward Nicholson
Arnault Graftiaux

Consultant·es

Etienne Esborrat (AMSTEIN WALTHER) AEAI
Julien Regamey (WEINMANN ENERGIES) CVSE
Gaël Germano (WEINMANN ENERGIES) Energie Climat
Juliette Pierangelo (scénographe et ingénierie)





10 - LE PETIT DERNIER

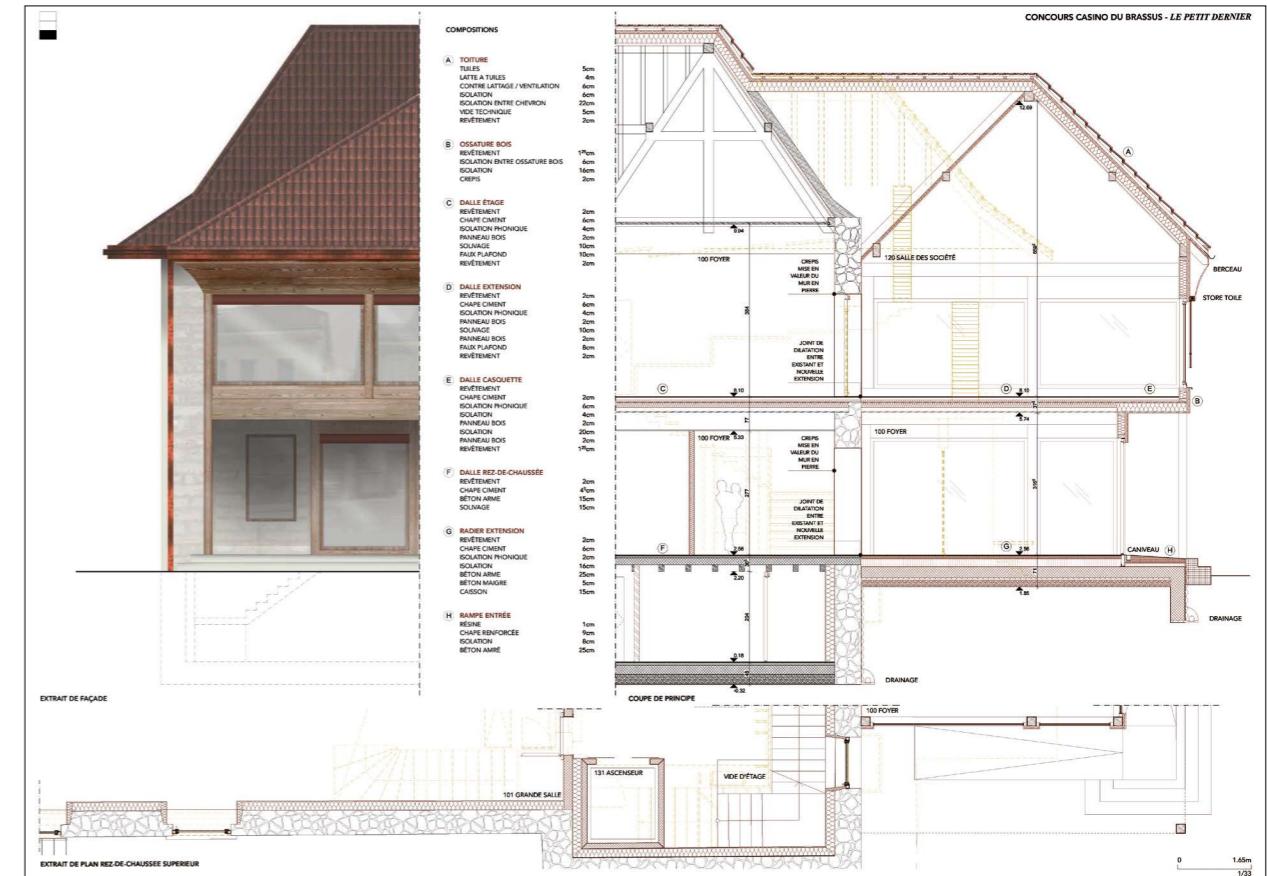
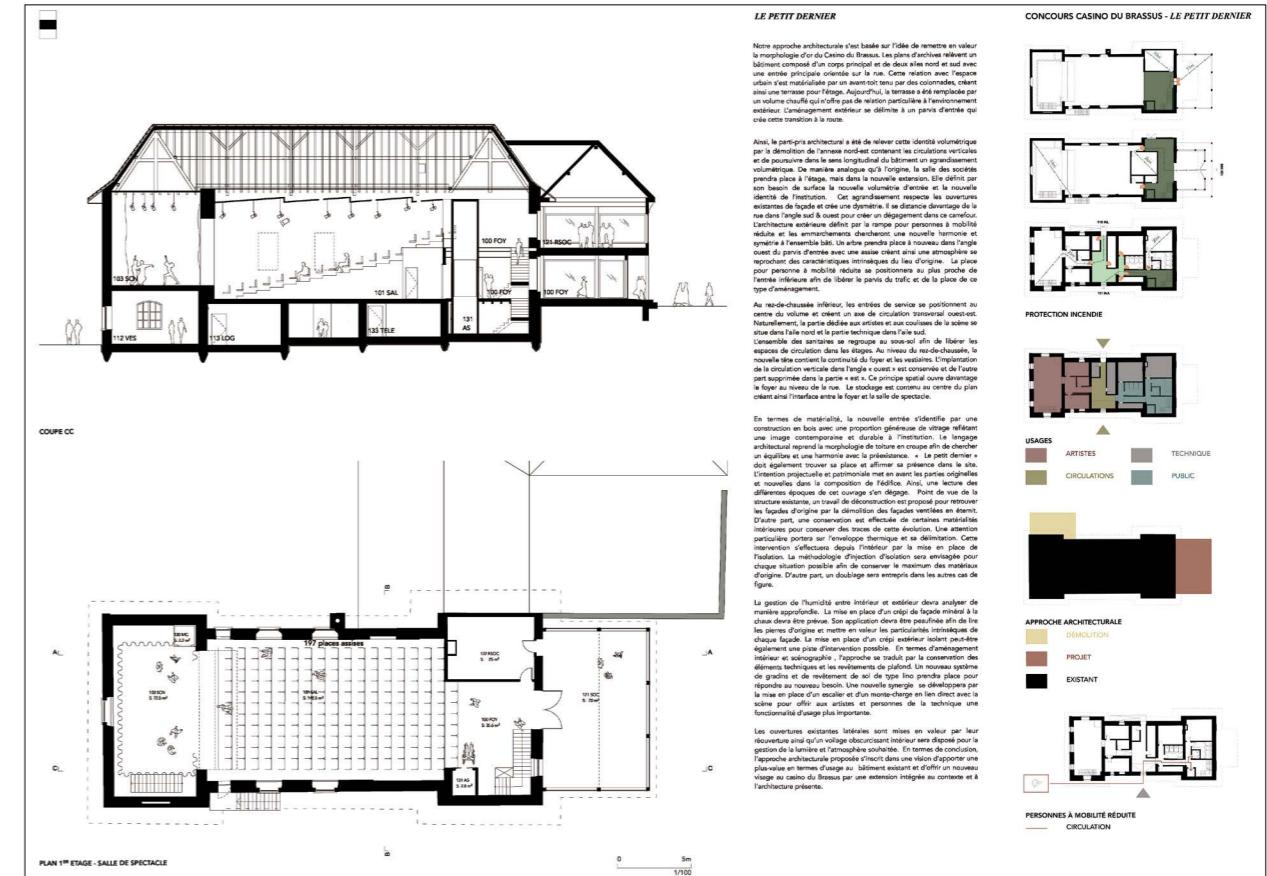
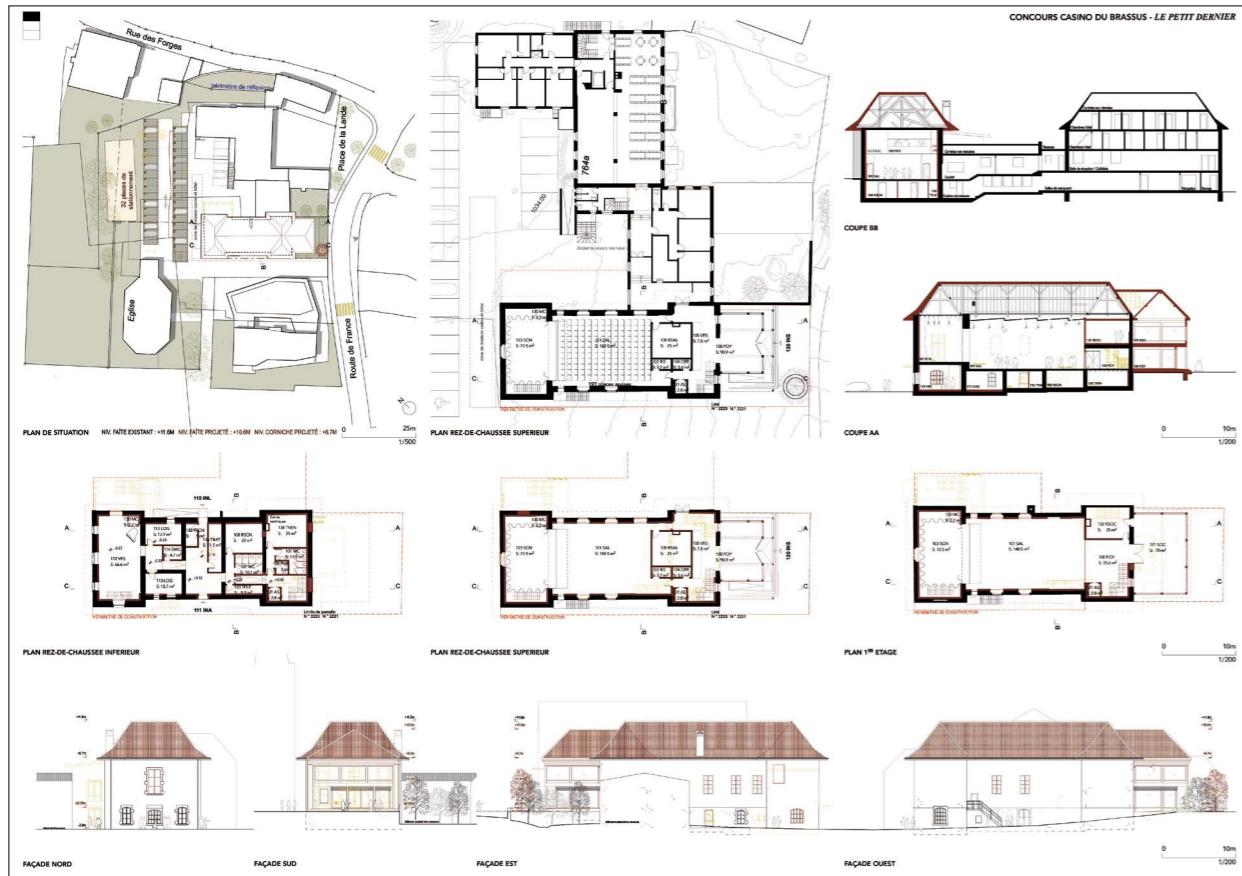
Architecte

Atelier Oppliger Sàrl
Mathieu Oppliger

CH - Cernier

Collaborateur·ices

Audrey Berenguer
Morgane Cachelin





11 - « Brassus, bras dessous »

Architecte

LVPH Architectes Sàrl
Laurent Vuilleumier

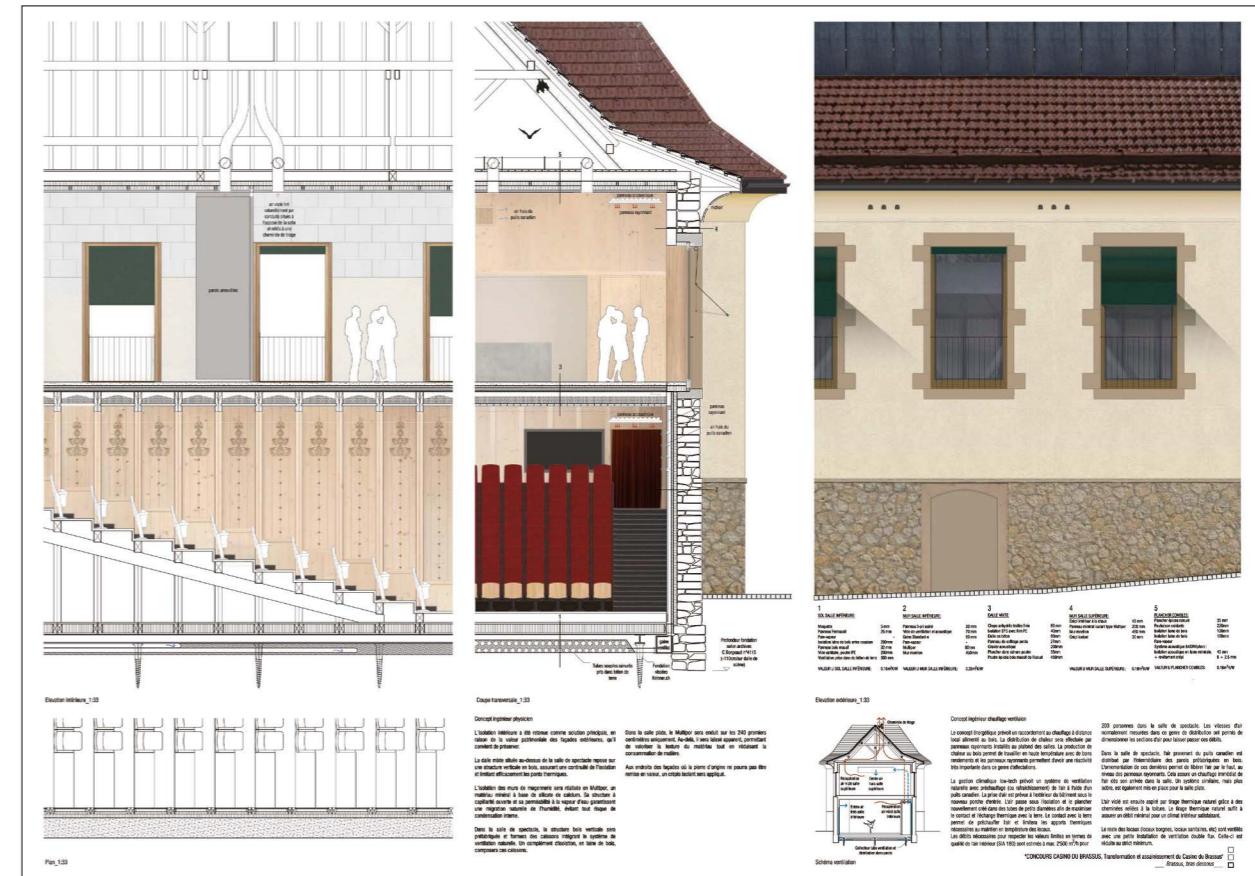
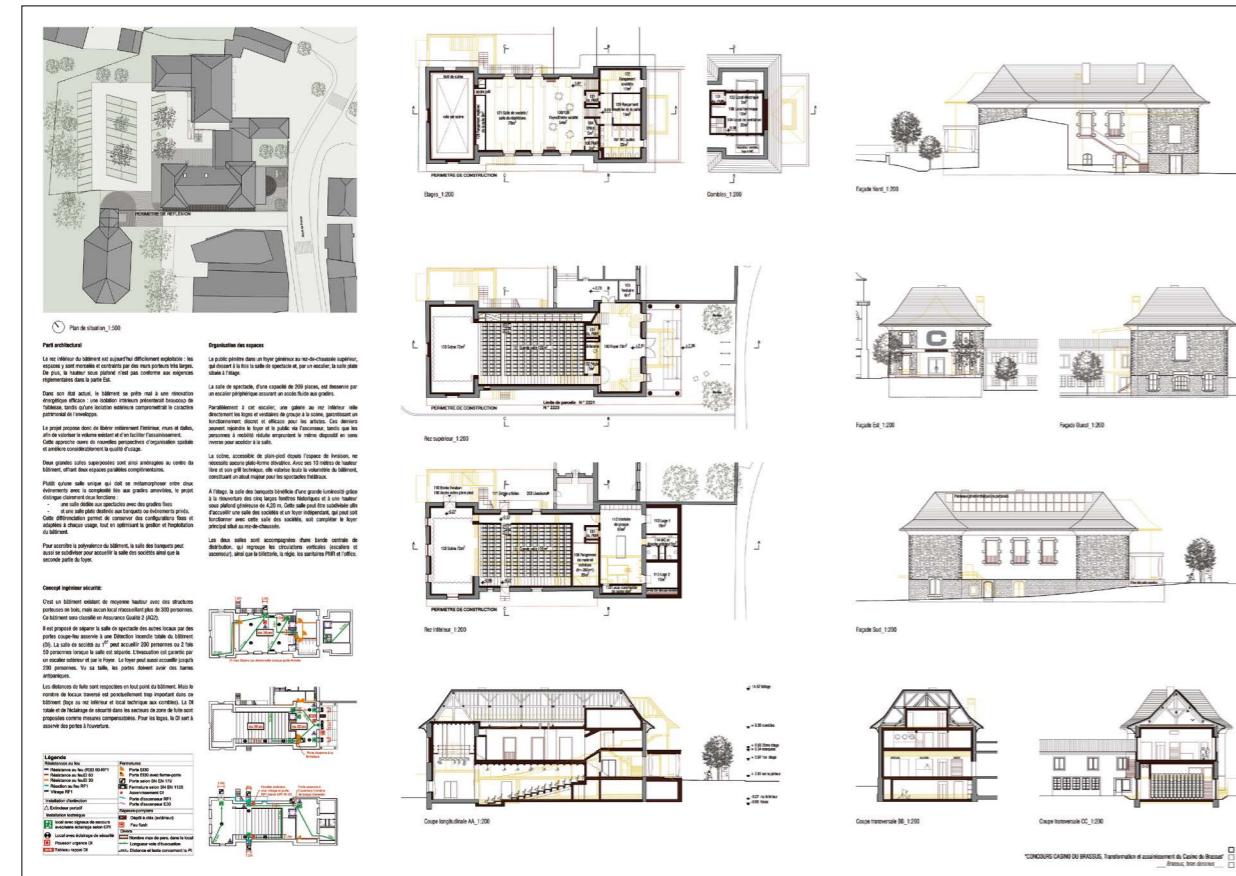
CH - Pampigny

Collaborateur·ices

Thomas Lorin
Léo Taillefer

Consultant·es

Perenzia, ingénieurs physique du bâtiment,
énergie et biodiversité
Cardam, ingénieur sécurité
Notter+Vigne, graphistes



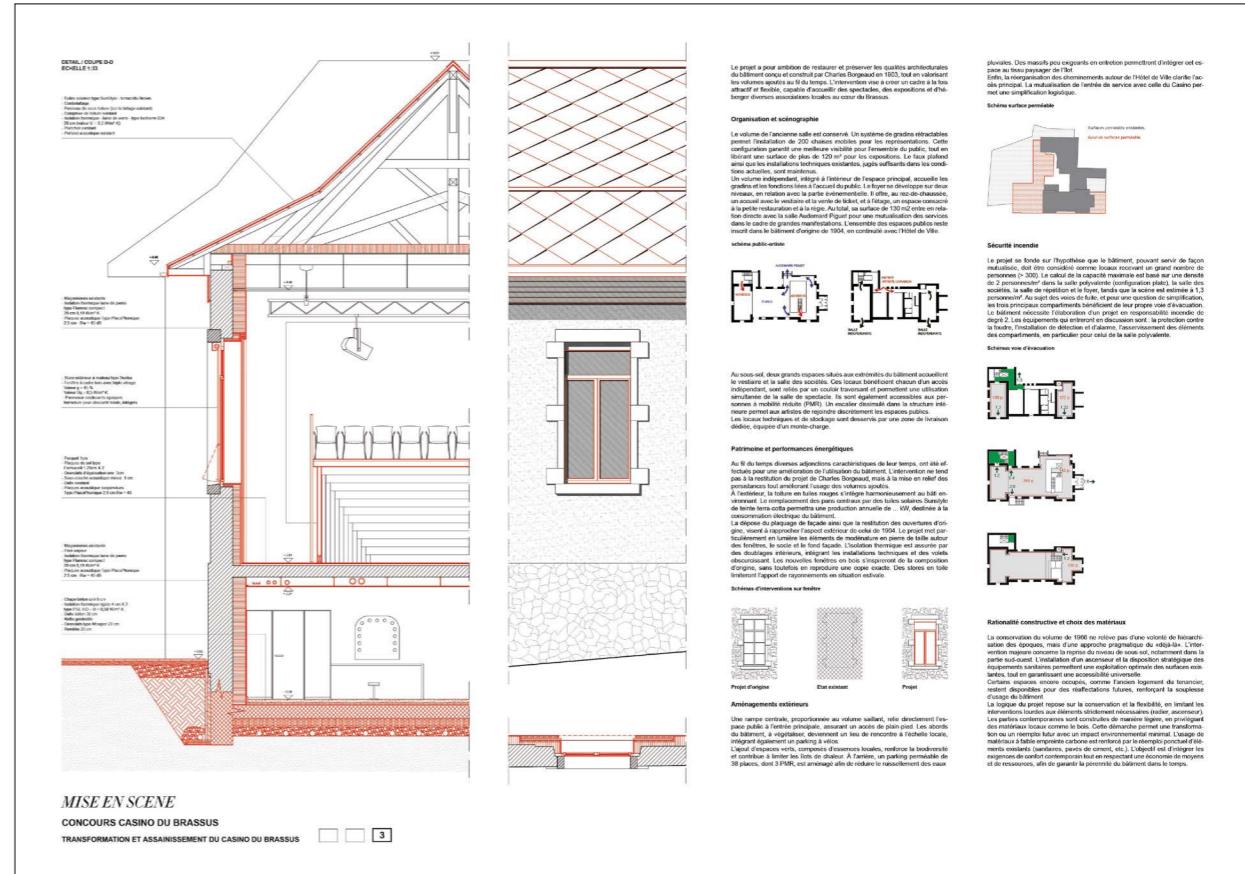
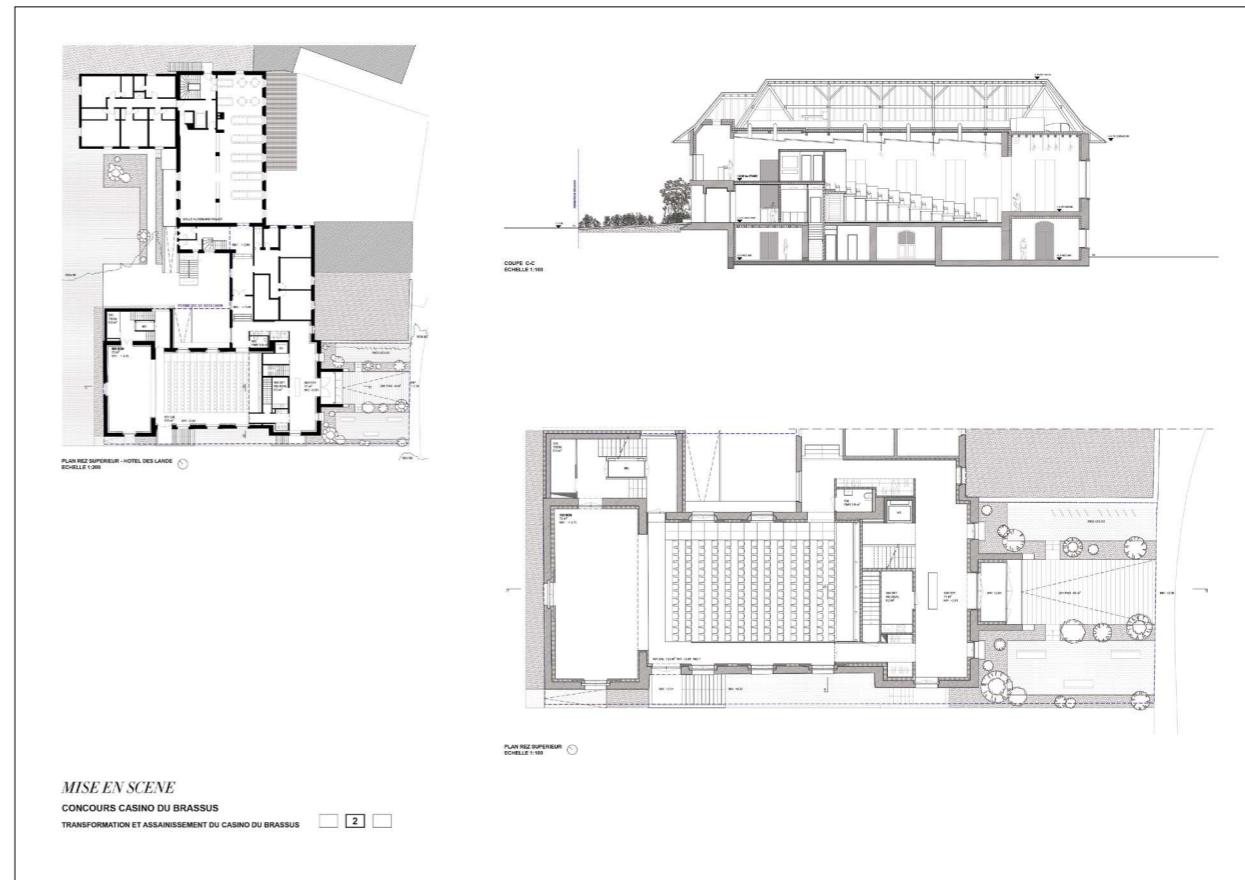
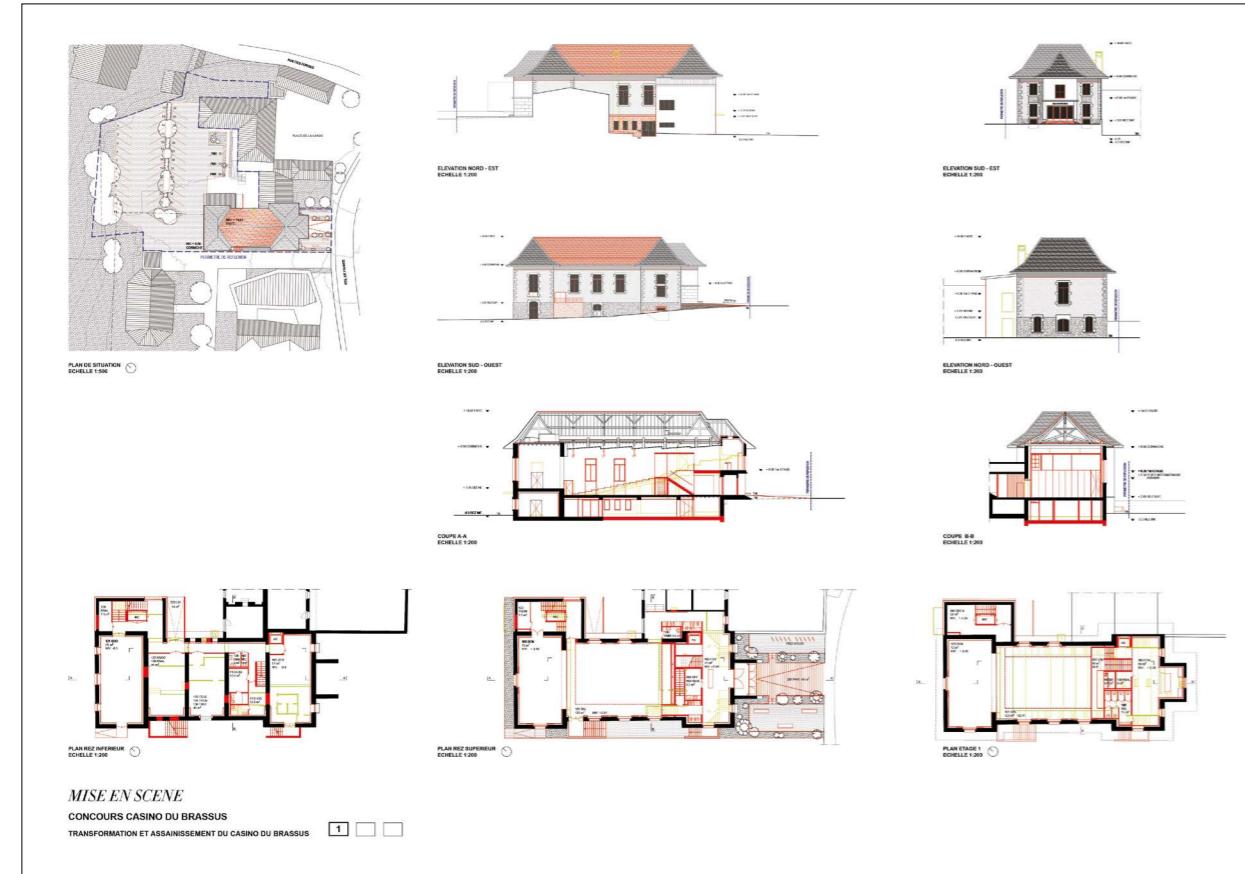


12 - MISE EN SCENE

Architecte

Redowa Sàrl
Daniel Divorne
Laurent Divorne

CH - Crissier





14 - Deuxième acte

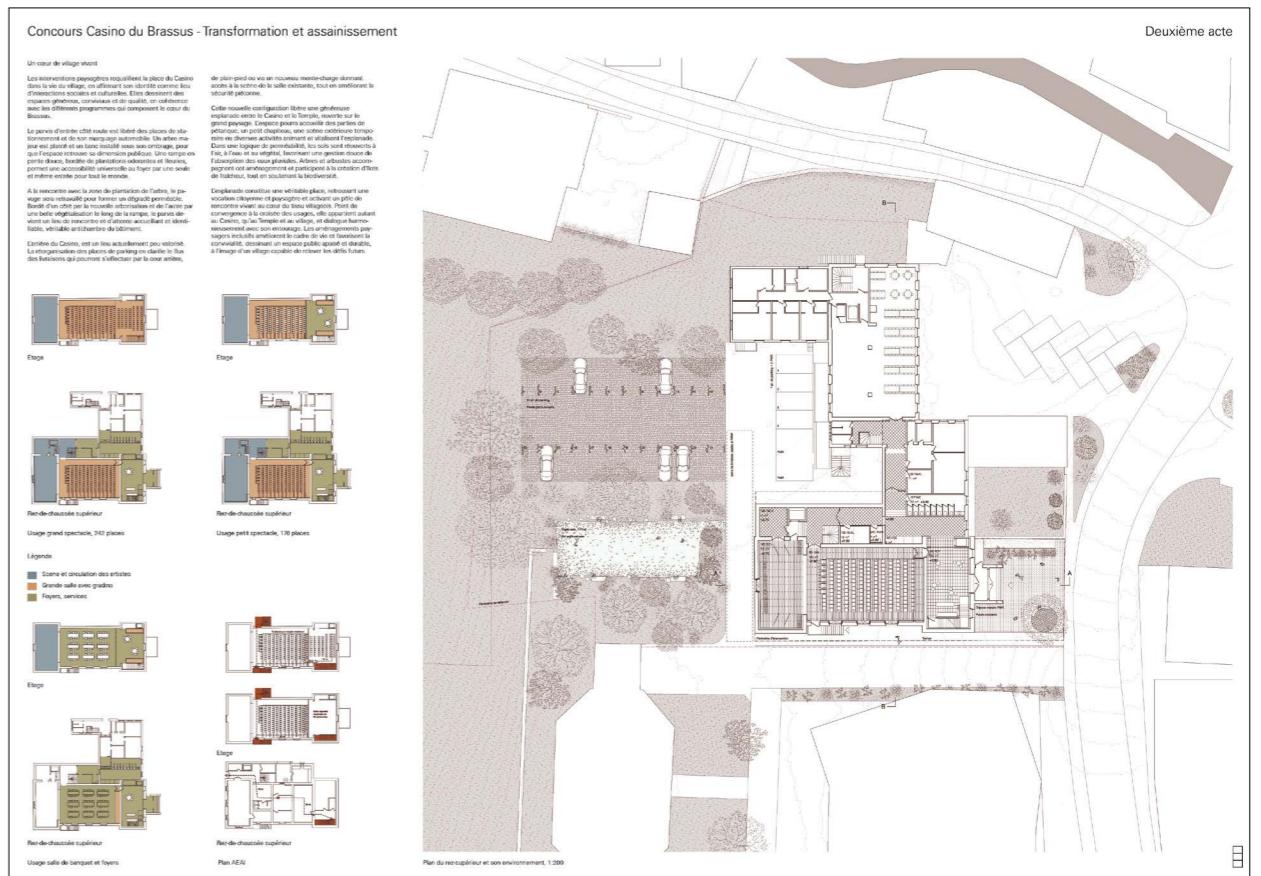
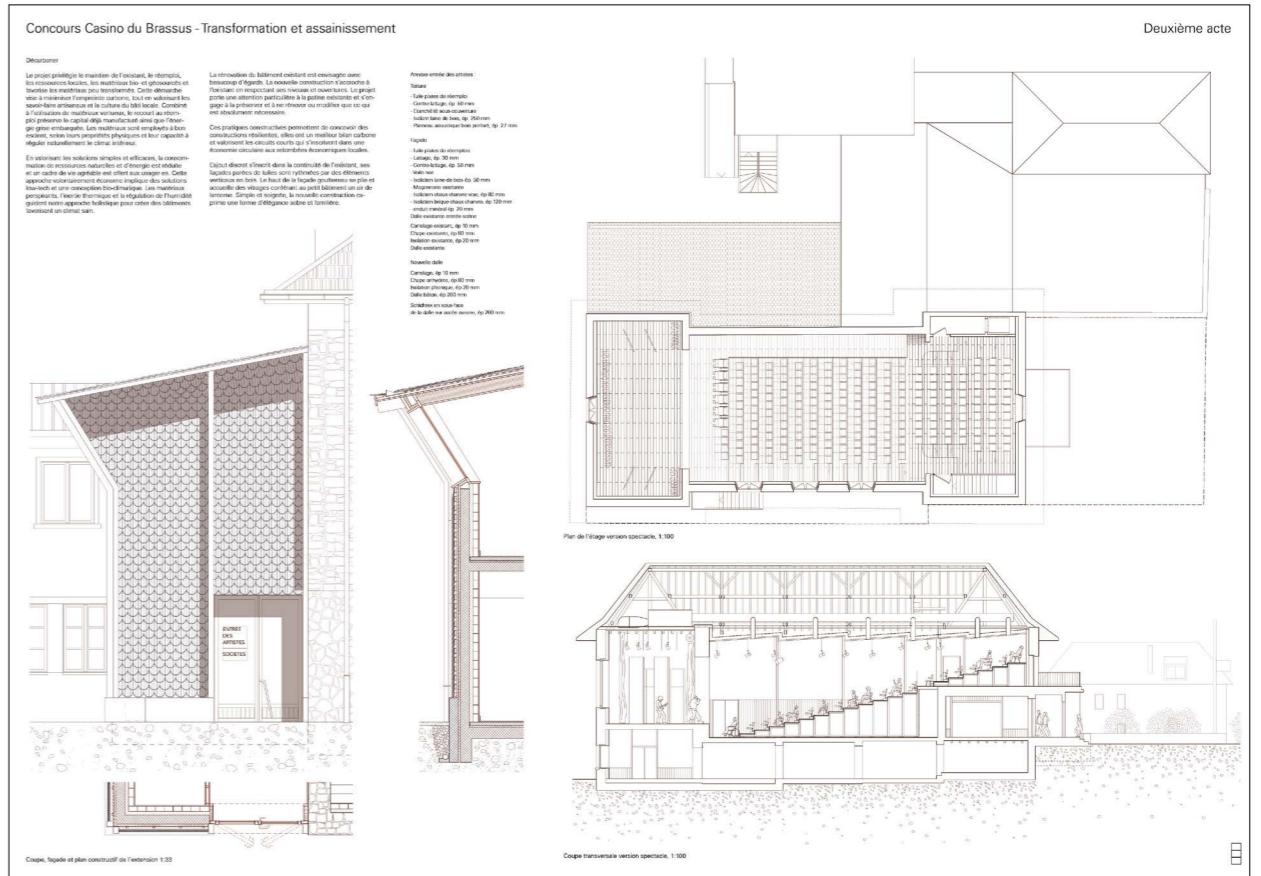
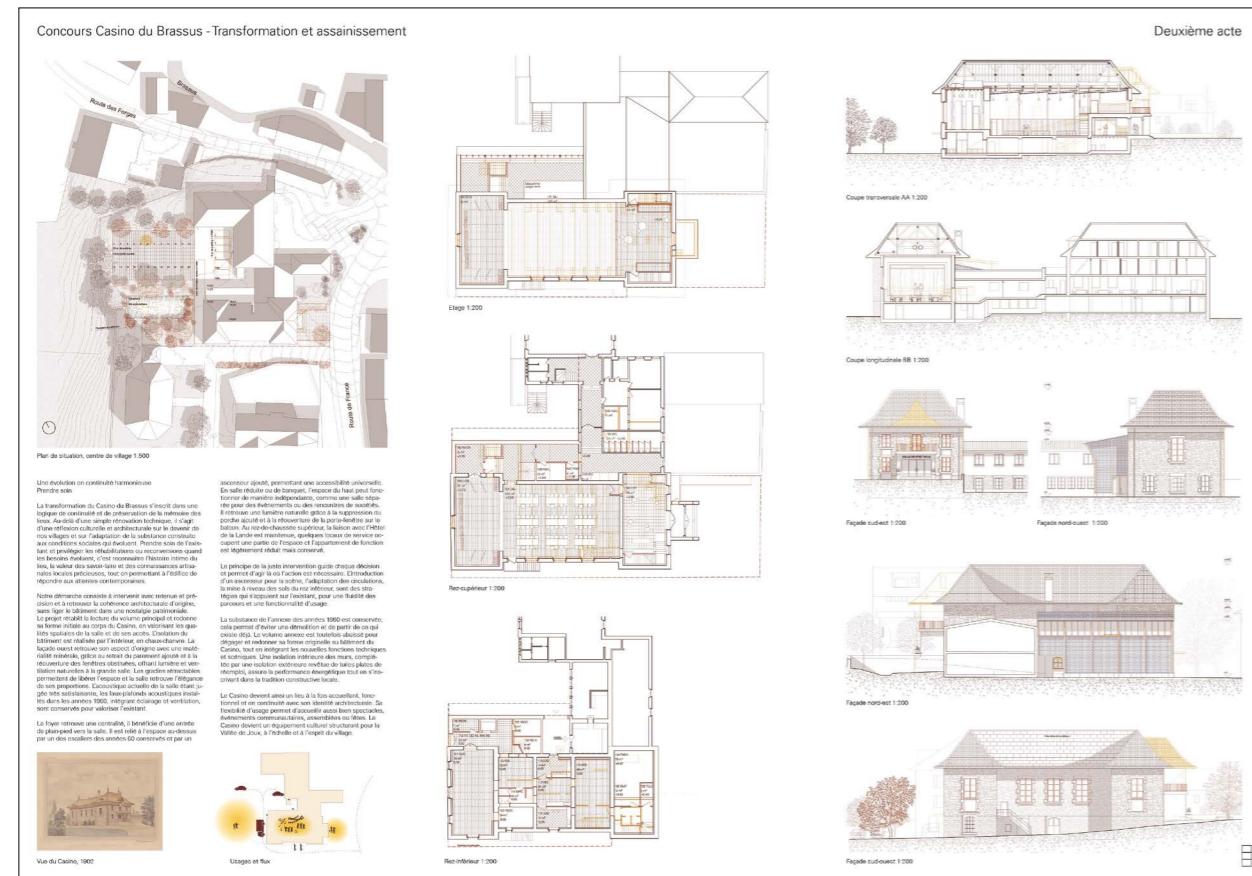
Architecte

FAZ Architectes
Véronique Favre
Tanya Zein

CH - Genève

Collaborateur·ices

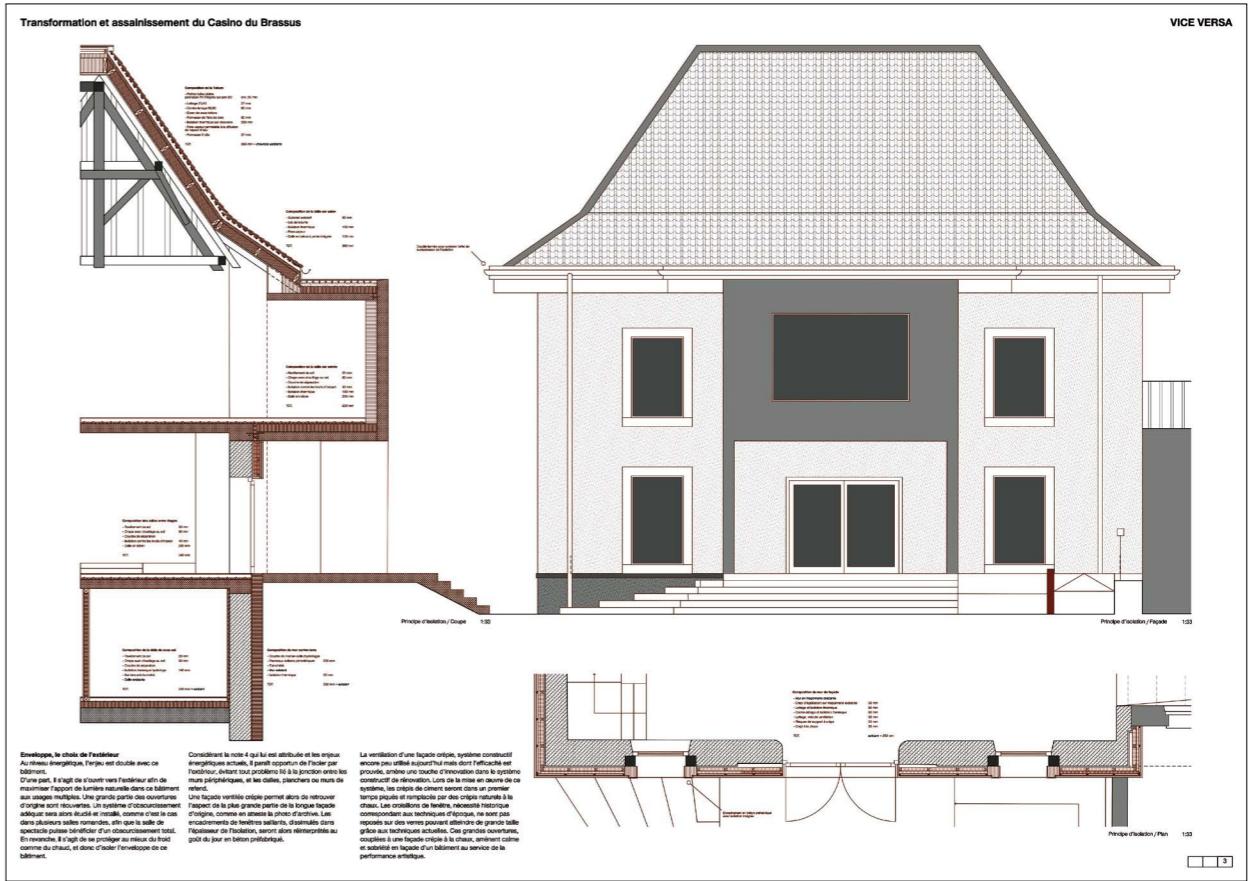
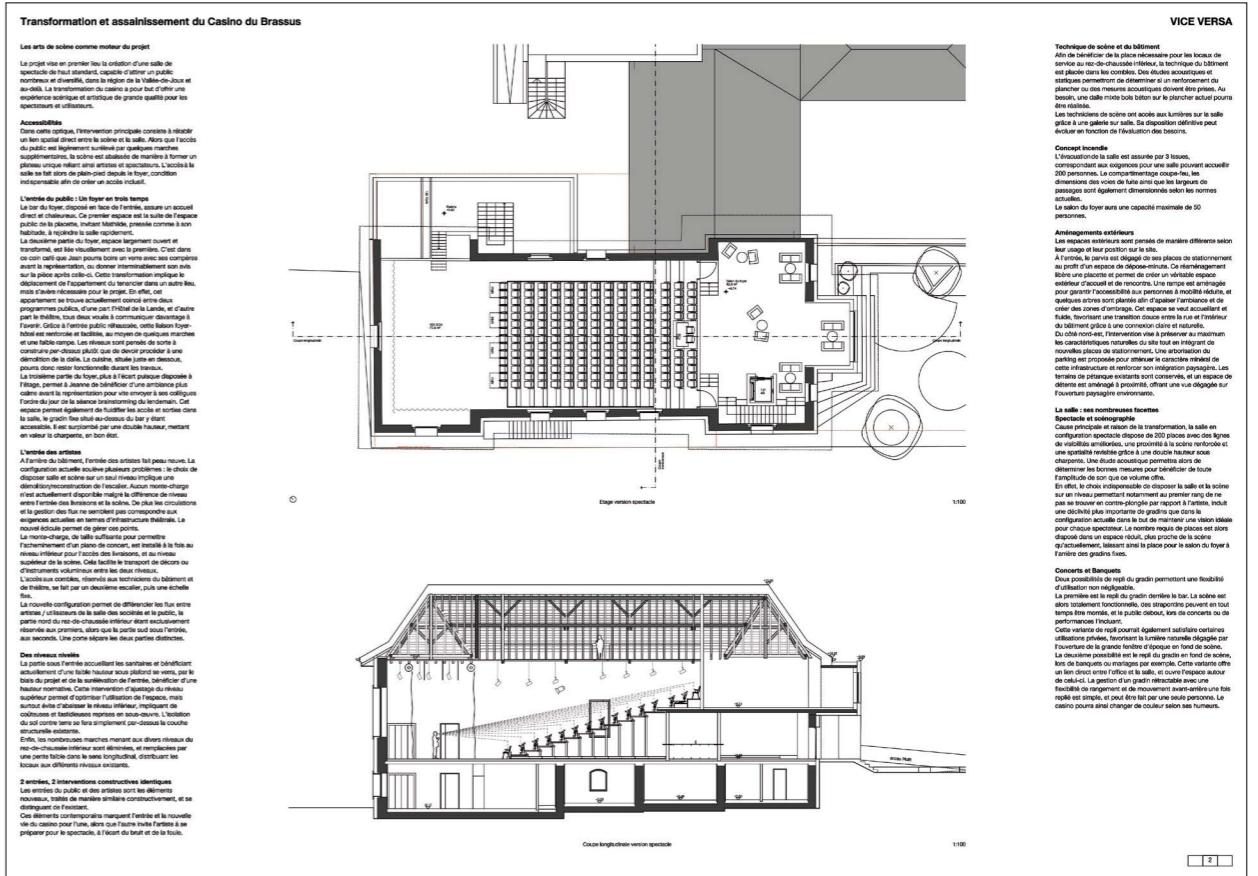
Nathalie Marij
Matheo Cedrasch
Simon Durand





15 - VICE VERSA

Architecte	Studio Jaermann Martin Jaermann	CH - Lausanne
Collaborateur·ices	Hugo Van Zaen	
Consultant·es	Olivier Zahn & Associés Sàrl, Olivier Zahn Batismart, Nelson Fuentes Prona Romandie, Morgan Jollet Constance Jaermann & Julien Mégroz, comédien·ne et musicien·ne	





17 - PARTERRE

Architecte

JFL architectes Sàrl
Jean-Frédéric Luscher

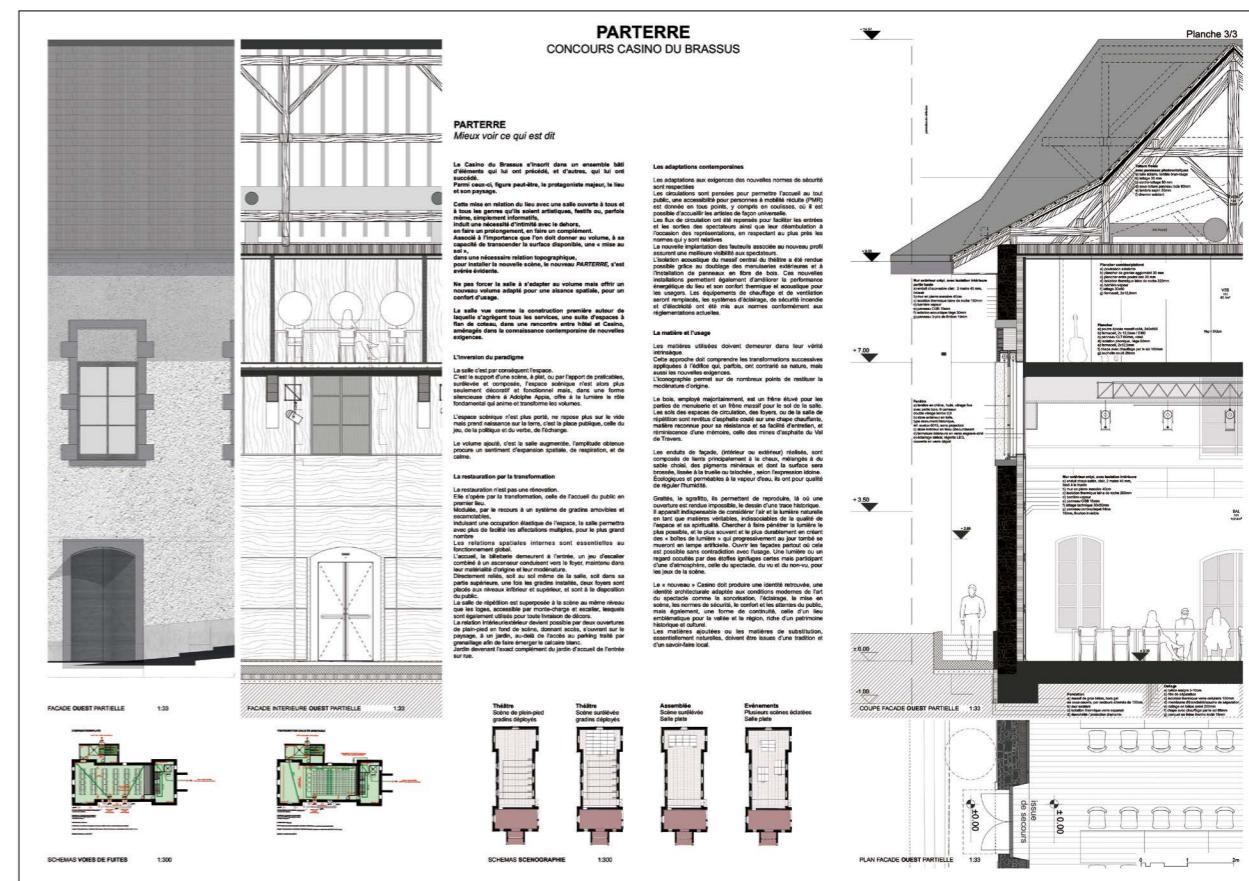
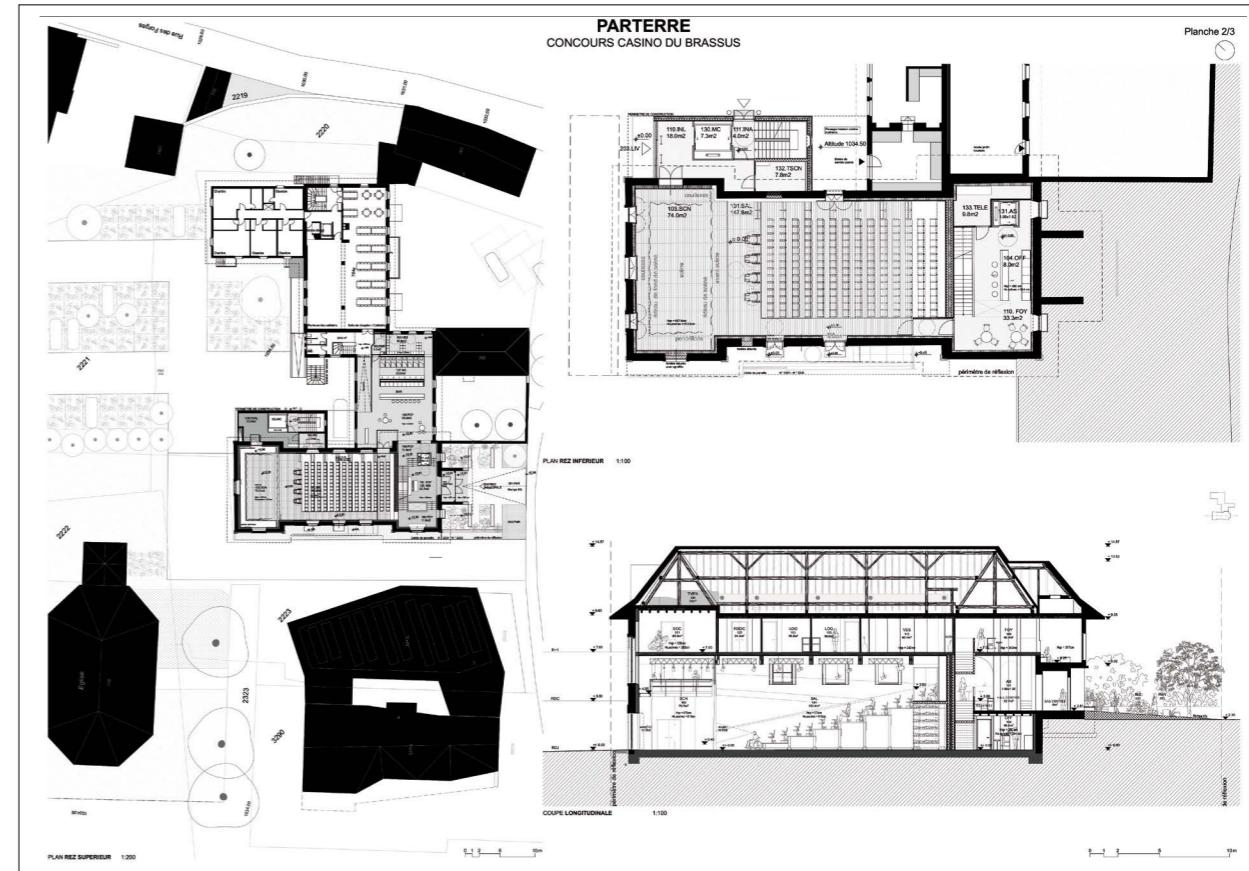
CH - Genève

Collaborateur·ices

Manuela Ruozzi
Jiky Masson

Consultant·es

Philippe Meyer, architecte FAS, SIA DPLG
SB techniques, CVCSE et protection incendie
Serge Friche





18 - Bravade

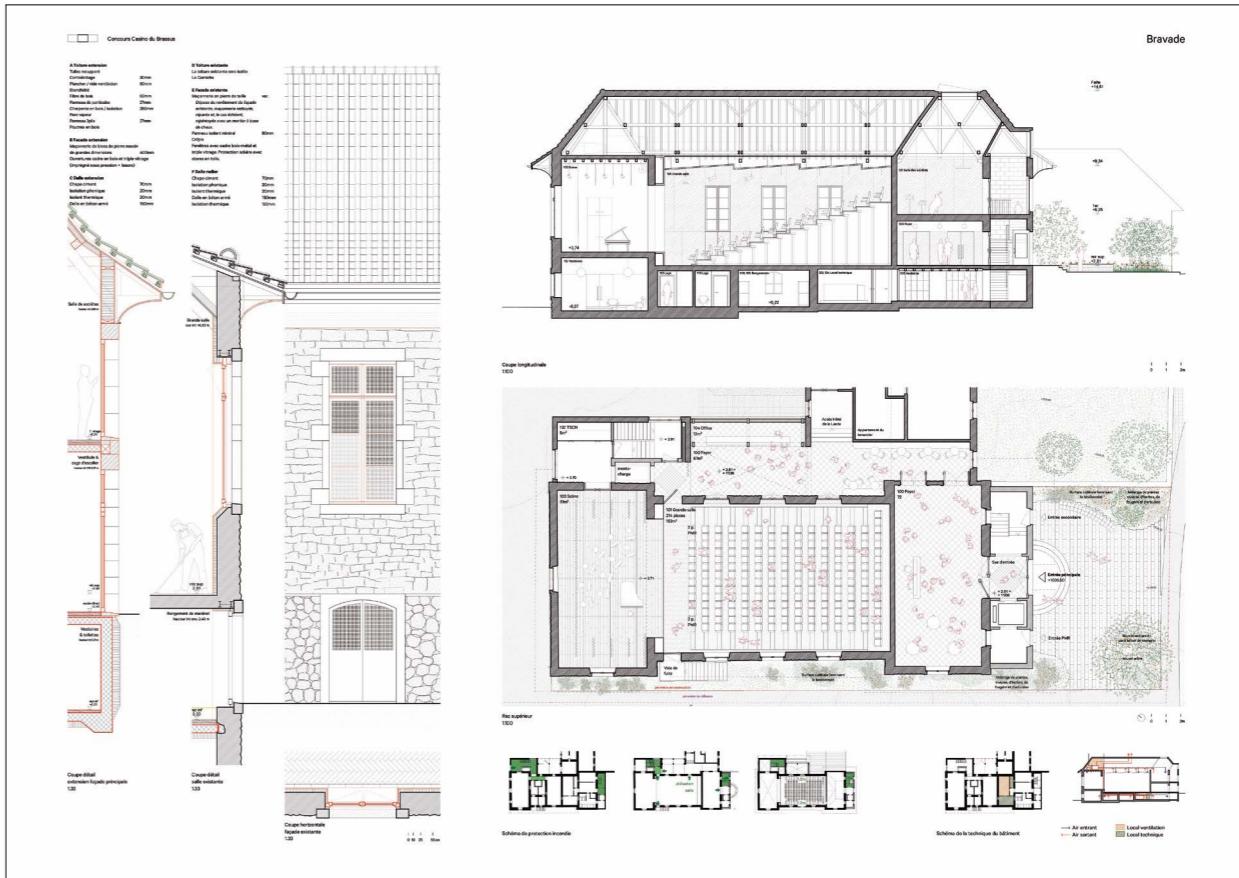
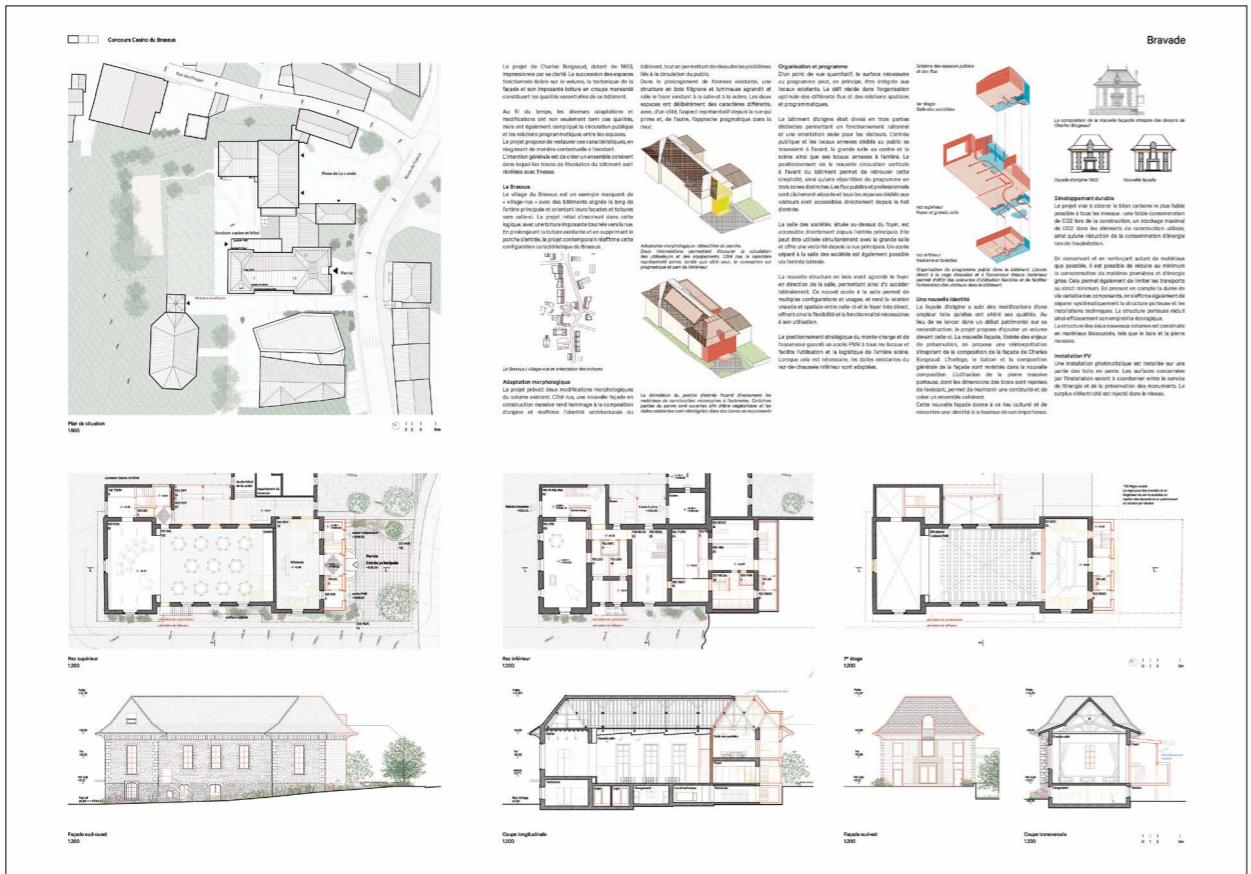
Architecte

Atelier Prati Zwartbol
Lea Prati

CH - Zürich

Collaborateur·ices

Tieme Zwartbol
Nils Tamm
Tristan Choulat





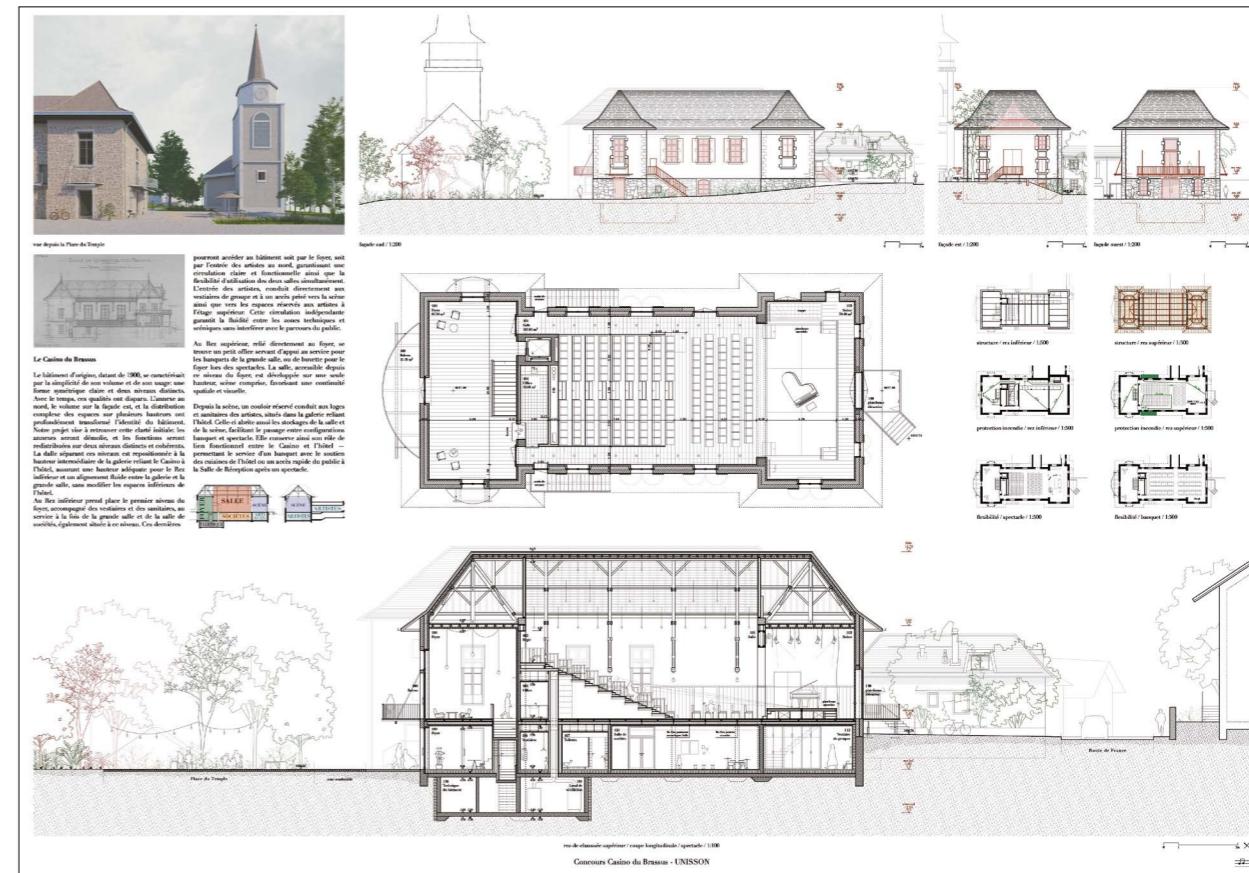
19 - UNISSON

Architecte

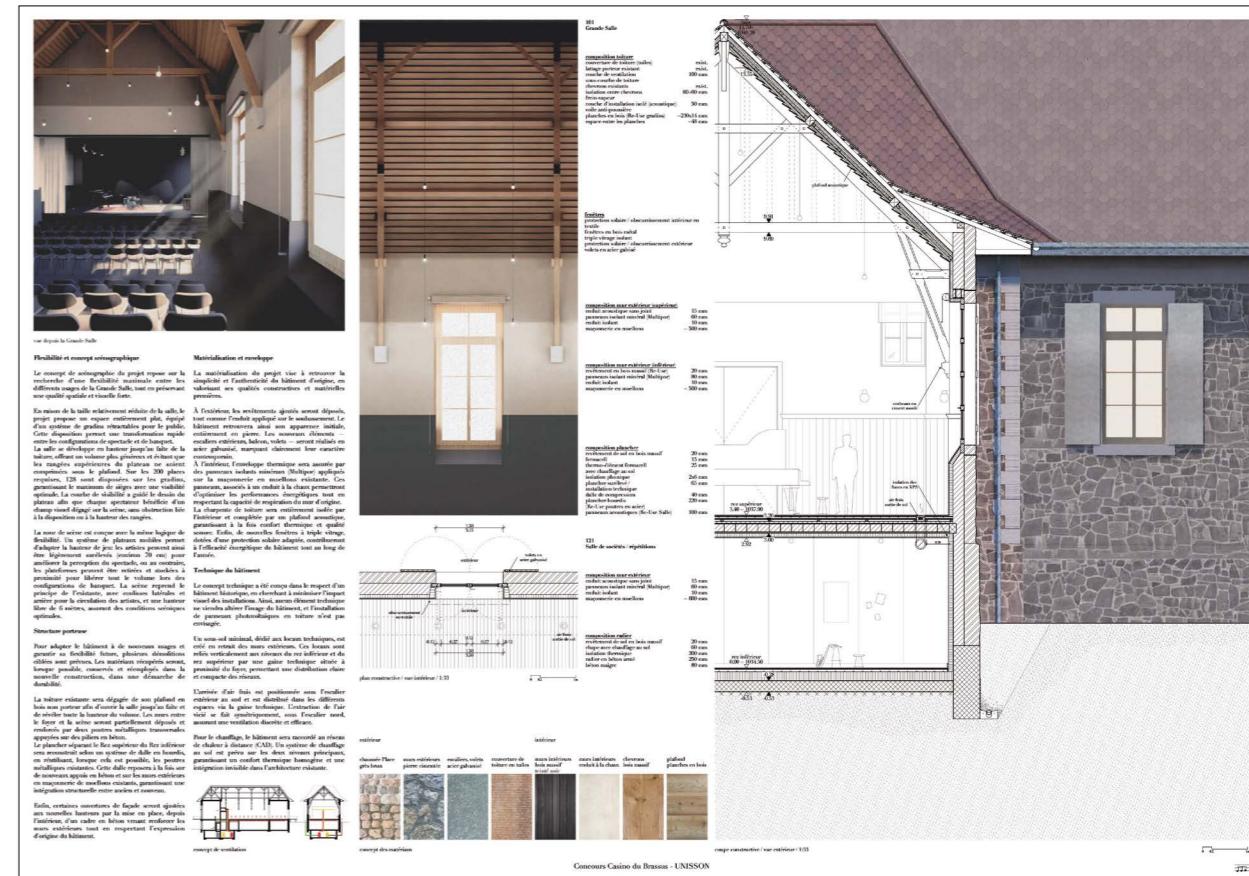
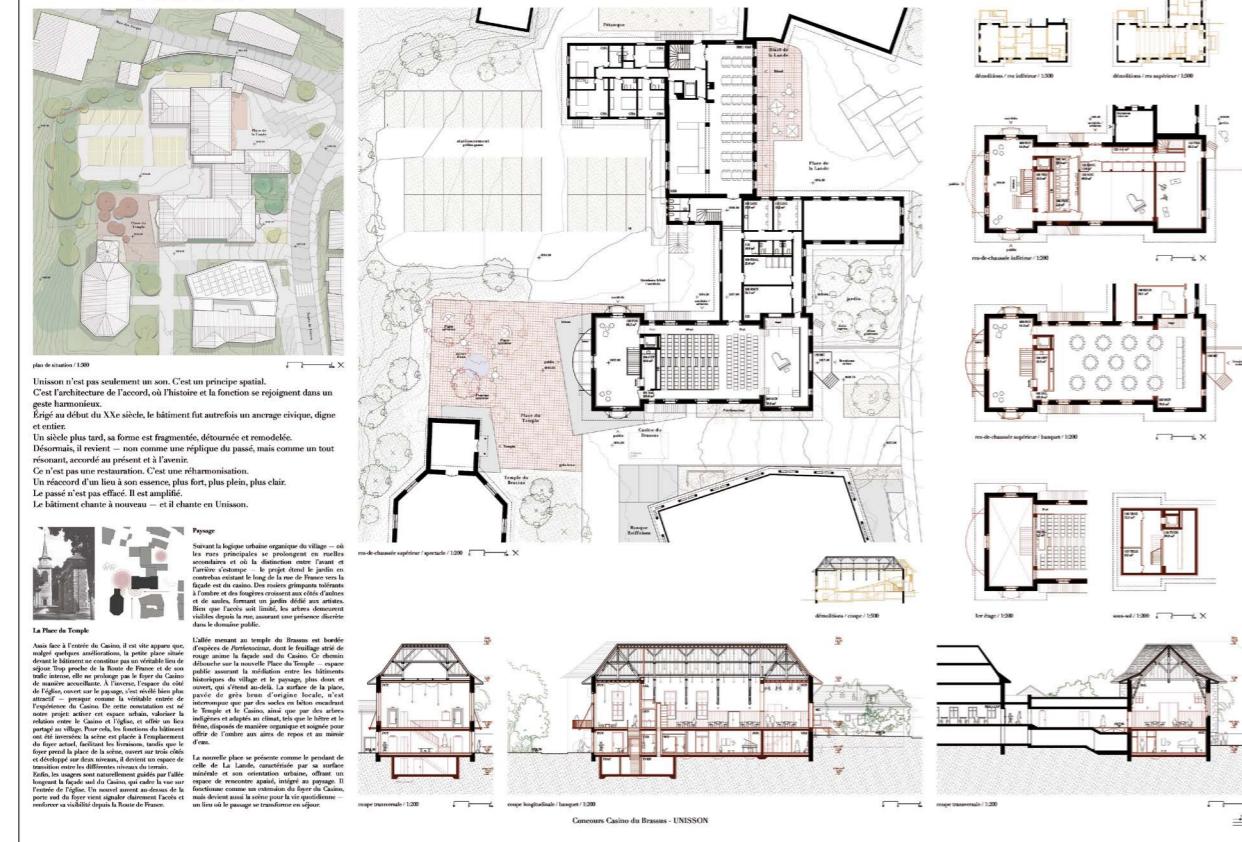
ATELIER CIRCULAIRE - Séverin de Courten CH - Zürich
Nadine Vitorino
Séverin de Courten

Consultant·es

Juan Brunetti, paysagiste



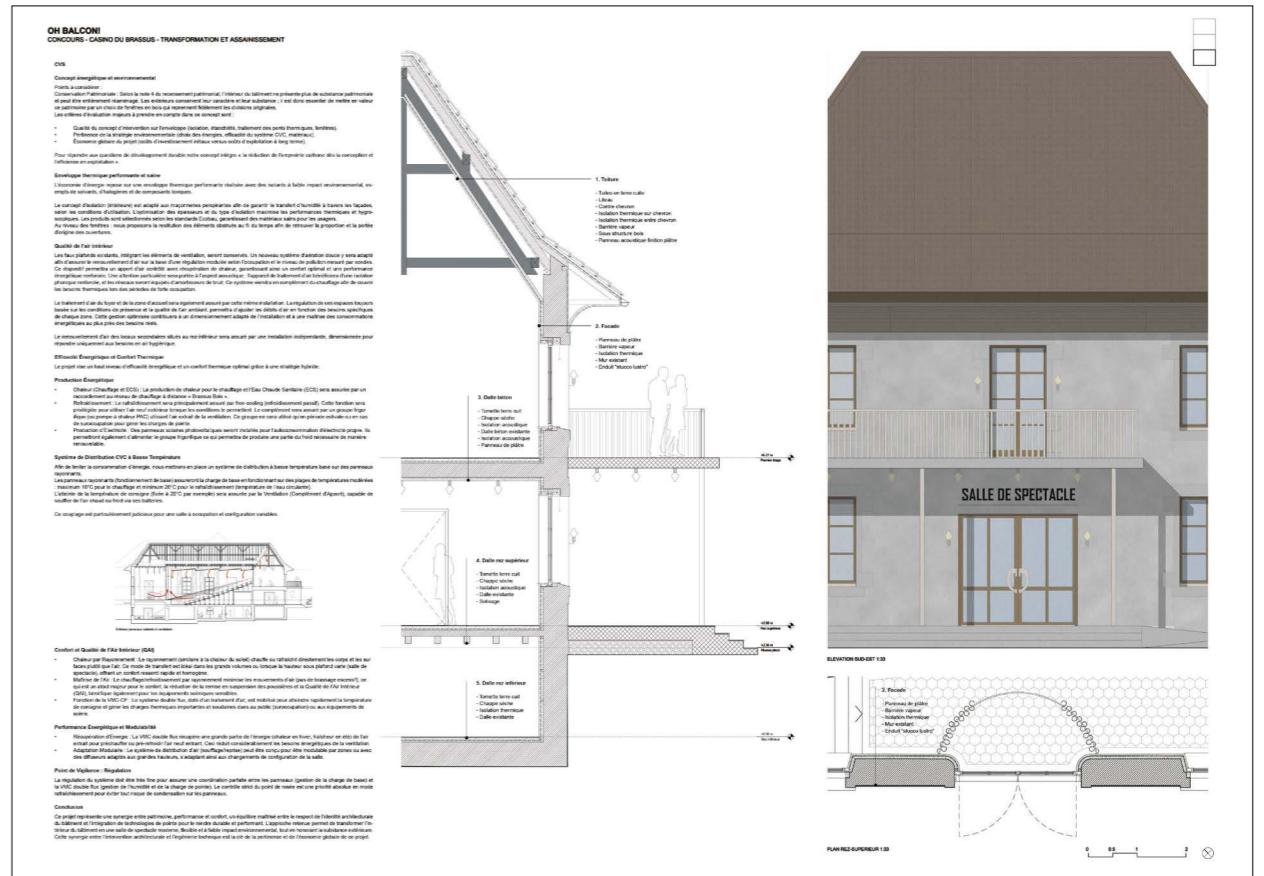
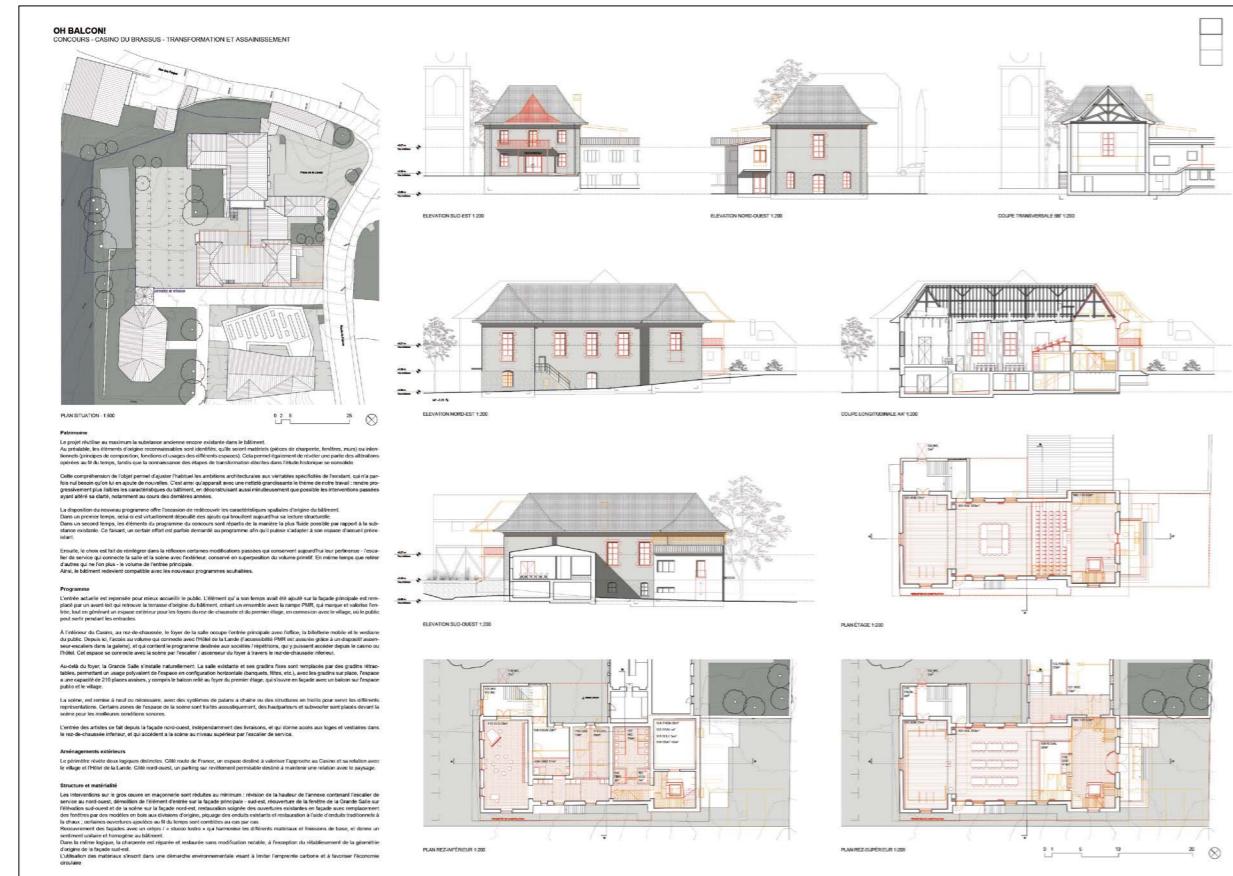
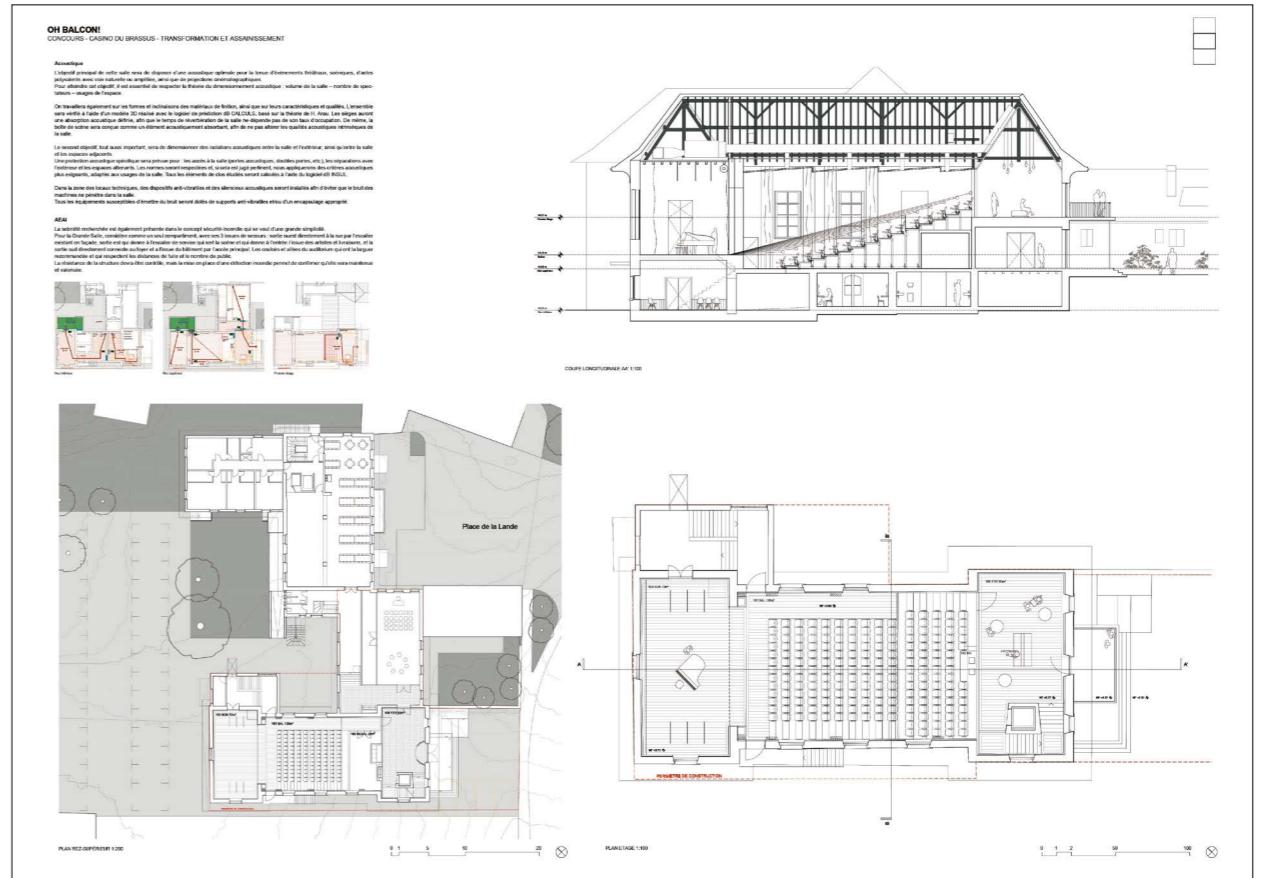
UNISSON





20 - OH BALCON !

Architecte	Montalba Architectes Sàrl David Montalba	CH - Lausanne
Collaborateur·ices	Nuno Ravara William Chami Pedro Maiurano	
Consultant·es	H2 engineering SA, Antonio Alvarez, Jessie Madrazo, Perre Laporte Juliette Pierangelo Audiosoft, Oriol Arau Quinette Gallay, Jodri Valverde, Roger Benedi, Mariam Zghouri	





21 - Entre ombre et lumière, un théâtre de possibles

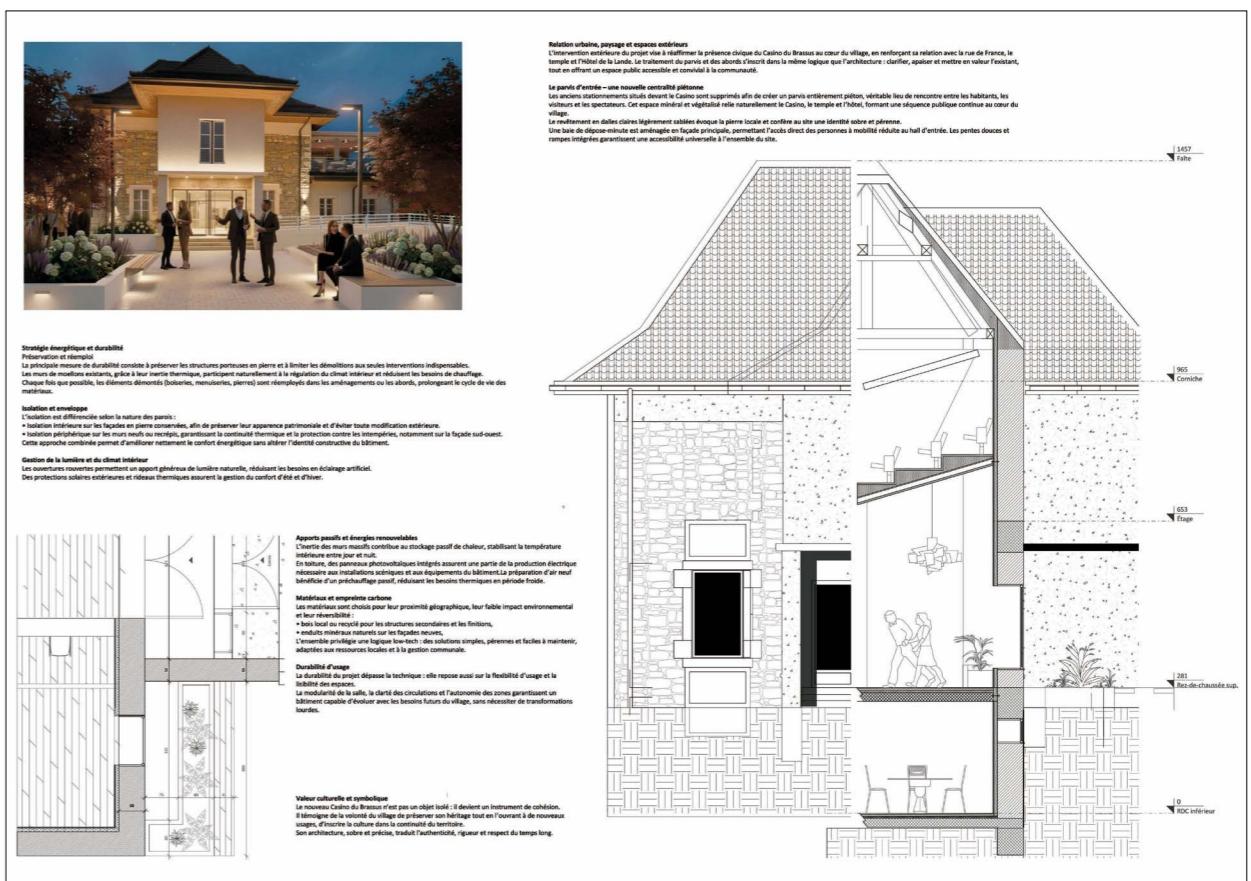
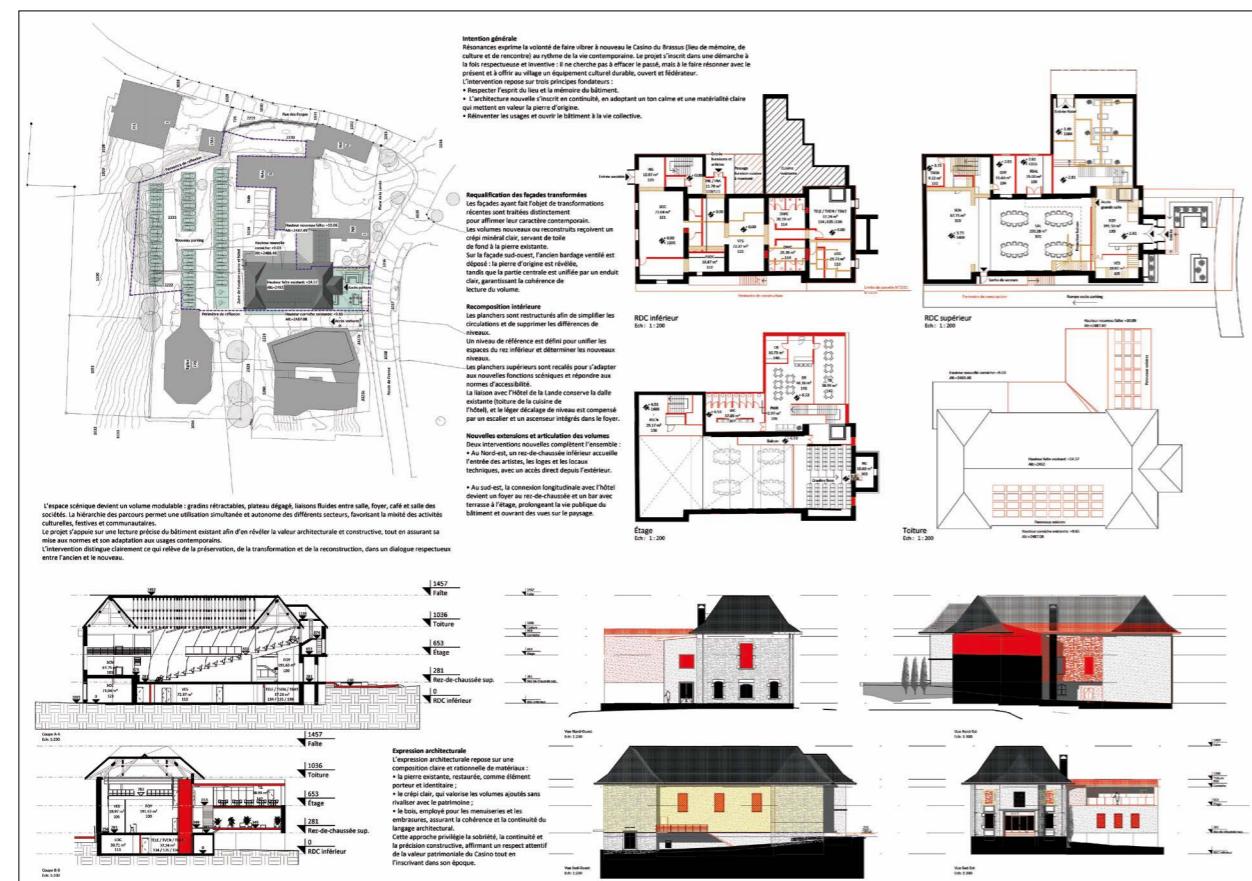
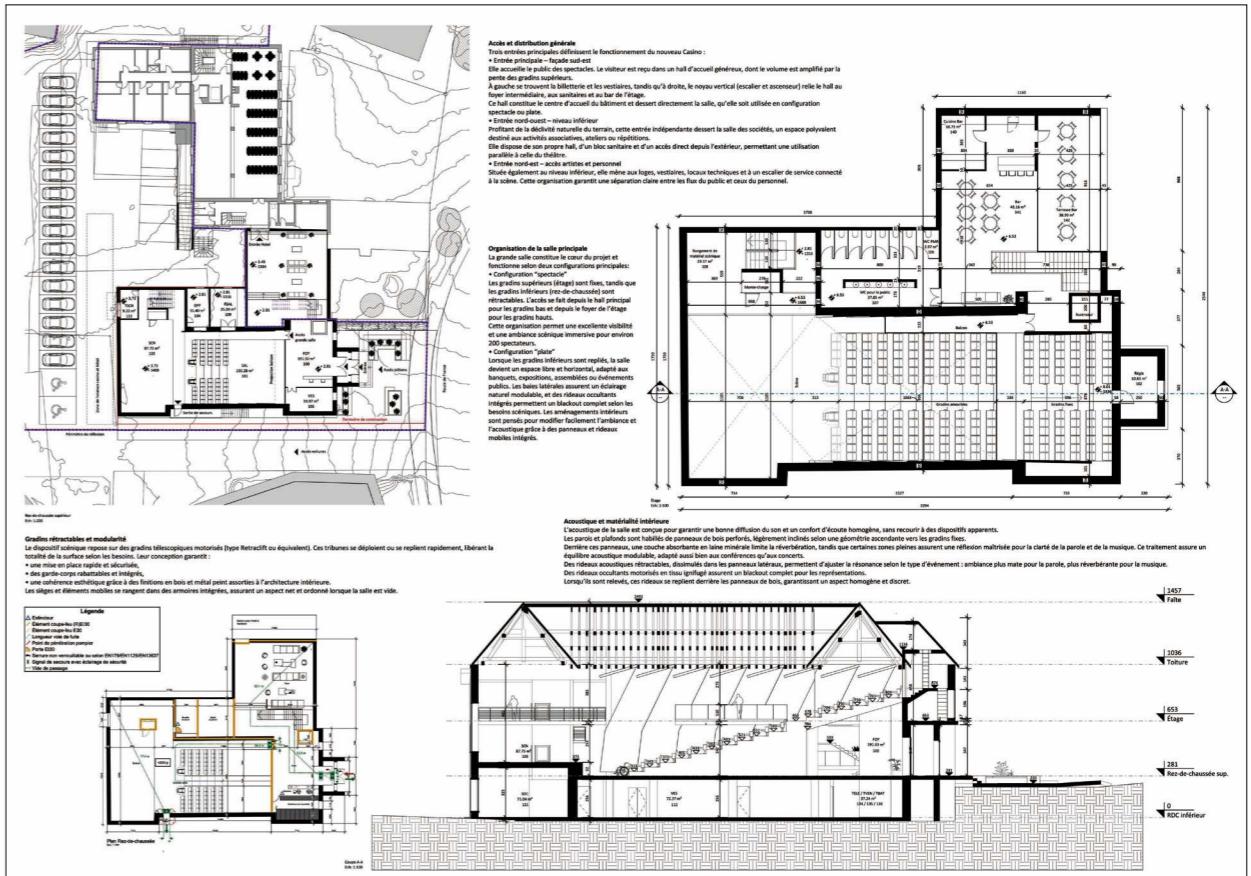
Architecte

M+R Architecture & DT Sàrl
Teodoro Rossolino

CH - Gland

Collaborateur·ices

Milagros Casale
Lucia Oyarzabal Bongiovanni
Barbara Belen Saez
Paul Morgado





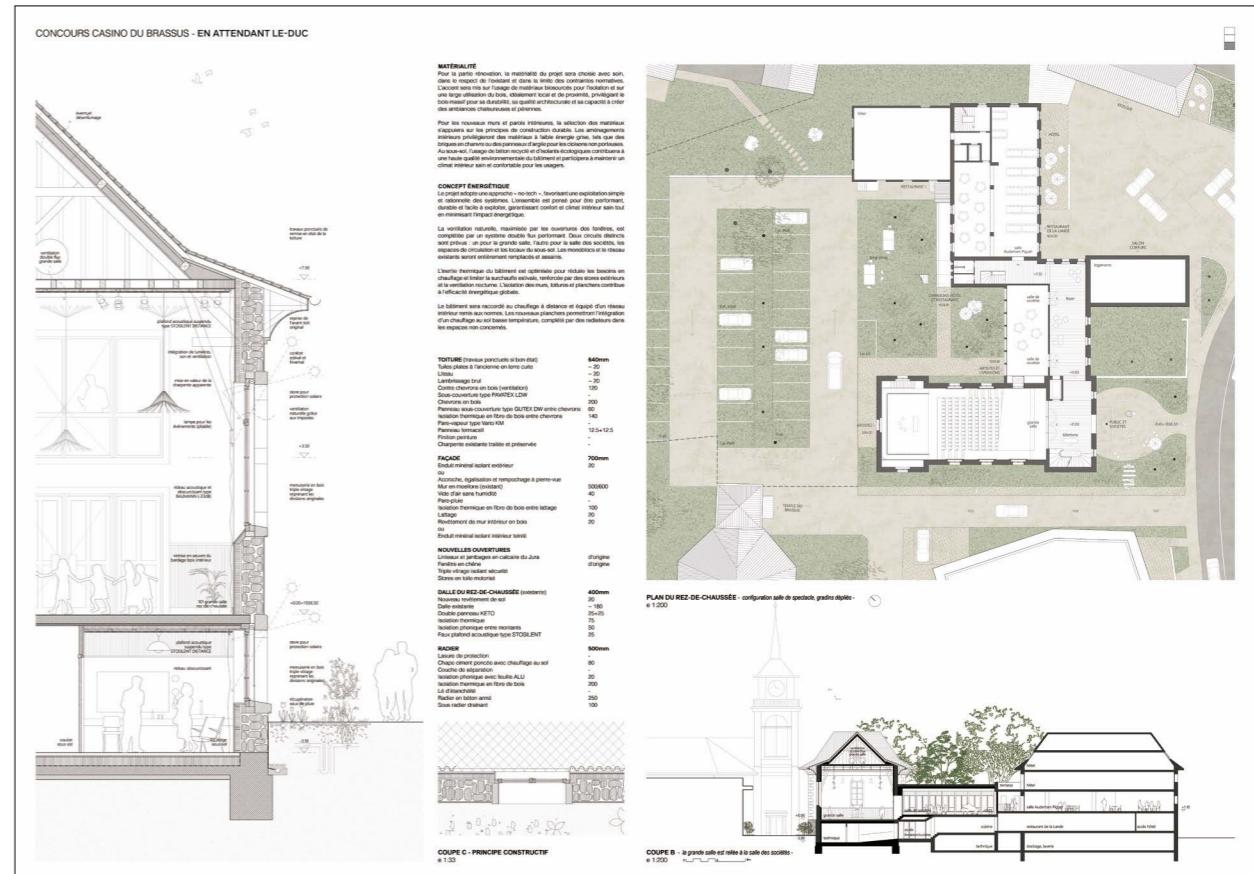
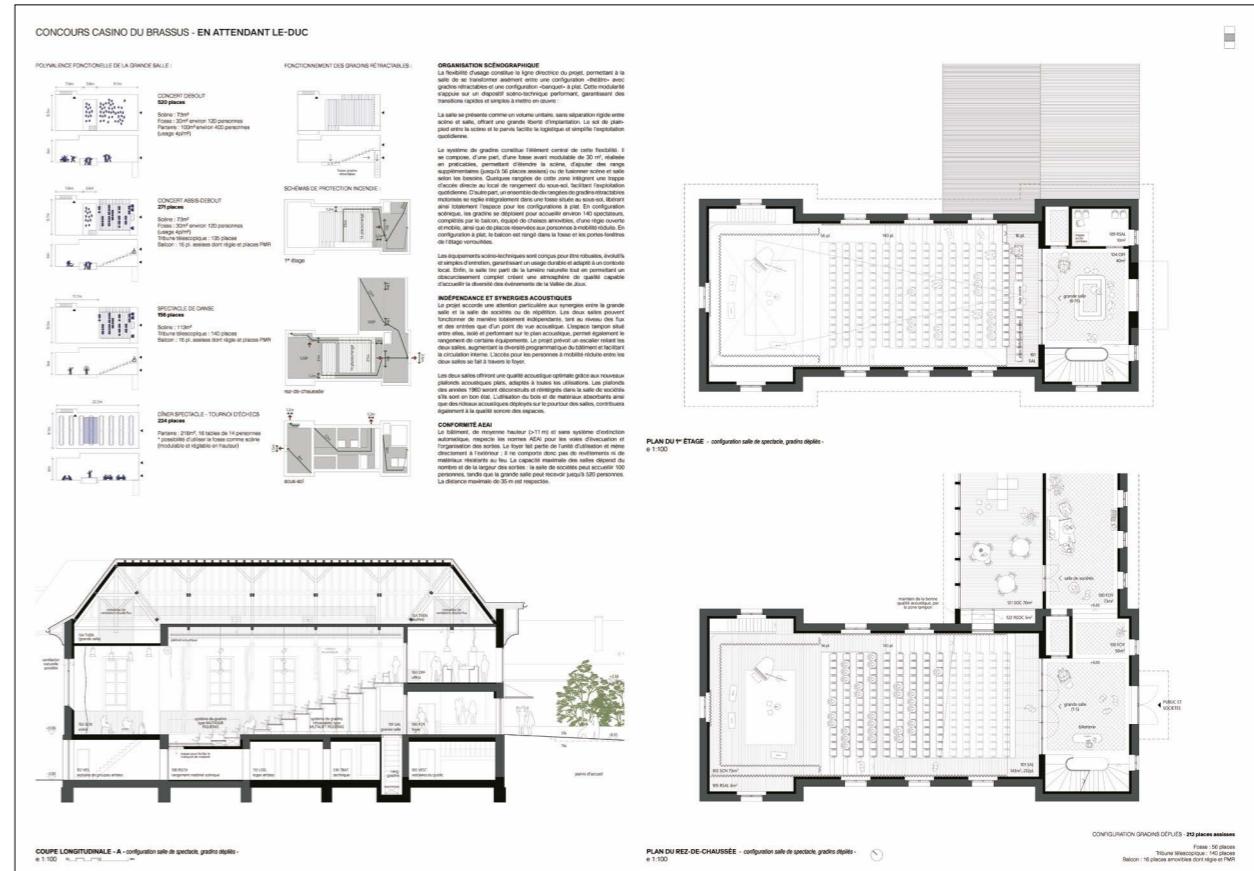
22 - EN ATTENDANT LE-DUC

Architecte

atelier mora gomez
et laura millan architecte

Dionisio Mora Gomez
Laura Millan Rodriguez

CH - Genève





23 - CASINO LOYAL

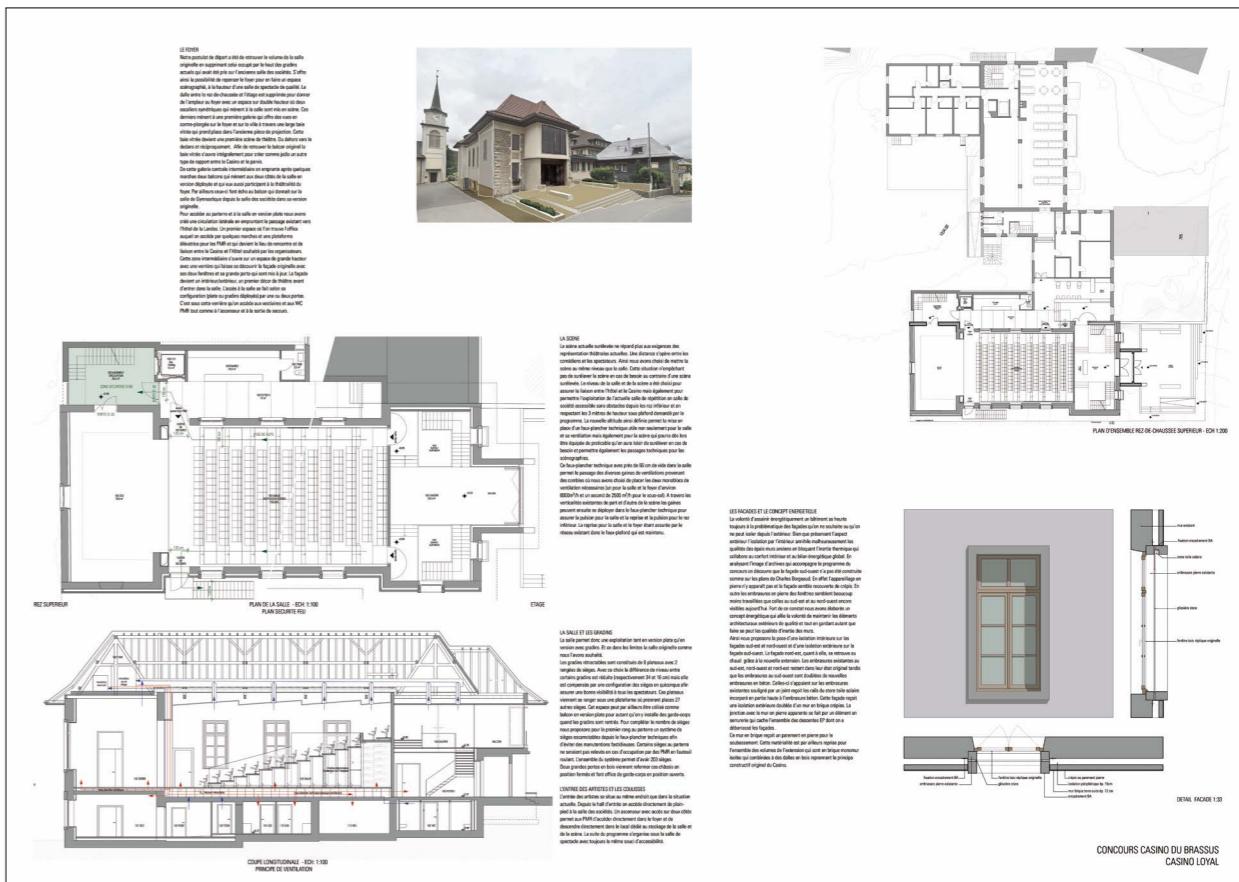
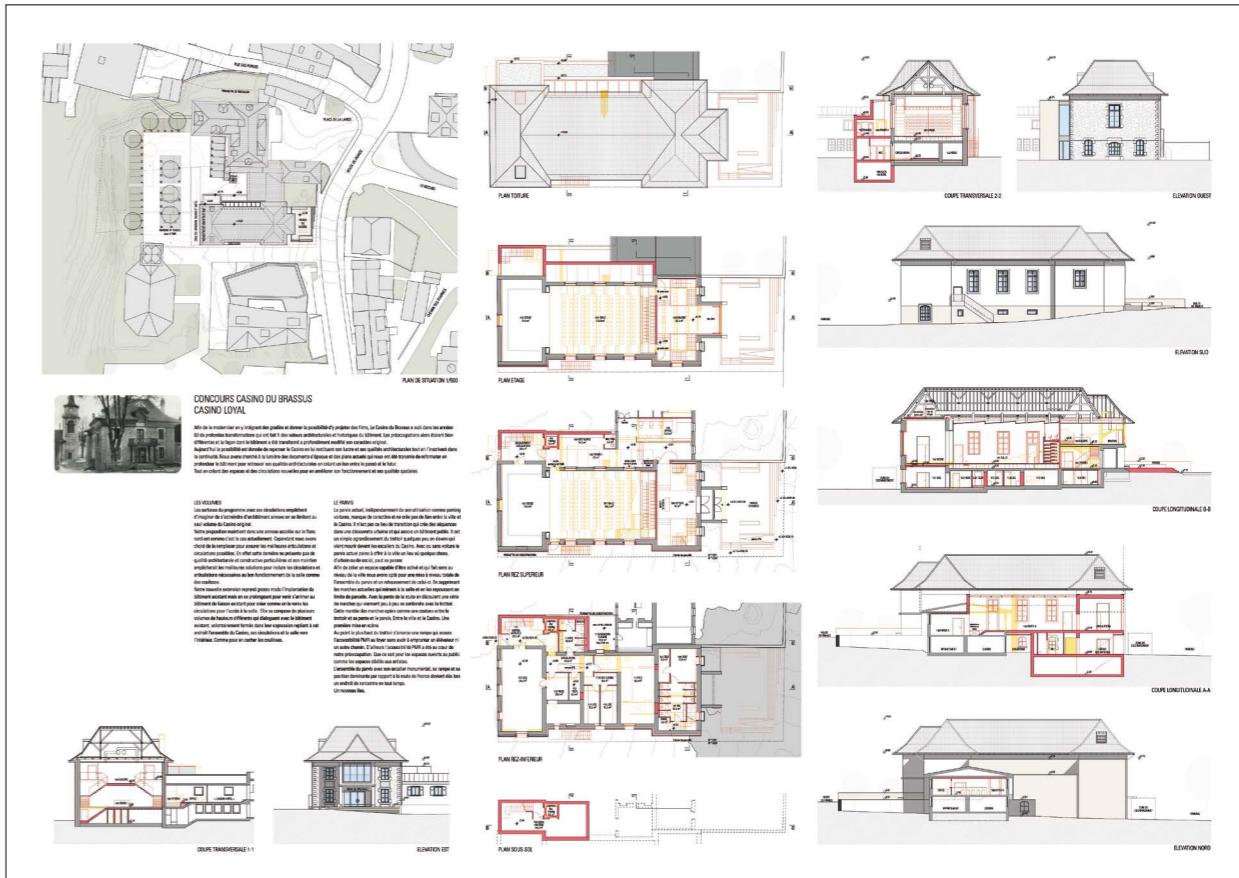
Architecte

LARCO architectures Sàrl
Aldo L'Arco

CH - Genève

Collaborateur·ices

Edith Commandeur





24 - HECATE

Architecte

emixi architectes Sàrl
Philippe Radat

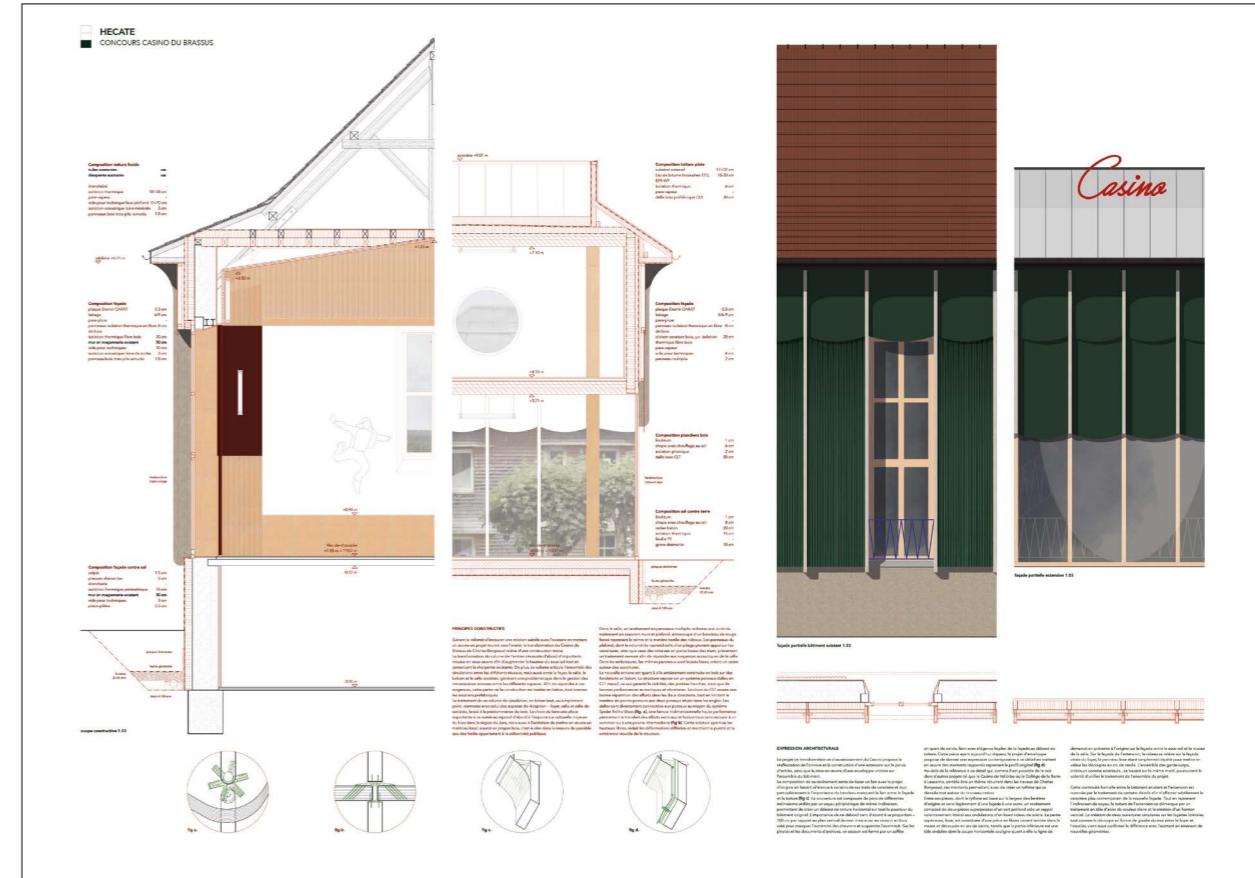
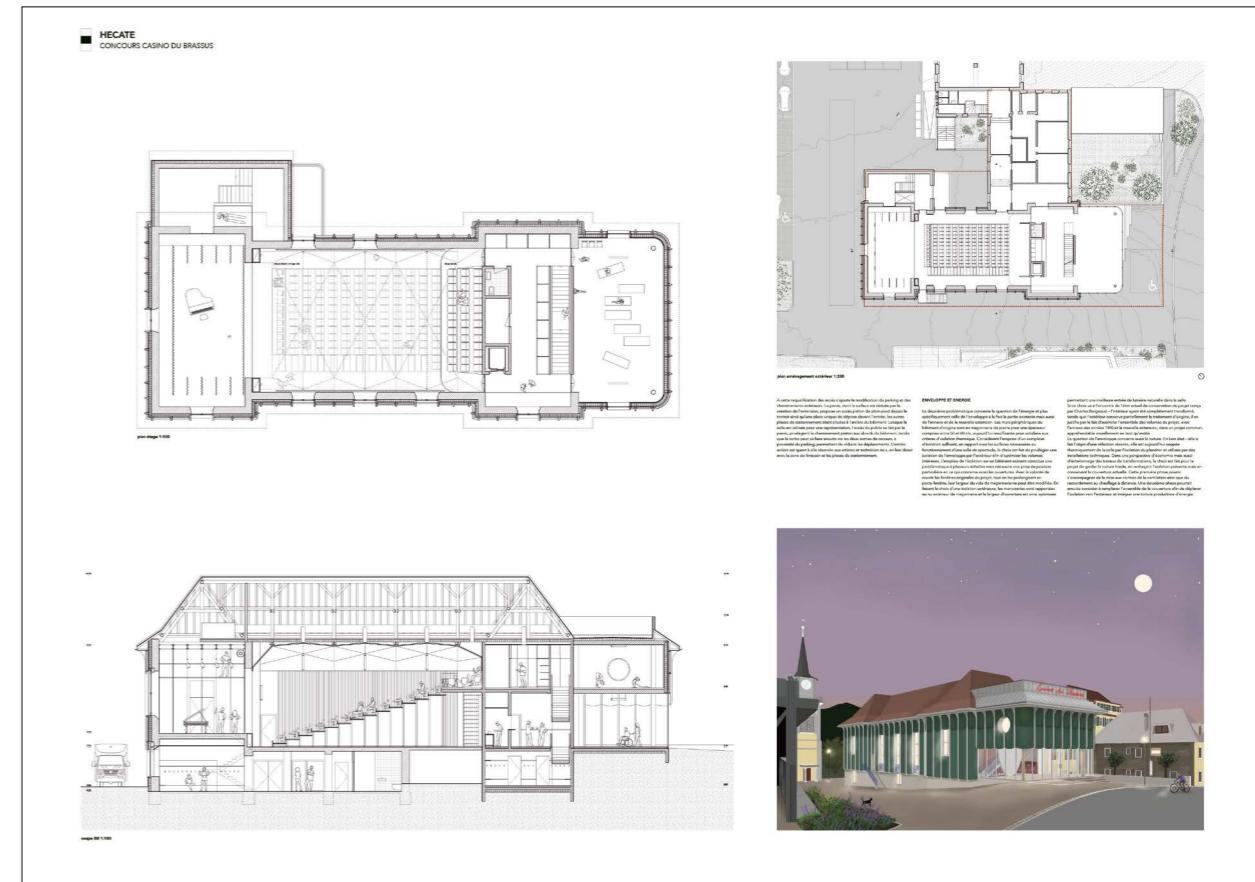
CH - Lausanne

Collaborateur·ices

Agathe Mignon
Louis Caloz
Laurent Chassot
Matteo Rezzonico

Consultant·es

Élément 6 ingénieurs conseils, Julien Gamerro





25 - BOÎTES À MIRACLES

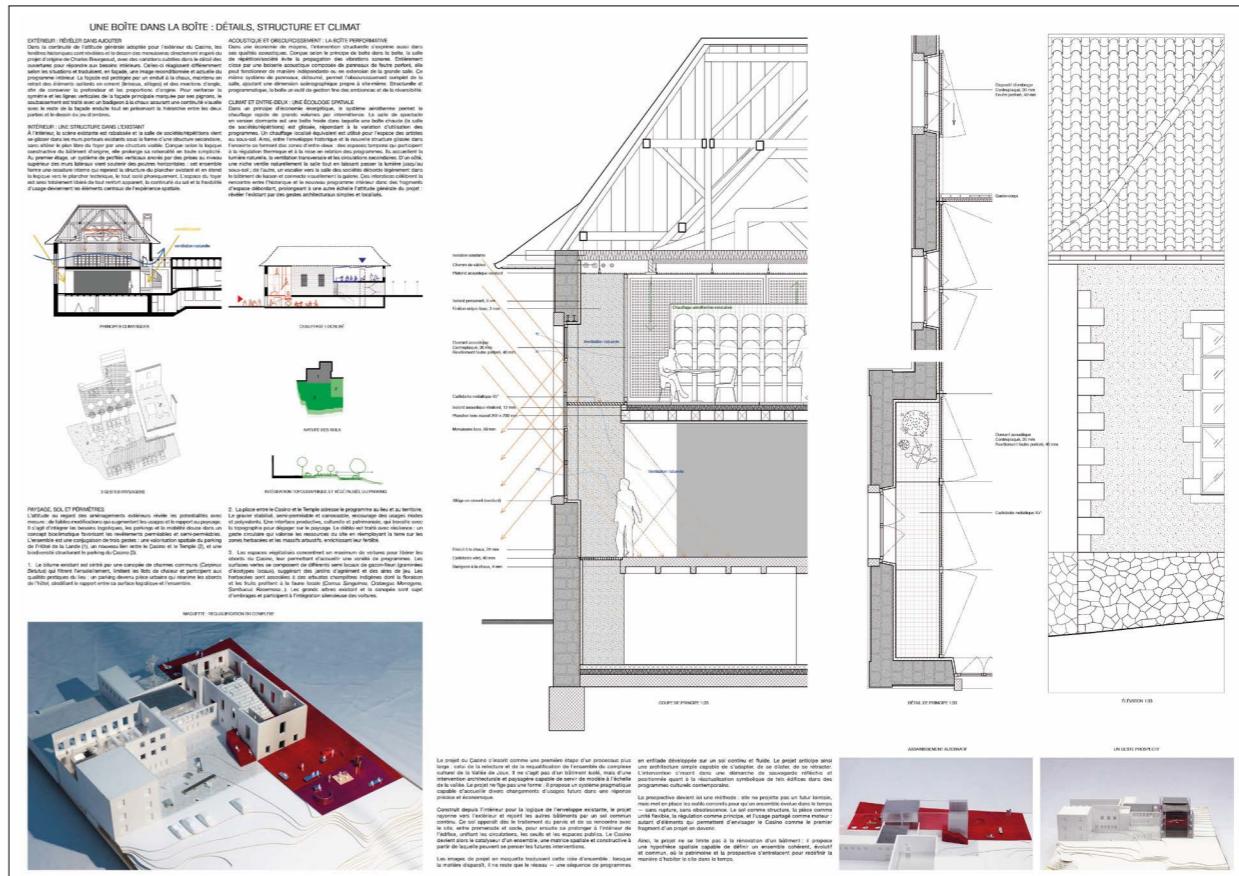
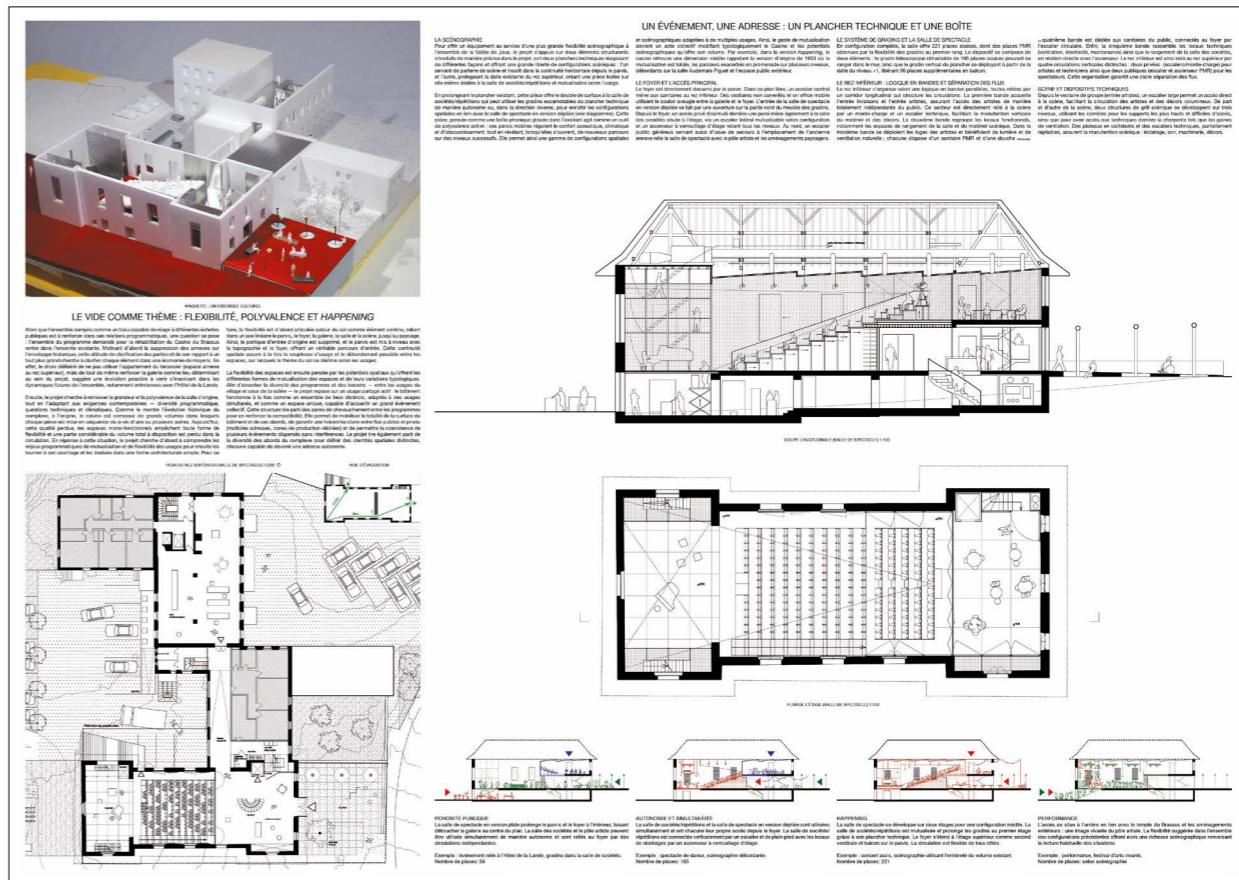
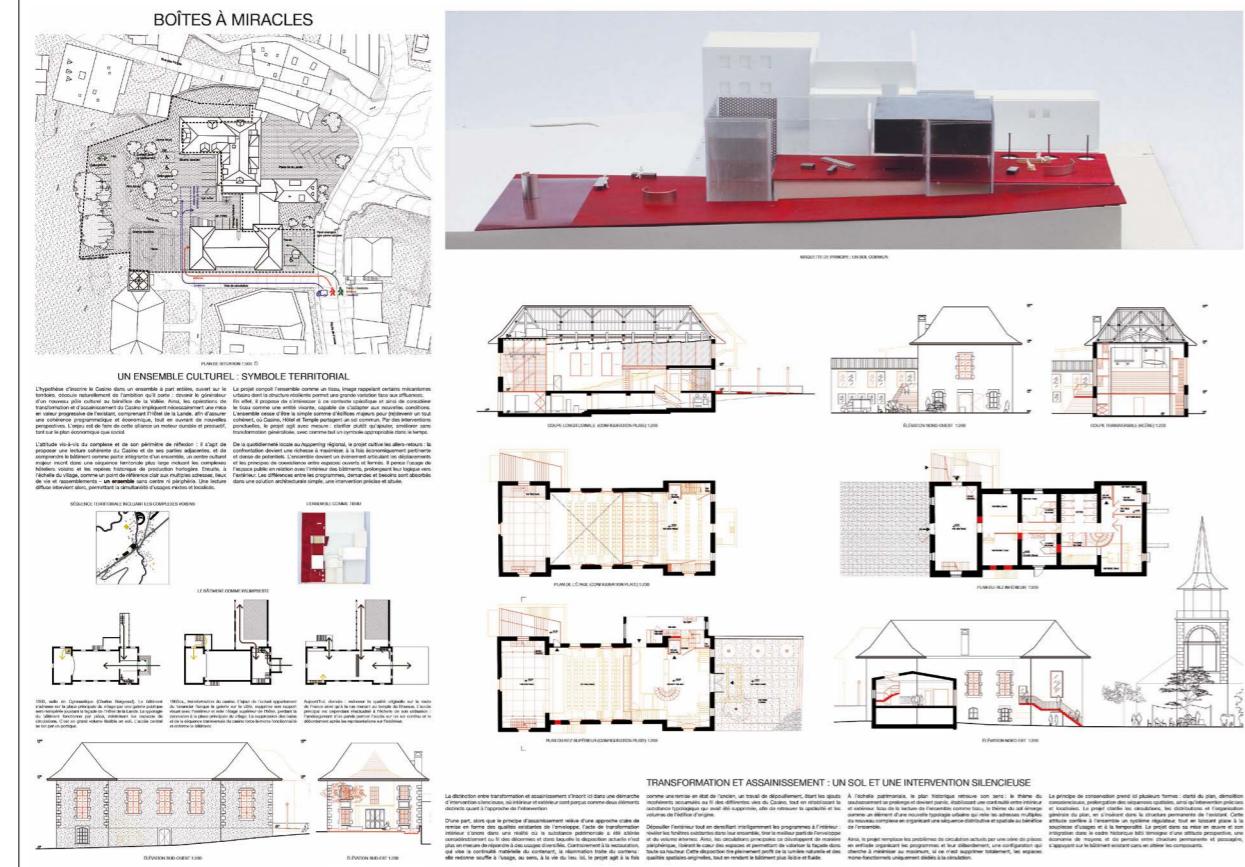
Architecte

agences architecture snc
ATELIERGROUPE d'architecture Sàrl
Groupement temporaire
Luca Hoser (agences)
Albin Mehmeti (ateliergroupe)

CH - Lausanne
CH - Vessy

Collaborateur·ices

Yassine Sam (agences)
Alexander Wegener (ateliergroupe)
Frederik Dahlqvist (ateliergroupe)





26 - entre temps

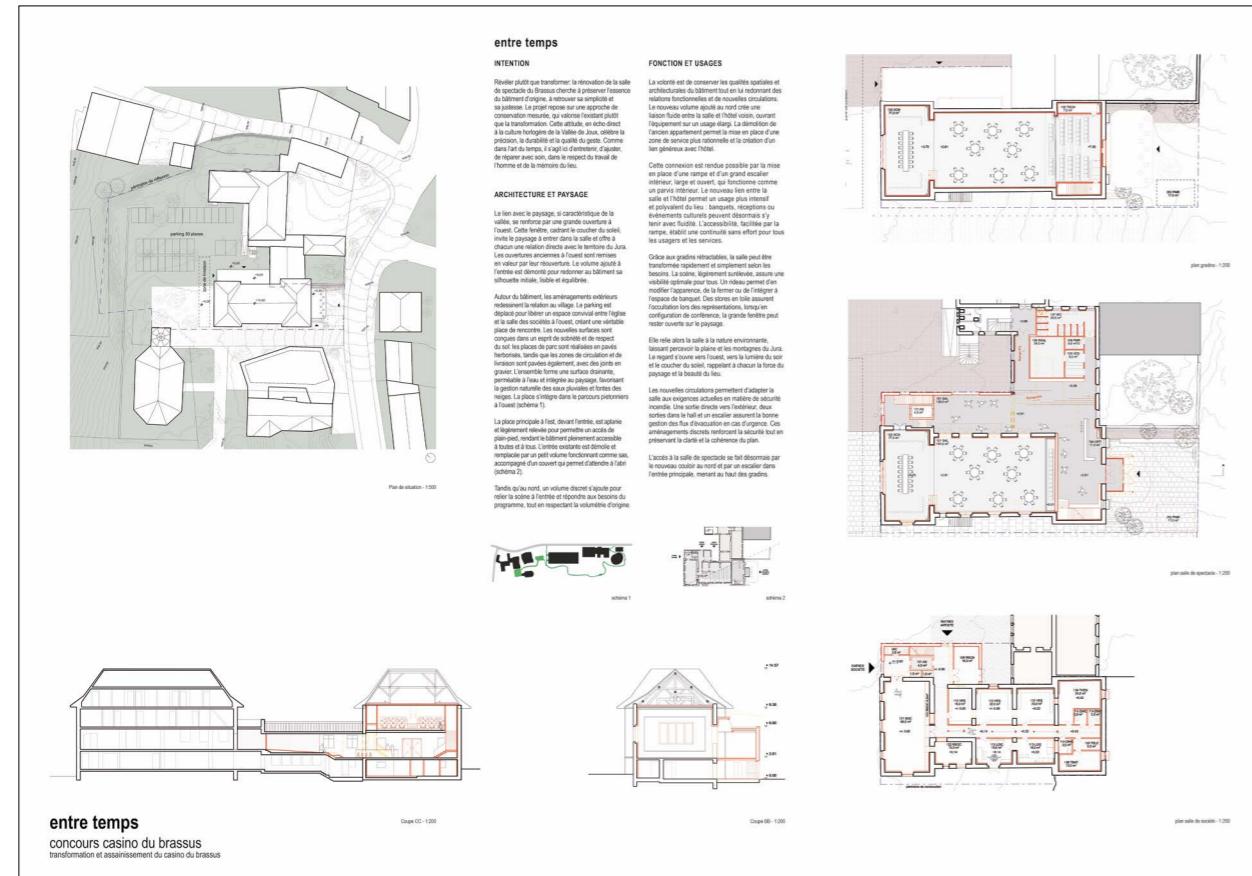
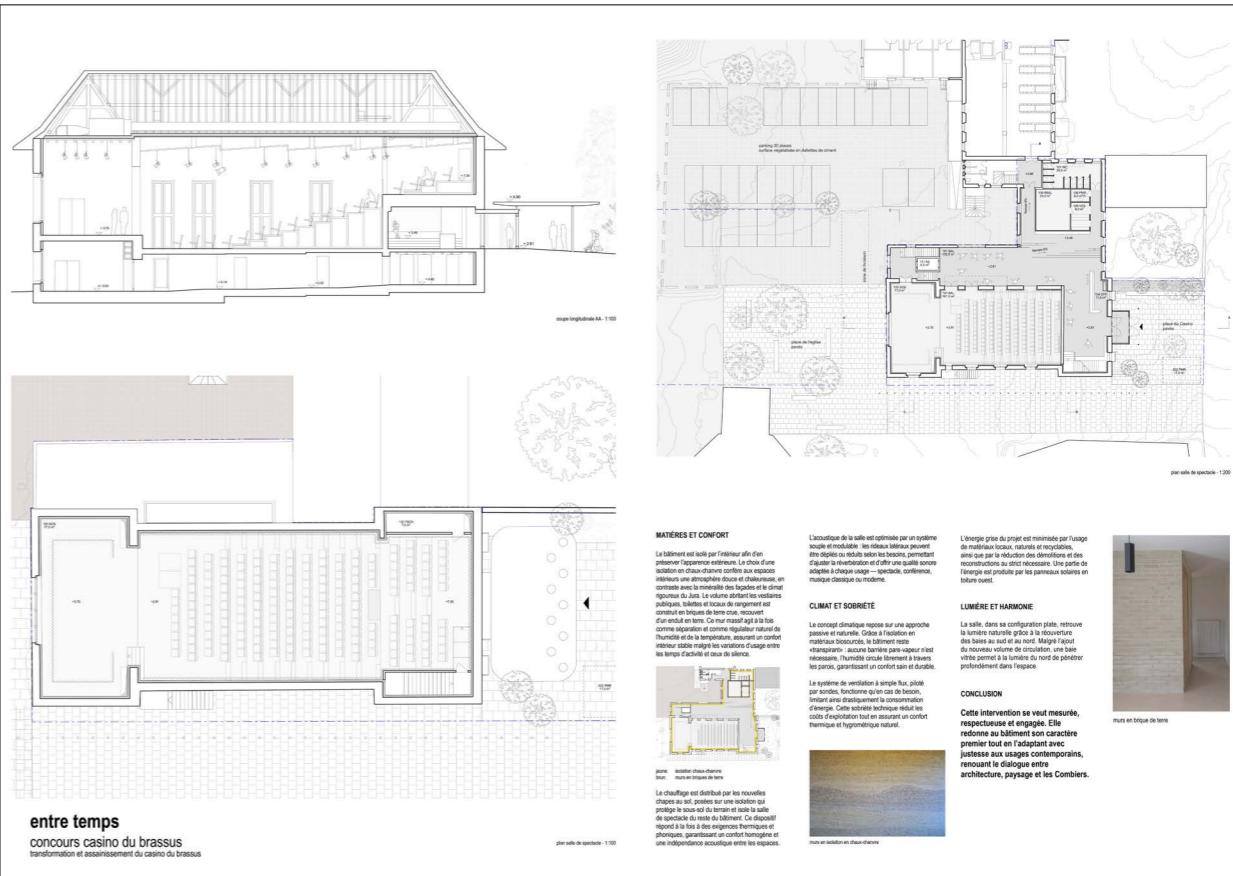
Architecte

tangram design Sàrl
Fred Hatt

CH - Lausanne

Collaborateur·ices

Maria Eskova
Frank Chalnot
Océanne Rognon
Elsa Yang





27 - Sur cour, côté cour

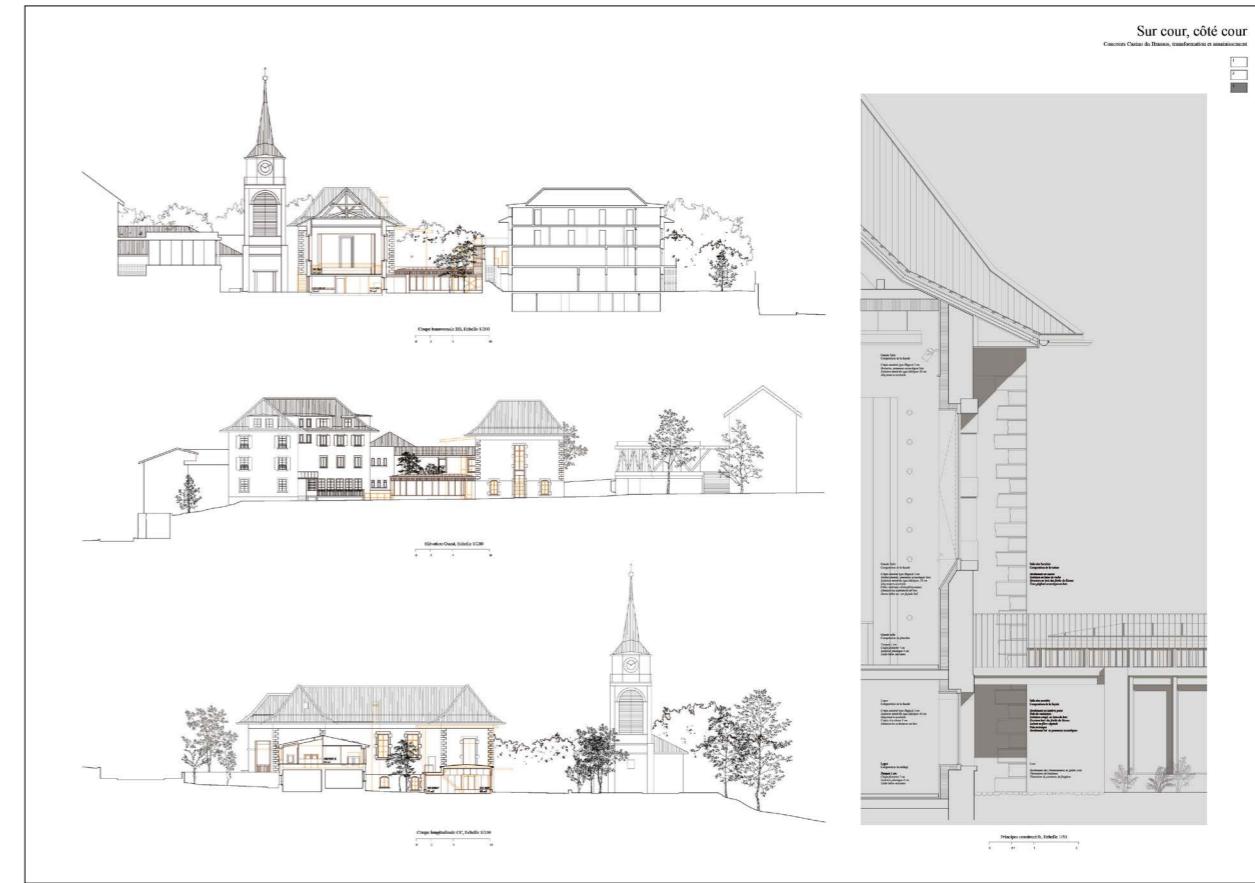
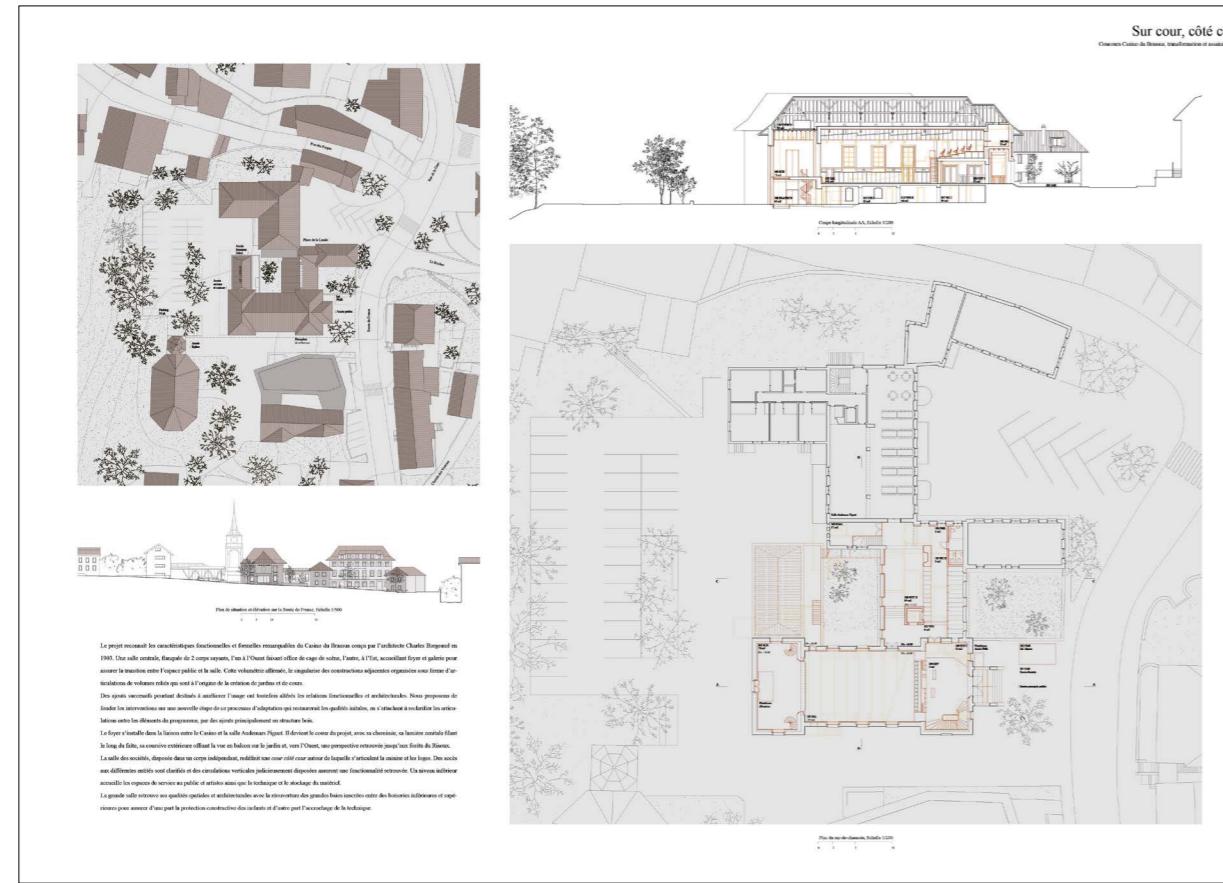
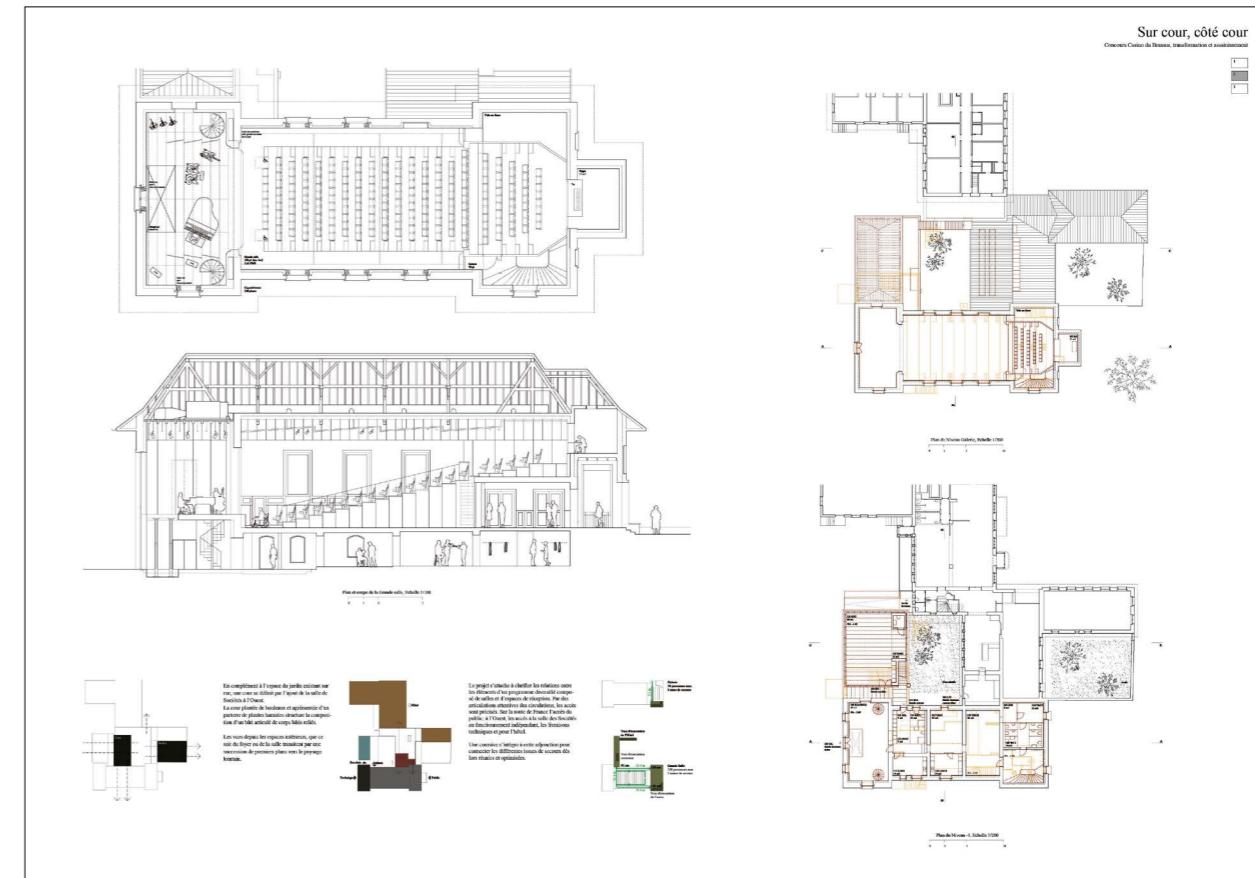
Architecte

ATELIER TRACES
ARCHITECTURES
Philippe Ramseier

CH - Les Acacias

Collaborateur·ices

Grégory Ravel





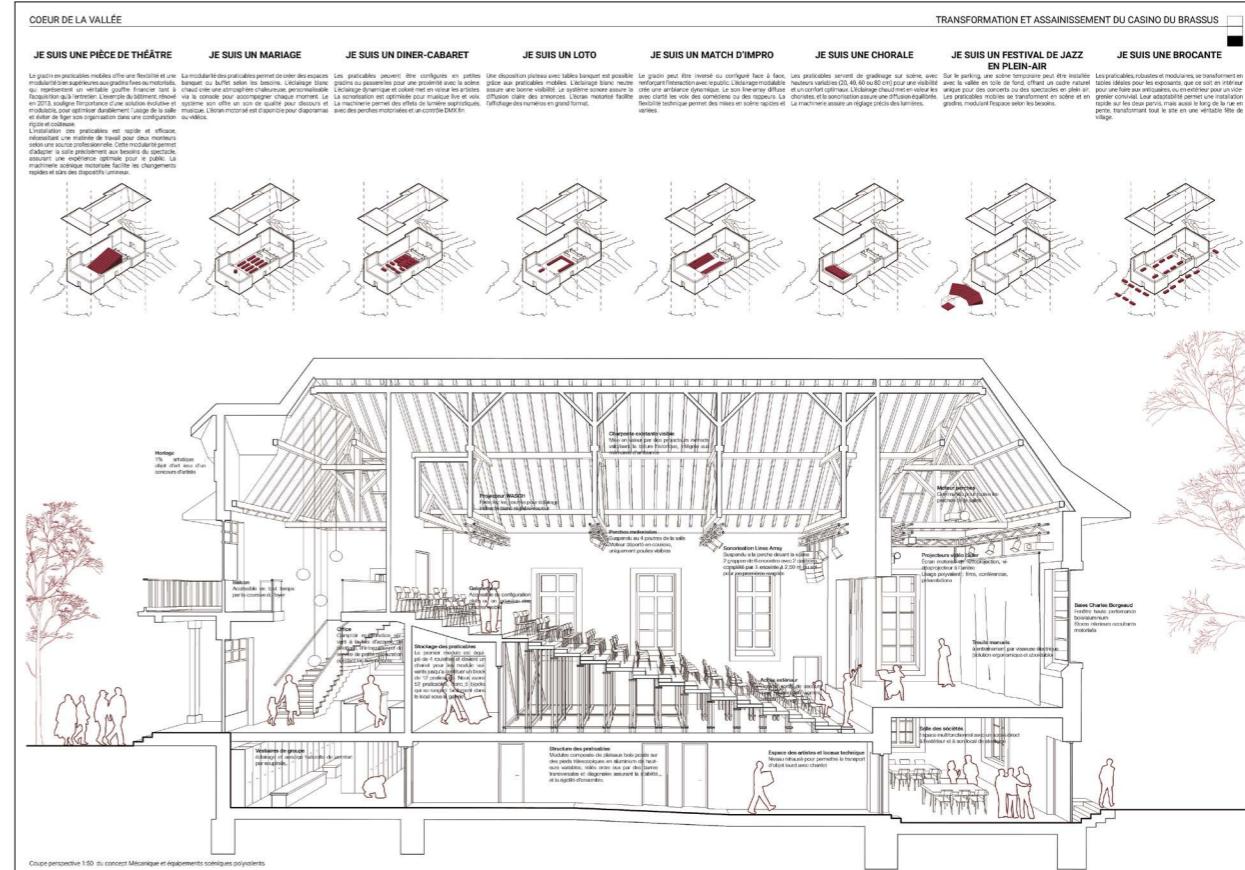
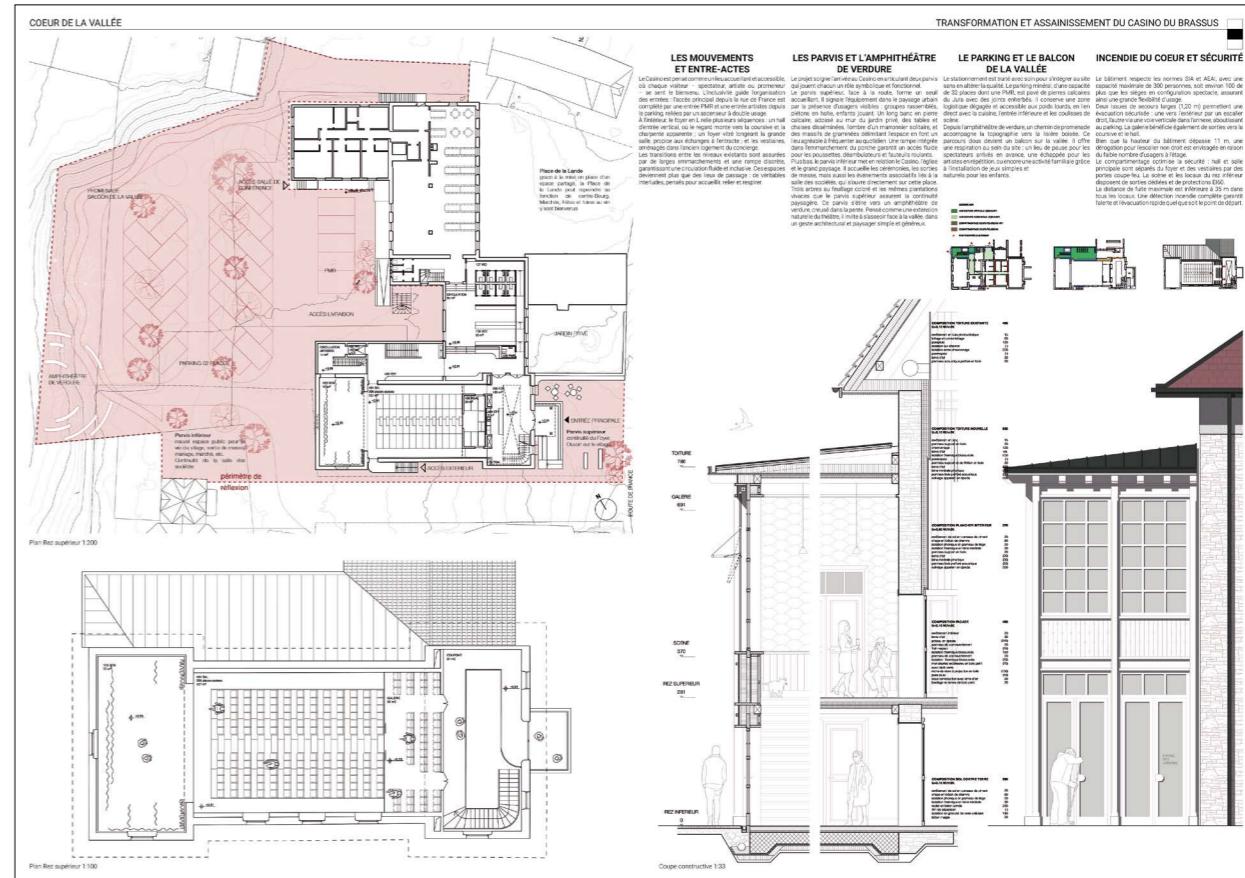
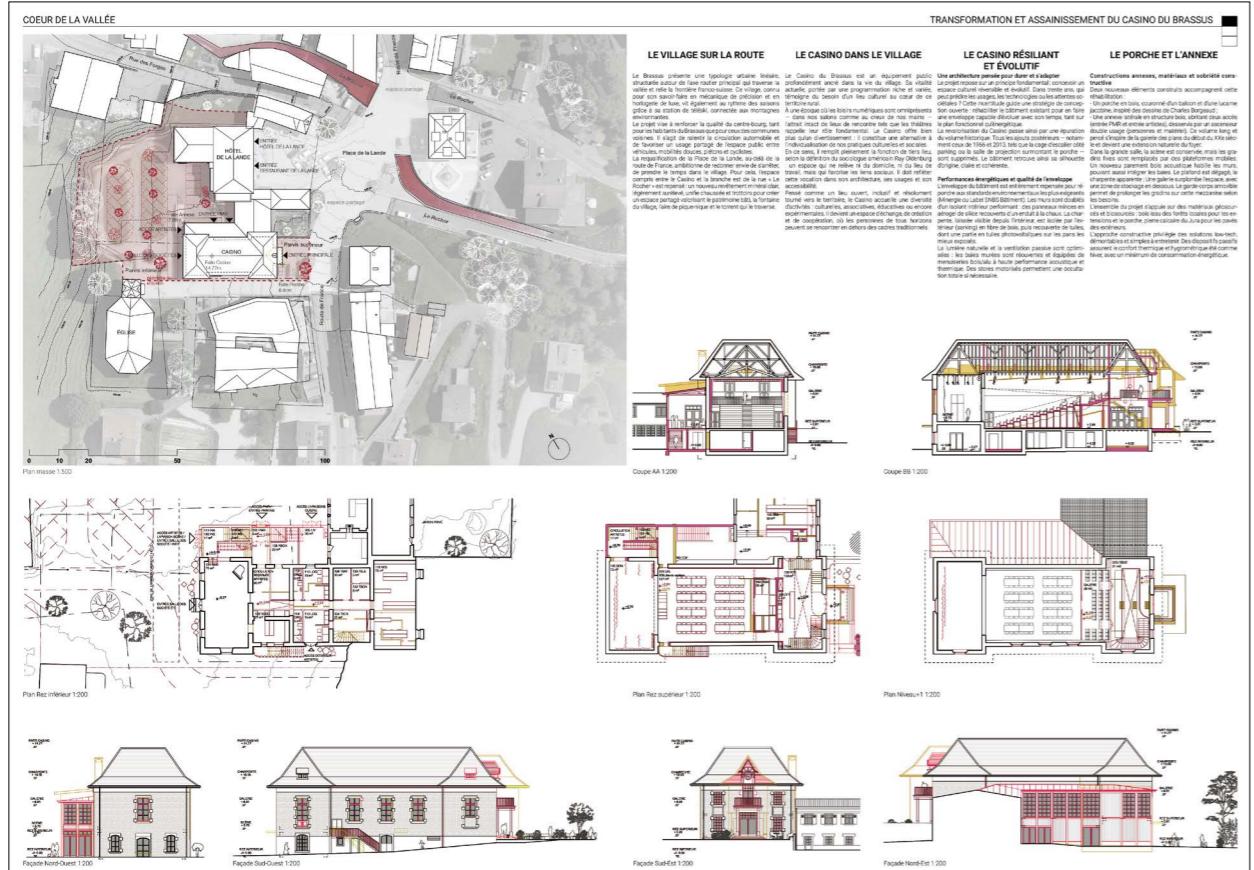
28 - COEUR DE LA VALLÉE

Architecte

DISERENS MAUREL ARCHITECTES
ATELIER FRAMONT
Groupement temporaire
Ludovic Maurel
Caroline Framont

Collaborateur·ices

Rolf Starke
Brigit Rapp
Agathe Pénicaud
Marco Eberhard



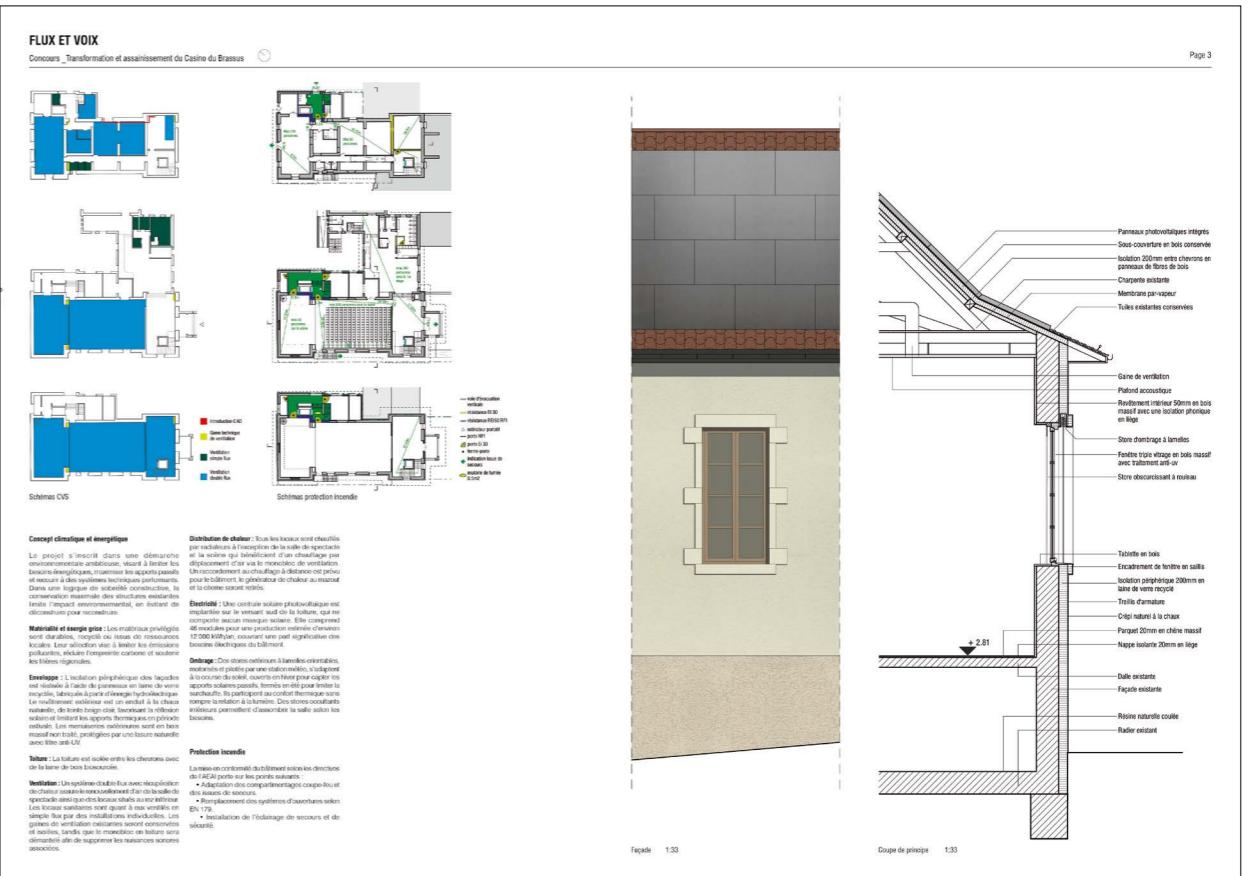
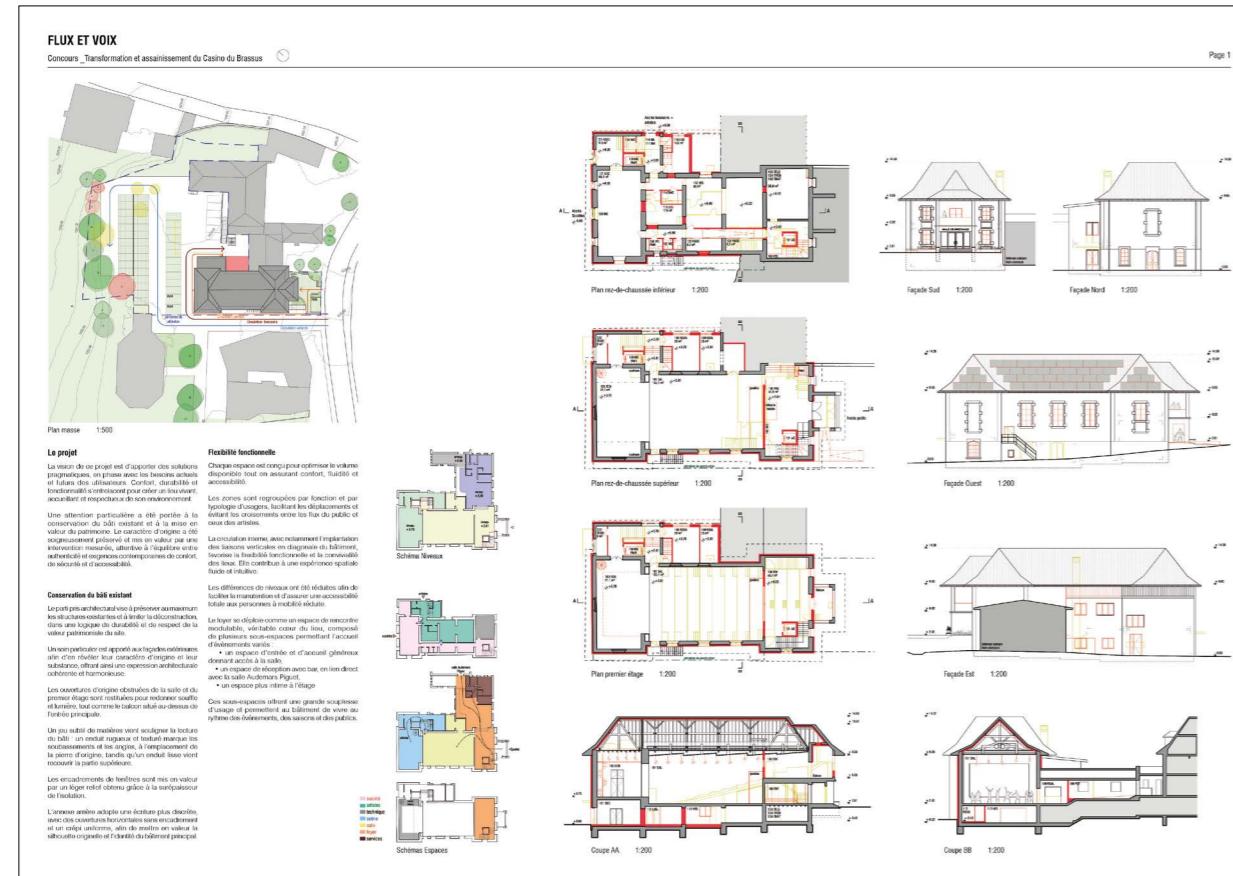
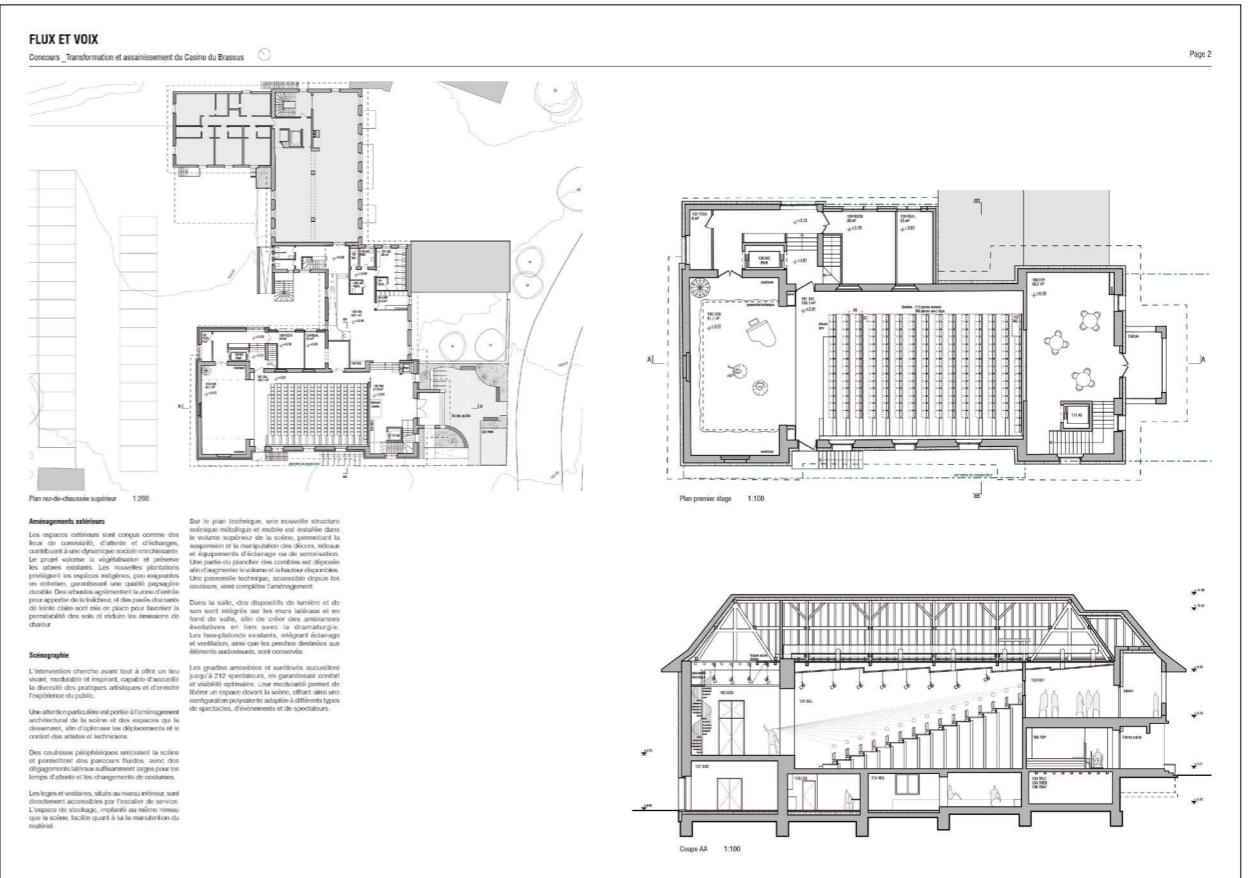


29 - FLUX ET VOIX

Architecte

Laurice Ageron Architecte

CH - Lausanne



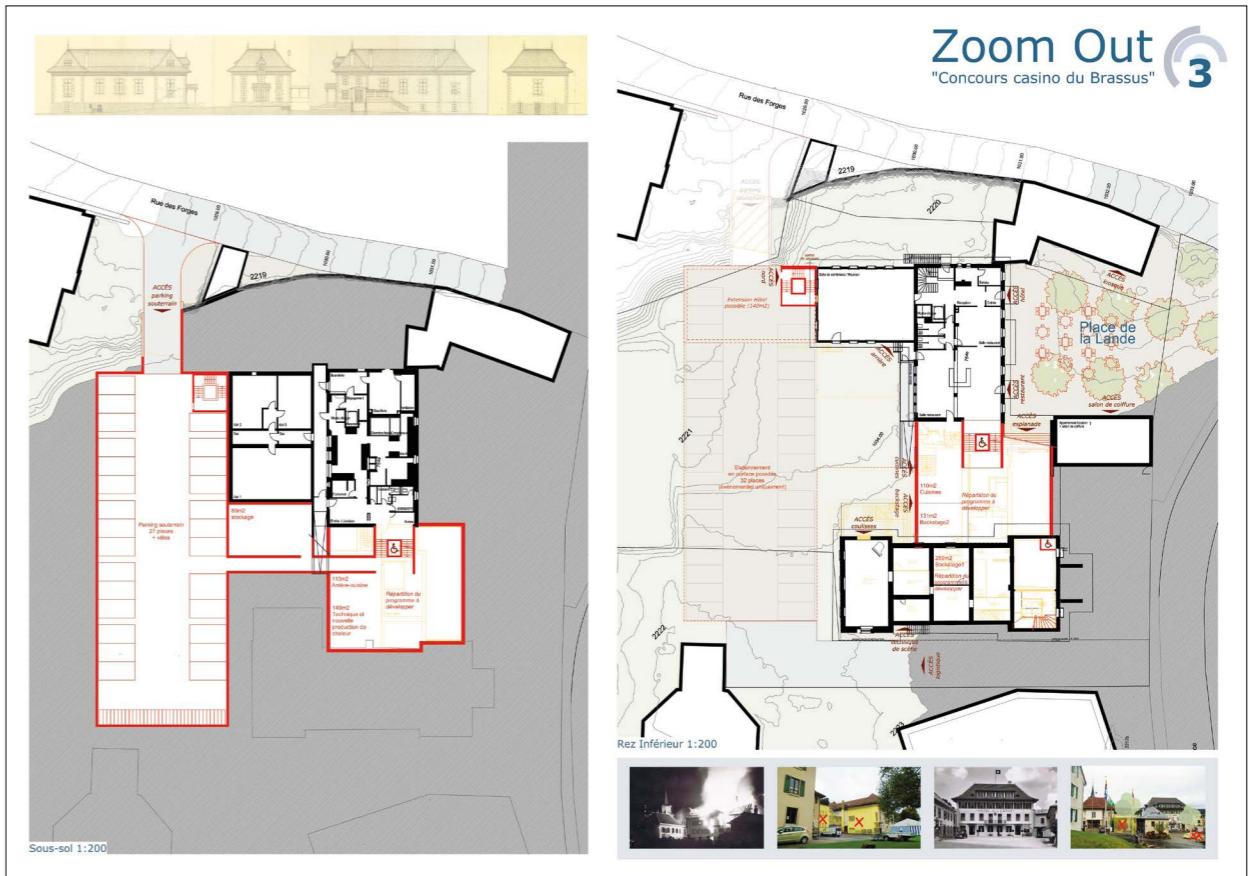
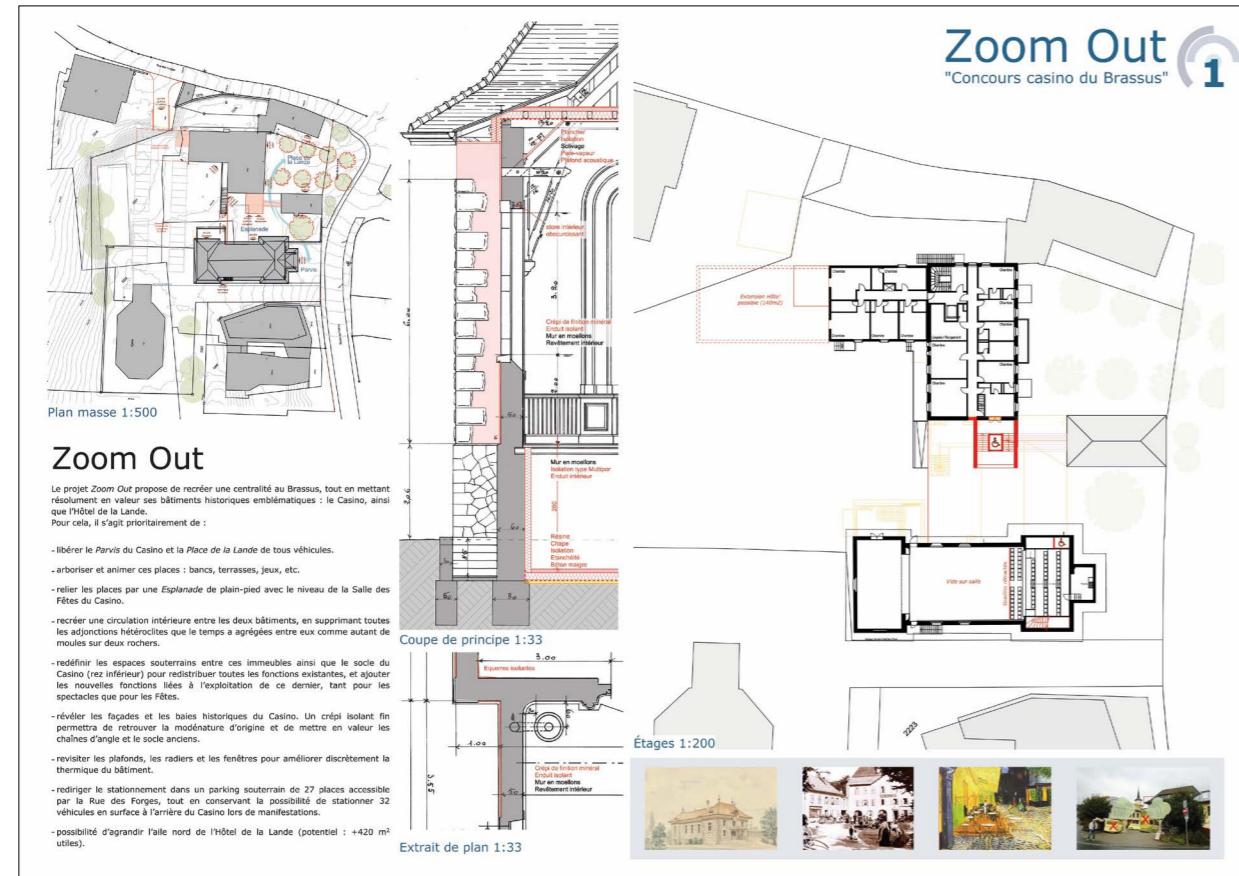
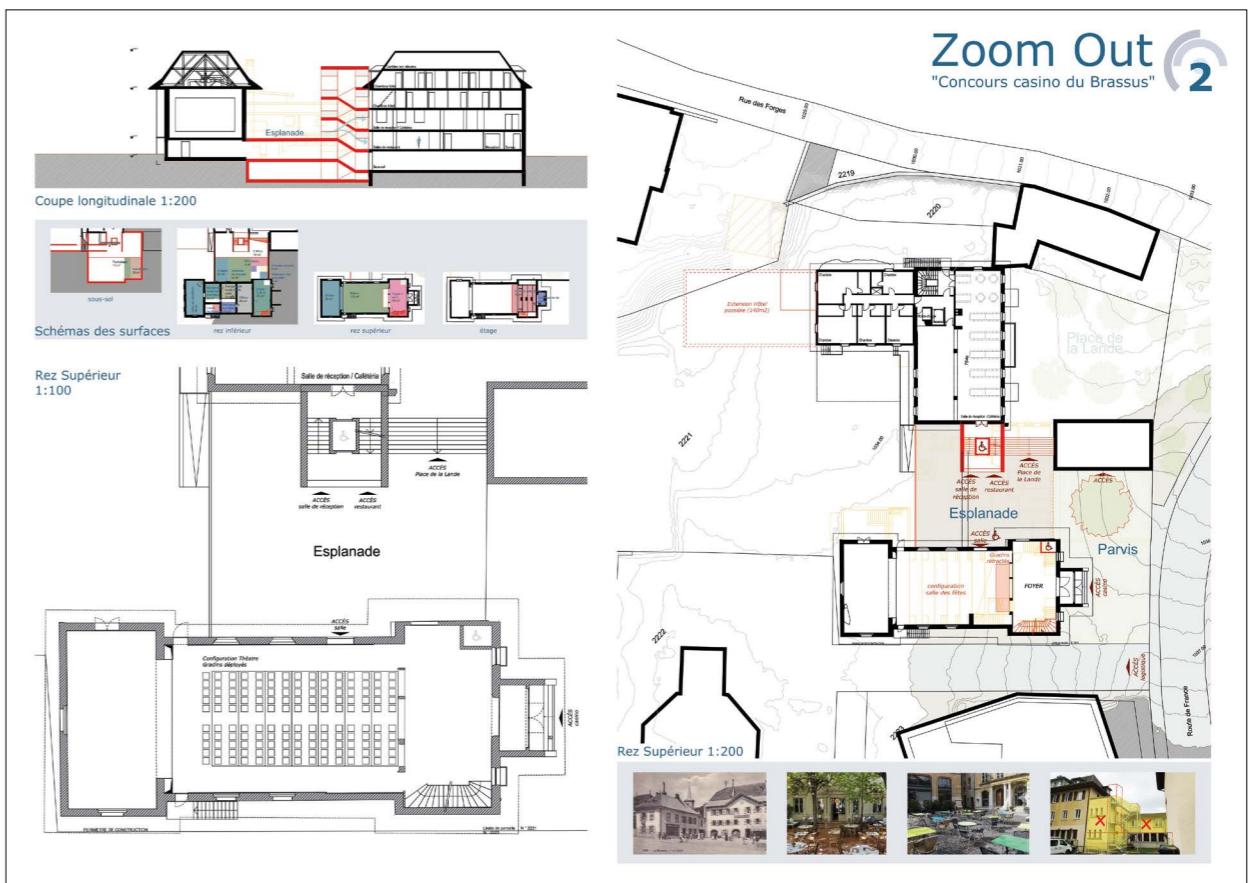


30 - Zoom Out

Architecte

KEZIA - Architecture & Énergies
Laurent Demarta

CH - Neuchâtel



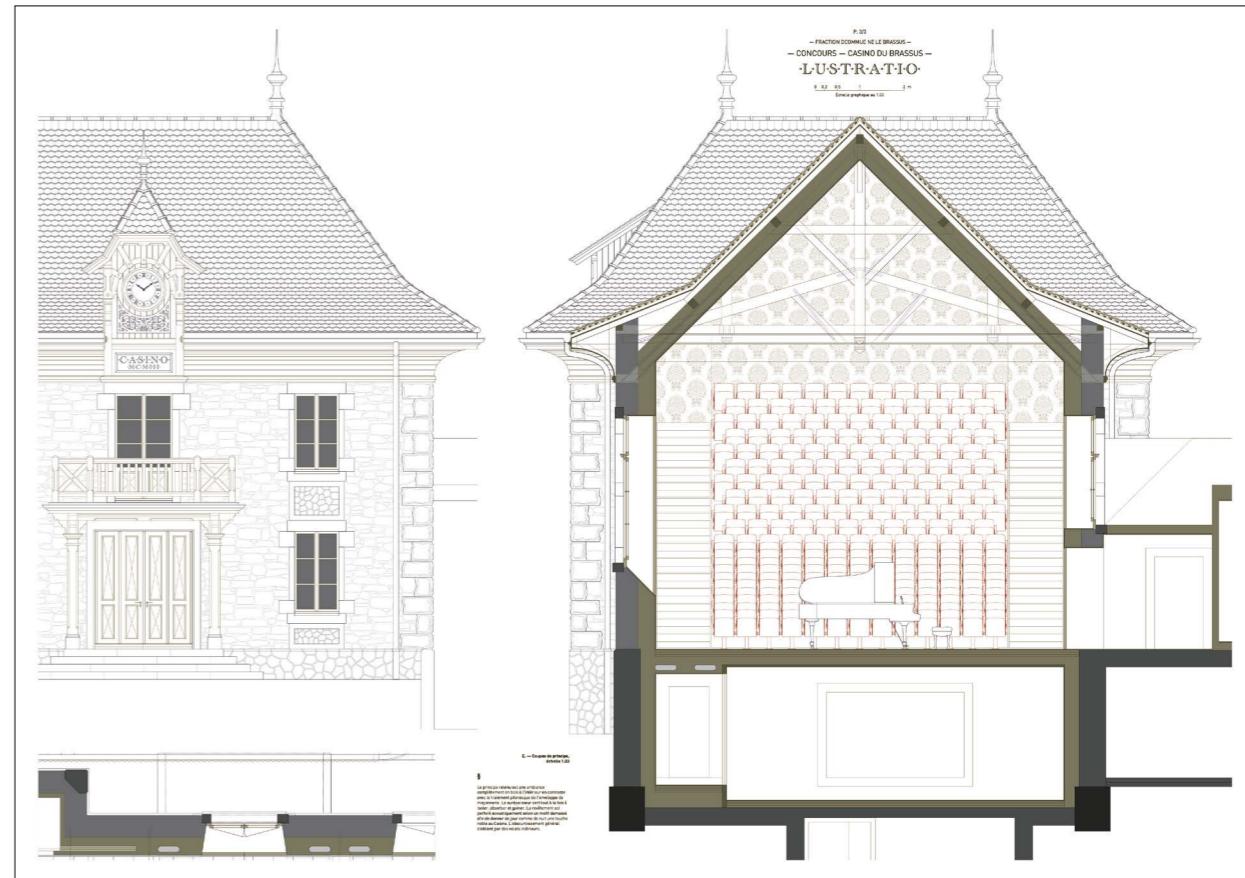
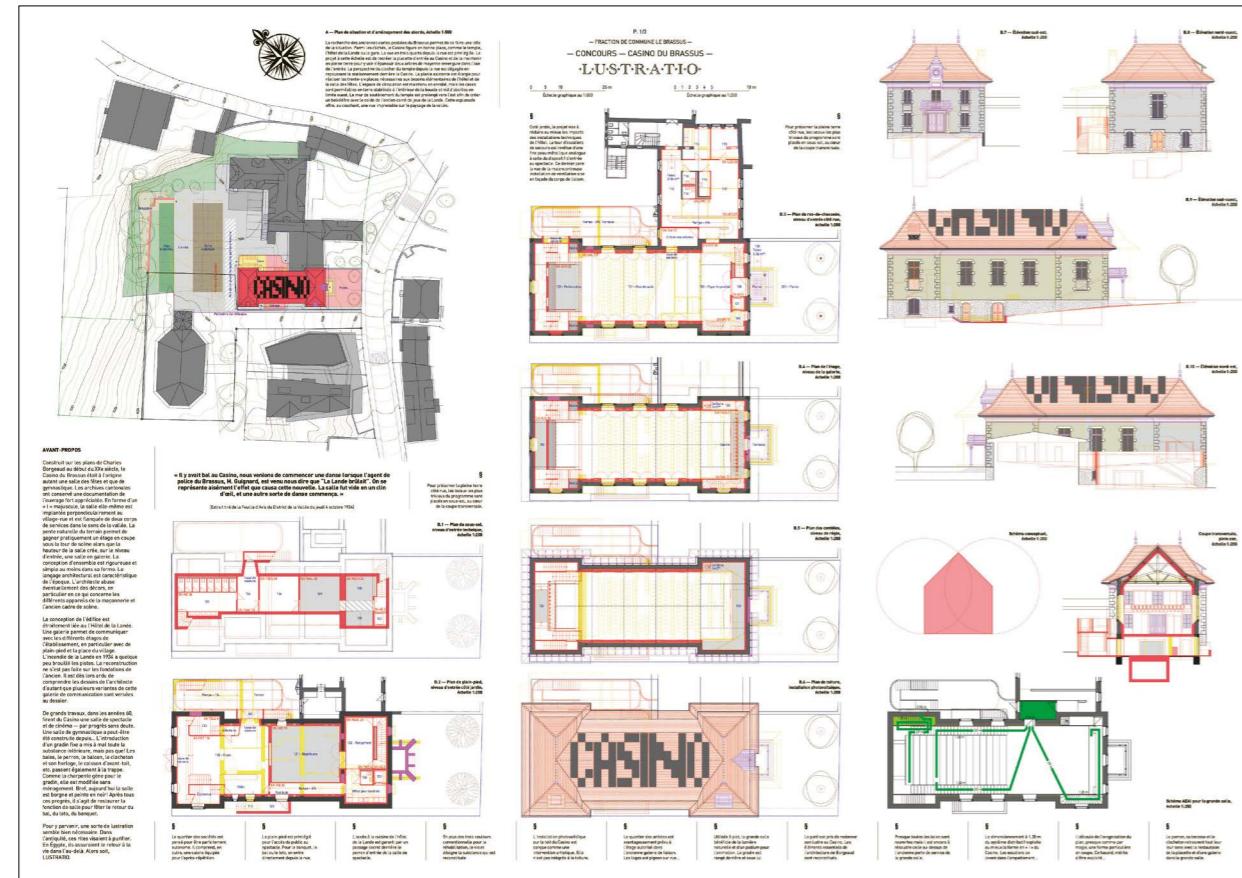
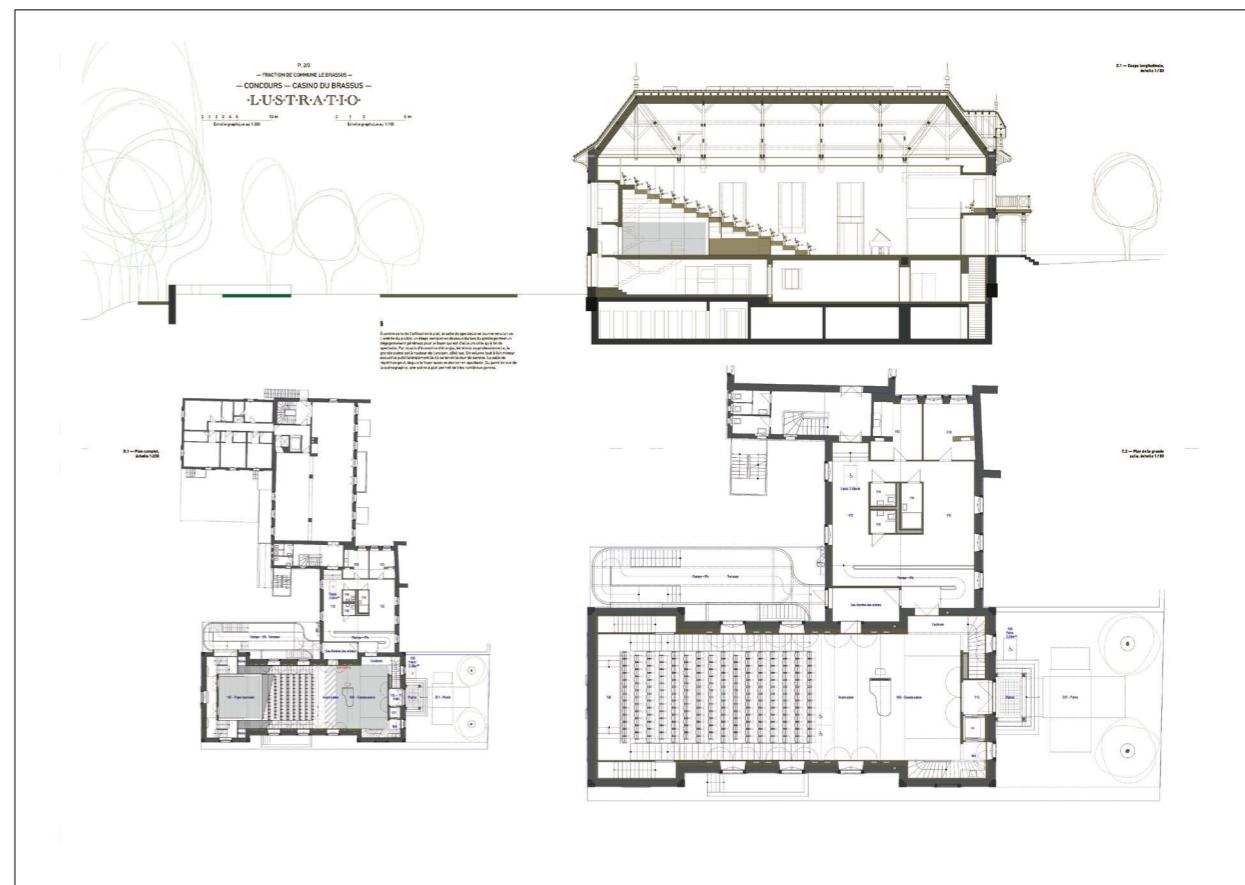


32 - LUSTRATIO

Architecte

Antoine Voisard

CH - Porrentruy





33 - ICI, ON JOUE PARTOUT !

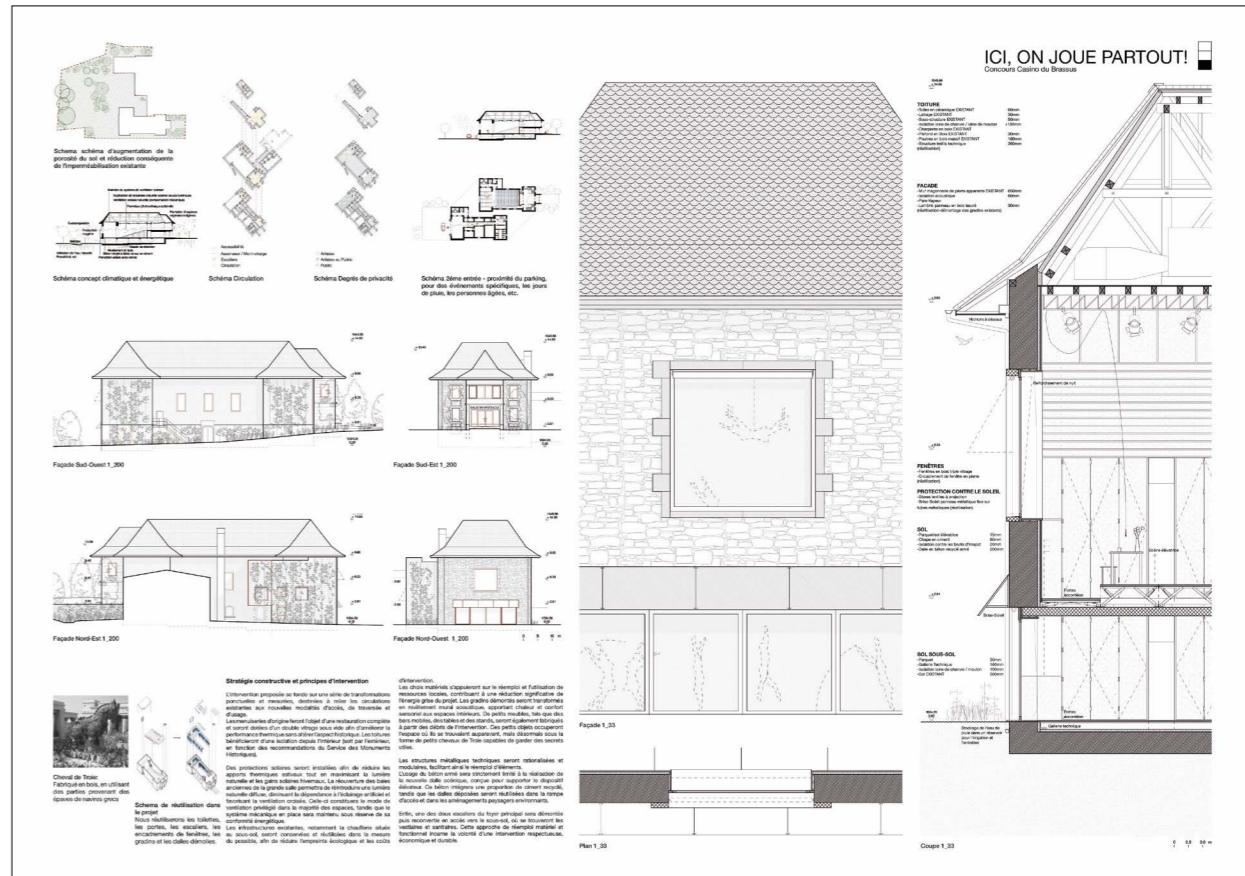
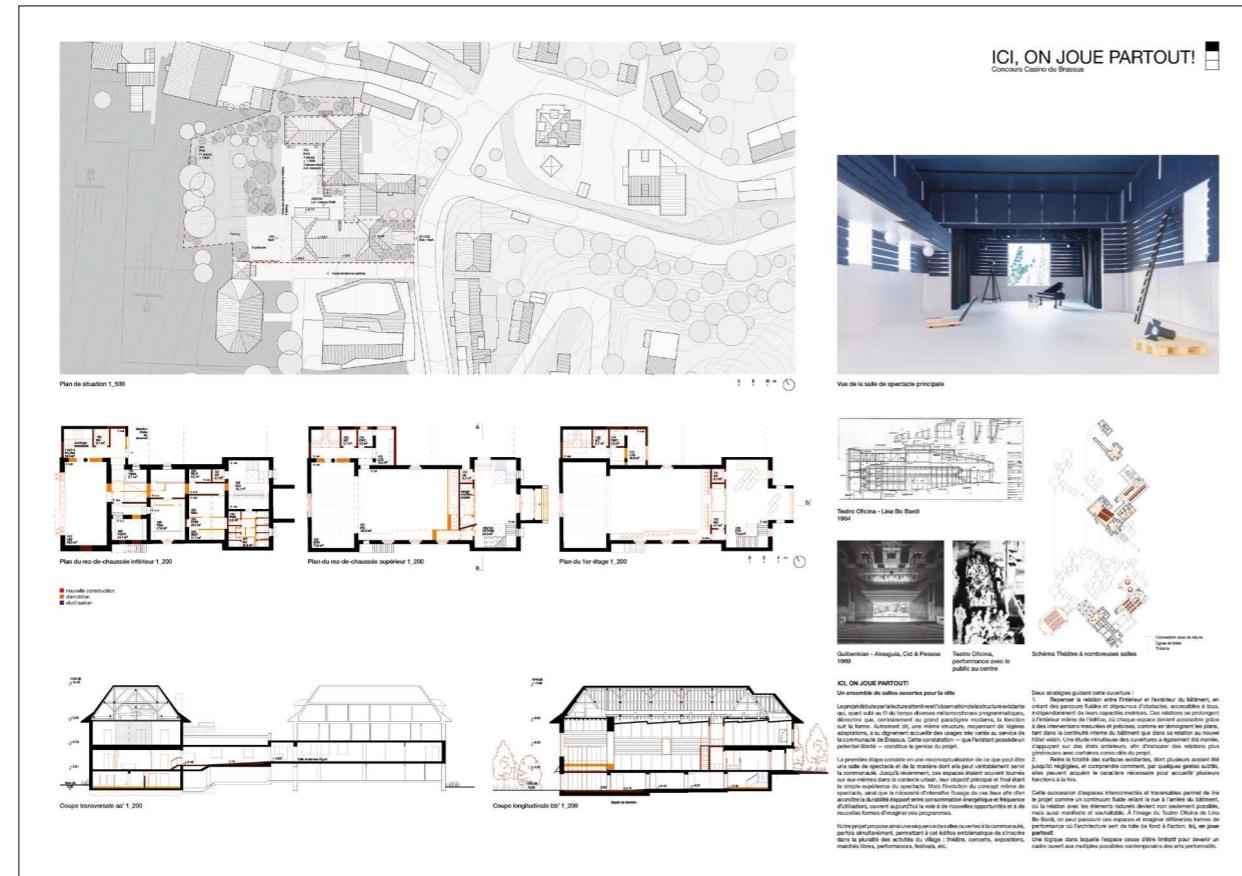
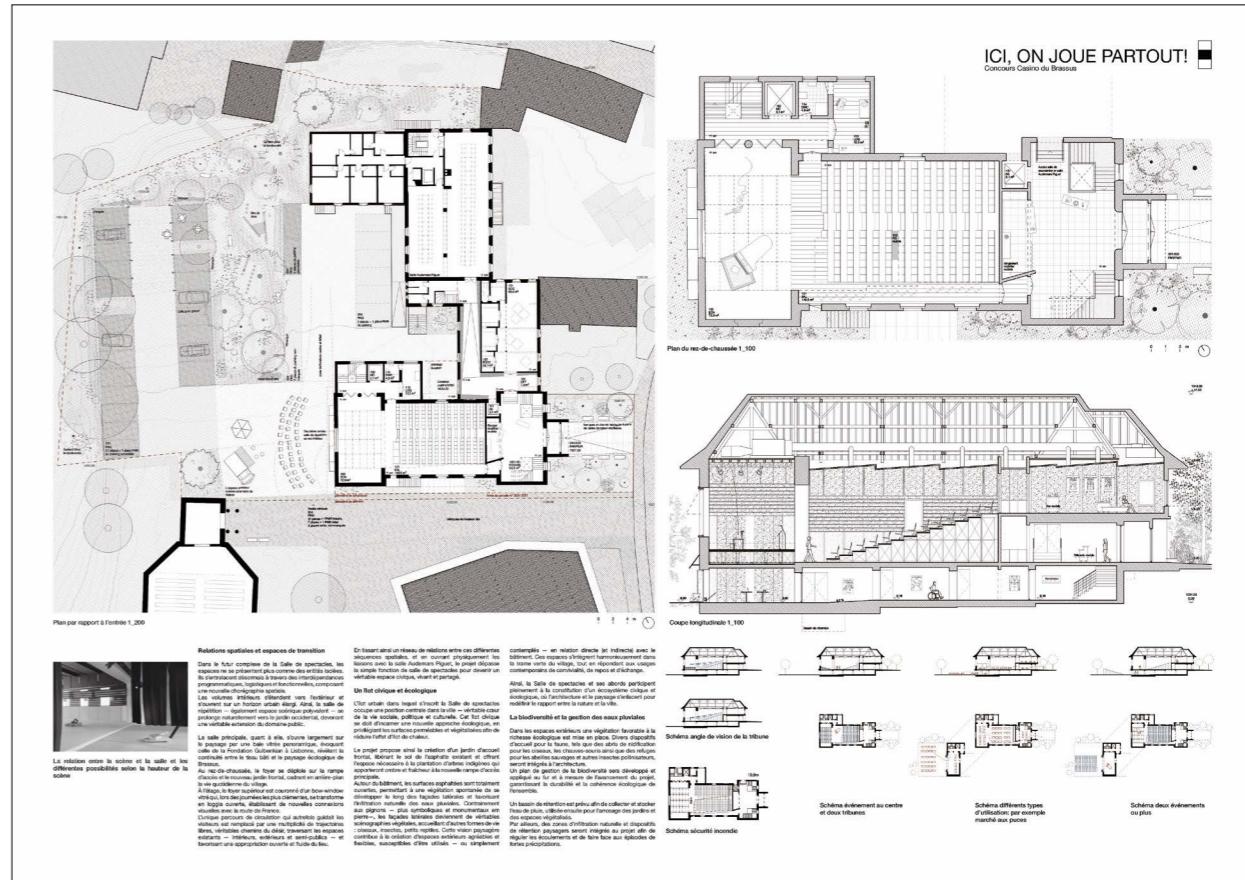
Architecte

STUDIOLO - Pinto Rui Filipe
Rui Pinto

CH - Zürich

Collaborateur·ices

Florin Meier
Humberto Fraga
Dalia Quintas





35 - The Punk

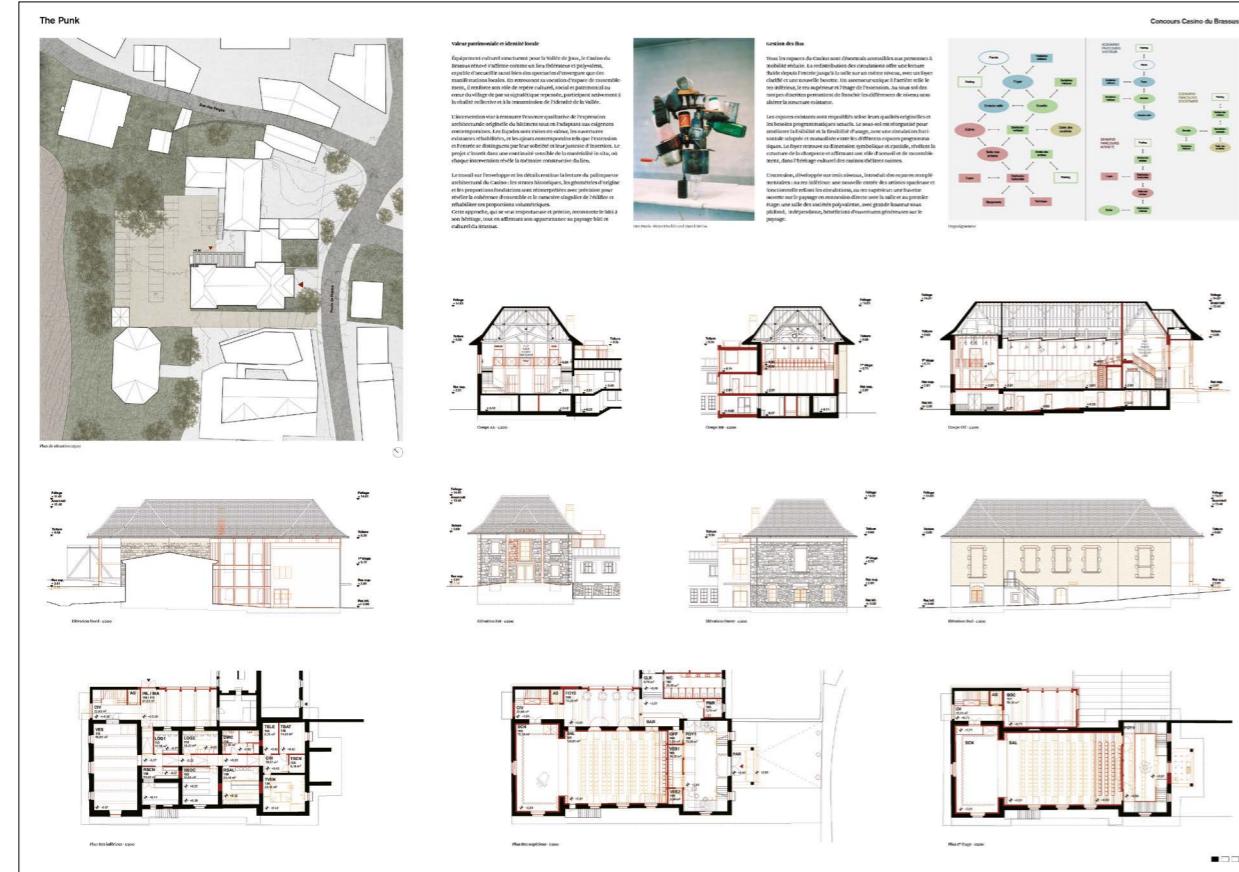
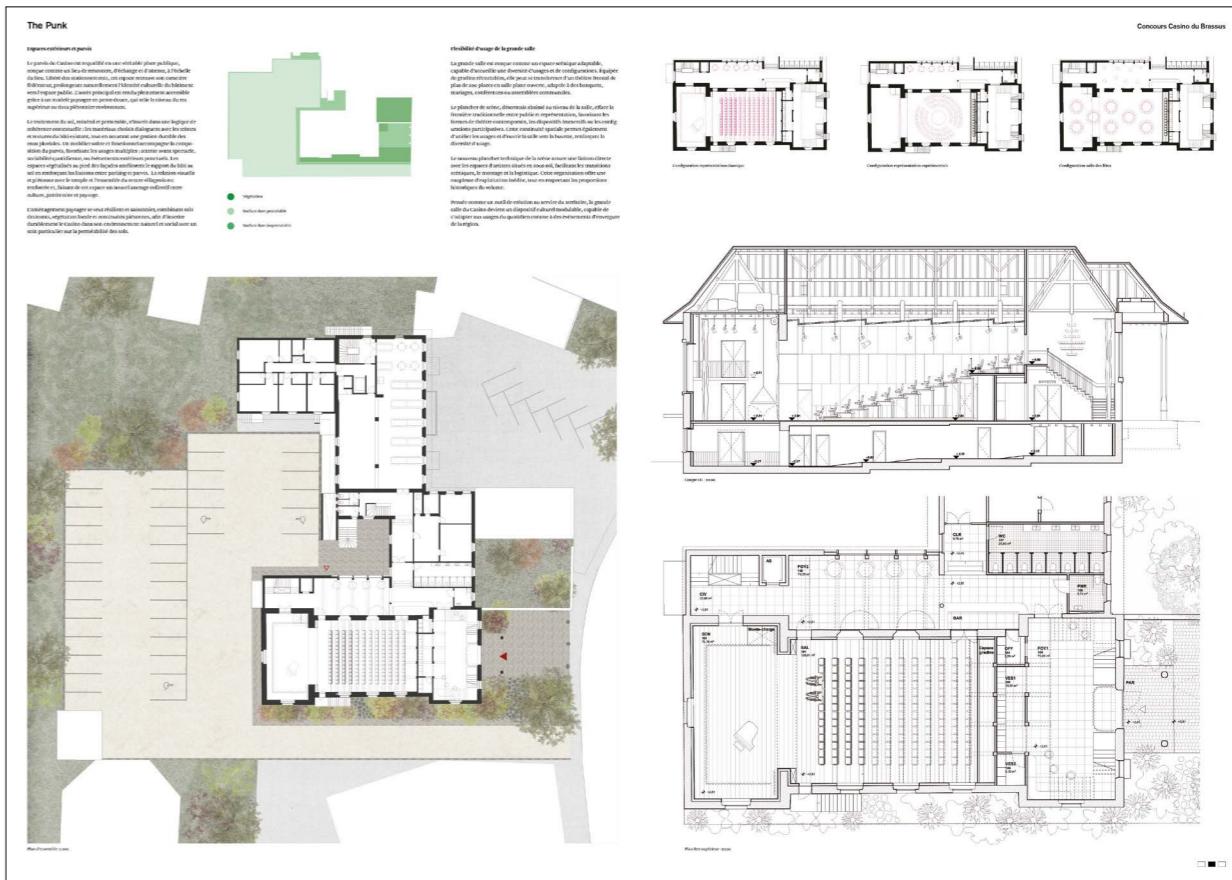
Architecte

Azar-Pey Architecture,
Kouros Azar-Pey

CH - Chênes-Bougeries

Collaborateur·ices

Simon Hoebel





36 - JANUS

Architecte

Atelier B29 architectes SA
Mathieu Rouillon

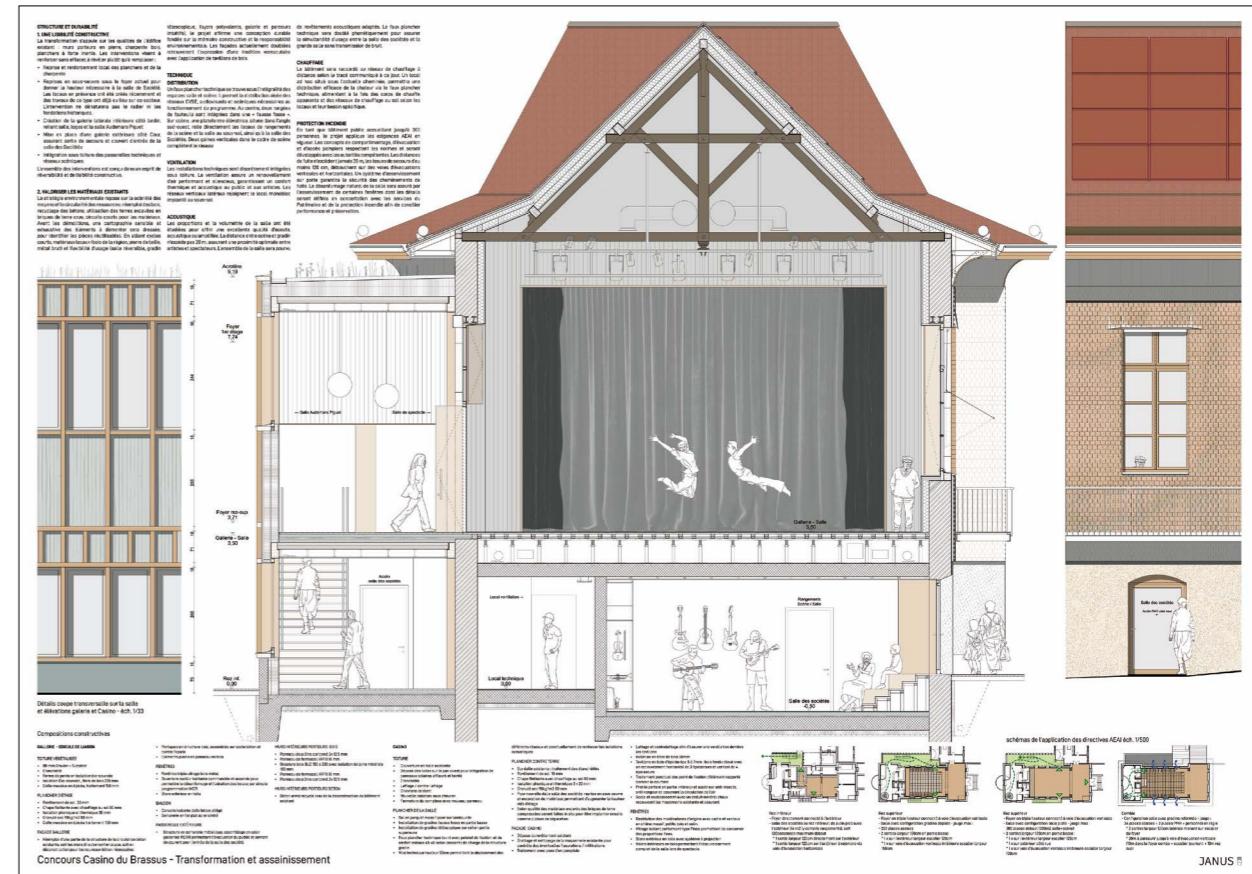
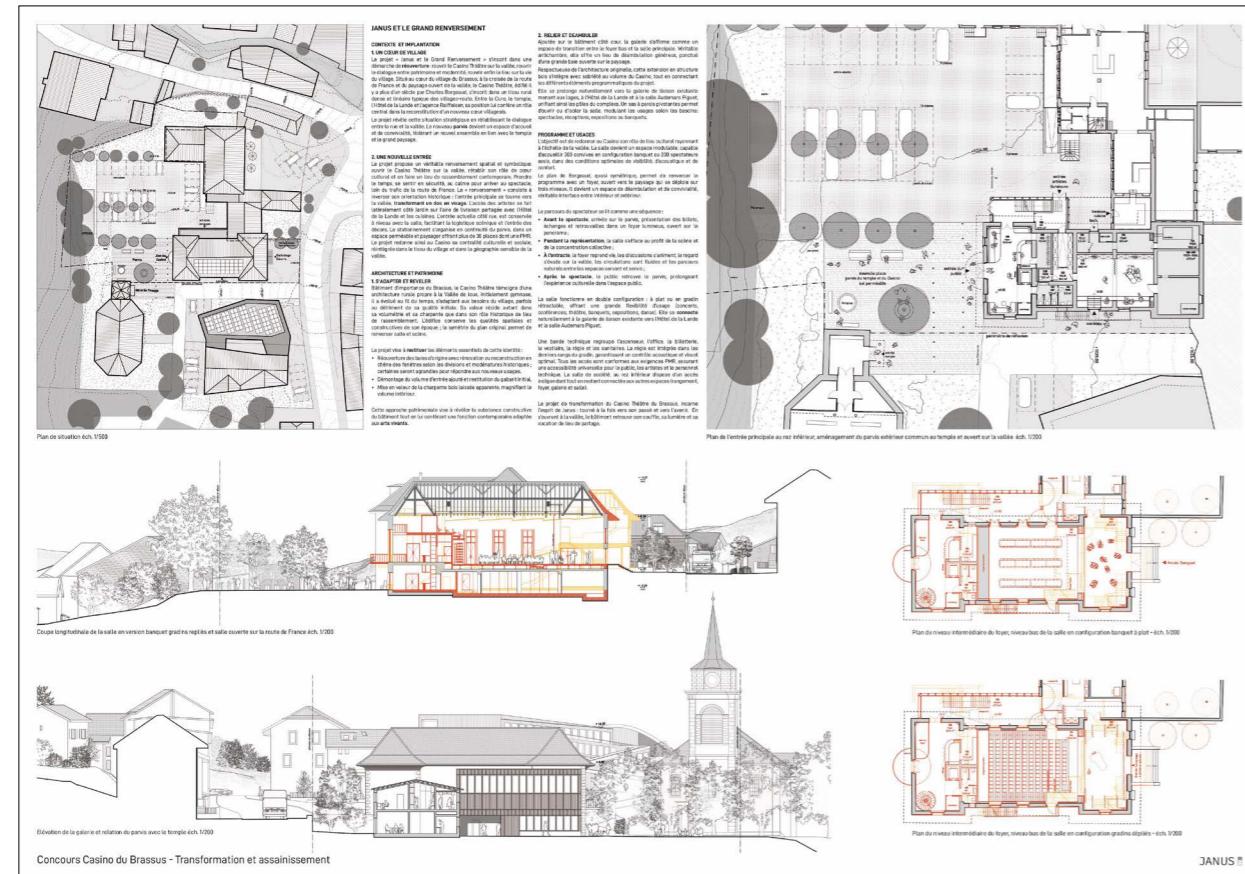
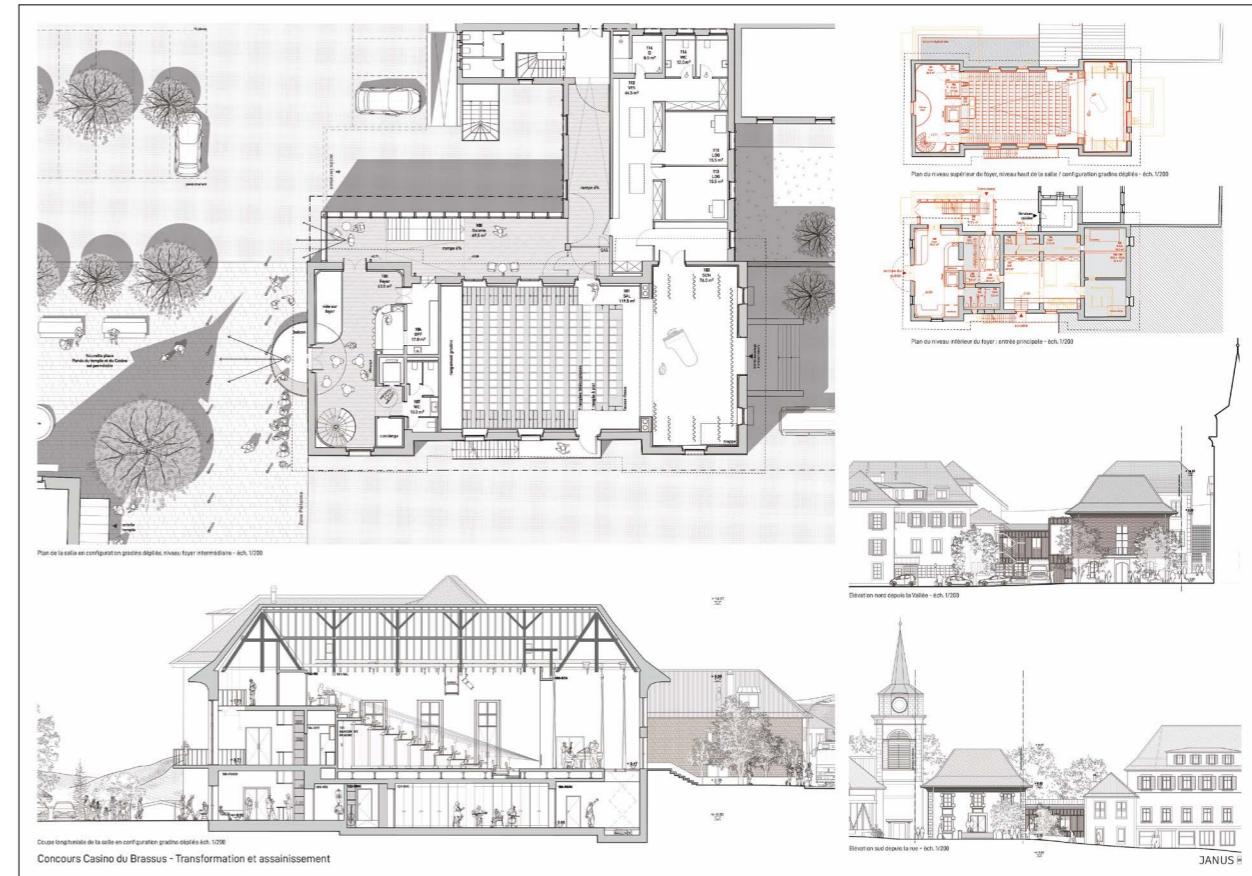
CH - Genève

Collaborateur·ices

Thomas Bregman
Nicolas Hanssens
Marius Guillemot
Maely Maurin-Marcos

Consultant·es

Philippe Warrand scénographe





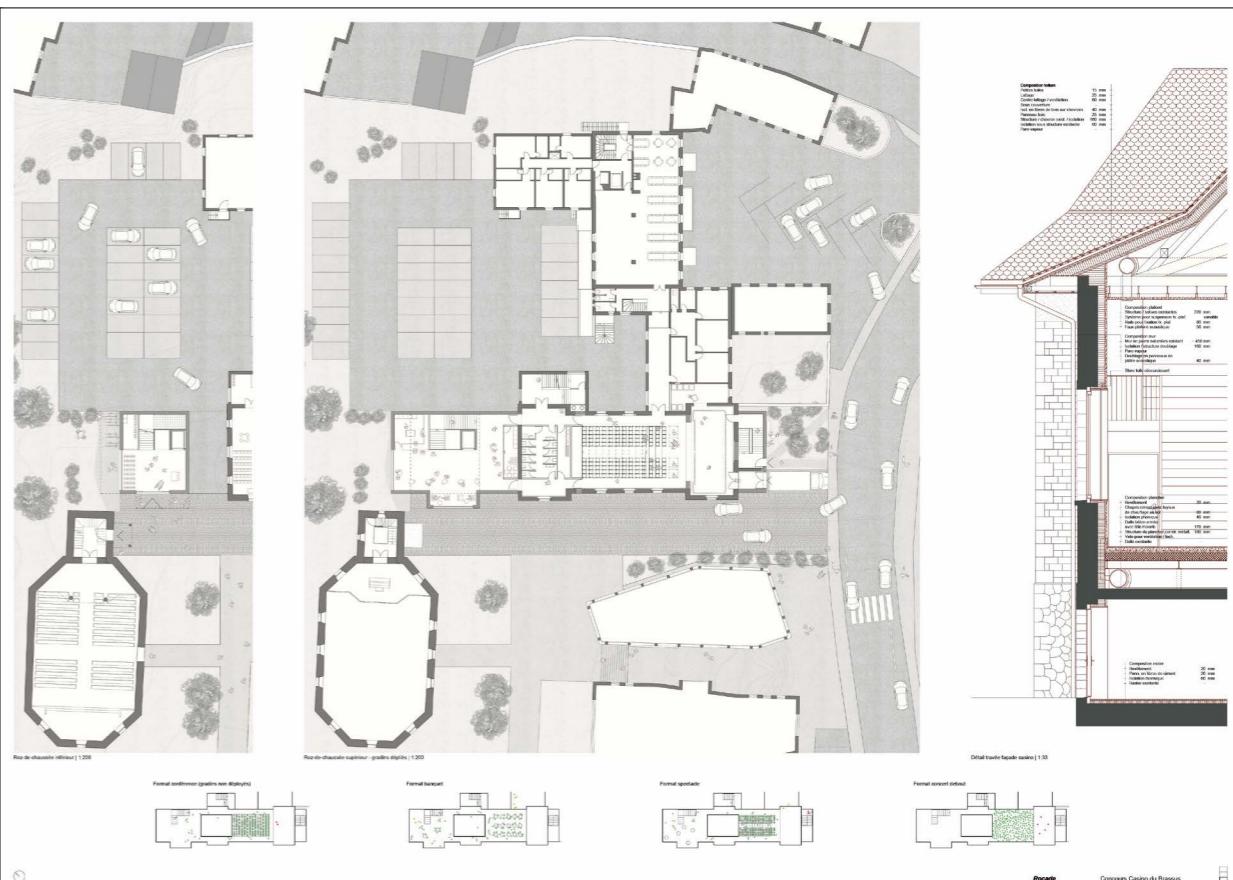
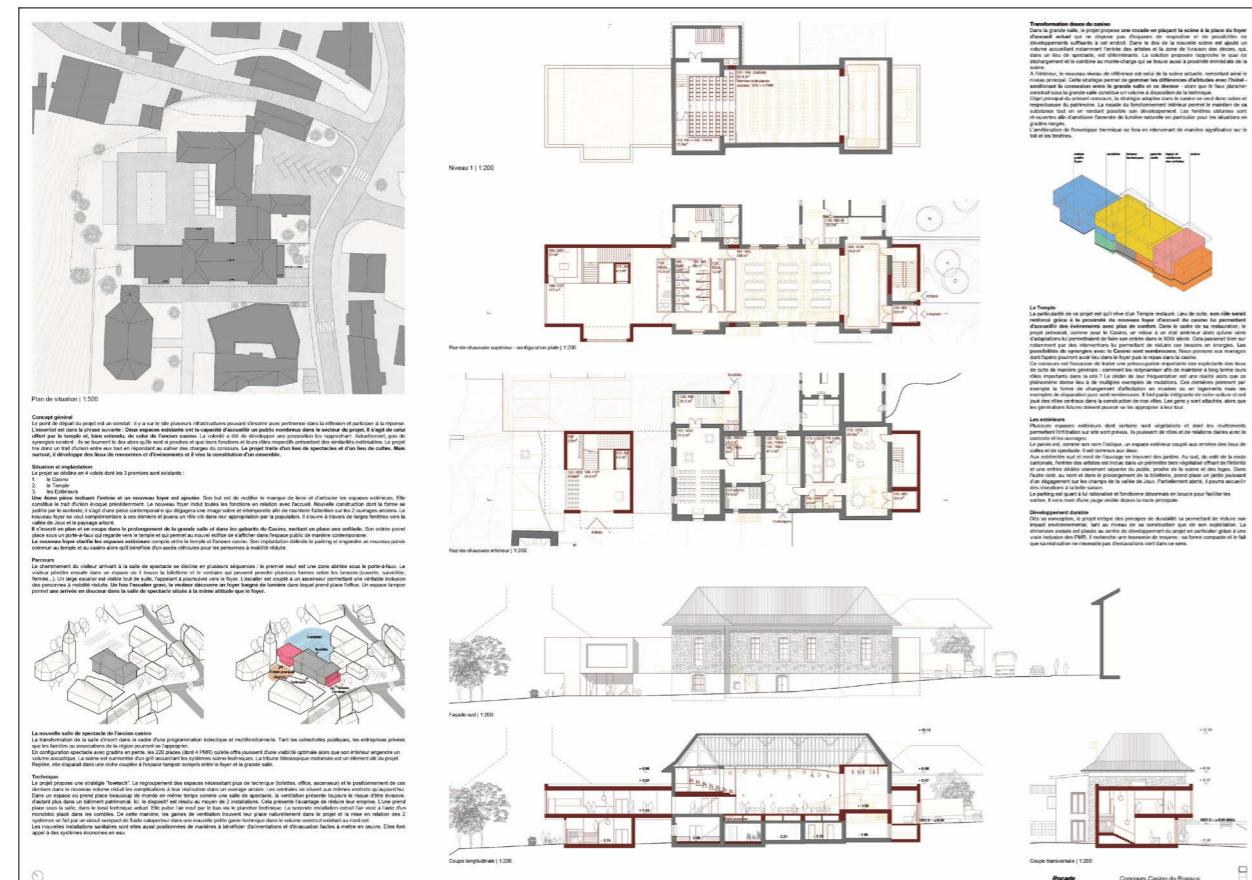
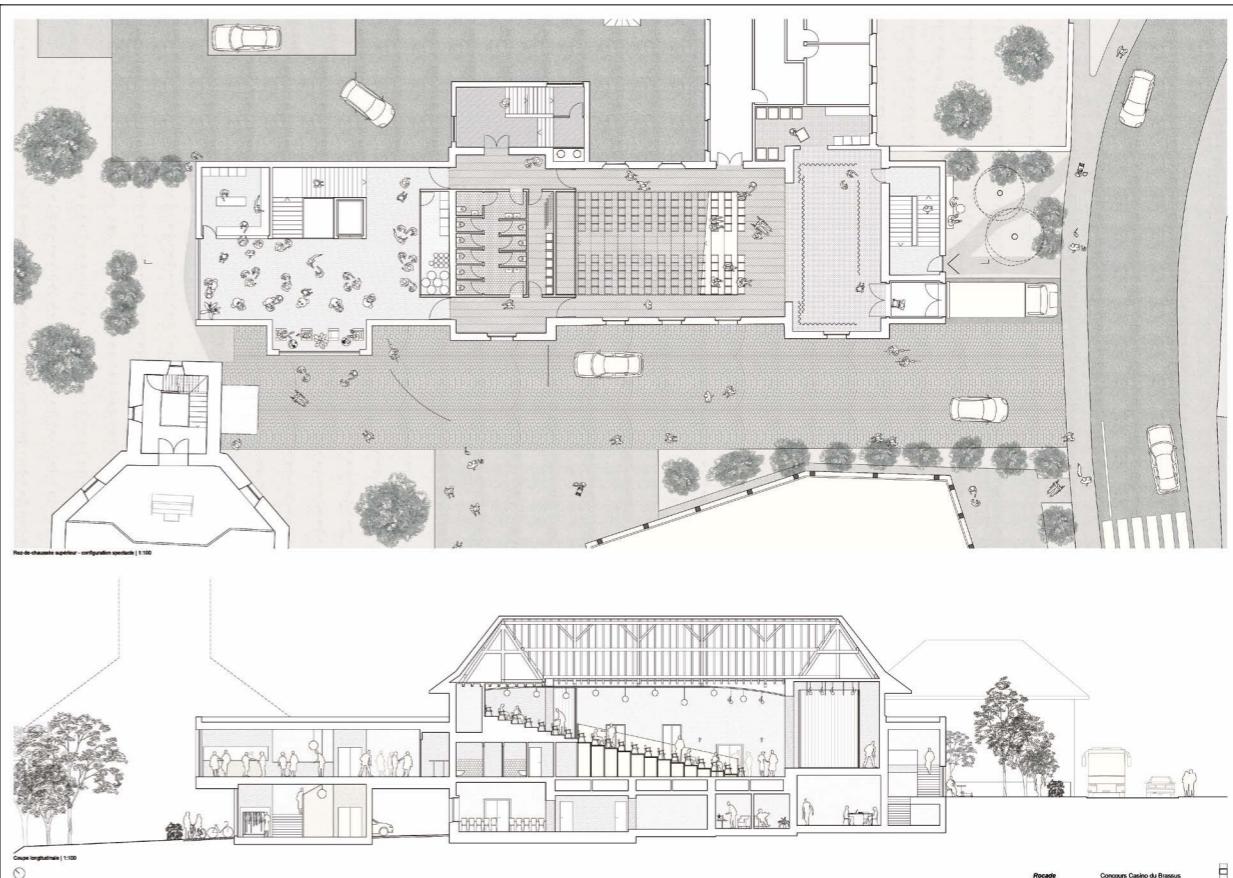
37 - Rocade

Architecte

Atelier d'architecture de St-Nicolas SA CH - Neuchâtel
Fabrice Agustoni

Collaborateur·ices

Grégory Rocchetti
Simon Schneider
Malou Siegfried
Olena Surmely





38 - POLYSCÈNE

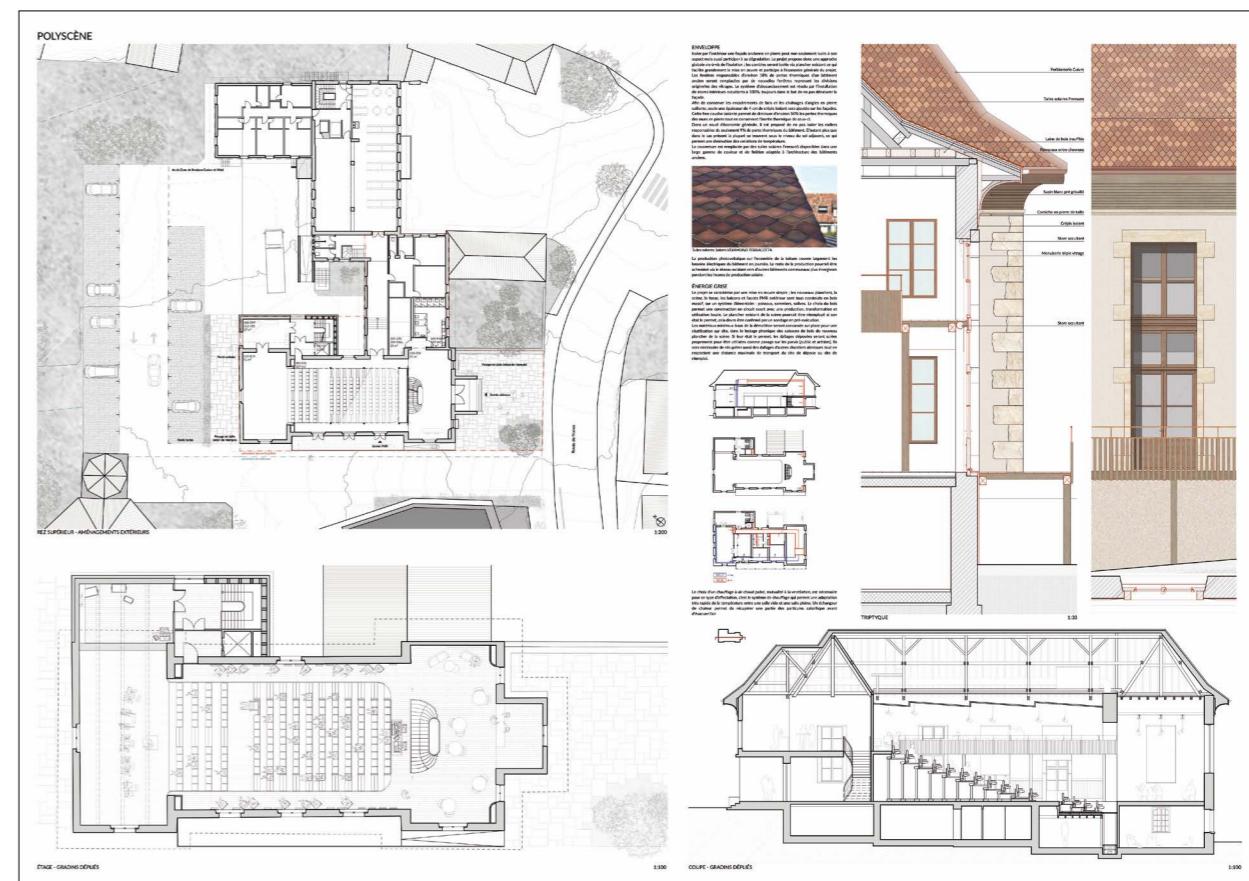
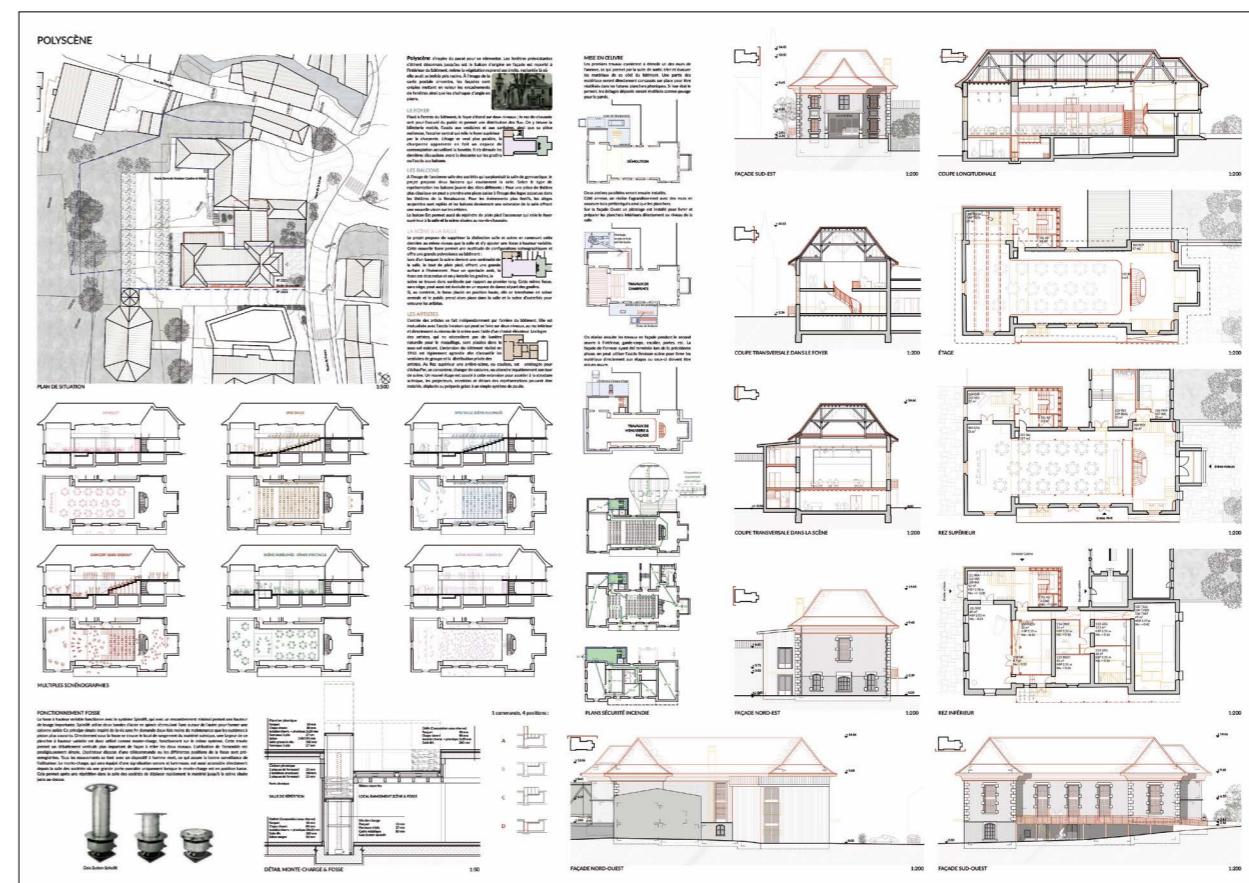
Architecte

ADVA SA
Jérémiah Mösch

CH - Carouge

Collaborateur·ices

Ninon Fichet





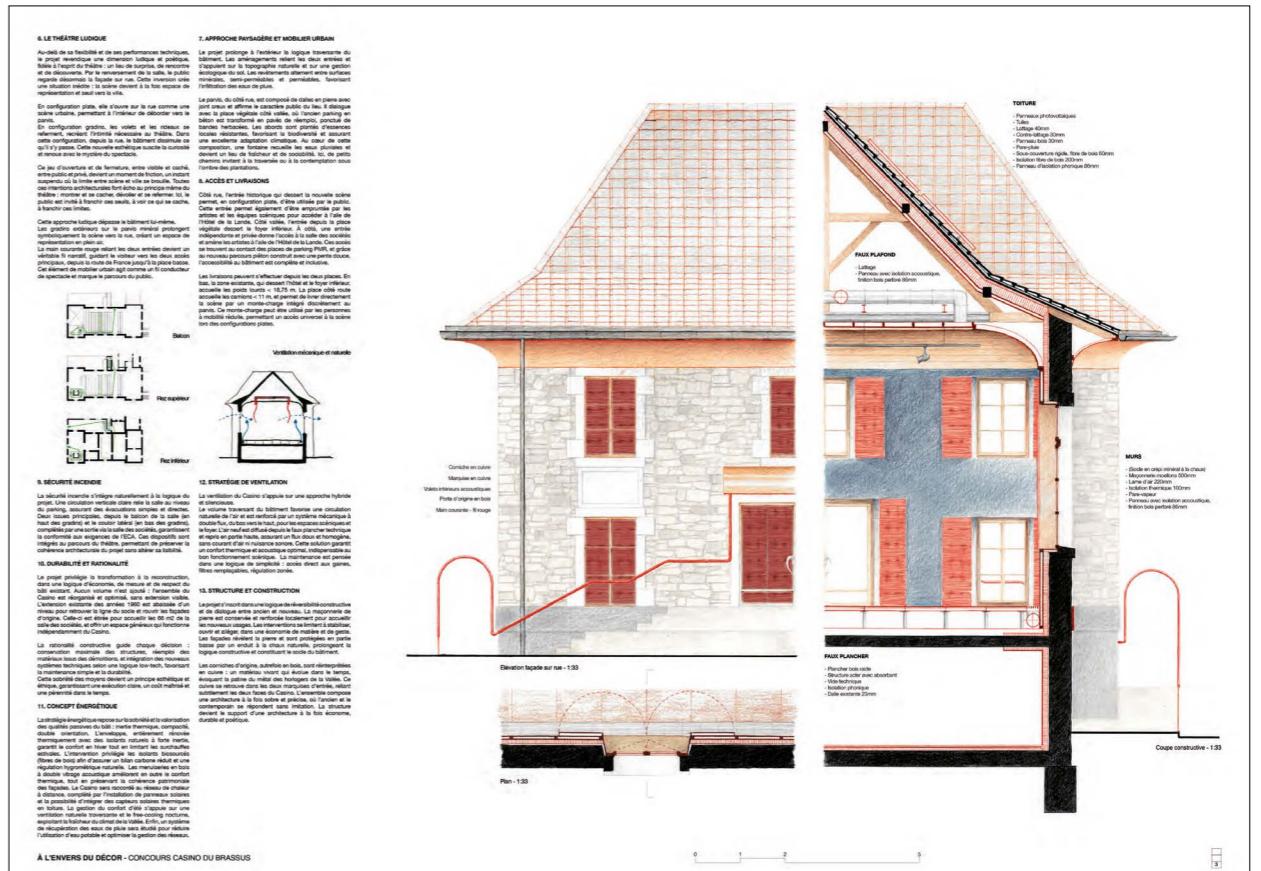
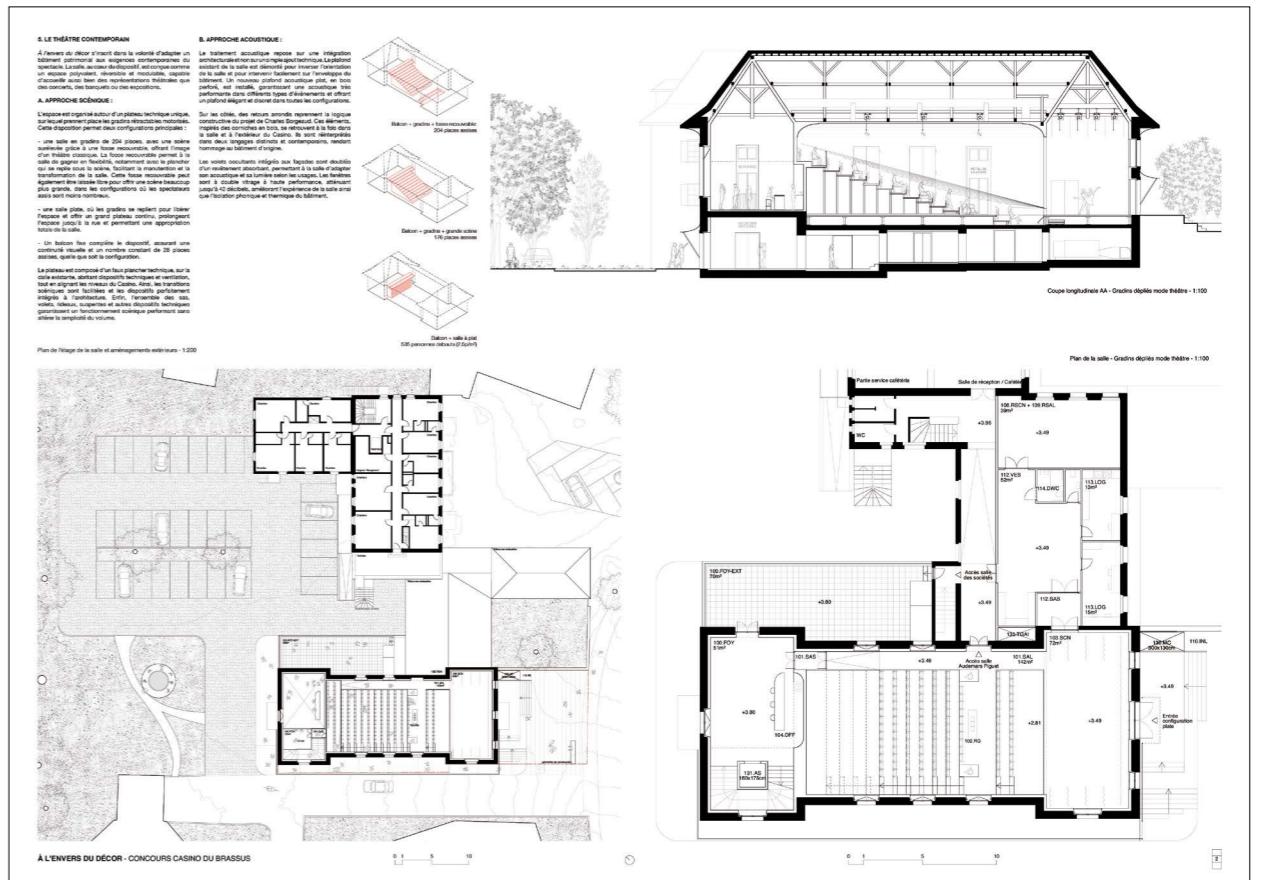
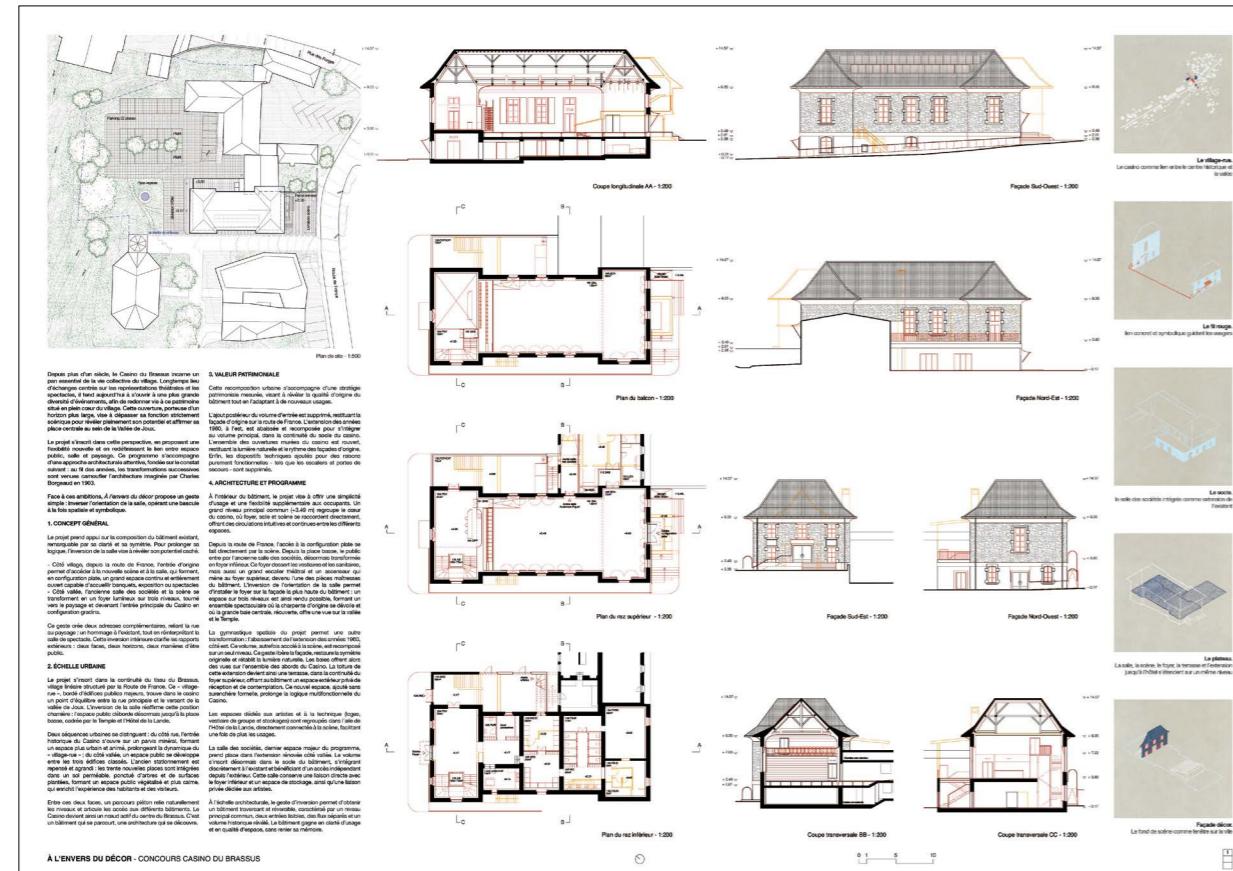
39 - À L'ENVERS DU DÉCOR

Architecte

CABARET + LAVOREL + MEIER

CH - Lausanne

Louis Meier
Hugo Cabaret
Hugo Lavorel



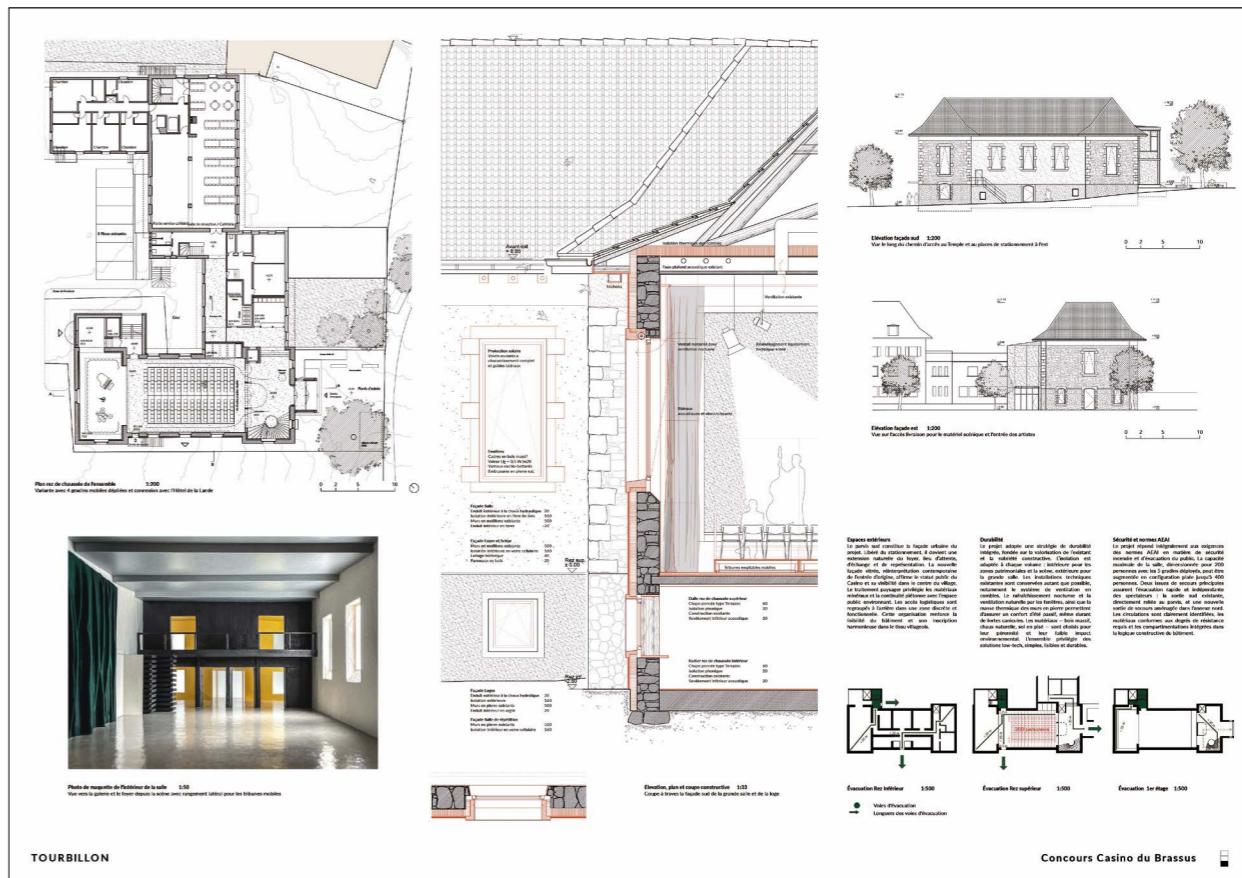
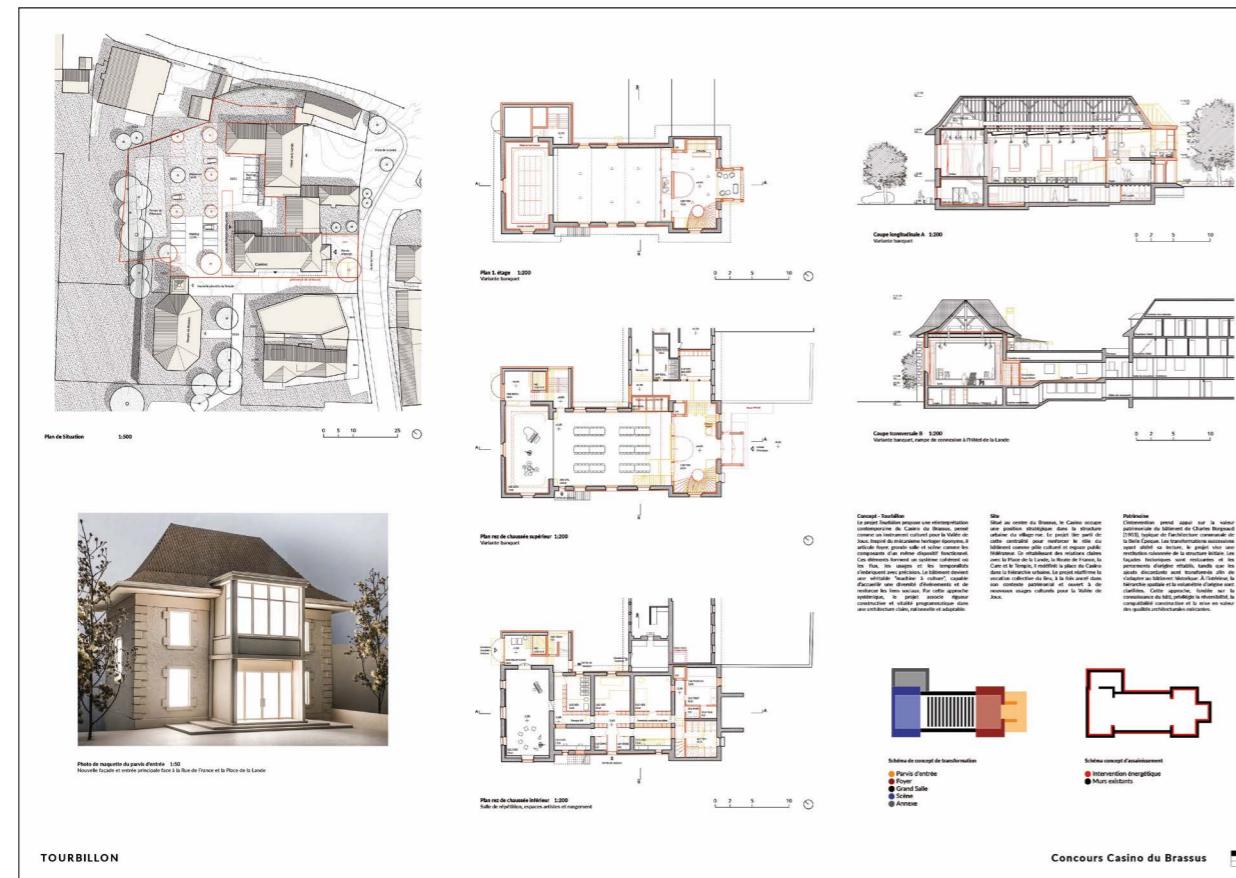
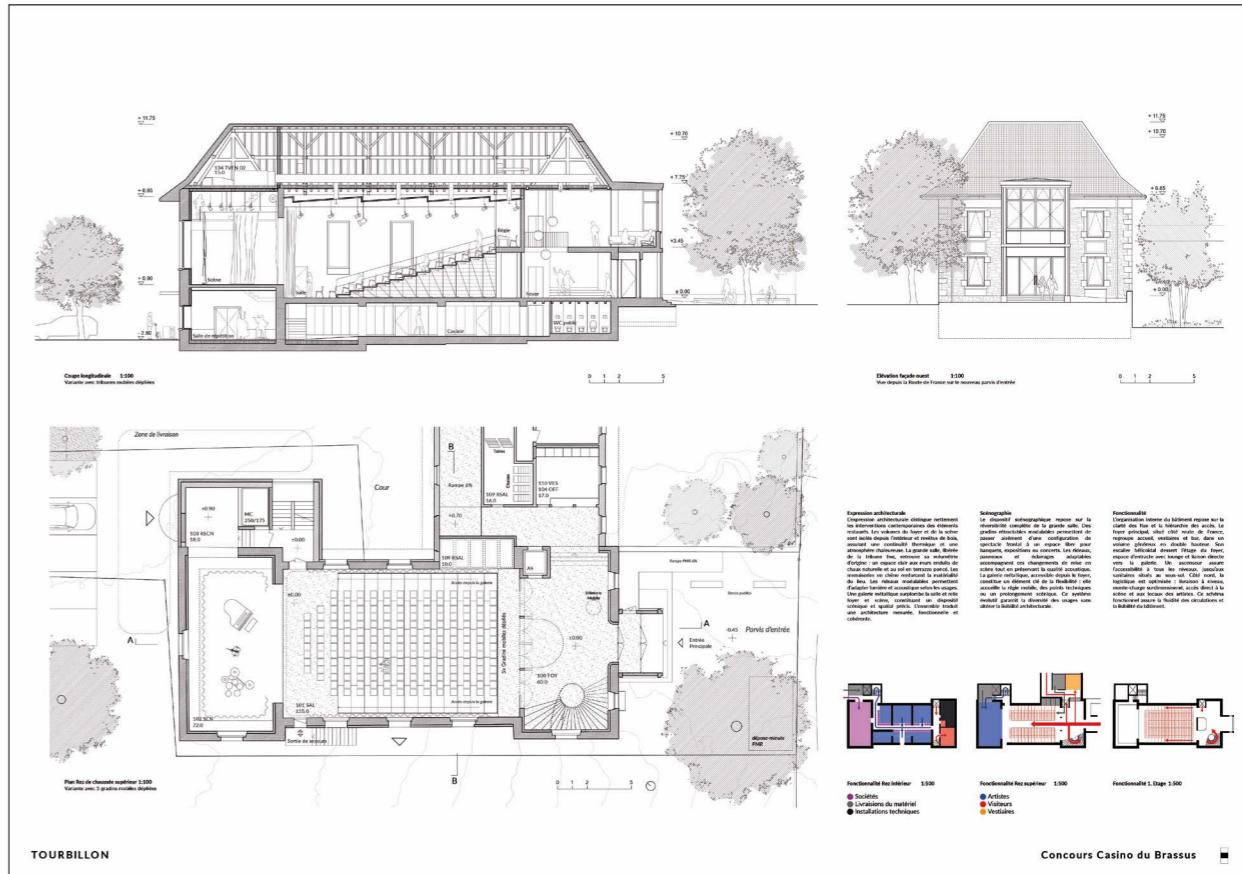


40 - TOURBILLON

Architecte

Atelier 16.2
Lukas Scheidegger
c/o Matthias Burkhalter
Groupement temporaire

CH - Zürich



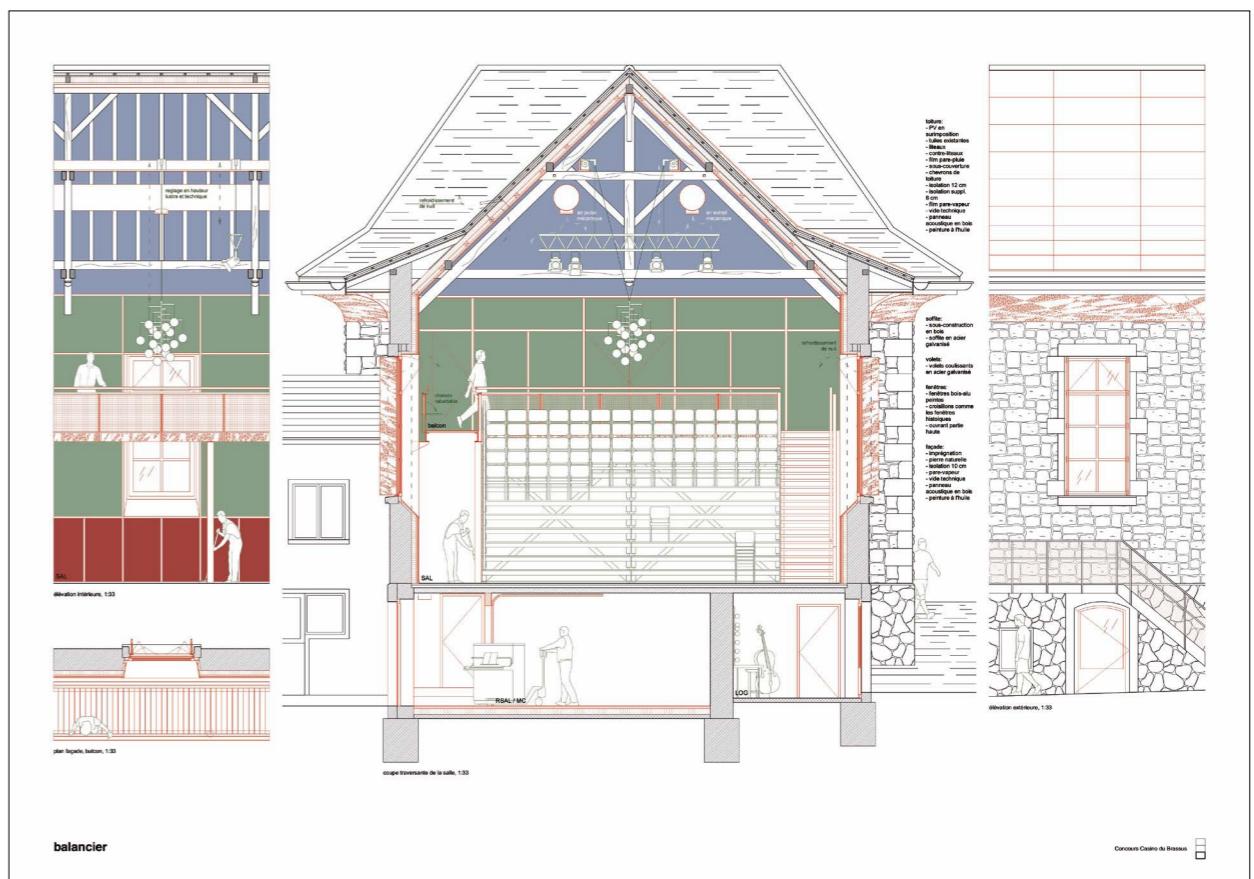
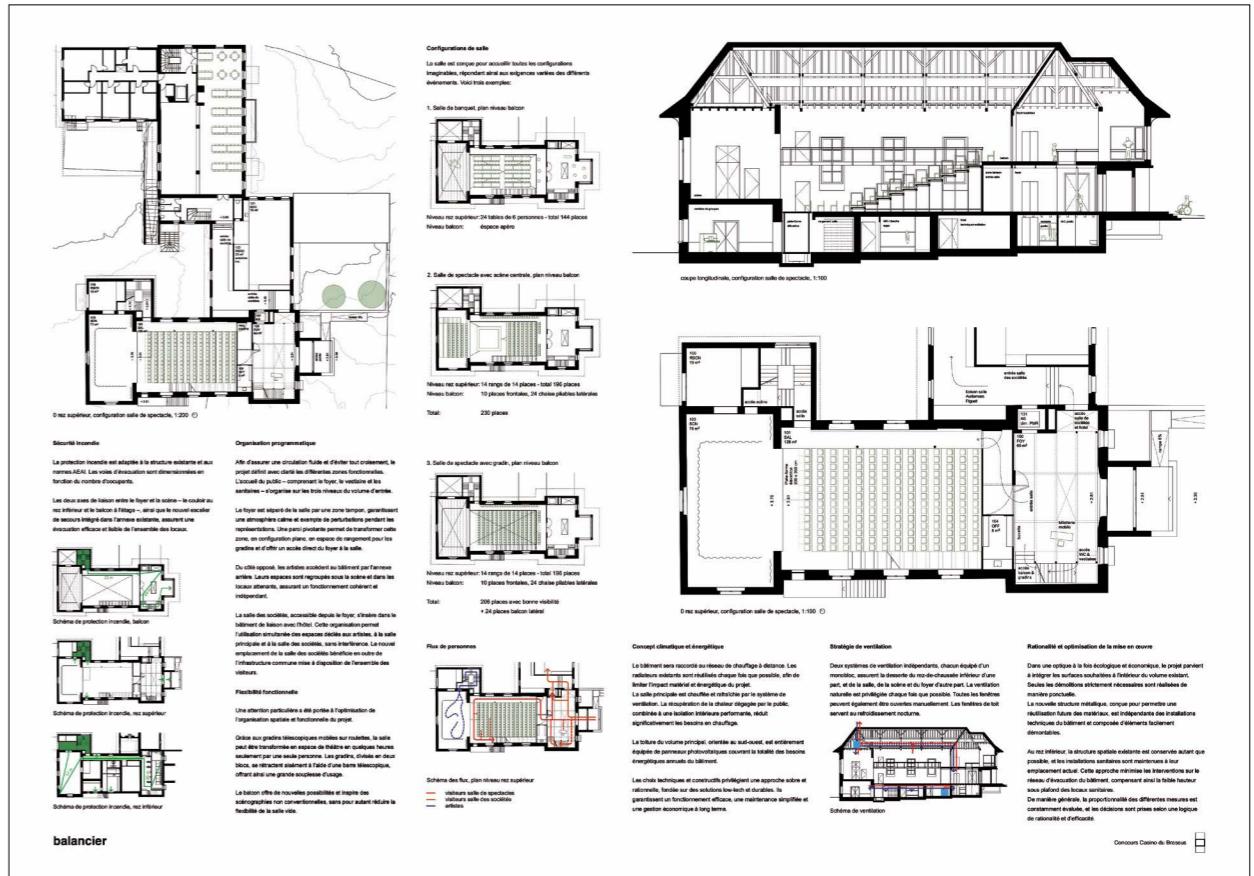
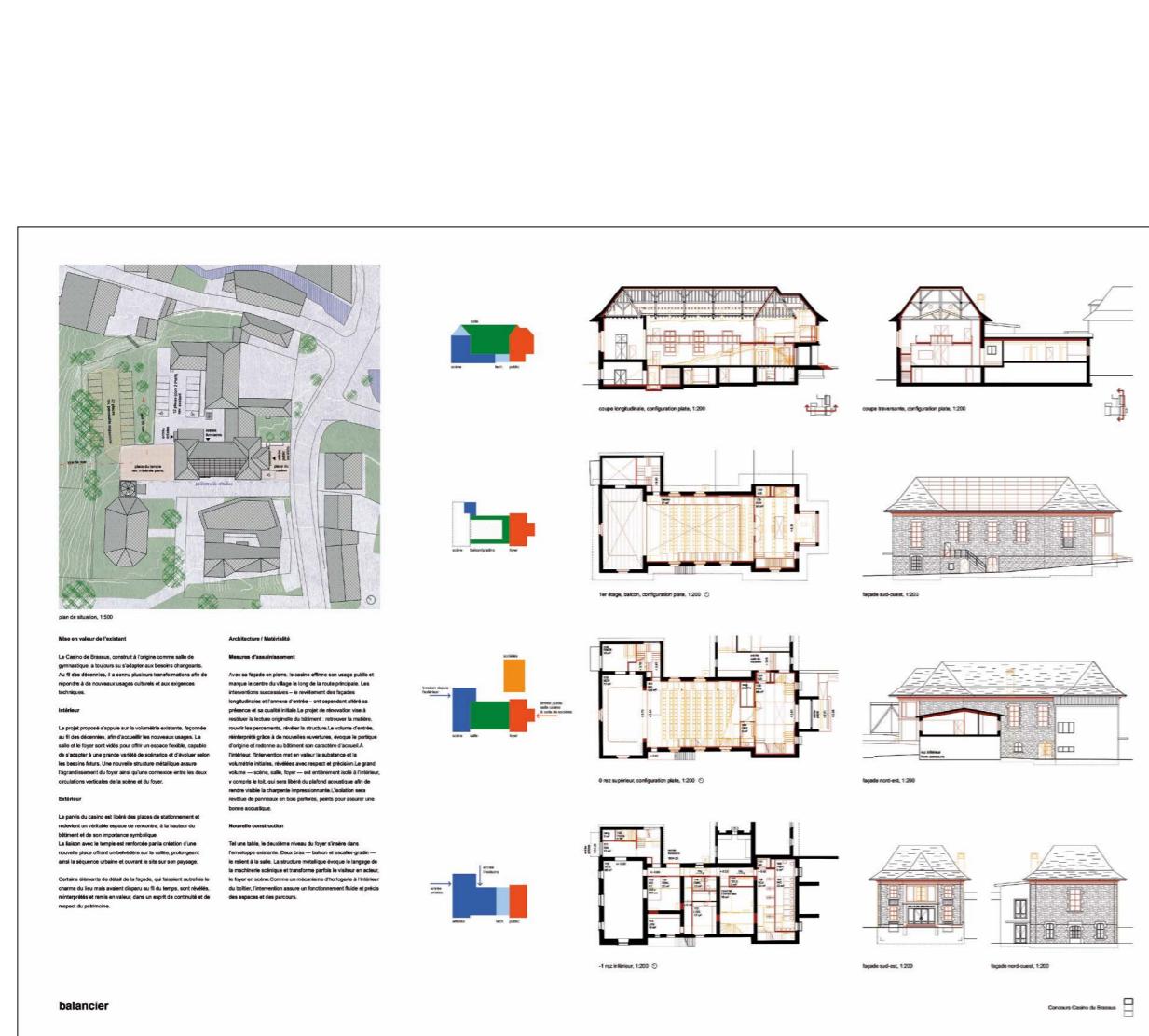


41 - balancier

Architecte

soft Architektur GmbH
Jonas Müller
Isabel Schmid

CH - Bern





42 - Le théâtre à sa place

Architecte

atelier oï SA
Stefan Rüfenacht

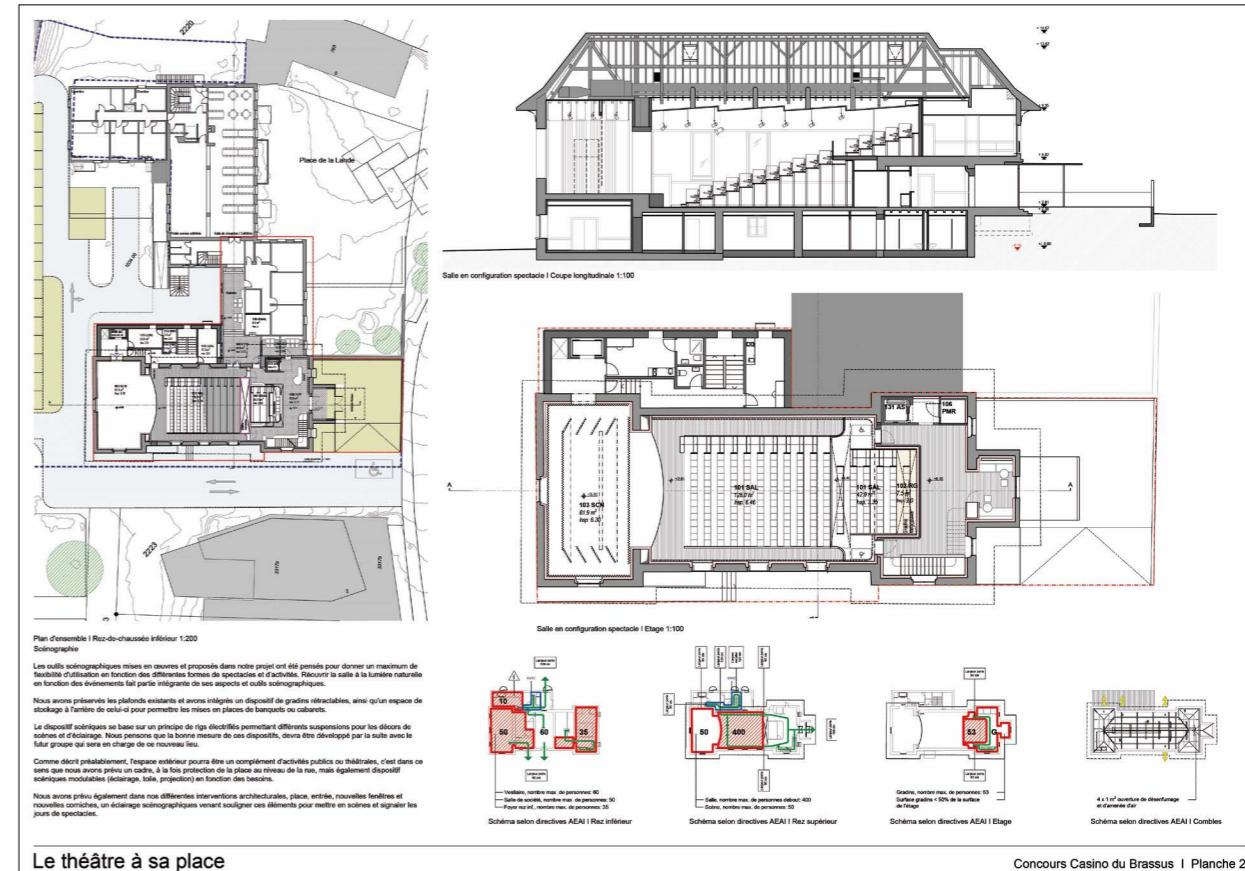
CH - La Neuveville

Collaborateur·ices

Aurel Aebi
Patrick Reymond
Martina Rotillio
Tamara Decroux
Katia Di Marco
Benjamin Neuenschwander
Hayk Martirosyan
Danilo Ermoli

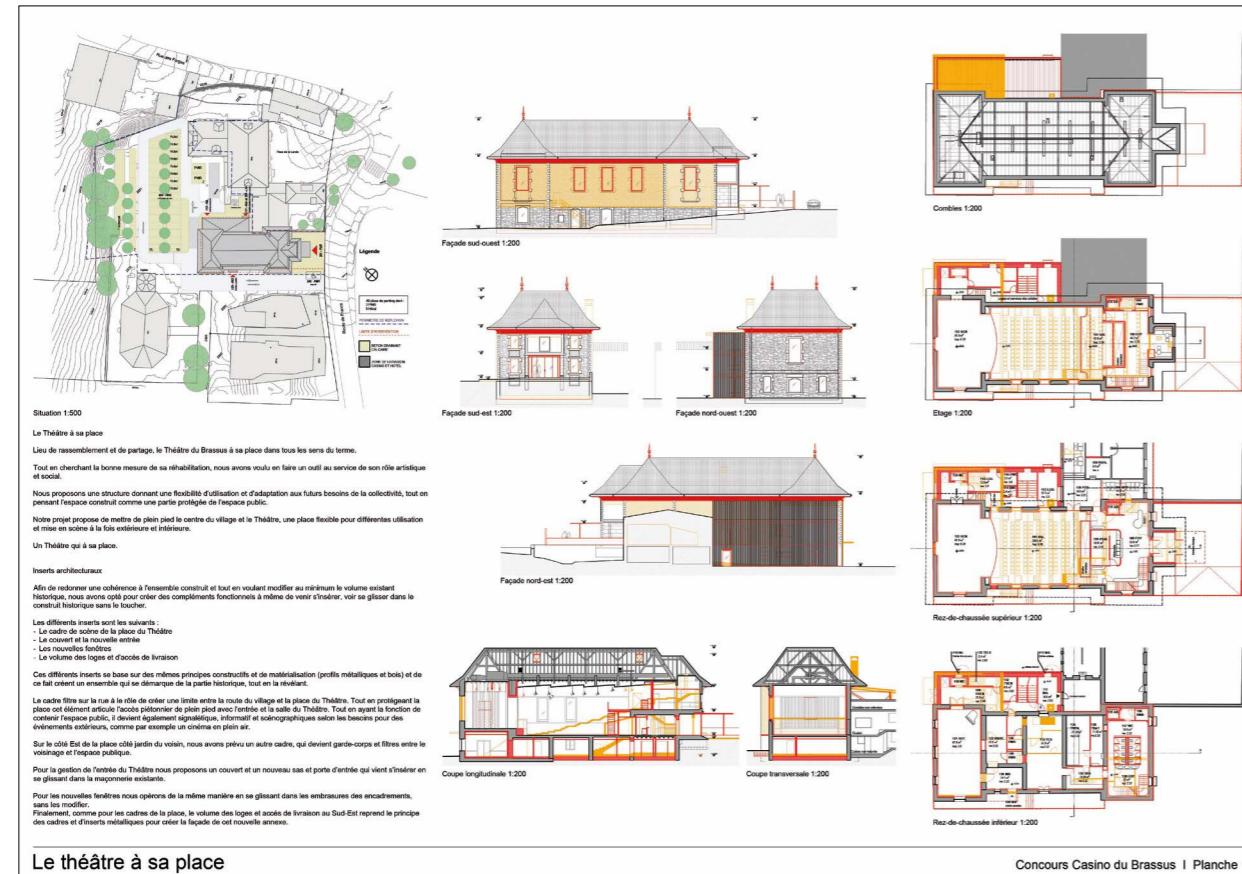
Consultant·es

Prona AG
tp AG



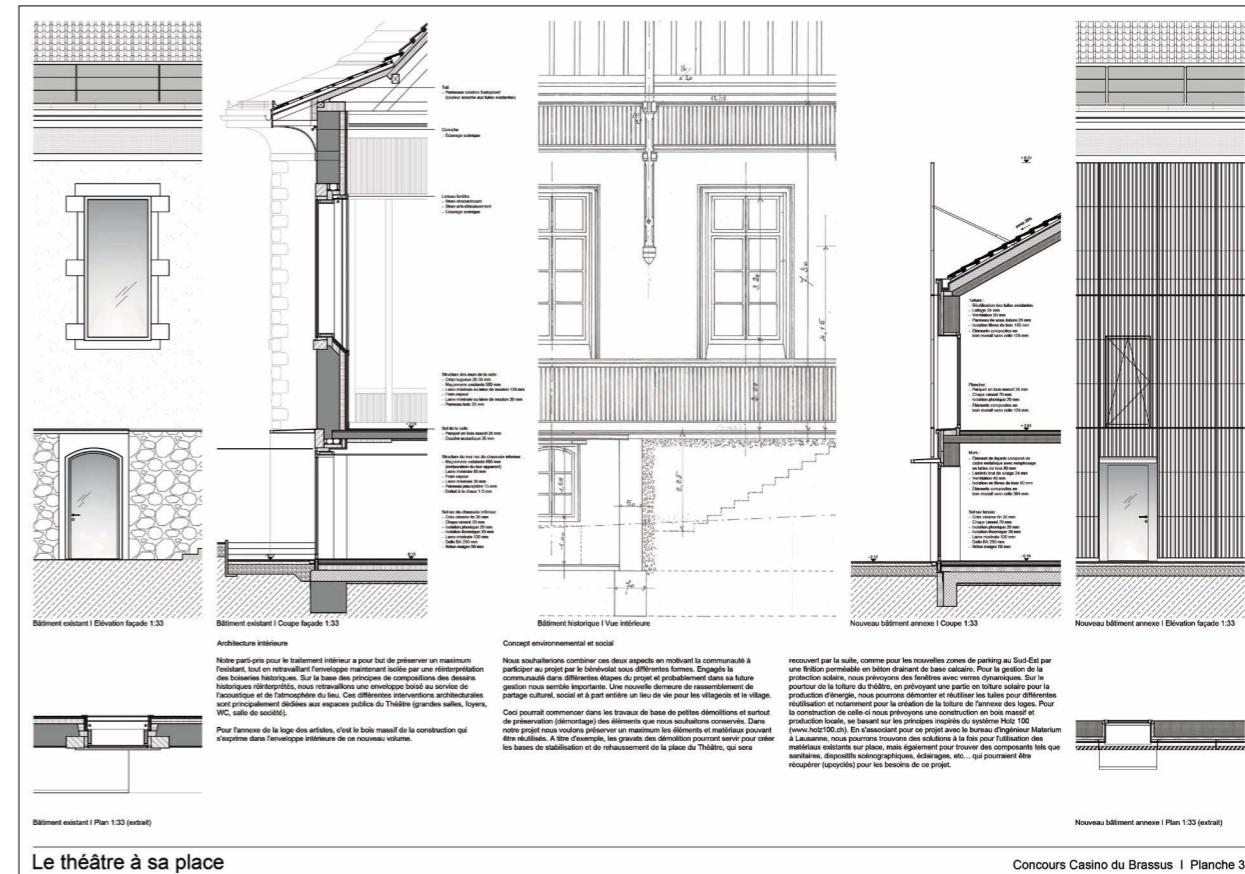
Le théâtre à sa place

Concours Casino du Brassus | Planche 2



Le théâtre à sa place

Concours Casino du Brassus | Planche 1



Le théâtre à sa place

Concours Casino du Brassus | Planche 3

